

LA RESTAURATION

CHARLES X

PAR PIERRE DE LA GORCE
DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

PARIS - PLON ET NOURRIT ET Cie - 1928.

LIVRE PREMIER. — L'AVÈNEMENT

LIVRE DEUXIÈME. — LE *PARTI PRÊTRE*

LIVRE TROISIÈME. — LA FIN DU MINISTÈRE VILLÈLE

LIVRE QUATRIÈME. — LE MINISTÈRE MARTIGNAC

LIVRE CINQUIÈME. — L'INDÉPENDANCE DE LA GRÈCE

LIVRE SIXIÈME. — LA FIN DU MINISTÈRE MARTIGNAC

LIVRE SEPTIÈME. — POLIGNAC, ALGER, LES ORDONNANCES

LIVRE HUITIÈME. — LA CHUTE

LIVRE PREMIER

L'AVÈNEMENT

SOMMAIRE

- I. — Le roi Charles X : heureux début de son règne.
- II. — Comment les acclamations qui montent vers le roi sont une excitation à sacrifier Villèle ; comment Villèle demeure ministre, et comment finit aussi la popularité de Charles X.
- III. — Quelle conduite adopte l'opposition, et comment, sous le dévot Charles X, l'accusation maîtresse se concentre en un point : dénoncer les empiétements de l'Église et du clergé.

Qui, dans une réunion cérémonieuse et d'apparat, n'a vu tout à coup les visages se détendre, les entretiens s'animer, l'allégement succéder à la réserve ? C'est que les plus intimidants de l'assemblée se sont retirés, emportant avec eux la contrainte. Ainsi en fut-il à la cour des Tuileries lorsque Louis XVIII eut disparu !

Combien imposant ne se montrait pas le roi défunt quand, passant dans la grande galerie du château, il distribuait parcimonieusement les paroles ou, en signe de silencieuse défaveur, fixait sur les courtisans un regard froid qui glaçait. Rien de pareil avec le maître nouveau, bon, souriant ; ayant le don, précieux pour les grands, de reconnaître à travers les années les visages ; n'entendant pas tout — car il était un peu sourd — mais n'entendant que de sa mauvaise oreille quand il s'agissait de choses peu agréables ; se rappelant le passé avec un à-propos merveilleux ; assez riche en mots heureux pour qu'on lui en attribuât de plus heureux encore ; consommé en cet art exquis de descendre à être familier en demeurant prince. L'excitation de régner doubla, dans les premiers jours, cette bonne grâce native. Ce n'était point que le souverain ne regrettât sincèrement son frère. Mais il était de ces vieillards légers, assez semblables aux enfants qui commencent à sourire avant même d'avoir achevé de pleurer. Puis avec sa nature candidement confiante, il se sentait si aise d'être roi !

Ce soin de plaire se déploya incontinent vis-à-vis de tous, amis ou ennemis : **Je continuerai**, dit Charles X en recevant le corps diplomatique, **ce que mon frère a commencé**. Même déclaration aux pairs et aux députés : **J'ai promis, comme sujet, de maintenir la Charte ; je m'emploierai à consolider le grand acte que j'ai promis de maintenir**. Une sollicitude pareille s'appliqua à proclamer la liberté des cultes. Au président du Consistoire de l'église réformée, le roi tint ce langage : **Soyez sûr de ma protection comme vous l'étiez de celle de mon frère. Tous les Français sont égaux à mes yeux**.

Nul prince ne multiplia davantage ces menues faveurs qui sont don de joyeux avènement. Un grand nombre de criminels de droit commun furent graciés ou virent leur peine commuée. La même bienveillance s'étendit à 242 condamnés militaires et aussi aux transfuges de la guerre d'Espagne qui avaient porté les armes contre la France. Des ordonnances royales effacèrent quelques-unes des sévérités anciennes : c'est ainsi que Grenoble recouvra son école de droit fermée en 1821, et Saumur son école de cavalerie. Une mesure plus importante suivit qui concernait la presse : la censure, qui avait été rétablie le 16 juin précédent, fut abolie.

Ce fut sous ces auspices que Charles X, venant de Saint-Cloud, fit le 27 septembre son entrée solennelle dans sa capitale. Le peuple de Paris n'avait contemplé jusqu'ici que Louis XVIII tout affaissé dans son carrosse et passant indifférent en sa course rapide, ou Napoléon un peu courbé sur son cheval et trop absorbé dans ses pensées pour regarder autour de lui. Une faveur très marquée accueillit le prince, de tournure étonnamment juvénile malgré son âge, attentif à saluer, sollicitant les acclamations à force de s'en montrer touché. Et la sympathie se colora d'enthousiasme quand, trois jours plus tard, le roi passa au Champ-de-Mars la revue de la garde nationale et des troupes. Une parole vola de bouche en bouche qui accrut encore sa popularité. Comme les lanciers s'efforçaient un peu rudement de contenir la foule : **Plus de haliebardes**,

ordonna-t-il avec son bienveillant sourire, et de la même voix qui avait en 1814 laissé échapper ce mot d'espoir : **Plus de conscription, plus de droits réunis.**

II

Le roi est adoré, écrivait Villèle le 31 octobre 1824. Dans le même temps, Berryer, qui fut en général meilleur prophète, traçait ces lignes : **Cette époque sera une époque de consolidation pour la monarchie.** Et M. de Barante de noter de son côté : **On se croirait revenu à l'âge d'or tant le *Constitutionnel* aime le roi !**

L'aimait-il vraiment ? Dans le recul des temps, il n'est pas sans intérêt de compulsier ce grand journal où l'opposition bourgeoise cherchait alors son mot d'ordre. Sous la chaleur de l'adhésion se cache un calcul raffiné. En louant l'ordonnance qui supprime la censure, on détaille complaisamment tout ce que la censure a fait peser de servitude. On ajoute : **Que notre reconnaissance s'élève jusqu'au trône, qu'elle ne s'égaré point sur la tête des ministres.** Le lendemain, à l'égard des conseillers de la Couronne, la malveillance revêt une forme injurieuse. **Les mensonges ministériels, écrit-on¹, n'ont rien pu sur la sagesse royale.** Entre temps, les accusations accoutumées se renouvellent contre **la tyrannie administrative et l'inquisition jésuitique.** Puis on se fait adresser de l'étranger des correspondances où l'on lit ces mots : **On s'attend au renvoi de M. de Villèle².** Les jours s'écoulaient. Nul bruit de crise ministérielle ; et alors l'exaspération s'accroît contre les hommes qui demeurent **collés à leur place.** Ce qu'on persiste à applaudir, ce n'est point la bonté du prince, mais la licence que cette bonté laisse encore espérer. En attendant on guette tous les incidents qui pourraient exciter. Bien minces sont les griefs : une pension de 3.000 francs enlevée à un membre de l'Institut ; puis un acteur du nom de Philippe mort en dehors de l'Église et à qui le curé de Saint-Martin a refusé la sépulture religieuse. Décidément la France est trop tranquille sous ce calme et froid Villèle qui a le tort de durer trop longtemps. Faute de mieux, l'attention se porte sur La Fayette qui est parti pour l'Amérique et inaugure un voyage triomphal à travers les États-Unis. L'automne s'achève sans autre diversion. Enfin le 22 décembre 1824, une ordonnance paraît, propre à défrayer la critique. Comme le nombre des officiers généraux était trop considérable pour l'effectif de l'armée, le gouvernement a décidé de mettre à la retraite les lieutenants généraux ou maréchaux de camp non employés depuis 1816, et même depuis 1823, mais à la condition que pour ceux-ci ils eussent droit au maximum de la pension. La mesure, légitime par elle-même et très avantageuse pour les finances publiques, a le tort d'éliminer des cadres un certain nombre de militaires, jeunes encore, de passé glorieux, et qui pourraient, en cas de guerre, rendre d'utiles services. Avec quelle ardeur, l'opposition, un peu à court, ne saisit-elle pas le prétexte ! C'est l'armée qui est atteinte ; et l'occasion est belle pour y réveiller le mécontentement. Cependant, le 22 décembre, est inaugurée la session législative. Au banc ministériel Villèle, toujours Villèle, puis à côté de lui son inséparable ami Corbière ; plus loin le garde des sceaux Peyronnet, impopulaire entre tous ; par surcroît, Frayssinous, un évêque, et le baron de Damas, un des affiliés de la congrégation. Le roi commence son discours. Il rend hommage à son frère, à la Charte qu'il promet

¹ *Constitutionnel*, 2 octobre 1824.

² *Constitutionnel*, 15 octobre 1824.

derechef de maintenir, et l'on applaudit. Mais voici qu'il annonce l'indemnité des émigrés ; voici surtout qu'il laisse entrevoir, sans préciser, des projets destinés à satisfaire **aux intérêts sacrés de la religion**. Du même coup, les méfiances se réveillent. Entre le roi et l'opposition, c'en est fait des avances, des grâces, des coquetteries. La lune de miel a duré trois mois.

III

Toute opposition, pour réussir, est tenue d'adopter une idée maîtresse autour de laquelle se groupent les griefs secondaires. Jusqu'ici l'effort principal a été de réveiller le souvenir des grandeurs impériales, de recréer après coup une sorte de Napoléon légendaire, à la fois destructeur de l'ancien régime, continuateur de la Révolution, infatigable pourvoyeur de gloire, et qu'on représente en outre — l'acte additionnel à la main — tout paré de liberté. C'est en se dissimulant sous cette grande image que les ennemis des Bourbons ont inauguré, poursuivi et savamment avancé leurs travaux d'approche contre la monarchie. Cette conduite garde trop d'avantages pour qu'on l'abandonne jamais. Toutefois elle a perdu de son opportunité. Avec le temps, les passions se sont un peu amorties. Parmi les officiers en demi-solde, quelques-uns sont morts, beaucoup ont été réintégrés dans les cadres. Les anciens soldats de l'Empire ont été ressaisis par la vie civile et s'absorbent, pour la plupart, dans leurs devoirs professionnels ou de famille. Avertis par l'échec des conspirations, les jeunes militaires, même à la cervelle un peu chaude, n'écoutent plus qu'avec méfiance les bourgeois qui, aux abords des casernes, leur proposent de jouer leur tête. En ces conjonctures, il importe de chercher pour la lutte une autre arme. Or, une habileté même médiocre suffit pour discerner où l'on pourra la découvrir. Le peuple français est sensible autant que nul autre à la gloire militaire ; en outre, il déteste l'ancien régime. Mais ce qu'il déteste plus encore, ce sont les usurpations des prêtres. Qu'on réussisse à lui persuader que l'Église est dominatrice ; aussitôt il s'exaspérera jusqu'à perdre toute notion de justice, et voilà l'arme de combat toute trouvée.

On l'a déjà maniée, mais sans que les coups pussent être portés à fond, tant Louis XVIII, ce roi philosophe, offrait de garanties à la société civile ! Maintenant celui qui règne est le dévot Charles X, et les accusations ont beau jeu de se produire. Elles vont se poursuivre avec une obstination incroyable, toujours les mêmes, mais variant sous des noms différents, en sorte que le public croira entendre toutes sortes de voix diverses, tandis que le son sera toujours celui de la même voix. Édits de l'ancien régime, décrets de la Révolution seront invoqués avec un égal étalage d'érudition, soit qu'on dénonce l'ultramontanisme, soit qu'on médite de détruire un ordre fameux. Les mêmes hommes qui, à travers le catholicisme, visent le trône, affecteront de défendre le trône contre les empiétements de l'Église, en sorte que l'impiété se parera de l'intérêt royal lui-même. Quelle ne sera pas la confusion, quel ne sera pas le péril, surtout si le gouvernement est maladroit autant que l'opposition est perfide ! Cependant on comprendrait mal ce long et acharné combat si l'on ne remontait jusqu'au début de la Restauration pour y rechercher les conditions réciproques de la société civile et de la société religieuse. Tout ce qui a été dit en gros à propos du règne de Louis XVIII doit être ressaisi en détail — fût-ce au prix d'un assez long retour en arrière, — afin qu'apparaisse dans son ensemble l'effort sous lequel la royauté a succombé. Contre les Bourbons, l'Opposition a dressé l'ombre de deux grands morts : Bonaparte d'abord, Voltaire ensuite. Hier, sous Louis XVIII, le revenant

redoutable était surtout Bonaparte : maintenant c'est, plus encore que Bonaparte, Voltaire.

LIVRE II

LE PARTI PRÊTRE

SOMMAIRE

I. — Retour en arrière. — L'enseignement public : l'Université impériale et son monopole. Politique indécise du gouvernement royal. Comment l'Université est maintenue provisoirement en attendant une loi générale.

II. — Deux défenseurs de la liberté d'enseignement : Benjamin Constant, Lamennais. Comment leur double appel n'est qu'à demi entendu. — De quel côté se portent les principales préoccupations de l'Épiscopat. — Les collèges dits de plein exercice.

III. — La lutte contre le monopole : Lamennais, Chateaubriand ; les vœux des Conseils généraux. — De l'état des collèges royaux. — Nouvelle intervention de M. de Lamennais ; sa lettre à M. Frayssinous, grand maître de l'Université (23 août 1823) ; procès du Drapeau blanc.

IV. — Comment l'Opposition se soustrait à l'embarras de défendre le monopole en déplaçant le terrain de la lutte et en opposant les Jésuites à l'Université.

V. — Les Jésuites : comment certains évêques leur confient leur séminaire. — Dispositions du pouvoir. — Le noviciat de Montrouge ; les collèges.

VI. — Premier éveil sur l'existence et la condition des Jésuites. — Comment le pouvoir, surtout depuis la formation du ministère Villèle, s'applique à ne pas pousser à fond les enquêtes. — Comment les journaux de l'Opposition commencent à dénoncer l'Ordre fameux. — Dans quelle voie s'engage, bien différent de son sage prédécesseur, le roi Charles X.

VII. — La loi du sacrilège. — A quels mobiles semblent avoir obéi les auteurs du projet. — De l'ensemble des dispositions qui rendent presque impossible la répression. — État d'esprit des pairs, et des députés. — La discussion et le vote de la loi. (Loi du 10 avril 1825.)

VIII. — Comment la loi du sacrilège porte à l'état aigu la lutte religieuse, — La hiérarchie ecclésiastique : force plus apparente que réelle. — L'épiscopat : les missionnaires : le clergé paroissial. — De quelques physionomies ecclésiastiques. — Prêtres assez nombreux qui, après la Révolution, sont demeurés en marge ou en dehors de l'Église,

IX. — La société laïque : le sens des choses religieuses : contraste entre le langage officiel et les sentiments intimes des âmes. La loi sur les ordres religieux de femmes.

X. — La cérémonie du sacre (29 mai 1825).

XI. — La Congrégation : ses débuts ; ce qu'elle est sous la Restauration. — Comment, en dépit de certaines adhésions

inspirées par l'ambition ou l'intrigue, elle devient l'origine de beaucoup d'œuvres charitables qui se développeront plus tard.

XII. — Les forces antireligieuses : les journaux ; avec quels artifices ils créent la confusion. — Les réimpressions d'ouvrages du dix-huitième siècle. — Les caricatures. — Béranger et son influence. — Dans quelle mesure l'Opposition peut compter sur l'indulgence des cours royales.

XIII. — Quelle place prépondérante prend le Constitutionnel. — Comment et sous quelle forme il attaque la religion. — Comment il est poursuivi. — Son acquittement (3 décembre 1825).

Dès son avènement, Charles X fut aux prises avec une question d'ordre religieux plus encore que d'ordre politique ou moral, celle de l'éducation de la jeunesse. Cette question devint le point de départ de polémiques qui, par déviations successives, se portèrent ardemment et confusément sur toutes choses : épiscopat, clergé, ordres religieux, lois canoniques, pouvoirs du Saint-Siège, à tel point que le cadre prodigieusement agrandi embrassa tous les rapports de la société civile et de la société ecclésiastique.

En matière d'enseignement, la Restauration avait trouvé tout établie et marquée de la forte empreinte napoléonienne une corporation laïque qui, sous le nom d'Université de France, détenait un vrai monopole.

Le 10 mai 1806, une loi l'avait créée. Le 17 mars 1808, un décret l'avait organisée. Cette organisation même constituait la plus originale des tentatives pour transporter dans la société séculière les règles de la vie monacale. L'entrée dans l'Université comportait un engagement dont le grand maître seul pouvait relever, à la manière d'un supérieur ecclésiastique qui délègue un profès de ses vœux. L'agrégation au corps — j'allais dire à l'Ordre — entraînait, suivant le dessein primitif, au moins pour les proviseurs, principaux, censeurs, maîtres d'étude, régents des collèges, l'obligation du célibat et de la vie en commun. Le mariage n'était toléré que pour les professeurs des lycées. Un costume sévère, d'où toute recherche mondaine était bannie, complétait l'apparence cléricale. Le grand maître lui-même avait un aspect de chef d'ordre, car son serment devait être reçu dans la même forme que celui des archevêques. Comme les instituts monastiques, l'Université avait son statut moral. Quiconque y entraînait contractait un double devoir : la fidélité aux principes religieux, la fidélité à l'empereur et à la monarchie impériale. Un privilège exorbitant compensait toutes ces servitudes : **L'enseignement public dans tout l'Empire, disait l'article premier du décret de 1808, est exclusivement confié à l'Université**¹.

En dehors de l'Université, nulle institution particulière ne pouvait s'établir sans un brevet, toujours révocable, du grand maître. De plus, une rétribution scolaire du vingtième de la pension. était prélevée en tout établissement privé, y compris les séminaires, au profit des lycées et collèges. Un décret du 15 novembre 1811 avait encore resserré les entraves.

Créée par l'Empire et pour l'Empire, l'Université ne semblait pas, à première vue, destinée à lui survivre. Elle signifiait monopole, ce qui sonnait mal en une époque de liberté. Par la rigidité de sa discipline, par l'entière confiscation de la jeunesse, elle était œuvre d'absolutisme, en même temps que par l'uniformité égalitaire de ses règles, elle portait en elle un aspect de dur nivellement : à ce double titre elle ne cadrerait guère avec l'esprit et les traditions de la monarchie restaurée. Par une déviation naturelle, les lycées, les collèges avaient suivi la pente du régime impérial, en sorte qu'instruction et éducation concouraient presque uniquement à développer les aspirations guerrières ; et là résidait une anomalie de plus en une ère de paix. Enfin la religion qui, d'après les statuts primitifs, était appelée à dominer toutes choses, avait perdu son empire ; et aux yeux de beaucoup de

¹ Voir lois du 10 mai 1806, du 17 mars 1808, du 17 septembre 1808 (DUVERGIER, *Collection des lois*, t. XV, p. 440, et t. XVI, p. 269 et suiv., p. 842).

maîtres, le catholicisme n'était plus qu'un peu de lave, bouillonnante jadis, maintenant refroidie, qui achevait de se solidifier.

Vis-à-vis de l'Université, la Restauration, à son début, se montre à la fois menaçante et timide. Un arrêté du 8 avril 1814 en flétrit les tendances comme attentatoires à l'autorité paternelle. Voilà la menace. Cependant sur l'heure on se borne à décider que le lycée Napoléon s'appellera collège Henri IV, le lycée Bonaparte collège Bourbon, que le réveil du matin sera annoncé, non par le son militaire du tambour, mais par l'appel plus bénin de la cloche, et voilà la débonnairété. — Le 12 juillet, l'abbé de Montesquiou, exposant la situation du royaume, proclame que **l'éducation nationale a besoin de reprendre une tendance plus libérale, en revenant à des principes trop longtemps oubliés**. Et une seconde fois s'insinue la sévérité. Pourtant l'Université a été déclarée maintenue provisoirement, et voilà derechef la tolérance. — Le 5 octobre 1814, une ordonnance importante paraît, qui affranchit les petits séminaires. Ira-t-on plus loin ? Sur l'heure, cette hardiesse suffit et de nouveau on répète : l'Université est maintenue provisoirement.

Ce fut seulement le 15 février 1815 qu'une Ordonnance, provisoire elle-même, car elle n'était que la préparation d'une loi générale, entreprit d'innover. A la grande corporation unique créée par Napoléon, dix-sept universités régionales étaient substituées. L'autorité directrice du gouvernement était représentée, non plus par un grand maître, mais par un conseil dit conseil royal. Chaque université serait elle-même placée sous la surveillance d'un conseil particulier. La taxe scolaire était supprimée, et cette recette serait remplacée en partie par une somme d'un million mise à la charge de la liste civile. Cette réforme, toute partielle — car rien n'était changé dans le régime des collèges royaux ou communaux — révélait la pensée, non de revenir à l'ancien régime, mais de ranimer dans les provinces les foyers de lumière qui, jadis, avaient jeté beaucoup d'éclat. Un autre dessein était de fortifier les influences religieuses. Dans cet esprit, l'on stipulait que le clergé serait représenté à la fois dans le conseil royal et dans le conseil particulier de chaque université. Telle était l'ordonnance, préparée en partie, non par des hommes de réaction, mais par deux universitaires : Royer-Collard et Guizot¹.

On remarquera la date : 15 février 1815. Treize jours plus tard, Napoléon débarquait à Cannes. Au milieu des embarras qui suivirent la grande tourmente, on eut d'autres soucis que la refonte de l'enseignement public. Par une ordonnance du 15 août 1815, l'Université fut — c'était pour la troisième fois — provisoirement maintenue ; et des universités régionales on n'entendit plus parler. La seule réforme fut de substituer à la juridiction du grand maître celle d'un conseil royal dont Royer-Collard fut le président.

Sur ces entrefaites fut élue la Chambre 'introuvable, aussi ardente en matière religieuse qu'en matière politique. Le 31 janvier 1816, un député, M. Murard de Saint-Romain, dénonça avec cette véhémence déclamatoire qui gâte même la sagesse, la grande fondation napoléonienne. La motion qu'il soumit à la Chambre laissait à l'Université les collèges royaux, c'est-à-dire les lycées ; mais elle lui enlevait les collèges communaux. Ceux-ci relèveraient des évêques qui nommeraient le principal. La proposition fut prise en considération.

¹ GUIZOT, *Mémoires*, t. I, p. 51 et 416. — POUTHAS, *Guizot sous la Restauration*, p. 61 et suiv.

La Chambre introuvable disparut. L'Université resta, se fortifiant par chaque assaut qu'elle repoussait. L'année suivante, à propos du budget de l'instruction publique, Royer-Collard put devant la Chambre nouvelle justifier, presque glorifier le monopole. Confondant ce qui est de l'ordre moral et ce qui n'est que de l'ordre matériel ou coercitif, il proclama cette maxime : *L'Université a le monopole de l'éducation, à peu près comme les tribunaux ont le monopole de la justice, et l'armée le monopole de la force publique*¹. Ainsi s'exprima-t-il, sans présenter toutefois comme définitif l'état de choses existant ; car, officiellement, on était toujours sous le régime du provisoire ; une commission avait même été nommée pour fixer le régime de l'instruction publique ; et l'on attendait une loi.

II

Quelle serait cette loi ? A distance et avec les lumières que le temps nous a apportées, il semble qu'une solution eût dû prévaloir : la liberté.

Dès 1817, la liberté d'enseignement trouva deux illustres défenseurs : Benjamin Constant, Lamennais.

Entre tous les hommes de l'opposition, Benjamin Constant était presque le seul dont l'esprit se fût élevé jusqu'à une vraie compréhension de la liberté. Cette supérieure lucidité de vues, il la devait à la fois à sa haute culture, aux enseignements de la Suisse où il était né, à l'influence de Mme de Staël. Quand, par faiblesse ou goût de popularité, il descendait jusqu'à s'associer aux étroites passions de son parti, c'était très sciemment qu'il obscurcissait en lui la lumière ; et de cette capitulation il se vengeait dans l'intimité par des épigrammes où il n'épargnait ni ses alliés, ni parfois lui-même. En octobre 1817, en un article du *Mercure de France*, il développa, avec la pénétrante souplesse qui lui était familière, ses pensées en matière d'enseignement. C'est un grave péril, disait-il en substance, que de laisser aux pouvoirs publics le monopole de l'éducation ; car ce même gouvernement qui est sage peut tomber un jour aux mains des factieux, et alors, au lieu de façonner les jeunes Aïnes aux idées de discipline et de paix, il leur soufflera l'esprit de dispute et de violence. Benjamin Constant ne dissimulait pas ses préférences pour l'éducation publique. *Mais ce qui est bon, ajoutait-il, n'a point besoin de privilège, et le privilège dénature presque toujours ce qui est bon.* Dans les lignes qui suivaient se précisait la thèse libérale : *Si le système de l'éducation officielle paraît vicieux à quelques individus, il importe que ceux-ci puissent recourir à l'éducation particulière ou à des institutions sans rapport avec le gouvernement. La société doit respecter les droits individuels et dans ces droits sont compris ceux des pères de famille sur leurs enfants. Benjamin Constant se flattait que des efforts concurrents des établissements publics et des établissements privés naîtrait une émulation féconde : *Que le gouvernement, disait-il en finissant, veille et préserve, mais qu'il reste neutre et qu'il se contente d'aplanir le chemin ; on peut s'en remettre aux individus pour y marcher avec succès*².*

Après Benjamin Constant, l'abbé de Lamennais. Benjamin Constant avait développé la thèse libérale, uniquement par hommage à la liberté elle-même. En un écrit publié sous ce titre : *Du droit du gouvernement dans l'éducation*,

¹ Chambre des députés, séance du 25 février 1817.

² *Mercure de France*, octobre 1817, p. 53 et suiv.

Lamennais laissait échapper tout ce que son âme tumultueuse recelait de passion. Avec une singulière ampleur d'éloquence, il affirmait le droit paternel, antérieur à tous les autres, supérieur à tous les autres, et institué par Dieu même. *S'obstiner à mettre l'éducation en régie, en fixer le prix par un tarif, dire aux familles : Vos enfants viendront dans nos écoles, ou toute école leur sera fermée, c'est frapper au cœur la liberté, l'équité naturelle et violer les âmes elles-mêmes.* Et ce que l'on dit de l'instruction, on peut le dire à plus forte raison des intérêts primordiaux de l'homme. Le gouvernement a-t-il le droit de donner à l'enfant la religion qu'il veut ? la morale qu'il veut ? A-t-il le droit de l'exposer à n'en avoir aucune¹ ? Ainsi s'exprimait Lamennais, et la conclusion, pareille à celle de Benjamin Constant, était la condamnation du monopole.

Sur l'heure, le double appel ne fut qu'à demi entendu. Benjamin Constant était un peu suspect pour son passé, Lamennais pour l'intempérance, déjà connue, de ses ardeurs. Puis les évêques, ces guides naturels des catholiques, n'avaient expérimenté que deux états : sous l'ancien régime le privilège, à l'époque révolutionnaire la persécution ; et le mot de liberté ne résonnait à leurs oreilles qu'avec un son équivoque, tant il avait couvert de tyrannies ! La liberté, si on l'obtenait, ne favoriserait-elle pas la création d'établissements pires que les collèges officiels eux-mêmes ? et cette crainte achevait de refroidir. Un souci plus urgent absorbait d'ailleurs en ce temps-là l'attention des évêques, celui d'assurer l'existence et le recrutement de leur séminaire. Ceux-ci — à part quelques exceptions, par exemple Évreux et Rodez — étaient le plus souvent en une condition précaire. En ces conjonctures, le zèle de l'administration diocésaine se dépensait à susciter les vocations, à organiser de petites écoles presbytérales, à briser les dernières entraves des lois impériales, à solliciter les faveurs du pouvoir. Que si l'on s'occupait de l'Université, c'était pour y déverser le plus de prêtres possible, soit comme proviseurs ou censeurs, soit comme régents. La vraie lutte, la lutte pour la liberté, ne viendrait qu'après.

Ainsi fut retardée toute action d'ensemble. Dans les années qui suivent le double appel de Benjamin Constant et de Lamennais, une seule ordonnance, celle du 27 février 1821, mérite d'être notée.

C'était sous l'administration de M. de Corbière, devenu président du Conseil de l'Instruction publique. Son avènement avait marqué un accroissement de crédit pour les catholiques. L'ordonnance stipulait que *les établissements privés qui auraient mérité la confiance des familles par leur direction religieuse et la force de leurs études pourraient, sans cesser d'appartenir à des particuliers, être convertis en collèges de plein exercice et à ce titre jouir de tous les privilèges des collèges royaux et communaux.* — Très notable était la réforme et très précieuse la faveur. Mais il eût été naïf de trop remercier. On se contentait de tempérer le privilège universitaire par un autre privilège dépendant de la bonne volonté ministérielle, celui du plein exercice. Puis, en desserrant les entraves, on se gardait de les briser : la rétribution scolaire était maintenue : le choix des professeurs était soumis à de très étroites exigences : enfin dans les villes où il existait des collèges officiels, ces collèges particuliers ne pourraient avoir d'externes ; même ailleurs il ne leur était loisible d'en recevoir que moyennant une autorisation².

¹ *Œuvres complètes de Lamennais*, t. VI, p. 356 et suiv.

² DUVERGIER, *Collection des lois*, t. XXIII, p. 306.

III

Tandis que le gouvernement se dépensait en efforts pour créer, à côté de l'Université, une demi-concurrence que lui-même doserait, les attaques se poursuivaient contre le monopole. C'est Lamennais qui, dans un écrit intitulé : *L'éducation considérée dans ses rapports avec la liberté*, renouvelle ses objurgations. C'est Chateaubriand qui dénonce à son tour la grande institution impériale. Certains rapports des magistrats reflètent, quoique sous une forme plus réservée, les mêmes soucis : *Il serait bien à désirer*, écrit le procureur général d'Agen, *que l'instruction publique donne à la jeunesse, qui se forme aujourd'hui par ses soins, une tendance plus marquée vers les idées d'ordre et de morale*¹. Les délibérations des conseils généraux sont elles-mêmes très suggestives². Dans le Cher, on constate que les pères de famille, s'ils tiennent à l'instruction religieuse, se gardent d'envoyer leurs enfants au collège royal, mais les confient au petit séminaire. Dans la Mayenne, on se plaint des jeunes professeurs *qui ont souvent étalé devant leurs élèves ces principes destructifs, décorés sous le nom de philosophie*. Dans l'Ain, on déplore que l'institution des lycées n'ait point *donné les résultats qu'on était en droit d'en attendre*. Dans la Nièvre, on insiste *sur le peu de confiance que les maîtres universitaires inspirent*. Mêmes doléances dans l'Hérault, le Vaucluse, la Gironde. De 1816 à 1822, dans une quinzaine de départements sur vingt-cinq environ dont nous avons les rapports, la méfiance se traduit par une protestation contre la rétribution universitaire. En même temps, un vœu se formule en faveur des anciennes congrégations enseignantes, et on le retrouve dans plus de la moitié des délibérations qui figurent aux Archives. Toutefois, dans la Haute-Garonne, ce vœu est subordonné à une condition formelle, celle que ces congrégations *se composent de Français et soient régies par les lois françaises*.

Dans le recul des temps, ces jugements sévères ne laissent pas que de surprendre. Ce qui ne permet guère de les mettre en doute, c'est qu'ils concordent avec le témoignage presque unanime de ceux qui furent alors des collégiens. Dans leurs lettres, dans leurs Mémoires, ils ont retracé leur vie scolaire : des journaux opposants ou impies introduits par les externes, et lus non en cachette, mais presque sans mystère ; des surveillants glissant aux mains des élèves Parny, Volney, Béranger ; des adolescents se promenant de long en large en discutant sur la religion et mettant un jour aux voix l'existence de Dieu ; le christianisme tombé en un tel discrédit que l'Église n'apparaît plus que comme *une officine de mensonge* : une obstination extraordinaire de sarcasmes à l'endroit de quiconque demeure fidèle aux pratiques religieuses³. Ce tableau est-il noirci à l'excès. Dans leurs discours officiels, les hauts fonctionnaires de l'Université se congratulent : combien cette satisfaction de commande n'est-elle pas contredite par certains rapports confidentiels ! Nous y

¹ Rapport du 28 octobre 1820 (*Archives nationales*, BB30, carton 237).

² Voir *Archives nationales*, série F17, liasse 1748. — On sait qu'en ce temps-là, les conseillers généraux n'étaient point élus ; mais ils étaient choisis en général avec grand soin, parmi les hommes les plus notables du département, et à ce titre une très réelle autorité s'attache à leur témoignage.

³ Voir GRATRY, *Souvenirs de ma jeunesse*, p. 22. — MONTALEMBERT, *Lettres à un ami de collège, passim*. — Abbé BAUNARD, *Vie du vicomte Armand de Melun*, p. 14. — Abbé DE LADOUÉ, *Vie de Mgr de Salinis*, p. 51. — Armand DE PONTMARTIN, *Mémoires*, t. I, p. 37. — Voir aussi dans la *Confession d'un enfant du siècle*, 1re partie, chap. II, le témoignage d'Alfred de Musset.

trouvons qu'au collège de Rouen des faits d'immoralité ont été relevés à la charge d'élèves et de maîtres d'étude ; qu'à Versailles une cinquantaine d'élèves, mécontents du changement du proviseur et du censeur, ont forcé les portes du collège et ont porté leurs réclamations à Saint-Cloud ; qu'à Angers de violentes querelles ont éclaté entre le proviseur et le censeur¹ ; qu'à Strasbourg, si nous en croyons le témoignage du recteur², il n'y a pas un seul élève qui ne soit vicieux ; qu'à Marseille, des caricatures d'une obscénité révoltante circulent, que des blasphèmes se tracent à la craie sur les murs même de la chapelle³. Des révoltes éclatent, de 1814 à 1818, à Rennes, à Bordeaux, à Périgueux, à Caen, à Lyon, à Tournon, à Vannes⁴ ; on en signale en 1819 au collège Louis-le-Grand, en 1820 à Orléans. De vraies séditions se produisent en 1821 à Poitiers, en 1822 au collège Henri IV⁵. Après le collège se développent ces ferments d'indiscipline ; et presque partout les grandes écoles — écoles de droit, écoles de médecine — sont foyers ardents d'opposition.

La sollicitude du gouvernement s'éveille de plus en plus, mais sans qu'il se fasse encore à l'idée de chercher le remède dans la libre concurrence. Sans varier, il persévère dans la même conduite qui est de développer dans l'enseignement officiel l'élément ecclésiastique. Sur ces entrefaites, une mesure très éclatante atteste cette disposition. La présidence du Conseil royal a été confiée à Royer-Collard, puis à Cuvier, enfin à Corbière. Maintenant la charge de grand maître est rétablie. Le 1er juin 1822, on en investit un prélat, M. Frayssinous, évêque d'Hermopolis. Et M. Frayssinous de se dépenser sans compter pour insuffler à l'Université, comme on ferait d'un sang nouveau, l'esprit religieux. Il recommande aux maîtres de surveiller les élèves et, pour les surveiller avec autorité, de commencer par se surveiller eux-mêmes. Il voudrait plus de décence dans les discours, plus de sévérité dans le choix des livres, une vigilance à la fois plus stricte et plus paternelle. Après s'être adressé aux fonctionnaires de son administration et aux proviseurs, il s'adresse aux évêques et, avec une confiance émue, sollicite leur concours. Surtout il multiplie les aumôniers et les choisit dans l'élite du sacerdoce. Parmi eux l'on peut citer deux prêtres tout jeunes, M. de Salinis et M. de Scorbiac, distingués d'esprit autant que de vertu et bien faits pour plaire à la jeunesse.

Ils plaisent en effet. On les écoute pour leur éloquence et même à certains jours on leur fait fête. Mais des semences de foi qu'ils déposent, presque aucune ne lève. Qu'ils proclament le dogme, et les visages se rembrunissent ; qu'ils se hasardent jusqu'à parler des excès de l'époque révolutionnaire, et la réprobation va jusqu'à la menace⁶. De la stérilité de ce ministère — le ministère inconsolé, dira un jour Lacordaire — un témoignage suggestif subsiste. C'est le rapport collectif que neuf aumôniers de collèges adresseront quelques années plus tard à leurs supérieurs ecclésiastiques. Ils constatent que chez les jeunes enfants confiés à l'Université, presque de suite la foi religieuse s'émousse. Elle se ravive un peu à l'époque de la première communion, puis, derechef, s'oblitère, se résorbe dans la grande honte d'être chrétien et de le paraître. Un livre de prières ne se garde qu'en cachette, un signe de croix est un acte de courage. Pourtant,

¹ *Archives nationales*, série F17, liasses 5639, 5644, 5604.

² Rapport cité par l'abbé GARNIER, *Frayssinous, son rôle dans l'Université*, p. 57.

³ GARNIER, *Frayssinous*, p. 268 et suiv.

⁴ Déclaration de Royer-Collard à la Chambre des députés, 10 juillet 1819.

⁵ *Archives nationales*, série F17, liasses 5618 et 5634.

⁶ DE LADOUÉ, *Vie de Mgr de Salinis*, p. 55.

jusqu'à quatorze ans, quelques vestiges subsistent. Mais à partir de cet âge, toute croyance s'élimine. La proportion des jeunes gens qui demeurent fidèles aux pratiques catholiques est, en *seconde* et en *rhétorique*, de 7 à 8 pour 100, à la sortie de collège de un pour 100¹.

Une troisième fois, Lamennais prend la plume. Dans le *Drapeau blanc*, le 22 août 1823, il dénonce, sous forme de lettre à Frayssinous², les tendances de l'Université et, avec une véhémence oublieuse de toute mesure, fait monter jusqu'au grand maître ses accusations : *Quel obstacle, dit-il, arrête votre zèle ? Quelle force inconnue vous lie les mains ? N'a-t-on voulu que placer le désordre sous la protection d'un nom respecté ? — En beaucoup d'établissements, continue Lamennais, et nous en avons les preuves, non seulement on ferme les yeux sur les plus énormes excès, mais on les excuse, on les justifie ou du moins on les tolère comme inévitables.* Les faits cités sont peu nombreux, mais suggestifs : c'est un proviseur, obligé par le maire à se retirer, sous la menace de poursuites criminelles ; ce sont des vexations odieusement mesquines contre un aumônier chargé du ministère de la confession ; ce sont surtout — et cet étalage d'impiété a défrayé bien des polémiques — ce sont surtout trente enfants allant ensemble à la table sainte. puis gardant l'hostie et s'en servant pour cacheter leurs lettres.

Tout abasourdi sous la violence, Frayssinous jugea que son devoir de chef lui imposait de défendre l'Université attaquée : *Je tâcherai toujours, dit-il en une lettre insérée au *Moniteur*, de marcher avec force et mesure entre les cris de ceux qui jugent que j'en fais trop et de ceux qui trouvent que je ne fais pas assez.* On traduisit en police correctionnelle, non Lamennais qu'on voulait encore ménager, mais l'éditeur du *Drapeau blanc* qui fut condamné à quinze jours de prison pour diffamation envers le corps universitaire. Et ainsi fut frappé l'accusateur, mais sans que l'accusation fût convaincue de calomnie, et sans que Frayssinous lui-même se sentit rassuré sur la grande corporation qu'il couvrait de son nom.

IV

Il est souvent plus aisé d'attaquer que de se défendre. Ainsi pensèrent les journaux de l'opposition qui avaient adopté l'Université pour cliente. Pour qui se disait libéral, l'apologie non déguisée du monopole offrait un choquant aspect de contradiction. En ces conjonctures, la véritable habileté serait de prendre l'offensive et de porter la lutte dans le camp adverse. Cette conduite serait surtout facilitée si, en face de l'enseignement officiel, un enseignement rival commençait à poindre, puissant déjà et se développant à l'abri d'un subterfuge qui Aidait la loi. Que les maîtres voués à cet enseignement portassent un nom impopulaire, qu'ils fussent, en outre, suspects de complaisance pour les maximes absolutistes, et alors on paraîtrait en soutenant le monopole servir la liberté. Or, les libéraux eurent ce rare bonheur d'accomplir presque sans risque cette diversion qui les transformerait d'accusés en plaignants. A qui dénonçait l'Université, ils répondirent en dénonçant les Jésuites, et ils échappèrent à

¹ Voir Henri DE RIANCEY, *Histoire de l'instruction publique en France*, t. II, p. 379-381.

² On trouvera le texte de cette lettre dans les *Œuvres complètes de Lamennais*, t. VIII, p. 355.

l'embaras de défendre le monopole en attaquant ceux qui, s'ils dominaient, revendiqueraient sans doute le monopole aussi.

V

Une bulle pontificale du 7 août 1814 avait révoqué l'acte de Clément XIV et rétabli la Compagnie de Jésus dans le monde entier. A la fin de l'année, rue des Postes, en une dépendance du couvent de la Visitation, soixante et onze novices se trouvèrent rassemblés. Trente d'entre eux étaient déjà prêtres. Beaucoup étaient d'anciens Pères de la Foi¹. Le supérieur — car on n'osait encore reprendre l'ancienne appellation de *provincial* — était le Père de Clorivière, un vieillard presque octogénaire, sévère pour lui-même, pour les autres aussi, absolu de nature, et acceptant malaisément les conseils, mais de vertu admirable, et protégé par le souvenir d'un héroïsme qui jamais ne s'était démenti ; car, pendant la Révolution, il avait tout enduré hormis le martyre.

Précaire était le sort des anciens jésuites reconstitués. Ils avaient contre eux la loi, contre eux aussi le préjugé public. Mais ils n'avaient pas été gâtés par la fortune, et jugeaient déjà victoire qu'on les supportât.

Deux ministères s'offraient à eux : les *Missions*, l'*Enseignement*. Ils furent missionnaires, surtout dans l'Ouest, et plusieurs d'entre eux, anciens Pères de la Foi, s'associèrent, avec un remarquable succès, aux prédications du Père Rauzan. Mais l'apostolat par l'enseignement les attira plus encore. Il semblait qu'ici leur zèle dût se heurter à un invincible obstacle. Le régime du monopole leur interdisait d'ouvrir aucun collège sous leur responsabilité propre. En outre, ils étaient proscrits à double titre, en tant que jésuites par les anciens édits, en tant que religieux par les lois nouvelles. Cependant beaucoup d'évêques les voyaient avec faveur. Plusieurs manifestèrent le désir de leur confier leur séminaire. Ce que les jésuites ne pouvaient faire par eux-mêmes et comme congrégation enseignante, ils le feraient comme délégués de l'évêque, choisis à titre individuel par lui, révocables pareillement par lui. Ainsi furent-ils préposés à la direction des petits séminaires de Bordeaux, de Saint-Acheul près d'Amiens, puis de Sainte-Anne d'Auray, de Montmorillon, de Forcalquier. En l'automne de 1817, ils possédaient en outre deux résidences, celle de Paris, celle de Laval.

Quelles seraient vis-à-vis de cet institut fameux, très reconnaissable quoique dissimulé, les dispositions des pouvoirs publics ? Le roi Louis XVIII inclinait à la tolérance, à la bienveillance même, à la condition qu'on ne lui causât aucun embarras. Parmi les ministres, le plus important à conquérir était le ministre de l'Intérieur, qui était alors M. Lainé. C'était un homme excellent, droit, intègre, mais très imbu des doctrines gallicanes. Il n'était pas hostile à ce que les jésuites fussent reconnus légalement, mais à la condition qu'ils changeassent leur nom, qu'ils n'eussent pas de chefs à l'étranger, que les statuts subissent quelques modifications, en d'autres termes qu'ils consentissent à se démarquer. Cette opinion était partagée par quelques membres du clergé, notamment par le cardinal de La Luzerne. Au printemps 1817, l'un des religieux de la Compagnie, le Père de Grivel, mettant à profit d'anciennes relations de famille, se rendit chez

¹ On appelait ainsi une congrégation religieuse, proscrite par Napoléon après une assez courte existence, congrégation très distincte des Jésuites, mais animée du même esprit, et tendant à rapprocher ses règles de celle de saint Ignace.

le ministre. Celui-ci lui parla aussitôt de la maison de Saint-Acheul qui était déjà très prospère : *Saint-Acheul, lui dit-il, jette un peu trop d'éclat et est jaloué par l'Université.* — *Peut-on nous reprocher, reprit le Père de Grivel, la confiance que nous témoignent les familles ?* — *Vous devriez vous faire autoriser,* continua le ministre. La suggestion resta sans réponse. L'entretien se poursuivant, Lainé parla des préventions contre les jésuites : *J'en ai moi-même beaucoup,* ajouta-t-il moitié souriant, moitié sérieux. La conversation se prolongea pendant près d'une demi-heure, courtoise, bienveillante, amicale même, mais avec des réserves, des réticences qui révélaient les désaccords. A l'issue de l'audience, le Père de Grive ! en une lettre au père Rozaven, résumait ainsi ses impressions : *On est plein d'intentions excellentes et de fausses idées. Certes on ne nous fera pas de mal, mais point de bien non plus, tant on craint le parti qui nous est opposé !*¹

On atteint l'année 1818. Le ministère de la prédication et surtout le développement des collèges exigent un plus nombreux personnel : de là, un surcroît de sollicitude pour le recrutement de l'Ordre. Le noviciat agrandi est transféré de la rue des Postes à Montrouge. Il est installé en une maison assez vaste, mais presque misérable et où la pauvreté se pratique au delà même de ce qu'exige la règle. Une discipline sévère ; une sollicitude incessante et presque dure pour assouplir les volontés sans toutefois les briser ; un soin constant à se garder contre toute nouveauté, fût-ce les nouveautés de la dévotion. L'usage est chez les jésuites d'éprouver les novices, en les employant au dehors à des œuvres de charité et d'apostolat. Ces pratiques pieuses s'exercent dans les paroisses voisines et surtout à l'hospice de Bicêtre.

En leur condition précaire, la sagesse était pour les jésuites de s'envelopper de silence, en sorte que s'ils avançaient, on n'entendît point le bruit de leurs pas. Mais était-il possible que cette maison de Montrouge demeurât ignorée ? Elle abrite des novices, mais de quelle qualité ? Beaucoup sont prêtres, d'âge déjà mûr, déjà connus comme prédicateurs. Aux Français se mêlent des étrangers : c'est ainsi qu'à partir de 1822 cette même maison reçoit les novices d'Angleterre et d'Irlande. Au seuil de la demeure, si pauvre soit-elle, descendent d'illustres visiteurs : un jour M. de Quélen, qui vient d'être nommé archevêque de Paris ; un autre jour le duc de Rohan, qui vient d'entrer dans les ordres, puis, plus tard, M. de Clermont-Tonnerre, archevêque de Toulouse. Il y a aussi des renoncements au monde qui ne peuvent laisser le monde indifférent : à Montrouge, arrive à la fin de 1822 un jeune magistrat qui, après six mois passés à Issy, a voulu se sanctifier par un sacrifice plus complet : il sera plus tard célèbre sous le nom de Père de Ravignan. Ce n'est pas tout. Au noviciat, des retraites se prêchent : retraites pour les prêtres, retraites pour les laïques. Comment cette maison de Montrouge fût-elle demeurée inaperçue ? Les catholiques commencent à la connaître ; quant aux autres, ils l'ignorent moins encore ; ils l'ignorent si peu qu'ils s'apprêtent même, comme on le dira bientôt, à créer autour d'elle une légende.

Les collèges, eux aussi, se révèlent par une vie extérieure très voyante. Les jésuites sont gens de tradition. Dans leurs maisons ils remettent en honneur la discipline, les exercices, les jeux, les programmes d'étude, en un mot tous les usages d'autrefois. Donc on voit revivre les solennités de jadis : séances littéraires, concertations, pièces de théâtre dont les élèves sont les acteurs.

¹ Père BURNICHON, *la Compagnie de Jésus en France*, t. I, p. 139, note.

L'évêque est invité ; et on le complimente en vers latins, agréablement mêlés de mythologie et de dévotion. Il y a aussi les processions et en particulier celle de la Fête-Dieu. Elle se déroule avec une pompe que le clergé paroissial s'efforcerait en vain d'égaliser. On accourt de la ville et des environs ; et c'est à qui admirera le plus le somptueux décor du culte : à Saint-Acheul il y a 20 fleuristes, 20 thuriféraires, en tout, nous dit-on, plus de 200 figurants¹. A d'autres jours, tous les élèves partent pour de longues promenades. Dans les rues, puis dans la campagne ils se développent dès l'aube en longues files, très nombreux, trop nombreux même au dire de ceux qui, d'un œil jaloux, les observent et les recensent. Parfois à ces excursions un but pieux est assigné. Ainsi arrive-t-il que les collégiens de Bordeaux vont en pèlerinage à Notre-Dame du Verdelet, ceux de Saint-Acheul à Notre-Darne d'Albert.

Nous ne faisons pas de bruit, mais nos amis en font trop, écrivait le Père de Grivel. Le respectable religieux qui a tracé ces lignes n'aurait-il pas pu adresser le reproche à ses propres confrères ? Si abrités qu'ils fussent derrière les évêques, les bons Pères faisaient trop de bruit. Ils progressaient trop pour ne point exciter l'envie. Ils dirigeaient des séminaires qui ressemblaient trop à des collèges pour qu'on ne supputât pas qui en sortait pour la vie cléricale, qui en sortait pour la vie séculière. Ils différaient trop du clergé paroissial pour qu'on ne s'informât point du vrai nom qu'ils portaient. De là, sur la légalité de leurs établissements, un double éveil : celui du gouvernement, celui de l'Opposition elle-même.

VI

Dans les régions officielles, la défiance se voila sous l'aspect de constatations qui s'appliquaient à n'être point malveillantes et se contentaient de rassembler les indices d'infraction à la loi. Les élèves sortent pour la promenade : on observe que nul d'entre eux, même parmi les plus grands, ne porte la soutane, ainsi que le commandent les règlements sur les écoles ecclésiastiques. Puis on s'avise qu'à Bordeaux, à Saint-Acheul et ailleurs, on joue des pièces de théâtre, ce qui n'est pas du tout dans les habitudes des petits séminaires, mais au contraire tout à fait conforme aux traditions d'un ordre très fameux. Un autre jour, on réussit à saisir des prospectus qui annoncent des leçons d'escrime — est-ce exercice pour jeunes lévites ? — ou bien encore des leçons de danse, ce qui est de plus en plus laïque². Que si l'on pénétrait dans les collèges eux-mêmes, on y découvrirait deux divisions distinctes : l'école cléricale et le pensionnat, celui-ci débordant beaucoup sur celui-là. Cependant les enquêtes sont débonnaires et entamées uniquement sous la pression de l'autorité universitaire. On les poursuit mollement, avec une seule crainte, celle de les pousser trop à fond. Voici d'ailleurs que Decazes a été renversé, que le duc de Richelieu lui a succédé, qu'avec Villèle, successeur de Richelieu, le pouvoir a passé à droite. Du côté du gouvernement, que peuvent désormais craindre les Pères ? Aux jours de leurs séances littéraires, le préfet vient parfois s'asseoir à côté de l'évêque. Ils ont des protecteurs plus puissants encore : à Bordeaux, leur distribution des prix est présidée en 1822 par la duchesse de Berry, en 1823 par la duchesse d'Angoulême. Ils fondent deux nouveaux établissements, l'un à Aix en 1821,

¹ BURNICHON, *la Compagnie de Jésus en France*, t. I, p. 285.

² Papiers de Cuvier, n° 285. (*Bibliothèque de l'Institut de France.*)

l'autre à Dôle en 1823 ; un peu plus tard, ils en fondront un troisième, à Billom, en Auvergne. Au noviciat de Montrouge ils ont ajouté un autre noviciat, organisé dans Avignon. Ils ont 300 pensionnaires à Bordeaux et à Montmorillon, près de 400 à Sainte-Anne d'Auray, presque le double à Saint-Acheul où ils sont contraints de multiplier à la hâte les annexes. Ainsi vivent-ils, un peu surpris qu'on ne les persécute point et qu'on leur fasse même bon visage, bien résolus d'ailleurs à mettre à profit le temps d'accalmie et à ne s'enquérir de la loi que le jour où on la retournera contre eux !

On ne tarde point à l'invoquer. Tandis que le gouvernement passe de la tolérance à la faveur, l'opposition achève de découvrir tout ce que le nom de Jésuite recèle de ressources pour qui voudra l'exploiter. Quel autre mot dans la langue offrirait la même souplesse et se prêterait aux mêmes équivoques ! Les jésuites ! Ils ont été frappés par la royauté, en sorte que la royauté ne pourra les soutenir qu'en paraissant se déjuger. Ils ont été condamnés par le Saint-Siège ; ce qui fournit aux catholiques une sorte de licence pour s'absoudre eux-mêmes en les combattant. Ils ont été proscrits par les arrêts du Parlement, de telle manière que s'ils se présentent à la barre des tribunaux, toute une vieille jurisprudence, à la fois tenace et passionnée, les fera par avance considérer comme ennemis. Ils ont leurs chefs hors de France et une organisation internationale, à tel point qu'ils apparaissent sous un double aspect, interdits par les lois françaises, mais en revanche esclaves de statuts étrangers. Par surcroît, ils s'offrent sous l'aspect d'une corporation, en une époque où toute la tradition révolutionnaire juge suspect quiconque s'associe. Enfin ils recueillent dans leurs collèges beaucoup d'enfants au nom aristocratique ; ce qui permettra à l'envie une comparaison fructueuse avec les anciens lycées impériaux nivelés et patriotes, démocratiques et militaires.

Qui n'eût saisi l'opportunité ? Et voici la presse qui, vers la fin du règne de Louis XVIII, se fait violemment dénonciatrice. C'est le *Constitutionnel*, c'est le *Courrier français* ; à la meute se joindra un peu plus tard le *Journal des Débats*. Puis voici la nuée des brochures. Jésuite ! le mot est jeté en pâture au peuple. Et le peuple le ramasse, l'adopte comme le symbole de toute la lutte religieuse et, dans son ignorance simpliste, appelle Jésuite tous ceux qu'une langue moins déformée se contenterait d'appeler catholiques.

Si habilement choisi que soit ce terrain de combat, le succès sera plus ou moins facile suivant l'orientation du gouvernement royal. Que, tout en soutenant la religion, il évite de la compromettre et de se compromettre lui-même par des complaisances trop visibles ; et l'opposition déconcertée sera réduite à porter ses coups à vide. Telle a été la conduite de Louis XVIII. Tout autre est Charles X, aussi peu exercé en l'art des nuances que son prédécesseur s'y est montré maître consommé. S'assagira-t-il dans l'exercice du pouvoir ? Ses amis les plus éclairés l'espèrent sans y compter beaucoup. Sur ces entrefaites, un projet de loi, le plus inopportun qui se pût concevoir, montra dans quelle voie il était disposé à s'engager.

VII

Le 3 janvier 1825, à la Chambre des pairs, le garde des Sceaux, M. de Peyronnet, se leva de son banc et lut une proposition qui fixait les peines pour les délits ou crimes commis dans les églises ou dans l'enceinte des édifices

consacrés aux cultes reconnus par l'État. En outre, le vol des vases sacrés serait, suivant les cas, puni des travaux forcés ou même de la peine capitale. De ces dispositions, destinées à atteindre des infractions humainement tangibles, un article se détachait qui communiquait au projet son véritable caractère. Il avait pour but de frapper — et de la peine de mort — quiconque, volontairement et par haine ou mépris de la religion, profanerait les vases sacrés ou les hosties consacrées, c'est-à-dire quiconque se rendrait coupable de sacrilège, même en dehors de toute appropriation matérielle.

M. de Peyronnet, en lisant son exposé de motifs, réussit-il à déguiser quelque embarras ? En présentant la motion, il se jugeait ; car l'année précédente, les ministres s'étaient refusés à introduire dans la législation un crime, le plus horrible sans doute aux yeux des croyants, mais qui, par sa nature et jusque par son énormité, semblait échapper aux lois terrestres pour ne relever que du tribunal divin. Les répugnances que ressentait le garde des Sceaux, Villèle les éprouvait plus encore. Il était peu dévot et, par surcroît, le plus positif des hommes. **Commençons, disait-il, par restaurer la religion dans les âmes, et alors seulement nous pourrons songer à l'introduire dans nos institutions.**

Quelles influences avaient fait prévaloir cette politique mystique, et au point de l'imposer aux ministres ? Parmi ceux qu'on appelait les ultras, beaucoup gardaient un regret, celui que la Charte n'eût point, sous forme de préambule, rendu un solennel hommage à la religion catholique ; et sans préciser leurs vues, ils déploraient que la loi fût athée. Ces pensées un peu vagues, mais inquiétantes par l'obscurité même où elles s'enveloppaient, avaient dans les Chambres des interprètes autorisés ; tel M. de Bonald ; tel M. de Marcellus, très respecté de tous ses collègues et habituel organe des revendications religieuses. En outre, un argument déjà formulé l'année précédente se répétait avec une certaine apparence de logique : dans ces derniers temps, un grand nombre de vols dans les églises avaient été constatés ; de là l'urgence de renforcer la répression. Or quelle ne serait pas l'inconséquence si, en frappant ceux qui, par cupidité, dérobaient des ornements ou des objets précieux, on laissait impunis, ou l'on atteignait de peines moindres, ceux qui porteraient la main, non sur les objets du culte, mais sur les hosties elles-mêmes. On rappelait enfin que ces profanations de vases sacrés ou d'hosties n'étaient point chose inouïe : on avait eu à en déplorer en 1821 et en 1824 dans le Bas-Rhin, le Lot, l'Indre et-Loire.

Toutes ces considérations avaient pénétré l'esprit de Charles X. Cet excellent prince, très libertin autrefois, avait formé le ferme propos de réparer ses erreurs en faisant reflourir la religion dans son royaume : ainsi pensait-il, en un élan de piété aussi mal dirigé que sincère, et sans songer que les manifestations inconsidérées de son repentir pourraient être plus funestes à la France que tous les écarts où sa folle jeunesse s'était jadis abandonnée.

La presse opposante, fixée dans une malveillance invariable, s'appliquait à passer au crible toutes les mesures gouvernementales, même les plus sages. jusqu'à ce qu'elle pût en extraire la critique. A l'annonce de la proposition, elle éclata, indignée en apparence, au fond ravie : eût-elle écrit autre chose si elle eût conduit la main du roi ?

Le projet, d'aspect farouche, était en même temps débile ; et là résidait le trait le plus curieux. Je voudrais retrouver, à travers les années, les dispositions intimes des auteurs de la loi. Une idée très élevée les domine, celle d'un hommage public à la divinité, représentée par la Sainte Eucharistie ; mais ils ne portent en eux ni les ardeurs des dévots — car ils sont souvent de pratique fort tiède — ni le

fanatisme des sectaires — car ils sont en général de mœurs fort douces. Aussi, après avoir déployé tout l'appareil d'une répression sans pitié, les voici qui s'humanisent, se ressaisissent et, redevenant presque à leur insu les hommes de leur siècle, tempèrent leur œuvre comme on adoucit, par retouche, des traits jugés trop rudes. Qu'on lise l'article premier et l'article 4. La profanation des vases sacrés est punie de mort et, s'il y a profanation des hosties consacrées, la peine sera celle des parricides. Voilà le châtement, et qui s'étale avec ostentation. A ce point, il semble que les rédacteurs de la loi aient été gagnés par le sentiment d'un extraordinaire anachronisme. Pour ressusciter les édits de saint Louis, il faudrait ressusciter saint Louis lui-même, c'est-à-dire, en une époque d'unité de foi, un roi très saint, autorisé à imposer une loi dure à son peuple parce qu'il s'impose à lui-même toutes les austérités de la plus sévère pénitence. Quoi de commun avec le dix-neuvième siècle tout pétri de philosophisme, tout imprégné de la Révolution ! Aussi, par dégradation insensible on corrige, on émascule, on efface presque les mots terribles qu'on vient de tracer. Le dur principe demeure, mais subordonné à des conditions qui le réduisent presque à l'état d'épouvantail. Pour que le sacrilège simple soit puni, il faut qu'il ait été commis volontairement. Il faut en outre qu'il ait été commis en haine ou par mépris de la religion. A ce double tempérament, la commission de la Haute Chambre ajoute une troisième condition : il faut que l'acte ait été commis publiquement. Or, qui ne discerne une arme émoussée par avance entre les mains de qui voudra la manier ? Qu'on se figure à la cour d'assises un accusé de sacrilège. Qui pourra établir la pleine volonté, c'est-à-dire une volonté que n'a égarée ni la surexcitation de la passion, ni une fureur momentanée ? Qui pourra prouver que la profanation des hosties, cet acte extraordinaire, n'est pas l'œuvre d'un misérable déséquilibré, d'un pauvre maniaque plutôt que d'un homme agissant sciemment en haine de la religion ? A tout cela s'ajoute la condition de publicité. Quelle habileté ou quelle ardeur de poursuite réussira à rendre applicable une loi qui multiplie comme à dessein les paliers où pourra s'accrocher la défense ! Telle, apparaît, dès l'ouverture de la discussion, le projet sur le sacrilège. Et ce mélange d'outrance et de faiblesse est le signe auquel on peut reconnaître presque toutes les initiatives des royalistes extrêmes. Quand ils se sont compromis, ils reculent, soit qu'ils cèdent au retour de leur douceur naturelle, soit qu'essayant presque inconsciemment de ressusciter les âges anciens, ils se sentent enveloppés, non moins inconsciemment, par l'ambiance des âges nouveaux.

Et sur l'heure cette faiblesse est, par quelques-uns, percée à jour. Tandis que toute la presse de gauche flétrit l'intolérance, Lamennais, cet intempérant organe de l'intransigeance religieuse, n'est point lui-même satisfait. Il remarque que le projet, en punissant de peines exceptionnelles les vols dans les églises, étend ses rigueurs aux vols dans les temples réformés ; et cette assimilation lui déplaît. Puis, s'attachant à la motion elle-même, il en pressent, il en dénonce par avance l'inanité¹.

Le 10 février, au Luxembourg, les débats s'ouvrirent. Contre le projet s'élevèrent plusieurs des plus notables d'entre les pairs : le comte Molé, le duc de Broglie, Chateaubriand. Nul ne contestait l'énormité de l'attentat, attentat contre la divinité elle-même incarnée dans l'hostie consacrée. Seulement le crime, pour s'offrir sous son véritable aspect d'horreur, impliquait la foi en la présence réelle. Il pouvait donc y avoir disproportion entre le forfait qui était inouï et le criminel

¹ Voir *Œuvres complètes de Lamennais*, t. VIII, p. 423 et suiv.

qui, s'il était incroyant, n'était coupable à ses propres yeux que d'un outrage exceptionnellement odieux à la religion de l'État. Les adversaires du projet insistèrent sur le danger de confondre le domaine séculier et le domaine sacré. En cette voie où s'arrêtera-t-on ? A quand une loi sur le blasphème ? La réglementation des matières religieuses est du ressort du droit canonique. La législation civile, si elle entreprend de pénétrer dans le domaine spirituel, devra donc s'asservir aux interprétations des canonistes. Un dernier argument se puisa dans la grandeur même de Dieu qu'aucun châtement humain ne vengerait dignement, et qui planait au-dessus de toute vengeance, étant Dieu de mansuétude et de pitié. A cette considération Chateaubriand prêta toute la magie de son éloquence : *La religion, dit-il, doit ses victoires à ses miséricordes.* Il ajouta, en une image d'ailleurs plus brillante que solide : *L'homme sacrilège, conduit à l'échafaud, devrait y marcher seul et sans l'assistance du prêtre. Que lui dirait ce prêtre ? Il lui dirait sans doute Jésus-Christ vous pardonne, et que répondrait le criminel : La loi me condamne au nom de Jésus-Christ.*

Les ministres ne pouvaient garder le silence, et M. de Peyronnet répondit aux opposants. Mais le véritable avocat de la loi fut Bonald. Il rappela quelles peines terribles avaient frappé chez tous les peuples quiconque bravait les dieux. Il proclama l'urgence d'opposer une digue aux progrès de l'impiété. Avec hardiesse il écarta tous les arguments qu'inspirait une fausse sensibilité : *Osons, dit-il, proclamer des vérités fortes ; si les bons doivent leur vie à la société comme service, les méchants la doivent comme exemple. On dit : le sacrilège n'est pas un crime, c'est un péché. Mais l'homicide, le vol, qui sont autant de péchés, cessent-ils pour cela d'être des crimes ? La religion sans doute ordonne à l'homme de pardonner, mais en prescrivant au prince de punir ; et ce n'est pas pour rien que, selon l'expression de l'apôtre, il porte le glaive. Ainsi s'exprima Bonald. Prononça-t-il la phrase impitoyable qui lui a été si souvent reprochée et qu'on cite encore : En punissant de mort le sacrilège, les magistrats ne feront que le renvoyer devant son juge naturel.* Ce qui est certain, c'est que ces paroles ne se retrouvent point dans le compte rendu officiel.

Pendant sept séances, devant la haute Chambre transformée en Concile, les débats se prolongèrent. Le plus instructif n'eût pas été d'écouter les discours, mais de recueillir de banc à banc les entretiens privés. On y eût surpris la cruelle perplexité d'hommes à l'esprit sensé et sage, qui répugnaient tout ensemble à l'indulgence tant ils sentaient énorme le crime, et à la sévérité tant cette sévérité même ressuscitait des pratiques abolies ! L'obstination des répugnances se traduisit par divers amendements. L'un d'eux, qui substituait à la peine de mort celle des travaux forcés, recueillit 104 voix contre 108. Le 18 février le projet fut adopté par 127 suffrages contre 92. Au dépouillement du scrutin on remarqua quatre bulletins blancs : c'étaient ceux de quatre prélats — entre autres M. de Quélen, archevêque de Paris, — qui, se séparant de leurs collègues ecclésiastiques, avaient jugé que la mansuétude évangélique leur recommandait l'abstention.

Au Palais-Bourbon la proposition, défendue par Frayssinous et Peyronnet, fut combattue par Royer-Collard, en l'un de ses discours les plus fameux. En cette enceinte, le succès du gouvernement ne paraissait point douteux. Cette Chambre n'était-elle pas celle que le ministère avait façonnée et d'où toute opposition sérieuse semblait bannie ? Pour la première fois, elle osa s'émanciper et, au scrutin d'ensemble, la désapprobation se marqua par 95 voix hostiles contre 210 voix favorables. Si telles étaient les répugnances en une assemblée si docile, quelle ne devait pas être au dehors l'intensité des critiques ! Villèle, le sage

Villèle décidément entraîné hors de ses voies, constatait en ses notes intimes la précarité du succès et l'impopularité qui s'attachait à ce succès même. Cette discussion, écrivait-il tristement et sans doute avec un secret repentir de sa propre faiblesse, a produit un bien mauvais effet dans le public et dans les Chambres¹.

VIII

Combien cette appréciation n'était-elle pas fondée ! La loi du sacrilège est entre toutes digne de mémoire ; car elle marque l'heure où l'opposition peut, avec un spécieux aspect de raison, dénoncer le parti qu'elle appelle le parti prêtre. Désormais la lutte atteint l'état aigu : lutte contre l'Église ; lutte aussi contre la monarchie, en sorte qu'en déroulant l'histoire religieuse on retrace du même coup l'histoire politique. Pour cette lutte, demeurée sous Louis XVIII à l'état latent, ardente maintenant au point de tout absorber, quelles sont les forces des deux partis, et tout d'abord celles des catholiques ?

L'apparence est celle de la puissance, tant se multiplient les faveurs du pouvoir ! En réalité, cette puissance cache la faiblesse.

Magnifique est, dans son aspect extérieur, la hiérarchie sacrée. A la fin de l'Empire une vingtaine de diocèses étaient privés de leur chef, faute d'institution par le pape, alors captif à Savone ou à Fontainebleau : depuis longtemps tous les sièges sont pourvus, sauf un seul, celui de Lyon, dont le titulaire, le cardinal Fesch, oncle de Napoléon, a été frappé par les lois d'exil. En outre, trente nouveaux évêchés ont été créés. De l'ancien clergé constitutionnel, toujours un peu suspect, trois prélats seulement survivent ; et l'un des trois, M. Montault des Isles, est un saint. Sur les hauts dignitaires de l'Église, les témoignages de la bienveillance royale se sont répandus, sous Louis XVIII avec libéralité, sous Charles X avec profusion. A la Chambre des pairs siègent treize archevêques ou évêques ; encore trois ans, et ils y atteindront le nombre de dix-huit. Trois évêques sont membres du Conseil privé. Pour plus des deux tiers, les chefs des diocèses appartiennent à l'ancien ordre de la noblesse, et quelques-uns portent les plus grands noms : tels à Toulouse le cardinal de Clermont-Tonnerre ; à Rouen, le prince de Croy ; à Reims, le cardinal de Latil, successeur de M. de Coucy, et très avancé dans la confiance de Charles X ; à Sens, le cardinal de la Fare, très mêlé jadis aux conseils de l'émigration ; à Paris, Mgr de Quélen qui a succédé en 1821 au cardinal de Périgord.

Qu'on ne se laisse pas éblouir par cette somptueuse façade. Très grands seigneurs ou de moindre lignage, les évêques sont en général pieux, bienfaisants, simples dans leur vie intime quoique avec un certain goût de faste extérieur. Ils ne sont point dépourvus de lumière et plusieurs ont même, au début de la Révolution, ébauché quelques révérences à la liberté ; s'ils sont gallicans, c'est moins par raison théologique, ou par irrévérence envers le Saint-

¹ Cette malheureuse loi non seulement ne fut pas appliquée, mais provoqua, par réaction, une série d'acquittements systématiques, par exemple (jury de la Creuse) acquittement d'une femme qui avait volé une botte en argent destinée à contenir les Saintes Huiles ; acquittement (jury de la Seine) d'un homme qui avait ouvert avec effraction le tronc de l'église Saint-Merry ; acquittement (jury de la Corrèze) d'une femme qui avait volé un tapis et une nappe d'autel. (*Archives nationales*, F19 5599.)

Siège, que par une sorte de point d'honneur qui ne leur permet de rien opposer au droit divin des rois. Beaucoup d'entre eux ont connu l'exil et s'y sont épurés. Mais en dépit de leur vertu et de leur droiture, ils ne se meuvent qu'avec gêne, timidité ou hauteur au milieu d'une société qui leur échappe et qui, elle-même, ne les comprend pas. C'est que, façonnés par les doctrines d'un autre âge, ils n'ont pas réussi à s'adapter à l'âge nouveau. Ils ne se figurent pas, ils ne peuvent se figurer une Église qui ne soit point propriétaire, qui ne préside point à l'enseignement, qui n'enregistre pas comme par vocation naturelle l'état civil des citoyens. De là, malgré leur plus honnête bonne volonté, une communion imparfaite entre eux et leurs ouailles ; de là, le plus souvent, une action toute superficielle qui se réduit aux gesticulations d'un culte très solennel et à une grande abondance de bénédictions qu'une main blanche distribue avec une grâce infinie. Le plus fâcheux, ce sont les anciennes pratiques qui, par intervalles, hantent la mémoire de ces vénérables personnages et qu'ils rappellent dans le langage le plus inopportun du monde : ainsi est-il arrivé en 1823 à M. de Clermont-Tonnerre ; ainsi arrive-t-il un peu plus tard au prince de Croy, archevêque de Rouen, qui se hasarde à évoquer l'antique coutume d'afficher les noms des paroissiens réfractaires au devoir pascal. On devine la joie des ennemis de l'Église, perpétuellement attentifs à observer leurs adversaires et à marquer tous leurs faux pas.

Au-dessous de l'épiscopat s'échelonne toute la hiérarchie ecclésiastique. La Restauration a, dès le début, beaucoup fait pour le clergé. A la chute de Napoléon, beaucoup d'églises en ruines, de presbytères détruits ou inhabitables¹ : avec cela une grande pénurie de prêtres ; car il n'y a eu que six mille ordinations durant tout l'Empire². On a dit ailleurs³ les lois ou ordonnances promulguées sous le gouvernement royal pour mettre en état les édifices cultuels, améliorer la condition matérielle des ministres du culte, favoriser le recrutement sacerdotal. En dehors de ces mesures, le gouvernement a autorisé, sous le nom de *Société des missions de France*, une association, tolérée pendant quelques années sous l'Empire, puis dissoute, et qui, sous la direction de l'abbé Rauzan, était destinée à réveiller par de solennelles prédications les pratiques religieuses engourdies. Depuis dix ans, cette association, composée en grande partie d'anciens Pères de la Foi, étend à travers la France son apostolat. Les Pères — ainsi appelle-t-on les missionnaires — s'abattent en vrais conquérants d'âmes, sur les villes, grandes ou petites, et s'appliquent à capter les foules par des cérémonies très voyantes, trop voyantes même : prédications en plein air, conférences dialoguées, processions au long et pompeux cortège, plantations de calvaire. Souvent ils ont réussi à entraîner les masses, par exemple en 1817 à Bordeaux où leur succès a été complet ; en 1819 à Toulouse où ils sont partis au milieu de *témoignages enthousiastes* ; en 1820, à Marseille où ils ont pris un extraordinaire ascendant. En d'autres lieux ont éclaté des manifestations hostiles. Ainsi est-il arrivé à Brest, où les violences ont été telles que les missionnaires sont partis sans inaugurer les exercices.

Malgré l'appui et les encouragements officiels, l'ensemble du clergé, tout de même que l'épiscopat, offre moins de ressources qu'on ne pourrait le croire pour la lutte qui s'annonce et grandit. C'est que des origines diverses à l'excès rendent malaisée, notamment pour le clergé des paroisses, l'action commune

¹ Rapports des préfets, 1er juin, 22 juin, 29 juillet 1819. (*Archives nationales*, F19.)

² Chambre des députés, 4 février 1816, rapport de M. Roux de Laborie.

³ Voir *Louis XVIII*, livre VII, § 7.

pour la défense de la foi. La Révolution a légué à l'époque suivante des,, prêtres admirables, plus forts que toutes les persécutions ; mais ils sont vieux, et bientôt il ne restera plus d'eux que leur souvenir. — A côté de ces prêtres vaillants, en voici d'autres très corrects dans leur ministère, pieux, bienveillants, très zélés pour tous les rites du culte et la parure de l'autel. Mais plusieurs, dans les mauvais jours, ont, soit en prêtant le serment, soit en s'effaçant jusqu'à s'annihiler, plus ou moins compromis leur dignité de chrétien. Sous l'obsession de ces souvenirs, ils ne souhaitent qu'une chose, ensevelir leur vie, se confiner dans le temple, tout assourdir autour d'eux, de crainte qu'une attitude militante attire sur eux l'attention et qu'une main indiscreète ne soulève, au moment où il commence à s'épaissir, le voile du passé. — Tout à l'opposé, de jeunes prêtres apparaissent, ardents jusqu'à l'intempérance, osés jusqu'à la témérité. Autant que leur goût d'émancipation leur permet de reconnaître un maître, ils suivent la voie où Lamennais les conduit. Ils ont appris par cœur l'*Essai sur l'indifférence religieuse* et en oublient Bossuet ainsi que les Pères de l'Église. Ils sont très pieux, mais surtout par accès. De ton tranchant par jeunesse et par imitation de leur chef, ils se confient volontiers en eux-mêmes, avec un curieux mélange d'inexpérience candide et d'orgueil. Surtout ils sont ultramontains ; ils le sont par doctrine ; ils le sont aussi par un calcul bien humain et presque inconscient ; car en professant une soumission presque idolâtrique envers le pontife suprême qui est loin, ils s'amnistient de ne pratiquer qu'une obéissance discuteuse ou contrainte envers l'évêque qui est tout près.

Comment discipliner des éléments si divers et les rassembler en un seul faisceau ? C'est un tableau d'une variété infinie que celui de la société religieuse en ce temps-là, mais il s'offre sous un aspect curieux bien plus qu'il n'est révélateur de force. Çà et là, sur toute la surface du pays, apparaissent les débris dispersés du sacerdoce ou de l'épiscopat. — Il y a les saints, par exemple à Poitiers M. de Varelle, évêque sous l'ancien régime, non remplacé sous le régime nouveau ; presque nonagénaire, il assiste au chœur à tous les offices ; pauvre, il visite les pauvres ; il aide autant qu'il le peut à toutes les fonctions épiscopales, et on ne le connaît que sous un nom : le bon monseigneur. — A côté de ceux qui vieillissent sans autre souci que leur salut, il y a ; il y a eu surtout des prélats tout absorbés dans la politique, par exemple le cardinal de Beausset qui vient de mourir. Tout perclus d'infirmités et pouvant à peine se mouvoir, il a rallié autour de lui à la Chambre des pairs les anciens amis du duc de Richelieu et formé le groupe qu'on appelle encore le groupe *cardinalice*. — Ailleurs, je discerne d'autres personnages qui appartiennent à la société séculière bien plus qu'à la cléricature. Faut-il ranger parmi les hommes d'Église cet abbé de Pradt que l'Empereur nomma jadis archevêque de Malines et que le pape refusa d'instituer : *Homme au bavardage brillant*, écrit Barante ; *esprit vain et faux*, dit Pasquier ; *saltimbanque mitré*, ajoute Chateaubriand qui complète le portrait. — Cependant, du milieu de l'ancien clergé, émerge un jeune ecclésiastique, très en évidence par son nom et que l'époque contemporaine ne comprendrait guère : c'est l'abbé de Rohan, l'abbé-duc comme on dit autour de lui. Il a servi dans l'armée, est devenu veuf en des circonstances tragiques, est entré dans les ordres. Sa dévotion est extrême ; mais en se consacrant à l'autel il n'a ni déserté son château de la Roche-Guyon, ni renoncé — en apparence du moins — à ses aises, ni congédié le cortège, à la fois pieux et mondain, de ses amis. Il a organisé dans le goût italien une chapelle toute surchargée d'ornements et qu'il pare avec une coquetterie à deux fins, pour sa satisfaction personnelle et pour la gloire de Dieu. *Nul*, dit un contemporain, *ne dit la messe avec plus de grâce et*

aussi avec plus de recueillement. Puis, quand les cierges de l'autel ont achevé de se consumer, on commence à préparer les lumières pour la fête du soir. La faveur aplanira pour lui la carrière, sans que d'ailleurs il cesse d'être modeste, charmant, irréprochable de mœurs ; et comme il sied à un Rohan qui se mêle d'être d'Église, il deviendra promptement cardinal.

Quelles que soient ces variétés, c'est encore parmi les évêques ou les prêtres constitutionnels, insoumis ou mal réconciliés, que se rencontrent les types les plus curieux de la société ecclésiastique. Quelques-uns sont rassemblés à Paris et, autant qu'ils peuvent se subordonner, se groupent autour de Grégoire. Ils se défendent d'être des révoltés, protestent de leur attachement au Saint-Siège, déclarent ne réprouver que les extensions abusives de la puissante romaine. Ils vivent de leur maigre pension, se logent en de petites chambres pleines de papiers et de livres, refont leurs vieux sermons, en composent à tout hasard de nouveaux qu'ils ne prononceront jamais, se repaissent à satiété de toutes les vieilles formules jansénistes ou gallicanes. A la manière de vieux sangliers solitaires, défiants et têtus, ils se tiennent perpétuellement en garde, prêts à foncer contre quiconque essaierait de les adoucir. Le plus souvent l'oubli les submerge bien avant que la mort les saisisse. Parfois, au jour des funérailles, quelque affilié demeuré fidèle veut poser sur leur cercueil les marques de leur dignité : alors un faible bruit de dispute s'élève pour l'enlèvement ou le maintien de ces insignes ; et cette rumeur seule rappelle pour un instant le nom de ceux que le monde ne connaît plus.

Et à côté de ces obstinés, combien ne rencontrerait-on pas, dans toutes les provinces, d'existences cléricales qui se débattent entre l'impuissance à remonter et la honte de déchoir tout à fait ! Un peu partout on découvre de ces prêtres qui ont cessé leurs fonctions, ne les ont pas reprises et demeurent fixés en une retraite désabusée. Ils portent non la soutane mais un costume austère, c'est-à-dire cet habit à la française que prescrivait les articles organiques. Par habitude on les appelle encore monsieur l'abbé. Souvent la Révolution qui les a roulés dans ses flots les a reportés, à la manière d'épaves, au lieu même où elle les a pris. Là, près de leur ancienne paroisse, ils vivent de leurs souvenirs : celui-ci a composé jadis une [oraison funèbre de Mirabeau](#) ou flétri dans ses prônes civiques [les perfides conseillers du roi](#) ; celui-là fut jadis instituteur et se souvient avoir, il y a vingt-cinq ans, enseigné aux enfants le catéchisme républicain, philosophique et moral de La Chabeaussière ; cet autre a été juge de paix, secrétaire de mairie, commis aux vivres. Ils sont en général secourables aux humbles, soit par bonté naturelle, soit que, mal pourvus du côté de la foi, ils veuillent se racheter du côté de la charité. Le plus souvent ils se repentent quoique en un silencieux repentir qu'un reste d'orgueil enchaîne. Des lèvres de quelques-uns l'aveu finit pourtant par s'échapper. Tel est, pour ne citer qu'un exemple, le cas d'un prêtre des Hautes-Alpes, l'abbé Pellegrin. A soixante-six ans, il reprend le culte, prêtre habitué qui aide son curé, sorte de vicaire qui s'efforce d'être vicaire tout court, bien que tout de même il demeure un peu le vicaire savoyard. Il ne dit point la messe quotidiennement, mais toujours avec une remarquable piété. Il lit, en y mettant cette fois son cœur, l'Évangile que, dans sa jeunesse, il a tenté d'épurer. Les enfants l'aiment bien, les pauvres aussi. Quand il meurt, un ami survient qui compose pour sa tombe cette inscription très laïque : [Ici repose l'abbé Pellegrin, ami de l'humanité et de la](#)

nature. Heureusement une main pieuse grave en dessous en très petites lettres ces mots : *Priez pour lui*¹.

IX

La faiblesse des catholiques ne résulte pas seulement de toutes les perturbations qui ont désorienté le sacerdoce ou l'épiscopat. Elle s'accroît par l'état même du monde laïque.

Qu'on lise les *Correspondances* ou les *Mémoires contemporains*. On a le sentiment d'une société qui a beaucoup évolué, mais en tournant sur elle-même et sans s'éloigner beaucoup de son point de départ. Le grand laboratoire où les intelligences s'approvisionnent, c'est toujours le dix-huitième siècle. Les mêmes philosophes auxquels l'opposition libérale dédie des temples conservent, au plus pur faubourg Saint-Germain, des autels domestiques où un encens discret brûle en leur honneur. Tel grand seigneur, tandis qu'il déplie la Quotidienne ou le Drapeau blanc, laisse sa pensée flotter au gré de ses souvenirs. Ce qu'il revoit, c'est, en ces douces années qui ont précédé 1789, l'académie de province où se récitaient des vers impies ou grivois, la loge des francs-maçons où l'on démolissait avec une furie élégante. En dépit des épreuves qui ont suivi, l'emprise subsiste. Et tous ces souvenirs revivent, tentateurs, obsédants, tout de même que, dans les jours d'une vie conjugale apaisée, se dresse par instants, en une vision capiteuse, l'image d'une maîtresse mal oubliée. De là le plus singulier contraste entre le langage officiel, tout imprégné de pompe dévote, et le langage intime qui détruit doucement, sans aucune fausseté préméditée d'ailleurs, tout ce que l'autre vient d'affirmer.

Les mêmes hommes qui sont ardents dans leurs opinions sont tout de glace en leurs croyances. En général le sens des choses religieuses manque. Guizot a raconté que, dans les réunions mondaines, par exemple chez Mme de Rumford ou Mme d'Houdetot, on ne laissait pas que de railler ses principes rigides et sa haute sollicitude pour les intérêts chrétiens². Chose étrange, entre tous les salons, le plus pénétré d'influences religieuses est celui d'une protestante, la duchesse de Broglie, cette noble femme dont la correspondance révèle une vie intérieure si intense. — Des faits très suggestifs attestent un état d'esprit, fait de frivolité, de préventions héréditairement transmises, de honte de paraître chrétien. Un jour, un ministre de la Guerre très zélé tente, en organisant des prédications, de restaurer parmi les jeunes élèves de Saint-Cyr les pratiques catholiques négligées. L'école se recrutait en ce temps-là dans les familles les plus dévouées au trône et à l'autel. Pourtant le succès fut presque nul ; on laissa parler le prédicateur, et ce fut à peu près tout. Il y avait en chaque régiment un aumônier : son existence n'était tolérable qu'à la condition que, sans rien faire, il se contentât de toucher sa solde de capitaine qui le faisait vivre, et par surcroît sa ration du fourrage qui le rendait un peu ridicule. Un ami du jeune Montalembert, alors adolescent, ayant séjourné à Lyon, observe avec stupeur que, dans la pieuse cité, il a vu des familles où l'on disait la prière en commun, et des salons où était accroché le crucifix. A Paris, ajoute-t-il³, verrait-on chose

¹ Joseph CHAUVET, *l'Abbé Pellegrin, véritable vie et carrière d'un vicaire savoyard, passim*.

² GUIZOT, *Mémoires de mon temps*, t. I, p. 19.

³ *Lettres à un ami de collège*, p. 45.

pareille ? On persifle sans pitié le très digne et très loyal baron de Damas qui, étant ministre des Affaires étrangères, se rend souvent le matin à la chapelle de l'Assomption pour y communier et plus tard [organise chez lui un oratoire](#)¹. Le duc Mathieu de Montmorency, ce chrétien humble et magnifique, n'échappe pas lui-même à des appréciations un peu railleuses. Aux Tuileries, ou dans les autres résidences royales, les courtisans ne vont guère à la messe si le roi est empêché de s'y rendre. La bourgeoisie, même royaliste, a lu aussi les philosophes et s'en souvient ; en sorte que les journaux opposants, quand ils tenteront d'attaquer, sous le couvert de la religion, la royauté, trouveront des lecteurs complaisants jusque parmi les amis de la monarchie.

A un signe se reconnaît la survivance du dix-huitième siècle. On respecte la hiérarchie des évêques et des curés, telle que le Concordat l'a constituée. A la seule évocation des ordres religieux, les défiances s'éveillent. L'Assemblée constituante les a supprimés ; et la législation intermédiaire a confirmé l'abolition. Ces lois sévères n'ont pas cessé de plaire, même dans certains milieux monarchistes ; et de tout l'héritage révolutionnaire ou impérial, c'est la partie que l'on voudrait le moins répudier. C'est que toute une littérature, grossissant jusqu'à la plus cruelle calomnie des désordres très réels, s'est acharnée à flétrir en bloc les monastères et les congrégations. Puis l'horreur des révolutionnaires contre toute agrégation a gagné, comme par contagion ; et la malveillance est double pour toute association qui s'offre sous une apparence confessionnelle. Les préventions, presque universelles contre les ordres d'hommes, s'étendent jusqu'aux ordres de femmes. Ceux-ci se sont fort multipliés, au moins sous la forme de congrégations hospitalières et enseignantes. En ces conjonctures, le gouvernement, dans une pensée de faveur pour les catholiques, a demandé en 1824 que, pour les religieuses, l'autorisation légale entraînant capacité de posséder et de recevoir, pût résulter, non d'une loi, mais d'une simple ordonnance royale. Or le projet a soulevé aussitôt, particulièrement à la Chambre des pairs, des objections obstinées. Il n'a été voté qu'en 1825 et avec un très notable amendement ; car il a été décidé que l'ordonnance ne serait suffisante que pour les maisons nouvelles des congrégations déjà existantes. Pour tout ordre à créer, une loi demeurerait nécessaire. Puis on s'est appliqué à répéter que ces règles ne s'appliquaient point, ne sauraient s'appliquer aux ordres d'hommes ; car de ceux-ci décidément on ne veut pas. Ce n'est qu'avec ces retouches que la loi vient d'être votée².

Ce n'est pas que pour restaurer dans son intégrité le catholicisme, les apologistes aient manqué ; mais des causes diverses ont restreint ou limité leur action. Chateaubriand, dans le *Génie du christianisme*, n'a labouré qu'à fleur de sol le terrain que les philosophes ont, pendant cinquante ans, travaillé et retravaillé. Maintenant il semble un peu désuet. De son livre la duchesse de Broglie écrit : [Cela me semble l'œuvre la plus frivole qu'on puisse lire ; il n'y a rien là pour une âme sérieuse](#)³. Plus tard, dans ses conférences de Saint-Sulpice, Frayssinous a développé en un très beau catéchisme l'ensemble des vérités chrétiennes ; mais combien de semences n'ont-elles pas séché sur le sol ou été emportées par le vent ! Dans les exercices des missions, deux prédicateurs ont émergé : le père Guyon, doué, comme personne, de tous les dons extérieurs ; le père Mac-Carthy, merveilleux dans l'improvisation et ne se pliant qu'avec des sursauts de révolte à

¹ Baron de DAMAS, *Mémoires*, t. II, p. 111-112.

² Loi du 24 mai 1825. (DUVERGIER, *Coll. des lois*, t. XXV, p. 159.)

³ BARANTE, *Souvenirs*, t. II, p. 461.

la préparation écrite en usage dans l'ordre des jésuites où il est entré. Mais tous les deux, en leurs courses apostoliques, s'adressent aux masses plus encore qu'ils n'atteignent l'élite. Cependant, en cette époque de la Restauration, le catholicisme peut revendiquer trois grands noms : Joseph de Maistre qui achève sa carrière, puis Bonald et Lamennais. Mais aucun des trois n'attire et ne retient tout à fait. Joseph de Maistre revêt souvent la vérité de formules provocantes, ce qui est à la fois la marque et l'écueil de son génie. Bonald, pour être bien connu, exige qu'on pénètre patiemment la couche d'obscurité où ses doctrines s'enveloppent ; or, le siècle, habitué à la clarté un peu factice de Voltaire, n'aime pas à acheter, au prix de l'ennui, la lumière ; ce sera le sort de ce maître penseur d'être lu dans l'avenir plus que par les contemporains. Que dire de Lamennais ? A la fin de 1817, le premier volume de son *Essai sur l'indifférence religieuse* l'a classé si haut qu'une admiration aveugle a prononcé, à propos de lui, les noms de Pascal et de Bossuet. Maintenant on persiste à le trouver grand, mais d'une grandeur mal proportionnée qui effraie. Sa théologie, à la fois tranchante et peu sûre, inquiète ses amis et fournit des arguments à ses adversaires. Il surprend, tantôt par ses violences, tantôt par les accès d'un mysticisme aride, amer et sombre. Où il faudrait persuader, il trouble ; où il faudrait échauffer, il porte l'incendie ; et ne pourra-t-on pas bientôt lui appliquer ce mot de Voltaire sur La Harpe : **Son génie est comme un four où tout brûle et rien ne cuit.**

X

Tandis que les esprits continuent à subir l'emprise du dix-huitième siècle, on voit le pouvoir royal — et là réside le frappant contraste entre l'apparence et la réalité — multiplier les hommages officiels à l'Église. Entre toutes les pompes où se déploya cette vénération, la plus mémorable fut, à la fin de mai 1825, celle du sacre.

C'était une tradition de la monarchie française que les princes, après leur avènement, vinssent demander à Dieu de bénir leur règne. Reims, doublement auguste par le souvenir de saint Rémy et la conversion de Clovis, était le lieu fixé pour une sorte d'investiture qui, par l'intermédiaire de l'Église, faisait du roi l'élu du ciel. Une série d'onctions, tracées avec une huile consacrée, tel était le rite mystique de la cérémonie. La solennité, primitivement toute militaire, s'était, avec les siècles, entourée de toutes les formes féodales ; et ces formes s'étaient perpétuées jusque dans les derniers temps de la monarchie, alors qu'il ne restait de la féodalité que des vestiges.

Louis XVIII ne s'était point conformé à la coutume. L'occupation étrangère avait été pour lui un premier motif d'ajournement. Puis sa santé se fût mal pliée aux fatigues d'un cérémonial prolongé. Peut-être aussi le monarque, jugeant du scepticisme des autres par son propre scepticisme, avait-il estimé qu'en une société toute fraîchement sortie de la Révolution cette pompe surannée éveillerait plus la raillerie qu'elle n'affermirait le respect.

Tout autre était Charles X. Il aspirait doublement au sacre par dévotion sincère et par désir de renouer la chaîne du passé. Il importait, en ressuscitant une coutume archaïque, de ne fournir aucune prise à l'Opposition. La cérémonie avait un certain aspect d'obéissance envers l'Église qui, en posant la couronne sur la tête du prince, semblait lui conférer la permission d'être vraiment roi un

mandement du cardinal de Latil, archevêque de Reims, démentit par avance cette interprétation en proclamant l'hérédité comme la vraie source du droit monarchique. Du serment que les rois prêtaient à Reims, on retrancha l'engagement d'extirper l'hérésie ; en revanche, on y ajouta l'obligation d'être fidèle à la Charte. Le serment de maintenir l'Ordre du Saint-Esprit et l'Ordre de Saint-Louis s'étendit pareillement à l'Ordre de la Légion d'honneur. Une coutume, remontant au moyen âge, conférait aux grands vassaux le privilège de présenter au roi, au jour du sacre, l'épée, le sceptre, la main de justice, la couronne. Quatre maréchaux de l'Empire furent désignés pour cet honneur. A l'époque de la Révolution, un représentant du peuple avait brisé l'ampoule qui contenait l'huile sainte. Par bonheur, on découvrit, avec un à-propos remarquable, qu'une main pieuse avait réussi à en dérober quelques gouttes ; et dès lors, sans trop approfondir, on se persuada que rien ne manquait pour l'accomplissement des rites traditionnels.

Le 29 mai, à sept heures du matin, le portail de la cathédrale s'ouvrit devant le cortège royal. Les annalistes contemporains ont retracé tous les détails de la cérémonie : aux piliers de l'église les portraits des rois sacrés à Reims ; dans les deux transepts, les pairs, les députés ; dans une tribune à gauche du chœur, les membres du corps diplomatique, tous luttant de magnificence ; puis les ministres, les grands dignitaires, les princes, les princesses ; enfin sous un dais, près de l'autel, Charles X entouré de ceux de ses grands officiers chargés de figurer au cérémonial. L'archevêque traça les onctions traditionnelles sur la tête, la poitrine, les deux épaules, la jonction des deux bras. Le roi prêta le serment de maintenir la religion, de rendre bonne justice à tous ses sujets, de rester fidèle à la Charte. Alors l'officiant posant la couronne sur la tête du monarque : *Vivat Rex !* s'écria-t-il. Aussitôt de toutes parts s'éleva le cri : *Vive le roi !* Suivant l'usage séculaire, une volée d'oiseaux fut lâchée en signe d'affranchissement et de joie ; les trompettes sonnèrent ; le canon tonna, tandis que le chant du *Te Deum* marquait l'allégresse du peuple et l'action de grâces de l'Église.

Sur l'heure, l'imposante beauté de la cérémonie conquiert l'admiration et commanda le respect. Les jours suivants, sur l'enthousiasme refroidi la critique s'exerça. On s'amusa de la tunique du monarque, ouverte à six endroits pour permettre les six onctions ; on s'égayait de Talleyrand chaussant au roi, en sa qualité de grand chambellan, les bottines de velours violet semées de fleurs de lis. Ceux qui eussent blâmé Charles X s'il s'était uniquement entouré de grands seigneurs, ne le blâmèrent pas moins d'avoir appelé à ses côtés les maréchaux ; et la raillerie ne tarit point sur Jourdan, le vieux soldat de la République **portant devant le Roi la grande couronne de Charlemagne**. Puis une double plainte, discrète mais très perceptible, surgit : celle des ultras, celle des indévots, les uns reprochant au roi d'avoir juré la Charte, les autres de s'être abaissés devant l'Église.

Cette impression à la fois moqueuse, malveillante et un peu déçue, se traduit par un accueil remarquablement froid quand Charles X, le 6 juin, entra dans Paris. C'est que les formes symboliques, même les plus augustes, ne valent que dans une société capable de s'y reprendre et de s'en pénétrer encore. Empruntés au moyen âge, les minutieux rites du sacre, à la fois pompeux et naïfs, avaient déjà un aspect désuet au déclin de la monarchie. Que serait-ce après les bouleversements de la Révolution ? Chateaubriand a, dans ses *Mémoires*, décrit

ce qu'eût pu être la cérémonie du sacre : Je n'aurais voulu, dit-il¹, aucun faste : le roi arrivant à cheval, l'église nue, ornée seulement de ses vieilles voûtes et de ses vieux tombeaux ; les deux Chambres présentes ; le serment de fidélité à la Charte proclamé à haute voix sur l'Évangile. L'admirable écrivain, qui excella toujours à montrer après coup ce qu'on aurait dû faire, n'eut-il pas cette fois raison ? Cette simplicité eût, selon toute apparence, plus impressionné qu'aucune pompe ; et dans la vaste cathédrale, l'imagination eût recomposé, en une vision bien plus puissante qu'aucun décor archaïque, toute la grandeur de la monarchie s'inclinant sous la grandeur souveraine de Dieu. Aujourd'hui, de cette cérémonie royale, la dernière que Reims ait vue, il ne reste qu'un seul vestige. Il n'est guère de Parisiens qui n'aient conduit un jour leurs enfants à Versailles et, poussant jusqu'à Trianon, ne leur aient montré une magnifique voiture fouillée comme par la main du plus habile des sculpteurs et tout éclatante de dorures. C'est, disent-ils, la voiture du sacre de Charles X. Et le soir, les enfants rentrés dans Paris, rêvent de ces splendides carrosses dorés qu'on ne refera plus jamais.

XI

Surabondance de cérémonies religieuses officielles, tiédeur réelle de beaucoup d'âmes, tel est l'état général. Cependant, en cette ambiance, une association s'est fortifiée où se sont réfugiées les pratiques chrétiennes ailleurs négligées ou dédaignées. Cette association mérite qu'on s'y arrête, ne fût-ce qu'à raison des hostilités qu'elle a soulevées.

On l'appelle *la Congrégation*.

L'institution était ancienne. Elle avait été fondée en 1801, sous l'invocation de la Vierge Marie et sous les auspices d'un ancien religieux, le père Delpuits. L'objet était la prière, les bonnes œuvres et le développement de la vie intérieure par l'édification mutuelle. Au début, peu d'adhérents : quelques étudiants, quelques hommes jeunes parmi lesquels Laënnec et Cauchy ; puis au-dessus d'eux, et déjà d'âge mûr, Mathieu de Montmorency.

Quand Napoléon eut décidément rompu avec le Saint-Siège, il s'appliqua à découvrir, pour les supprimer, toutes les institutions pieuses tolérées jusque-là. Donc la Congrégation fut dissoute. N'avait-elle pas mérité son destin ? C'était par les soins de quelques-uns de ses membres qu'avait été répandue en France la bulle d'excommunication de l'Empereur.

Les associations religieuses sont malaisées à détruire, parce que ceux qui les composent, même frappés par les lois ou séparés par les distances, peuvent toujours se rejoindre par l'union en Dieu. Ainsi renaissent-elles malgré tous les édits, comme le lierre coupé repousse dans les bois. La Congrégation subsista, atteinte mais non jus qu'à mourir, et gardant en secret ses règles, ses registres, les noms de ses adhérents. En 1814, elle reparut. On la retrouve, tenant tous les quinze jours ses réunions au *Séminaire des missions étrangères*. La direction a passé du père Delpuits à l'abbé Legris-Duval, qui, lui-même, sera bientôt remplacé par le Père Ronsin, un ancien Père de la Foi devenu jésuite. Les affiliations se multiplient, mais dans des milieux très divers : beaucoup de hauts personnages, beaucoup d'hommes obscurs aussi ; un jour on reçoit le prince

¹ *Mémoires d'outre-tombe*, t. IV. p. 307 (édit. Biré).

Jules de Polignac, mais vers le même temps un fabricant de bronze, un petit employé, un dentiste. Cependant le nombre des congréganistes, qui était de 395 au moment de la première dispersion, s'élève en 1815 à 467 ; en 1822 il a atteint mille ; maintenant il monte à douze cents, chiffre qu'il ne dépassera guère¹.

En se développant, l'association n'a-t-elle pas dévié ? Je parcours la liste de ses membres. J'y vois des évêques ; j'y vois, à côté de beaucoup de noms plébéiens, des hommes de la plus haute naissance qui s'appellent Clermont-Tonnerre, Levis-Mirepoix, Croy, Contades, Foresta, sans compter le duc de Rivière qui sera bientôt gouverneur de l'héritier du trône. L'espoir de tels patronages ne provoque-t-il pas des affiliations, inspirées par esprit d'intrigue plus que par piété ? Et la tentation ne s'est-elle pas accrue depuis qu'à Louis XVIII a succédé le dévot Charles X ?

De cet esprit d'intrigue la presse opposante semble persuadée. A l'envi elle grossit le chiffre des affiliations et estime en un jugement sommaire que l'association n'est qu'un marchepied pour atteindre aux honneurs. Je ne doute pas que certaines adhésions n'aient été dictées par des vues très humaines et le désir de se pousser dans les fonctions publiques ou la faveur des grands. Cependant la sagesse commande d'écarter les exagérations où les contemporains se sont complus. L'avènement de Charles X a eu beau fortifier les influences religieuses. Dans l'administration, les finances, l'armée, les cadres créés sous le Consulat et sous l'Empire ont été conservés en grande partie ; or, ces sphères officielles sont demeurées assez impénétrables aux ingérences catholiques ; et, si l'on est contraint d'y céder, on s'applique à ressaisir, dès qu'on le peut, les concessions consenties à regret. Certains chiffres sont suggestifs : dans l'armée les congréganistes, au moins ceux de Paris, sont cinquante-deux en tout². Dans les corps judiciaires, il semble que l'élément clérical ait tenté de s'introduire davantage ; mais comme les vieux magistrats des cours royales, notamment à Nancy et à Amiens, réagissent aussitôt et se révoltent ! Pour le clergé, nous avons le témoignage très positif de Frayssinous, ministre des Affaires ecclésiastiques. Le 25 mai 1826, à la Chambre des députés, il s'exprimera en ces termes : *Je puis défier toute congrégation quelconque de prouver qu'une seule de mes propositions m'ait été dictée par elle*. Trouve-t-on du moins, dans les Chambres, la trace de l'influence des congréganistes ? Voici le témoignage que leur rend Villèle³ : *Je dois à la vérité de déclarer que, pendant mon ministère, ils n'ont jamais montré la moindre exigence, soit comme individus, soit comme corps, pour obtenir des faveurs particulières ou imposer des mesures générales*.

A côté des solliciteurs intéressés ou des intrigants, combien de jeunes hommes n'ayant en vue que Dieu, l'Église, leur pays ! A l'inverse des générations précédentes, ils ne se contentèrent point d'honorer la religion, mais s'appliquèrent à discerner et à remplir les devoirs que leur imposait leur titre de chrétien. Ainsi formèrent-ils, dans la grande association, de petits groupements comme la *Société des bonnes études* où ils s'exercèrent à devenir, par la parole

¹ Voir GEOFFROY DE GRANDMAISON, *la Congrégation*, p. 314. — Il y eut en outre une soixantaine d'associations établies en province, parmi lesquelles vingt à vingt-cinq dans les collèges Ou petits séminaires. (GEOFFROY DE GRANDMAISON, *la Congrégation*, appendice p. 382.)

² GEOFFROY DE GRANDMAISON, *la Congrégation*, p. 288.

³ VILLÈLE, *Mémoires et Correspondance*, t. I, p. 197.

ou la plume, les utiles propagateurs de leur foi. Les yeux fixés sur l'Évangile, ils en dégagèrent l'enseignement souverain, c'est-à-dire la perpétuelle exhortation à la charité ; et de tous côtés ils amorcèrent des œuvres, œuvres pour les prisonniers, pour le patronage des libérés, pour les malades des hôpitaux, pour les enfants abandonnés. Ce ne furent souvent que des ébauches, parfois viciées par inexpérience ou présomption, mais que d'autres ressaisirent et transformeront en vraies fondations. Nous sommes en 1825 ; et tout ce travail de rénovation chrétienne n'apparaît qu'à l'état de gestation. Encore quelques années, et l'on pourra saisir les premiers fruits d'un apostolat qui se continuera pendant tout le dix-neuvième siècle. En se continuant, il se modifiera. Ce ne sera plus l'ancienne congrégation du temps de Charles X, servante et auxiliaire — quoique plus indépendante qu'on ne l'a cru — du trône et de l'autel. Mais, sous des apparences différentes, sous un programme élargi et désormais teinté de liberté, le zèle sera le même et en outre plus efficace, parce que nulle malveillance, si attentive soit-elle, n'en pourra suspecter l'entière pureté de vues. Douloureusement atteints dans leurs espoirs monarchiques, mais non découragés du travail et de l'effort, les ouvriers du relèvement chrétien ne feront que changer une grandeur contre une grandeur plus grande et, simplifiant toutes choses, ils iront des rois à Dieu.

XII

Contre cette société religieuse dont je viens de décrire les éléments se dresse l'autre France, la France voltairienne, étonnamment vigoureuse encore, et forte de tout ce qu'un siècle de prédications philosophiques lui a inoculé.

Pour cette lutte, la presse est l'instrument, instrument manié avec la plus infatigable persévérance, et aussi avec la plus inscrupuleuse habileté.

Qu'on parcoure la collection des journaux opposants. En matière politique, on se contient encore ; en matière religieuse, on s'étaie.

Ce n'est pas qu'on ne se colore de modération. Quand on dénonce — sans le définir d'ailleurs — l'ultramontanisme, on se hâte de rendre hommage à l'essence de la religion, de rendre hommage aussi aux rois, qui, comme Louis XIV et saint Louis, ont limité les prétentions romaines, en telle sorte qu'aucun vrai catholique, qu'aucun vrai monarchiste ne peut se dire atteint. On attaque les jésuites ; mais n'est-on point en règle avec le pouvoir civil qui les a proscrits, avec la papauté elle-même qui les a supprimés ? : Après avoir flétri l'intolérance sacerdotale, on ne manque pas de découvrir — quitte à l'inventer — quelque pasteur patriote, affranchi des liens du fanatisme, bienfaisant comme le curé du *Dictionnaire philosophique*, doux rêveur comme le vicaire de l'*Émile* ; et une révérence à ce prêtre tolérant permet de calomnier, avec une apparence d'impartialité, tous les autres. Par intervalles, on juge qu'un peu d'étalage théologique ne saurait nuire. On s'avise alors de commenter la déclaration de 1682 : ici le langage est grave, édifiant même, et une autre révérence, cette fois à Bossuet, absout tous les sophismes et toutes les ignorances ; car rien n'égale le profit qu'on extrait de Bossuet si ce n'est toutefois les avantages qu'on tire de *Tartufe*. Ainsi sape-t-on la religion sous couleur de gallicanisme, comme on ébranle la monarchie en criant : *Vive la Charte !* A ce degré, la confusion est complète ; car on arrive à ce point d'inconséquence qu'en invoquant les édits de Louis XIV ou de Louis XV, on croit faire échec à l'ancien régime ; et qu'en sollicitant l'intervention du pouvoir

dans les affaires religieuses, on se donne l'air de servir la liberté. Nul scrupule pour grossir les nombres : ainsi affirmera-t-on bientôt que la *Congrégation* compte 48.000 membres. On est au début du romantisme, et l'on s'en aperçoit bien à la façon de dramatiser toutes choses. Un calvaire a été érigé au mont Valérien : ce calvaire où les fidèles viennent prier est dénoncé comme symbolisant l'emprise de la société religieuse sur la société civile. Le noviciat des jésuites ne s'appelle que l'*antre de Montrouge*. On annonce un jubilé pour 1826 ; et déjà l'on croit voir surgir de tous côtés *les hommes noirs*. Cependant quand on sent que la mesure est dépassée, bien vite, en une évolution opportune, on se couvre de l'intérêt national, de l'intérêt même de la couronne. Ce qu'on veut, c'est replacer la France en ses véritables voies ; c'est arracher le roi aux conseillers aveugles qui le perdent. Et ce qui achève de rendre dangereuse cette opposition, c'est que parfois elle se pare de sagesse et glisse même quelques avis très raisonnables. Si puissant que soit le journalisme quotidien, l'opposition ne dédaigne pas d'appeler à son secours. des forces auxiliaires.

C'est d'abord le livre. Pour composer une littérature à souhait, on réimprime les œuvres du dix-huitième siècle ; un ancien militaire du nom de Touquet se spécialise même dans cette industrie. A l'époque où nous sommes, l'*Ami de la religion* établit, d'après un rapport adressé au ministre de l'Intérieur, la nomenclature des ouvrages réédités : douze éditions de Voltaire, treize de Rousseau, trois de Diderot. Voltaire, plus ou moins abrégé, est approprié à l'esprit et aux loisirs de toutes les conditions : il y a le *Voltaire de la grande propriété*, le *Voltaire de la moyenne propriété*, le *Voltaire des chaumières*. Il y a aussi les éditions de *Tartufe* à trois sous. On réédite en outre le *Système de la nature* de d'Holbach, *l'Origine des cultes* de Dupuis, les *Ruines* de Volney. On assure que, tout compte fait, plus de 2.700.000 volumes ont été en sept années jetés de la sorte dans la circulation¹.

Un autre moyen de conquérir le public, c'est la caricature. J'en ai sous les yeux plusieurs : celle-ci représente un interminable défilé de moines rentrant en France ; celle-là figure Minerve protégeant contre le fanatisme Voltaire et Rousseau ; une troisième se contente de montrer — sans commentaire, mais c'est au public à comprendre — une collection d'éteignoirs.

Paul-Louis Courier vient de mourir ; mais Béranger bat son plein ; et entre tous les ennemis de l'Église et de la monarchie, c'est le plus dangereux. Il vient de faire paraître le troisième recueil de ses Chansons. Il a moins de talent que ses contemporains l'imaginent ; il en a beaucoup plus qu'on ne le croit aujourd'hui. Son lyrisme calculateur a jaugé le sentiment public afin d'y accommoder sa muse. Il chante l'Empereur, non l'empereur couronné, mais l'empereur démocratique, l'homme à la redingote grise. Il est libertin en ses vers, mais d'une licence prudente, juste à la mesure d'un commis voyageur qui, le soir sous la tonnelle, embrasse une fille d'auberge. La même réserve madrée l'inspire quand il touche à la religion. Est-il impie ? Son habileté est de ne pas le paraître à fond. Il marche en avant, mais pas trop vite, et en se retournant fréquemment pour s'assurer qu'on le suit. Il raille ; il ridiculise ; il insinue le doute ; il déverse le mépris, mais sans être jamais l'osé négateur qui se dresse en son incroyance. Or, ce qui lui communique dans le recul des temps un certain aspect subalterne, est précisément ce qui lui assure l'empire sur les contemporains. Il ne les dépasse pas ; il leur persuade qu'ils ont de l'esprit, en ayant le même esprit

¹ *Ami de la religion*, 4 juin 1825.

qu'eux ; il les interprète, et en une langue non sans éclat, quoique propagatrice d'idées vulgaires. Quand il a bien joué l'incroyance, il s'arrête, se ravise à demi et accroche à un palier un dieu débonnaire, sorte de roi d'Yvetot à l'usage de l'autre vie, et qu'il appelle le *Dieu des bonnes gens*. Sa force consiste à se fixer lui-même à la portée de tout le monde, du villageois qui n'aime pas son curé, du bourgeois esprit fort quoique non foncièrement, du militaire que l'aumônier importune, du commis voyageur qui aime à charmer d'un peu de grivoiseries les longs voyages en diligence, de certains gentilshommes qui, si royalistes qu'ils soient, aiment à s'amuser après boire. De là, pour lui, une innombrable clientèle ; de là, une influence immense, quoique factice et passagère. Il est le porte-parole à la fois hardi et timide de toute une foule, hardie et timide aussi, qui raille toujours, blasphème parfois, mais qui, tout en badinant joyeusement avec Dieu, s'effraierait de l'effacer tout à fait.

En leurs écarts, les journalistes ressentent bien par intervalles une crainte, celle des cours royales à qui la loi de 1822 a transféré le jugement des affaires de presse. Mais, en matière religieuse, trop d'appréhension serait excessif. Parmi les magistrats, beaucoup appartiennent à la Révolution et à l'Empire. D'autres, quoique très royalistes, sont demeurés incrédules. Quelques-uns se rencontrent encore que l'ambiance janséniste a saisi dès la jeunesse et qui, au cours de leurs études, se sont pénétrés de gallicanisme jusqu'aux moelles. Ils persistent à résider au Marais, en ces demeures qu'ont habitées leurs ancêtres du Parlement. Ils sont sévères de doctrines, solennels de manières, austères de mœurs. Chaque dimanche, un très gros livre d'heures à la main, on les voit assister avec une piété rigide aux offices de leur paroisse, à Saint-Paul ou à Saint-Louis-en-l'Île. On ne peut douter qu'ils ne se soient fixés dans la ferme résolution d'être impartiaux ; mais le seul nom de jésuite, le seul nom d'ultramontain ne réveillera-t-il pas chez eux, fût-ce à leur insu, toutes les haines ancestrales engourdies ?

XIII

Journalistes et écrivains n'ont pas tardé à pénétrer cette heureuse condition. Aussi comme ils exploitent jusqu'à plein rendement la mine anticléricale ! Cependant le plus habile à en utiliser les moindres filons est le *Constitutionnel*.

C'est le grand journal de l'Opposition et une vraie puissance. Il a eu des débuts difficiles. Maintenant tous les obstacles sont surmontés. Il a, ce qui est considérable pour le temps, 20.000 abonnés. Ses actions rapportaient 4.000 francs sous le ministère Decazes, 12.000 sous le ministère Richelieu ; sous le ministère Villèle elles rapportent 28.000 francs¹. Ses rédacteurs s'appellent Étienne, Gay, de Jouy, Tissot, écrivains aujourd'hui oubliés, mais non sans talent et propres à donner un certain aspect de tenue littéraire au journal qu'ils servent de leur plume.

Ce qui fait le succès du Constitutionnel est précisément ce qui devrait le vouer à l'échec. Il n'a ni doctrines, ni hautes règles directrices ; il est vulgaire de pensées, hardi par intervalles, mais avec des retours prudents et cauteux comme il arrive à ceux qui commencent à devenir riches. En quoi il ressemble à sa clientèle qui s'habitue à le suivre parce qu'elle s'incarne en lui. A qui le

¹ Discussion de la loi sur les tarifs postaux ; Chambre des députés, 2 et 3 février 1827.

comparer ? Les vieillards qui ont connu sous le *Second Empire* le journal *le Siècle*, pourront se faire une idée de sa manière. Il est démocratique, mais d'une démocratie qui ne descend pas jusqu'aux pauvres et ne s'éclaire d'aucun rayon de charité sociale. Par instants, il fait sortir à demi de sa gaine le drapeau tricolore, juste assez pour conquérir les militaires ; et de fait il réussit ; car on cite tel régiment où il compte parmi ses abonnés le colonel, un chef de bataillon, dix capitaines¹. Est-il libéral ? Il s'indignerait qu'on le soupçonnât de ne pas l'être, mais la liberté ne vaut pour lui qu'à la condition d'être une arme à tourner contre le *parti prêtre*.

Entre tous les articles qu'il offre à sa clientèle, le rayon de choix est, en effet, l'article irréligieux.

C'est à partir de cette année 1825 que le débit est le plus abondant. Nul scrupule ni même aucune prétention à en paraître avoir, mais juste une petite poussière de vérité pour saupoudrer le mensonge. On dénonce les missionnaires, ces *prédicateurs ambulants* ; on insiste avec des sous-entendus perfides sur leur *vie aventureuse*, sur les *repas succulents* qui les attendent, sur la *caravane mondaine qu'ils traînent après eux*². Puis on oppose à ce clergé voyageur les vertueux curés qui n'ont pour vivre que leur modeste casuel et les produits de leur jardin. Que les curés, si vertueux qu'ils soient, ne se hâtent pas de s'attendrir. Des missionnaires à eux la transition est aisée : celui-ci est accusé pour refus de sépulture chrétienne ; celui-là pour avoir, du haut de la chaire, invectivé une de ses auditrices. En général ni lieu, ni nom, ni date ; ce qui ne permet ni de rechercher ni de confondre la calomnie. Un jour on publie une longue lettre — d'où vient-elle ? on ne le dit pas — d'un groupe de commis voyageurs — on ne cite aucun nom — qui rassemblent une poignée de faits à la charge de l'autorité ecclésiastique : un premier curé n'a point voulu agréer pour marraine une jeune fille qui n'avait point suivi les exercices de la mission ; un second curé a privé des honneurs funèbres un avocat qui avait appelé un autre prêtre à ses derniers moments ; un troisième curé a refusé d'entendre la confession d'un jeune homme *qui s'obstinait à vouloir se rendre à Paris, la nouvelle Babylone*³. Des curés, il arrive parfois qu'on se hausse jusqu'aux évêques : M. de Quélen va partir pour Rome. Ne serait-ce pas, dit-on, pour négocier un arrangement qui assurerait au clergé une dotation en terres ou du moins en rentes, ce qui l'affranchirait du gouvernement⁴. Rien n'est trop sot pour le public ; aussi pourquoi s'arrêterait-on ? Voici qu'on dénonce dans la région de Lyon des *coterie de convertisseurs* organisées pour engager ou contraindre les protestants à se faire catholiques⁵. Un autre jour, le 15 mai, on se hasarde à préciser : les protestants de Nérac au nombre de 2.600 ont été, affirme-t-on, expulsés du temple qu'ils possédaient en cette ville ; le curé a pris possession de ce temple et a chanté le *Te Deum* ; puis il est monté en chaire et a jeté l'anathème sur les hérétiques que le doigt de Dieu venait de chasser⁶. L'intolérance serait manifeste si les faits, ainsi qu'on l'apprendra un peu plus tard, n'étaient de pure invention. Deux ans auparavant a été créée à Lyon l'œuvre — destinée à devenir fameuse — de la propagation de la foi. Comme on

¹ Commandant BARRÈS, *Souvenirs d'un officier de la grande armée*, p. 224.

² *Constitutionnel*, 19 mai 1825.

³ *Constitutionnel*, 3 mai, 6 juin, 11 juin 1825.

⁴ *Constitutionnel*, 16 juin.

⁵ *Constitutionnel*, 9 juin.

⁶ *Constitutionnel*, 6 mai.

ferait d'une sensationnelle découverte, le *Constitutionnel* dénonce cette ténébreuse société de fidèles des deux sexes qui a pour objet d'aider les missionnaires par des prières et surtout des aumônes. Chaque affilié est tenu de donner un sou par semaine. Les chefs de section, c'est-à-dire de dix personnes, recueillent les aumônes de leur section ; dix sections forment une centurie. Le journal poursuit en ces termes : Pour connaître l'esprit de l'association, il suffit de dire que parmi les invocations prescrites se trouvent celle-ci : *Saint François-Xavier, priez pour nous*. Puis, soit pour éclairer les lecteurs peu instruits, soit pour rendre l'information plus savoureuse, on ajoute : *On sait que ce saint était un jésuite*¹. Les jésuites ! c'est par eux que tout bon libre penseur est tenu en ce temps-là de commencer et de finir. Le 27 avril on dénonce les frénétiques de Montrouge. Le 4 mai, on proclame que les jésuites sont les maîtres et les instigateurs des Jacques Clément, des Châtel, des Ravailac. Le jugement se condense enfin en une phrase : Les jésuites sont les ennemis éternels du trône, du peuple et de l'autel du vrai Dieu².

On dit que, dans les bureaux même du *Constitutionnel*, ces articles étaient appelés les articles bêtes. Il ne suffit pas d'être bête pour être inoffensif. Ainsi en jugea Charles X. Il estima que sa charge de roi très chrétien lui commandait d'intervenir. Des poursuites pour outrages contre la religion de l'État furent ordonnées contre le *Constitutionnel* et aussi contre le *Courrier français* qui s'était associé aux mêmes attaques.

On touchait aux vacances judiciaires, en sorte que le procès ne vint à l'audience qu'après la rentrée des tribunaux. La juridiction compétente était celle de la cour royale jugeant, deux chambres réunies, en audience solennelle. Le 21 novembre 1825, les magistrats de la première et de la deuxième chambre, tous en robe rouge, entrèrent en séance sous la présidence du premier président Séguier. Dans la grande salle, pas une place vide tant ce débat, à l'issue depuis si longtemps attendue, passionnait ! Au fauteuil du ministère public, M. de Broé, avocat général, homme de sagesse et de savoir au dire des contemporains, mais voué au ridicule par l'impitoyable raillerie de Paul-Louis Courier. A la barre, deux avocats : Dupin aîné pour le *Constitutionnel*, Mérilhou pour le *Courrier français*.

La prévention établit sans peine que, sous le voile de l'ultramontanisme ou du jésuitisme, se cachait le dénigrement systématique de la religion. A l'audience suivante, le 26 novembre, Dupin aîné se leva : une physionomie commune mais non sans originalité ; une parole vulgaire mais familière et lucide ; beaucoup d'adresse et d'autant plus dangereuse qu'elle se cachait sous la brusquerie ; quelque chose d'abrupt et de retors, une érudition rare, des bons mots et jusqu'aux lazzis ; un esprit frondeur mais sachant s'assouplir jusqu'à devenir presque servile, tout en se parant toujours de bonhomie et d'indépendance. Tout l'art serait de dégrader la cause, de la transformer, de telle sorte que la religion parût sauve, plus encore la monarchie, et que les seuls ennemis dénoncés par le journal fussent les ultramontains que les magistrats détestaient et les jésuites que leurs devanciers avaient proscrits. Dupin commença par un ample hommage aux libertés gallicanes chères à son client, comme elles l'avaient été aux anciens Parlements. Il parla de Charles X comme l'eût fait le meilleur des courtisans et devenu tout à coup de brusque, adulateur, l'appela le roi chevalier. Puis il prit sa revanche sur les ministres, mais en un langage prudent qui ne cessait jamais de

¹ *Constitutionnel*, 6 mai 1825.

² *Constitutionnel*, 4 et 8 mai 1825.

se surveiller. A ce point du discours, une parole du président de Harlay s'enchaîna avec beaucoup d'à-propos. Les sujets les plus courageux, avait-il dit à Henri IV, sont aussi les plus fidèles. Après cet appel à l'indépendance judiciaire, le défenseur abordait le procès lui-même : C'est, dit-il, un procès de tendances, c'est-à-dire un procès qui crée un délit avec quarante fractions de choses non délictueuses. Il poursuivit : Nous avons, prétend-on, attaqué la religion. Est-ce l'attaquer que de signaler les abus qui la déshonorent ? Ayant parlé de la sorte, Dupin prit l'offensive : La religion n'est pas menacée, mais l'État l'est peut-être. Il l'est par le réveil de l'ultramontanisme, par les associations non autorisées qui pullulent sur tout le territoire ; et la plaidoirie finit par un appel à Bossuet.

Le 28, ce fut le tour de Mérilhou. Même affluence dans la salle, même attente passionnée autour de l'enceinte. Dupin avait parlé de la religion avec déférence. Comme jaloux de surenchère, Mérilhou, naguère l'un des chefs du carbonarisme, tint un langage presque dévot. Il s'appliqua à marquer tout ce que le *Courrier français* n'avait jamais attaqué : Nous n'avons méconnu ni l'existence de Dieu, ni la révélation du christianisme, ni la mission divine de Jésus. Qu'avons-nous dénoncé ? De faux miracles, certains ordres religieux, les fautes de certains prêtres. Comme Dupin, le défenseur s'éleva contre les procès de tendance : Vous prenez, dit-il, des articles innocents ; vous les incriminez par les intentions que vous leur supposez ; puis vous vous autorisez de ces intentions mêmes pour constituer le délit. En la plaidoirie, un seul aveu : la haine des jésuites. Oui, dit Mérilhou, nous les avons attaqués avec persévérance. Comme Dupin, Mérilhou finit en flétrissant l'ultramontanisme ; et tout de même que son confrère s'était autorisé de Bossuet, il invoqua saint Louis.

L'audience fut remise pour statuer. Le 3 décembre 1825, la cour rentra en séance, et le premier président Séguier prononça l'arrêt. Les deux journaux étaient acquittés. Toutefois ils étaient invités, en une débonnaire mercuriale, à se montrer à l'avenir plus circonspects. Dans tout le parti libéral, la joie éclata, une joie que nous ne comprenons plus et qui fut poussée jusqu'au délire. Séguier devint populaire, et à la façon des parlementaires d'autrefois quand, sous l'ancien régime, ils avaient donné une leçon à la monarchie. On cria : *Vive la cour royale ! Vive la Charte !* et naturellement aussi : *A bas les jésuites !* Charles X, piqué au vif, ne contint point son dépit. Nous avons une bien sottise magistrature, écrivait-il à quelque temps de là à Villèle.

LIVRE III

LA FIN DU MINISTÈRE VILLÈLE

SOMMAIRE

I. — Villèle : comment il poursuit sa tâche d'intendant économe et fidèle. — Comment il aime à se concentrer dans sa spécialité financière.

II. — La loi d'indemnité des émigrés : dispositions principales et caractère du projet. — De quelles critiques il est l'objet. — La discussion dans les Chambres. — Comment Villèle doit non seulement combattre l'opposition, mais se débattre contre les prétentions de ses propres amis. — Vote du projet (avril 1825).

III. — Soucis de Villèle. — Extrême droite et parti de la défection coalisés contre lui. — Comment il ne peut compter qu'à demi sur le roi. — Nouvelle loi sur la conversion des rentes. — Les marchés Ouvrard. — Comment la plus grande faiblesse de Villèle réside dans les exigences de ses amis.

IV. — L'excessif morcellement de la propriété, et sages mesures de détail prises par Villèle pour y remédier. — Présentation à la Chambre des pairs (10 février 1826) du projet sur le droit d'aînesse. — Comment ce projet est à la fois provocant et impuissant. — Violente opposition. — La discussion à la Chambre des pairs. — Rejet de la loi (8 avril 1826).

V. — La presse : comment elle est le pouvoir qui absorbe de plus en plus tout le reste. — Causes de sa toute-puissance. — Comment elle déploie contre Villèle toutes ses ressources. — Comment la conduite jugée la plus habile est de poursuivre la lutte sur le terrain religieux.

VI. — Montlosier : ce qu'il est, son mémoire, sa dénonciation de la cour royale ; sa pétition de la Chambre des pairs. — Intensité de la lutte religieuse, incidents divers ; l'année jubilaire ; solennelle procession du 3 mai 1826, — Comment Villèle, en proclamant les droits de l'État, s'applique à arracher à ses adversaires l'arme du gallicanisme ; impuissance de ses efforts. — Contraste entre la protection officielle accordée au clergé et l'état de l'esprit public.

VII. — Projet de loi sur la presse (29 décembre 1826). — De ses dispositions. — Quelle réprobation il soulève. — Comment il est voté par la Chambre des députés ; mais comment, en présence de l'Opposition de la Chambre des pairs, il est retiré par le gouvernement (17 avril 1827).

VIII. — Villèle : comment il peut concevoir quelque fierté en récapitulant les actes de son long ministère : ses services et ses fautes. — Quelles forces sont liguées contre lui.

IX. — Comment, sous l'exaspération de son impopularité, Villèle perd en partie son sang-froid, et se montre maladroit et absolu. —

La revue du 29 avril 1827 ; dissolution de la garde nationale : rétablissement de la censure (24 juin 1827). — Comment l'opposition redouble d'ardeur : funérailles de Manuel (24 août 1827). — Comment Villèle, perdant de plus en plus le sens de l'opportunité, demande au roi et obtient de lui la dissolution de la Chambre des députés (6 novembre 1827). — Comment les élections sont défavorables au ministère. — Démission de Villèle et de ses collègues (décembre 1827).

Je me suis fort étendu sur les affaires religieuses, car en elles se résume presque toute la politique intérieure du règne. Villèle — car c'est à lui qu'il faut revenir — se désole plus que personne de ces querelles qui compliquent et enveniment tout. Voici quatre années qu'il gouverne. Tel nous l'avons vu sous Louis XVIII, tel nous le retrouvons sous Charles X. Je crois qu'il aime mieux le nouveau roi ; mais comme le monarque défunt lui inspirait plus de confiance ! Du reste, quel que soit le maître, il règle sa conduite d'après les mêmes maximes : une ardente passion de servir ; nul souci de paraître ; nulle envolée de l'esprit, mais une ferme et laborieuse patience ; juste ce degré d'ambition qui soutient sans consumer ; par-dessus tout une préoccupation maîtresse, celle de demeurer jusqu'au bout l'économe intègre et sagace sous qui s'accroît la richesse publique.

Comme président du Conseil, il est tenu d'étendre sa sollicitude sur les affaires générales. Est-ce trop présumer de ses pensées que de croire que ses meilleures heures sont celles où, courbé sur ses tableaux de recettes ou de dépenses, il se concentre en sa spécialité ! Épris d'ordre plus que personne, il médite d'étendre aux communes et aux établissements de bienfaisance les règles de comptabilité clin a, en 1822, édictées pour le budget de l'État ; et, bientôt, une ordonnance royale pourvoira à ce dessein¹. Comme le service du roi est en ce temps-là en grand honneur, il dispose d'excellents agents, et lui-même s'applique à les tenir constamment en haleine. Pour plus de sûreté, il fortifie les liens hiérarchiques en plaçant les percepteurs sous la surveillance immédiate et la responsabilité personnelle des receveurs généraux et particuliers². Un soin constant s'applique à diminuer, autant qu'on le peut, les droits de perception et de régie. En tant que ministre des Finances, Villèle a subi l'année dernière un gros échec, celui de la conversion des rentes repoussée par la Chambre des pairs. Mais combien n'a-t-il pas de raisons de se consoler ! Depuis 1819, tous les budgets se sont soldés en excédents, à tel point que l'expédition d'Espagne a pu s'entreprendre sans charges trop notables pour le Trésor, et qu'on peut pourvoir à l'occupation partielle qui malheureusement est encore nécessaire. Un autre symptôme favorable, c'est l'accroissement des impôts indirects, dont le produit s'est, depuis trois années, accru de cinquante millions. L'avenir offre de meilleures perspectives encore. Jusqu'ici de nombreuses pensions civiles, ecclésiastiques, militaires ont pesé d'un poids assez lourd : l'extinction progressive de ces pensions rendra libres des fonds importants : c'est ainsi que, pour ne parler que des officiers en demi-solde, leur nombre, qui était de vingt-deux mille en 1816, s'abaissera en 1828, par décès, retraites, réintégrations, jusqu'à un chiffre voisin de douze cents³. Ainsi calcule le positif Villèle, positif à la manière d'un paysan qui suppute, en rêvant, la plus-value de ses terres. A ses oreilles arrivent bien de temps en temps des rumeurs importunes : on s'entretient de la Grèce révoltée contre la Turquie ; et quelques hommes qu'on désigne sous le nom de *philhellènes*, parlent même d'aller au secours des opprimés : puis des différends qui peu à peu s'aggraveront se sont élevés avec le dey d'Alger. En sa qualité de président du Conseil, Villèle est tenu de n'ignorer ni les bruits qui circulent, ni les dépêches qui s'échangent, ni les incidents qui surgissent. Mais que ne donnerait-

¹ Ordonnance du 24 décembre 1826. (DUVERGIER, *Collection des lois*, t. XXVI, p. 345.)

² Ordonnance du 19 novembre 1826. (DUVERGIER, *Collection des lois*, t. XXVI, p. 319.)

³ Déclaration du ministre de la Guerre : Chambre des députés, 12 avril 1828.

il pas pour étouffer toutes ces rumeurs comme on étouffe des pétards sous les pieds. Sa politique n'est point voyageuse. Elle ne l'est même point assez.

II

Il n'y a rien de tel que les économes au jour le jour pour se montrer larges quand l'occasion l'exige. En ce temps-là même, Villèle achève d'élaborer un grand projet : *l'indemnité des émigrés*.

Très ancienne était la pensée d'un dédommagement pour les victimes des confiscations révolutionnaires. Sous la première Restauration, l'idée avait été suggérée par Macdonald à la Chambre des pairs, par Lainé à la Chambre des députés. Les charges extraordinaires résultant des Cent-Jours et des traités de 1815 avaient obligé à un ajournement. Mais Louis XVIII n'avait jamais abandonné le dessein ; et toute sa vie il avait guetté l'heure où l'état des finances lui permettrait de le réaliser.

En 1825, le moment parut favorable, tant s'étaient accrues la richesse publique et la prospérité générale !

Le projet préparé par Villèle, assisté de M. de Martignac, directeur général des domaines, reposait sur le principe d'une indemnité, non seulement pour les émigrés, mais pour toutes les victimes des confiscations révolutionnaires ; ce qui englobait sans distinction de personnes ou d'opinions les constitutionnels, les modérés, les Girondins, les Montagnards eux-mêmes, en un mot tous ceux qui avaient été violemment dépossédés de leur propriété. La mesure, si large qu'elle fût, ne s'étendait d'ailleurs qu'à ceux dont les biens avaient été confisqués et aliénés ; ce qui excluait bien d'autres pertes, par exemple celles des Lyonnais dont les maisons avaient été détruites, celles des Vendéens dont les fermes avaient été incendiées. Le dédommagement ne portait que sur les immeubles, non sur les meubles ou les créances, choses jugées alors secondaires et, au surplus, d'une évaluation malaisée. La base du calcul était l'estimation du revenu des biens à l'époque de 1790. L'indemnité serait de vingt fois le revenu¹. Le projet, établi sur cette supputation, proposait pour le paiement de l'indemnité la création de trente millions de rentes 3 pour 100 ce qui, au cours de la Bourse, imposait au Trésor une charge totale de 750 millions environ.

Conçue dans un parfait esprit d'équité, préparée par une longue politique d'économie, la motion offrait les plus précieux avantages. Elle mettait un terme aux réclamations des émigrés qui se trouvaient désintéressés, au moins en partie. Elle dissipait pour les nouveaux acquéreurs les dernières traces d'inquiétude ; car les anciens possesseurs, en recevant une indemnité, renonçaient implicitement à toute espèce de revendication. A un point de vue général, la loi, en purgeant les biens nationaux de l'hypothèque morale qui les grevait, accroissait dans une proportion considérable la valeur vénale de ces biens : de là une sensible augmentation de la richesse et du crédit public. La motion avait un autre sens plus élevé encore. En ouvrant la dernière session législative de son règne, Louis XVIII, en un langage ému qui ne lui était pas habituel, avait parlé d'une mesure *destinée à fermer les dernières plaies de la*

¹ Ce chiffre a été réduit par la Chambre des pairs à dix-huit fois le revenu.

Révolution. Tel était bien en effet, dans l'esprit de ses auteurs, le caractère de la loi, vraie loi de paix civile et de réconciliation nationale.

Ces considérations, pour être comprises, supposaient une sérénité de vues peu conciliable avec l'obstination et l'amertume des souvenirs. La passion défigura aussitôt ce qu'une pensée de justice avait conçu. Sans aucun scrupule d'exactitude, l'indemnité, grossie d'un quart, figura dans les journaux hostiles sous la dénomination globale d'un milliard. Du même coup, toutes les récriminations contre les émigrés se ranimèrent. Un certain nombre d'entre eux avait combattu dans les rangs étrangers ; la même réprobation enveloppa tous les autres : gens de loi, prêtres, militaires, agriculteurs, négociants, qui n'avaient quitté la France que sous la menace de la captivité ou de l'échafaud. Nulle mention de tous les humbles que la Révolution avait entraînés loin de leur pays : paysans d'Artois qui avaient fui les proscriptions de Lebon, gens de Toulon qui s'étaient soustraits à d'effroyables réactions ; fermiers, artisans ou laboureurs d'Alsace qui s'étaient dérobés aux arrêtés de Schneider. **Les émigrés, dit le général Foy, n'ont ni la force ni le droit : ni la force, car ils sont deux sur mille dans le pays ; ni le droit, car la Charte a confirmé toutes les lois antérieures.** Cependant un argument se tira de la condition même des députés : beaucoup d'entre eux, émigrés de jadis, seraient appelés à profiter de l'indemnité ; à ce titre ne devraient-ils pas se récuser, en une cause où leur intérêt personnel était engagé ? A ces récriminations ou à ces critiques s'ajouta une crainte, celle d'une mauvaise répartition : la partie la plus importante de l'indemnité sera, dit-on, touchée par les grands seigneurs ou les gens de cour, possesseurs autrefois des plus vastes domaines, tandis que les moyennes et les petites fortunes ne recevront qu'un bien mince dédommagement.

Tout ce qui pouvait se dire en faveur de la loi, Villèle et, après lui, Martignac le dirent, le premier avec son ferme bon sens, le second avec toute sa puissance persuasive. Malgré l'éloquence du général Foy et la dextérité de Benjamin Constant, ils auraient eu assez facilement raison de leurs adversaires. Mais il leur restait à rallier les députés de leur propre parti.

Ceux-ci ne s'étaient jamais entièrement résignés à la perte de leurs biens, et n'envisageaient pas sans déplaisir un arrangement qui, sous prétexte d'indemnité, leur ravissait le droit de se plaindre et d'espérer. Ils protestaient d'ailleurs contre l'insuffisance du dédommagement : car l'estimation, fixée d'après la valeur de 1790, ne tenait aucun compte de l'extraordinaire plus-value que les biens-fonds avaient acquise depuis trente années. En cette disposition déçue et mécontente, ils ne résistèrent pas à la tentation — très humaine, mais combien inopportune — de revenir, eux aussi, sur le passé. L'un d'eux, M. Duplessis de Grénedan, au risque d'exaspérer toutes les haines, s'éleva avec une violence inouïe contre les spoliateurs¹. Un autre, le vicomte de Beaumont, s'appliqua fort à établir que la propriété de droit n'avait cessé de résider en la personne des anciens détenteurs, que, par suite, l'indemnité n'était que restitution et devait être qualifiée sous ce nom². Un troisième, plus osé, le baron de Coupigny, soutint, au milieu de la surprise et de l'improbation générale, que l'indemnité devait être versée, non aux anciens propriétaires, mais aux nouveaux qui, en échange, restitueraient les biens³. Un quatrième, M. de Laurencin¹,

¹ Séance du 21 février 1825.

² Séance du 18 février 1825.

³ Séance du 24 février 1825.

proposa que les nouveaux possesseurs fussent tenus de verser à l'État les quatre cinquièmes de la plus-value que le vote de la loi donnerait à leur propriété en la consolidant. Au milieu de ces pénibles débats, un député, M. Alexis de Noailles, se leva du milieu de l'assemblée, et tout en formulant quelques réserves sur le projet, adjura en termes émus ses collègues de retenir leurs critiques, fussent-elles légitimes, de voter en silence, et de ne point extraire d'une loi de paix un acte d'accusation. Le généreux appel serait-il entendu ? Le lendemain Benjamin Constant gravit la tribune, et froidement, sans aucune des excuses coutumières, excuse de la passion ou excuse de l'ignorance, s'appliqua à regraver les rancunes qu'un homme de bien s'était efforcé d'apaiser.

Après des débats qui durèrent près de quatre semaines, la loi fut votée au Palais-Bourbon par 259 voix contre 124. Au Luxembourg 159 pairs contre 63 se prononcèrent pour l'adoption². Jamais ne se révéla mieux qu'en cette discussion l'inintelligence des partis extrêmes. Longtemps les journaux opposants s'appliquèrent à entretenir dans le public l'agitation. Un délai de cinq ans était stipulé pour le règlement de l'indemnité, et en fait, la somme distribuée ne dépassa guère 600 millions. Mais qu'il s'agît de faits ou de chiffres, peu importait l'exactitude. Cette époque était celle des légendes, créées par malveillance, propagées par crédulité. Une légende demeura, se perpétuant avec toutes sortes de grossissements, celle du *milliard des émigrés*.

III

Contre l'opposition de gauche, Villèle est endurci. Ce qui le trouble, c'est l'hostilité qu'il rencontre ailleurs.

Il suppute les votes dans la loi d'indemnité. Le scrutin définitif a révélé 124 voix contraires. Sur ces suffrages une trentaine appartient à la gauche. D'où vient le reste ? De deux groupes : l'extrême droite qu'irrite la sage modération du premier ministre, puis un parti nouveau, dit *parti de la défection*, composé de tous ceux que Villèle a froissés dans leur amour-propre ou gênés dans leur ambition. Ce parti, destiné à grandir et qui déjà exerce son influence dissolvante, a pour organe le *Journal des Débats*, pour inspirateur Chateaubriand.

Sous le règne précédent Villèle ne se fût guère ému. C'est qu'alors il se sentait soutenu par le roi. Tout autre est Charles X. Ses réminiscences d'ancien régime ; sa dévotion mal éclairée, le livrent sans défense à quiconque lui représente le danger des institutions nouvelles ou l'effraie par le tableau de l'impiété grandissante. En outre, le monarque, en dehors de sa cour officielle, a sa petite cour intime qui n'est que la continuation de la petite cour du pavillon de Marsan. Ce sont ses amis de jeunesse, ses anciens compagnons de chasse, ses commensaux de l'exil, et dans les illusions de qui le roi retrouve ses propres illusions. Tout en se défendant très sincèrement de subir leur empire, il s'abandonne à eux, les tutoie dans ses bons moments, les entraîne à la messe comme jadis il les entraînait au plaisir. Ceux-ci profitent de ces privautés pour glisser leurs pensées dans l'âme royale. Le prince écoute, sourit, se défend mal ou, s'il gronde, ne gronde que de cette gronderie douce et débonnaire qui est encouragement à continuer..

¹ Séance du 19 février 1825.

² Loi du 27 avril 1825. (DUVERGIER, *Coll. des lois*, t. XXV, p. 155 et suiv.)

Villèle sait tout cela, et où réside la fragilité de sa condition. Il ne se rebute pas et, en robuste travailleur, s'absorbe dans sa tâche. Il lui tarde de réparer l'échec de la loi sur les rentes. Il a refondu sa proposition et, dès le mois de janvier, l'a déposée à la Chambre des députés. Le nouveau projet diffère de l'ancien en deux points essentiels. D'abord la conversion est facultative. Puis les porteurs de titres 5 pour 100 ont la faculté d'opter entre le 3 pour 100 à 75 francs ou des titres de 4 et demi pour 100 au pair qui seront garantis jusqu'en 1835 contre tout remboursement. Le projet qui, en lui-même, prête peu à la critique, est voté au Palais-Bourbon, puis au Luxembourg¹. Mais à la Chambre des députés 119 voix se prononcent pour le rejet ; et à ce signe se reconnaît la hardiesse de la contre-opposition de droite.

En une autre circonstance cette hostilité se déploie. On se souvient des marchés Ouvrard² conclus au mois d'avril 1823 par le duc d'Angoulême au moment de l'entrée en Espagne. Une enquête a établi combien l'audacieux munitionnaire a exploité l'urgence des besoins pour imposer au prince un traité léonin. Maintenant tout l'effort de l'opposition — opposition de droite et opposition de gauche désormais coalisées — est d'extraire d'un débat judiciaire un débat politique. L'ardeur s'accroît par l'espoir d'accumuler sur Villèle toutes les responsabilités. Que les marchés aient été exceptionnellement onéreux, nul ne le conteste. Mais on ne peut s'en prendre ni au duc d'Angoulême que son rang place au-dessus des accusations, ni au ministre de la Guerre, le duc de Bellune, qui notoirement a désapprouvé les tractations. Reste Villèle qu'on se flatte d'accabler. La Bourdonnaye, chef de l'extrême droite, entame la lutte. Le président du Conseil se défend en des conditions inégales ; car le loyalisme lui défend de découvrir le prince, et la justice ne lui permet pas de se décharger sur son ancien collègue Bellune. En dépit des entraves qui l'enchaînent, il obtient gain de cause et la Chambre vote les comptes, mais sous la réserve d'un débat ultérieur [sur la liquidation définitive des dépenses de la guerre d'Espagne](#) ; ce qui ménage la perspective d'une dernière attaque contre le ministère que décidément on médite d'asservir ou de renverser.

Ainsi s'achève pour Villèle l'année 1825. Sa situation est singulière entre toutes. Le trépas ou la disgrâce l'a délivré de tous ceux que, dans les Chambres, il eût pu raisonnablement craindre. Camille Jordan est mort, de Serre aussi ; et sur les bancs du Palais-Bourbon, Royer-Collard, presque seul, demeure pour témoigner qu'il y eut jadis un *parti doctrinaire*. La gauche n'est guère moins diminuée : La Fayette, non réélu, est allé demander au peuple des États-Unis le dédommagement de son échec ; Manuel, cet ennemi implacable des Bourbons, a échoué pareillement aux élections ; ses partisans qui le jugent compromettant à l'excès le laissent un peu dans l'oubli et ne se souviendront de lui que pour exploiter son cercueil. Sur ces entrefaites, le 30 novembre, on apprend que le général Foy vient de mourir. A la Chambre des députés le parti libéral n'a plus guère que deux représentants illustres : Casimir-Perier, Benjamin Constant. Décidément la Providence semble avoir pris soin de débarrasser Villèle de ses ennemis. Mais qu'il se garde de la remercier. Elle lui a laissé ses amis.

¹ Loi du 4 mai 1825. (DUVERGIER, *Coll. des lois*, t. XXV, p. 180.)

² Voir *Louis XVIII*, livre VI, paragraphe X.

IV

Ce fut le grand malheur de la Restauration d'encadrer, au milieu de mesures très sages, de lourdes fautes qui gâtaient tout. Chaque année eut son anachronisme mémorable : on avait eu en 1825 la *loi du sacrilège* ; en 1826, on eut la *loi du droit d'aînesse*.

Le 31 janvier 1826, le roi, dans le discours du trône, annonça que *des moyens seraient proposés pour obvier au morcellement excessif de la propriété foncière et réaliser un accord nécessaire entre la loi civile et la loi politique*. Ces paroles, Bous leur forme un peu vague, faisaient allusion à un mal très réel. Le code civil avait institué le partage forcé. Par réaction contre l'ancien régime, le public s'était complu lui-même dans l'extrême division : on appelait cela l'égalité. Trop asservis à la lettre de la loi, les magistrats s'étaient montrés, eux aussi, les complices de cette tendance. Donc, à chaque mutation, on divisait très généralement, suivant le nombre des héritiers, toutes les pièces de terre, en sorte qu'au bout de deux ou trois générations, le sol français n'offrirait plus que l'aspect d'un damier aux cases de plus en plus rétrécies. Si l'on ne pouvait partager, on licitait : de là la destruction du bien de famille.

Villèle, si sage d'ordinaire quand les bourdonnements parlementaires ne le troublaient pas, avait pénétré le danger. Il avait compris aussi que, pour modifier une législation qui avait pour complice les mœurs elles-mêmes, il fallait opérer, non par des remèdes radicaux contre lesquels l'opinion se révolterait, mais par des mesures partielles, qui façonneraient peu à peu le public à une plus juste intelligence de ses vrais intérêts. — Il y aurait un moyen très pratique de combattre la division excessive des biens ; ce serait de favoriser les échanges : dans cet esprit, la taxe sur ces sortes d'actes avait été abaissée de 2 à 1 pour 100. Ces échanges seraient surtout souhaitables, au point de vue d'une sage économie rurale, s'il s'agissait de propriétés contiguës ; en vue de ce résultat, le droit fiscal avait été réduit, pour ce cas, à un droit fixe d'un franc. — On combattrait aussi l'extrême morcellement en facilitant les partages d'ascendants, c'est-à-dire les actes par lesquels le père de famille répartirait en pleine liberté son héritage, à la seule condition de ne pas entamer la réserve légale : or, en matière de partage d'ascendants, le droit à payer venait d'être réduit de plus de moitié pour les immeubles, des quatre cinquièmes pour les meubles. — En outre, il y avait lieu d'espérer que les instructions de la chancellerie, les écrits des économistes, l'expérience elle-même créeraient une jurisprudence plus large, et que les tribunaux admettraient un lotissement composé d'immeubles différents. — Une autre façon de prévenir l'excessive division, ce serait dans la limite de la qualité disponible — d'autoriser jusqu'à deux degrés le droit de substitution, restreint par le code à un seul degré. — Fallait-il comprendre dans les remèdes à préconiser une extension de la liberté testamentaire ? Il était douteux que le moyen fût bien efficace ; car les parents, hormis dans le Midi, répugnaient presque tous aux avantages successoraux. A Paris notamment, sur plus de 7.000 successions ouvertes en 1825, il n'en était que 59 où, par suite de dispositions testamentaires, l'héritage eût été réparti inégalement entre les enfants¹. Toutefois peut-être eût-on pu étendre la quotité disponible pour les biens que le père de famille avait, non recueillis par héritage, mais acquis par son travail. Il eût été pareillement opportun de maintenir en possession l'héritier, associé

¹ Discours de M. Villèle à la Chambre des pairs, 3 avril 1826.

depuis longtemps à l'exploitation agricole ou industrielle du père, et d'éviter ainsi qu'un établissement, peut-être en plein rendement, fût tout à coup soumis à une liquidation.

En un pays qui ne professait d'autre dogme politique que l'égalité, pouvait-on imaginer mieux que ces palliatifs ? Or, voici en quel texte s'incarna la déclaration, en apparence très mesurée quoique trop imprécise, consignée dans le discours royal du 31 janvier 1826 :

A la Chambre des pairs, le 10 février, le garde des Sceaux, M. de Peyronnet, lut un projet qui se résumait en deux dispositions, l'une principale, l'autre subsidiaire. La disposition principale attribuait, pour toute succession en ligne directe descendante acquittant plus de trois cents francs d'impôts, le préciput légal, c'est-à-dire la quotité disponible, à l'aîné des enfants mâles. La disposition subsidiaire avait pour objet d'autoriser jusqu'à deux degrés le droit de substitution limité par le code civil à un degré.

La clause relative aux substitutions n'offrait guère que des avantages. Mais que dire de l'autre disposition ? Par crainte presque superstitieuse de l'inégalité, en autres termes du privilège, le public était disposé à tout diviser, au risque de tout réduire en poussière. Et que lui offrait-on comme remède au morcellement ? Ce qu'il détestait le plus, c'est-à-dire le privilège, et entre tous les privilèges, le plus odieux, celui qui était fondé non sur le mérite, les vertus, les aptitudes, mais sur le hasard de la naissance. Comment Villèle avait-il prêté son nom à une entreprise aussi peu judicieuse ? Tant qu'il avait pu, il avait résisté ; puis à contre-cœur, il avait cédé. C'est qu'il avait besoin de l'extrême droite pour consolider dans la Chambre sa majorité ; il savait en outre qu'en l'occurrence l'extrême droite avait pour complice le roi lui-même.

Ce qu'on tentait de reconstituer, était-ce même le privilège ? C'était le propre de la Restauration, quand elle était en veine de maladresse, de se montrer provocante, sans aller jusqu'au bout de ses provocations. Le même projet qui instituait le droit d'aînesse stipulait avec une débonnairité remarquable que la loi n'était pas impérative du tout ; car tout père de famille pouvait en paralyser l'effet, en déclarant par acte testamentaire qu'il entendait soumettre sa succession aux règles du partage égal. Ainsi on livrait à la malignité des partis et à l'ignorance des masses, un mot où se résumait l'un des plus mauvais souvenirs de l'ancien régime ; puis, au lieu de recueillir le bénéfice — si bénéfice il y avait — de la provocation, on dégradait le projet au point de l'énerver tout à fait et de le réduire à une stipulation vaine que tout le monde pouvait éluder à son gré.

Telum imbellis sine ictu ! Pas tout à fait, car le trait se retournait contre ceux qui l'avaient forgé. De tous côtés, un murmure violent et confus de réprobation s'éleva. Les juristes proclamèrent qu'on voulait bouleverser les lois civiles. Il n'y eut pas de café ou de cercle où l'on ne prédit le prochain retour à l'ancien régime. La haine religieuse ne manqua pas l'occasion de s'exercer : **Ce qu'on veut**, répéta-t-on, **c'est la maison pour l'aîné, le cloître pour le cadet**. Plusieurs, se disant bien informés, attribuèrent le projet à l'influence de ceux qu'ils appelaient les **disciples de Loyola**. En quoi ils montrèrent qu'ils ne connaissaient pas du tout les jésuites. Ceux-ci, moins ingénus, se gardent des desseins qui s'étalent, quitte à se restreindre ensuite ; et quand ils méditent d'obtenir beaucoup, ils commencent par demander fort peu.

Ce fut au milieu de ces rumeurs que les débats s'ouvrirent le 28 mars 1826 au Luxembourg. Contre le projet s'étaient fait inscrire plusieurs des plus

considérables d'entre les pairs. Tels Molé, Parquier, Barante. Entre tous les adversaires, le plus pressant fut le duc de Broglie. On attendait son discours avec impatience ; car les auteurs de la loi se fondaient sur l'exemple de l'Angleterre ; et nul ne connaissait mieux que lui les institutions britanniques. Il proclama que la Grande-Bretagne avait dû la solidité de sa constitution sociale et politique à de tout autres causes que le droit d'aînesse ; et par là il ravit aux défenseurs de la thèse gouvernementale un de leurs meilleurs arguments.

Bien avant que la discussion s'ouvrit, des pétitions contre le projet étaient arrivées aux deux Chambres. La Chambre des pairs en avait reçu 41 revêtues de 5.063 signatures ; la Chambre des députés en recevait 59. Cependant les journaux déployaient tous leurs artifices pour exploiter le mécontentement public. Avec toute la sentimentalité du dix-huitième siècle, ils montraient les enfants d'une même famille répudiant d'avance comme impie tout avantage dans l'hérédité paternelle et attestant au milieu de *douces émotions* et *d'embrassements attendris* que rien ne pourrait les séparer. Puis tandis que se mouillaient de pleurs les mouchoirs fraternels, ils s'appliquaient à mêler un peu de vitriol à ces effusions lacrymales. En des insinuations perfides, ils laissaient entrevoir, au delà des prétentions présentes, les prétentions futures aujourd'hui on proclame le droit d'aînesse facultatif, demain sans doute on le rendra obligatoire ; et dans cette voie, où s'arrêtera-t-on ?

Pour les défenseurs du projet la tâche était malaisée, et j'éprouverais moi-même quelque embarras à résumer et surtout à juger leurs discours. Il leur serait difficile de justifier et même d'excuser l'œuvre gouvernementale. Mais si, se dégageant de cette œuvre mal conçue, ils savaient s'élever jusqu'aux vues générales dont la loi n'était qu'une très maladroite, très incomplète incarnation, quelle matière à vérités utiles pour la monarchie et pour le pays ! Le but réel, rétréci en une conception unique, — et combien malheureuse, — était, au point de vue économique, de combattre le morcellement de la propriété, — au point de vue social et politique, de rassembler les éléments d'une aristocratie, capable à la fois de servir la monarchie et de la contenir. Voilà ce qu'on pouvait saisir dans le projet, mais à la condition de le clarifier après coup, d'y introduire l'intelligence et d'y ajouter tout ce que ses auteurs n'avaient que confusément aperçu. — Au point de vue économique, on pouvait s'en remettre à Villèle ; et les remèdes partiels qu'on a énumérés étaient à peu près les seuls capables de modifier à la longue les mœurs et les habitudes publiques. — Bien plus ardue était l'œuvre sociale et politique, c'est-à-dire l'organisation d'une force aristocratique qui, doublement agissante, tempérerait la monarchie et empêcherait la démocratie de tout usurper. Ici l'obstacle résulterait, non seulement de l'esprit du temps, mais de notre histoire même. Chez nous nulle époque intermédiaire, mais une féodalité qui, à peine détruite sous Richelieu, s'était muée presque aussitôt en une noblesse courtisane et militaire, sans se fixer jamais, comme il était arrivé en Angleterre, sous les traits d'une aristocratie terrienne, conservatrice, indépendante. Il fallait donc non reconstituer, mais constituer une classe politique, et cela en une ambiance tout imprégnée de la Révolution et de ses dogmes égalitaires. On se rappelle quel découragement avait envahi la noble âme de M. de Serre quand, au moment de la loi du double pote, il avait, sans y réussir, cherché dans les institutions quelques débris qu'il pourrait revivifier et qui serviraient de contrepoids à la démocratie censitaire. Il semble qu'en 1826, après douze ans de restauration monarchique, l'embarras soit presque égal. Et c'est ainsi que par une initiative pire que ne fut jamais aucune inertie, on s'est

hasardé à ressusciter, en désespoir de trouver autre chose, cet impopulaire droit d'aînesse qui blesse presque tout le monde et ne sauve rien.

N'existait-il pas pourtant quelque moyen efficace d'introduire dans l'organisation sociale quelques éléments de stabilité ? Qu'on recrutât les conseils généraux par la voie de l'élection, et on le pouvait sans danger ; qu'on orientât, autant que possible, dans cette voie les grands propriétaires terriens ; et dans l'atmosphère à la fois calme et suffisamment active des assemblées départementales écloraient peut-être les boutures politiques. Tout ce qu'on réussirait à recomposer — mais qu'on restait-il ? — des anciens corps administratifs, des anciennes associations de bienfaisance, des anciennes corporations marchandes, concourrait au même but, c'est-à-dire à contre-balancer l'influence inquiète, jalouse et dissolvante de la démocratie livrée à elle-même. Dans les cours royales siégeaient encore les fils des anciens magistrats des Parlements. Ils avaient souvent la fortune, toujours l'intégrité, et dans les villes où avaient siégé leurs ancêtres, incarnaient en eux des souvenirs respectés. Qu'on s'appliquât, — fût-ce au risque de supporter quelques accès de gênante indépendance, — qu'on s'appliquât à maintenir parmi eux l'esprit de tradition ; et dans chaque province, ces compagnies judiciaires figureraient assez bien les autorités sociales qui manquaient à la France.

La vraie sagesse permettait-elle de faire plus ? Je me hâte d'ajouter que, dans les *opinions* à l'appui de la loi, les idées qu'on vient d'effleurer n'apparaissent qu'à l'état vague, par percée, sans qu'on puisse les saisir. Entre tous les discours en faveur du projet, il en est pourtant un où se retrouve, quoique avec bien des tâtonnements, le concept de familles traditionnelles accroissant à chaque génération leur patrimoine de moralité, de probité, d'expérience et fortifiant par leurs vertus héréditaires la monarchie, héréditaire aussi : c'est le discours du baron de Montalembert¹, père de celui qui devait être un si grand homme. Il exprima avec une hauteur de vues qui mérite hommage, les idées que l'éloquence de son fils aurait mises au point et aurait empreintes de chaleur et de vie.

Bien avant que les débats fussent clos, l'état de l'esprit public, le sentiment même des pairs ne laissait guère de doute sur l'issue. Le 8 avril, on alla aux voix ; et par 120 suffrages contre 94 le droit d'aînesse fut repoussé. Du projet une seule disposition fut votée, celle qui concernait les substitutions. Cet article, détaché de l'ensemble de la loi, fut porté le 11 avril à la Chambre des députés et adopté par 261 voix contre 76.

Après l'acquiescement du *Constitutionnel* on avait crié : *Vive la cour royale !* De même après le rejet du droit d'aînesse on cria : *Vive la Chambre des pairs !* Et les journaux de l'opposition, en des termes d'une piété inaccoutumée, exhortèrent les pères de famille à remercier la Providence qui avait conservé la paix sous leur toit domestique.

V

Deux lois pèsent sur Villèle : la loi du sacrilège, la loi du droit d'aînesse. Il ne se dégagera pas du discrédit où l'ont enveloppé ces mesures arrachées à sa

¹ Séance du 30 mars 1826.

faiblesse. Comment un ministre sage, intègre, économe, dévoué au bien public, ennemi du faste au point de déconcerter toute tentation d'envie, devint, en moins de deux ans, l'homme le plus impopulaire de France, tel est l'objet des pages qui vont suivre.

Je cherche où repose la vraie puissance. Elle ne réside ni aux Tuileries, ni au Luxembourg, ni au Palais-Bourbon ; elle n'appartient ni à l'armée, ni aux fonctionnaires, ni aux nobles, ni aux bourgeois, ni au menu peuple. Dans le corps social, un seul organe, le journalisme, l'a accaparée tout entière.

On peut dire en pleine vérité que l'histoire des dernières années de la Restauration tient dans l'antagonisme sans merci de deux forces contraires : la monarchie des Bourbons, le journalisme. La lutte, devenue corps à corps, se prolongera en s'exaspérant, jusqu'à ce que la royauté, se sentant enserrée jusqu'à l'étouffement, tente, par un effort suprême, de se dégager, et succombe en cet effort même.

Ce pouvoir de la presse, tout a contribué à le grandir. C'est une force toute neuve, qui d'abord s'est ignorée elle-même, qui, en s'exerçant, a appris à se connaître et qui maintenant fonctionne avec la vigueur initiale d'un ressort que rien n'a usé. Et cette force toute neuve agit sur un public tout neuf aussi, ni blasé par l'usage, ni aguerrri contre l'émotion, ni prémuni contre l'éloquence, ni en garde contre la calomnie, ni accoutumé à réduire les grossissements, ni capable de mettre au point les étalages d'indignation, de dédain ou d'ironie. Ce qui complète l'emprise, c'est que ces feuilles imprimées paraissent propagatrices d'émancipation et de lumière, en sorte que les intelligences, toutes joyeuses de s'ouvrir, se persuadent de très bonne foi qu'elles s'éclairent, tandis que le plus souvent elles ne font que s'asservir au mot d'ordre d'un parti.

Peu de journaux en ce temps-là : c'est pour eux un avantage plutôt qu'une faiblesse ; car la presse se diminue en multipliant à l'excès ses organes. Pour prendre possession des esprits, pour s'y implanter, combien les conditions ne sont-elles pas propices ? Aujourd'hui le journal n'attire qu'un négligent coup d'œil ; en ce temps-là on le lisait d'un bout à l'autre parce qu'il gardait le prestige des choses nouvelles et rares. En outre on n'en avait le plus souvent qu'un seul, en sorte qu'en l'absence de toute contradiction, il s'insinuait par emprise journalière jusqu'à plein asservissement. En province surtout, la servitude était complète. On se cotisait à deux ou trois pour le même abonnement : raison de plus pour ne rien perdre de ce qu'on jugeait coûteux. On guettait l'arrivée du courrier ; on se précipitait à la poste ; puis, au cercle ou au café, les plus diserts répétaient, comme de leur propre fonds, ce que la gazette avait enseigné, de telle manière que la prédication achevait l'œuvre de la plume.

Cette domination s'est affermie d'autant plus aisément qu'en dehors du pétitionnement aux Chambres, nul recours, hormis celui de la presse, ne s'ouvre aux intérêts lésés. Il y avait jadis des corporations de marchands, des associations d'artisans, des confréries à double fin, à la fois professionnelles et pieuses ; et chaque individualité, réduite à rien par elle-même, trouvait aide dans l'agrégation où elle s'abritait : or de toutes ces institutions, il ne reste guère que des vestiges. Il y avait des corps administratifs, des corps de ville investis de traditionnelles franchises : sur eux la Révolution a passé son niveau. Il y avait des parlements, attentifs — et jusqu'à l'usurpation — à tempérer la puissance souveraine : les parlements n'existent plus. Il y avait les pays d'état qui recueillaient les doléances provinciales : ils ne sont plus que souvenir. Aujourd'hui la presse résorbe tout en elle, et gonflée jusqu'à l'hypertrophie,

prétend remplacer, à elle seule, toutes les voix que la Révolution a fait taire, sous prétexte de liberté.

La royauté n'a démêlé que confusément et par degrés cette extraordinaire puissance : de là de singulières alternatives d'émancipation et de sévérité. Dans la Charte elle a déclaré la presse libre ; puis par la loi du 21 octobre 1814 elle a soumis jusqu'à la fin de 1816 les écrits de moins de vingt feuilles à la censure et les feuilles quotidiennes à l'autorisation préalable. En 1817, nouveau projet, mais sans aboutissement ; entre temps la censure a été prorogée pour une année, une première fois en 1817, une seconde fois en 1818. Un an plus tard — c'était sous le ministère Decazes — on s'est avisé qu'une presse libre serait, somme toute, moins gênante qu'une presse asservie ; et les lois de mai et juin 1819 ont généreusement supprimé toutes les entraves. En 1820, après l'assassinat du duc de Berry, nouveau recours à la censure ; puis en 1822, loi nouvelle qui a aggravé les peines, autorisé les procès de tendance et substitué, en matière de presse, la compétence des cours royales à la juridiction du jury.

Ces perpétuelles retouches de la législation, loin de déconcerter les journalistes, les ont enhardis. Cette instabilité leur a révélé l'embarras du pouvoir, incertain dans ses voies et pareillement incapable d'affranchir ou de châtier. Puis des légistes sont venus qui leur ont enseigné l'art d'évoluer à travers la multiplicité des lois et, en les opposant les unes aux autres, de les éluder toutes. Eux-mêmes se sont bien vite initiés à une conduite perfidement habile qui consistait à s'indigner à chaque renouveau de rigueur, à juger au contraire restitution tout retour de liberté, et à réclamer après chaque concession la concession qui suivrait. Ainsi se sont-ils fixés dans le rôle le plus profitable qui est celui de demi-persécutés, assez tenus en suspicion pour être foncièrement irréconciliables, et gardant assez de liberté pour ne perdre aucune faculté de nuire. Les plus ardents ont été traduits devant la justice, mais les cours royales se sont parfois montrées — témoin le récent procès du *Constitutionnel* — indulgentes au point de faire regretter les jurés. Qu'on se figure les débats judiciaires. Souvent ils dégénèrent en spectacle au bénéfice de l'opposition, et les plaidoiries, écoutées par un public passionné, reproduites en bonne place par les journaux, ne sont que la continuation des délits que le ministère public aspire à venger. C'est le beau temps des avocats. Une popularité bruyante s'attache aux principaux : Dupin aîné, Mérilhou, Barthe, Mauguin. Il est souvent plus aisé de se glorifier que de s'absoudre. Ainsi pensent les défenseurs. Dédaigneux de justification, ils versent hardiment dans l'apothéose ; et par un juste retour, leurs clients dressent eux-mêmes un piédestal à qui les sert si bien. Parfois les prévenus se sont compromis par leurs violences ou disqualifiés par leur mauvaise foi, au point de se rendre indéfendables. Même en cette extrémité, ils auraient tort de désespérer, car il n'est pas rare qu'en ces conjonctures, les policiers, par leur zèle étroit, les gens du roi, par les véhémentes maladroites de leurs réquisitoires, se chargent de leur ramener l'opinion et de les replacer, tout revêtus d'une nouvelle virginité, dans le rôle profitable de victimes.

Que faire pour égaliser la lutte ? Les royalistes ont d'abord essayé de vaincre l'ennemi en lui empruntant ses propres armes ; et de 1818 à 1820 le *Conservateur*, ce journal à l'existence aussi brillante qu'éphémère, a rassemblé dans le même bureau de rédaction : Chateaubriand, Bonald, Lamennais, Mathieu de Montmorency. Quelques-uns se sont étonnés que des hommes au nom si éclatant se jetassent dans la mêlée du journalisme quotidien. [Mathieu de Montmorency se commettre avec M. Étienne, disait le duc de Richelieu, c'est vraiment trop abrégé les distances.](#) Maintenant, sous le règne de Charles X, le

temps n'est plus de ces délicatesses, et l'on sent que la bataille est la bataille pour la vie. Le *Moniteur* se dépense en notes émoussées pour rétablir la vérité, pour démentir les calomnies ; mais on le lit peu. Sur ces entrefaites, l'un des personnages de la cour, M. Sosthène de la Rochefoucauld, d'esprit plus inconsidéré que sûr, imagine un grand projet, celui d'absorber, en les achetant, les journaux de l'opposition ; mais ceux-là seuls se laissent acheter qui n'ont aucune influence à vendre. Tantôt on précipite les poursuites judiciaires, tantôt on se flatte de ramener par tolérance ; mais, sévérité ou douceur, rien ne sert : si le ministère est longanime, on l'accuse d'avoir peur ; et s'il est énergique, on dénonce ses provocations.

Sur le terrible adversaire Villèle est édifié. En cette année 1826, il suppute qui, dans le journalisme, est pour lui ou contre lui. Il a pour lui, à défaut de la *Quotidienne* qui incline vers le parti de la défection, la *Gazette de France*, l'*Etoile*, le *Journal de Paris*. Presque tout le reste lui est hostile : contre lui le *Courrier français* ; contre lui le *Journal du commerce* que tout récemment la Chambre des députés, usant de la loi de 1822, a appelé à sa barre ; contre lui le Constitutionnel plus en faveur que jamais ; contre lui surtout le *Journal des Débats*, d'autant plus dangereux qu'il se pare de fidélité monarchique. Là domine Chateaubriand, ce collègue évincé jadis du ministère, et calculant maintenant avec une mauvaise joie l'impopularité croissante de celui à qui il n'a pas pardonné.

A l'égard du président du Conseil ni justice ni merci. Pratique-t-il l'économie ? on lui reproche de laisser dépérir les grands services publics. Allège-t-il les cotes des contributions ? on l'accuse de poursuivre un calcul politique, celui de diminuer le nombre des électeurs. Tout lui est imputé, même les projets qu'il met toute son habileté à prévenir, même les desseins qui sont dirigés contre lui. Des paroles intempestives sont-elles prononcées au Palais-Bourbon sur les bancs de la droite ou de l'extrême droite ? c'est Villèle qui est responsable. Soupçonne-t-on chez les courtisans des projets de réaction ? c'est encore Villèle le coupable. Tout au plus lui accorde-t-on quelque mérite comme financier : [Ces gens-là](#), dit de lui Chateaubriand, [ne savent que la Bourse, et encore ils la savent mal](#).

Par-dessus tout, Villèle a un impardonnable tort, celui de durer depuis plus de cinq ans. En quoi il ameute contre lui les ambitieux en quête de places, les niveleurs que révolte toute continuité de grandeur, les esprits mobiles qui s'impatientent d'entendre toujours le même nom. Enfin, tout de même qu'il y a un romantisme littéraire, il y a aussi un romantisme politique. Les jeunes hommes qui ont grandi sous l'Empire ont perçu des visions de prouesses et de batailles qui remplissent encore leurs yeux. La même paix dont ils jouissent leur paraît fade ; et ils souhaiteraient plus de mouvement, dût ce mouvement comporter souffrance et péril. Quelles ressources cet état d'esprit n'offre-t-il pas à la presse hostile ! Elle ne manque pas d'exploiter le filon précieux et d'opposer toute cette poésie idéale et guerrière au prosaïsme de ce Villèle qui ne brandit pas de drapeau, qui dédaigne la piperie des mots, qui ne rêve pas de refaire l'Europe, mais se contente de consolider la France, et dont la seule originalité est de diminuer les impôts.

Cette presse, si puissante par elle-même, double sa force par la sévère discipline qu'elle s'impose et qu'elle commande autour d'elle. En ses *Mémoires* écrits dans l'apaisement de la vieillesse, Guizot, alors dans l'opposition, a laissé échapper de sa plume cette phrase : [Quiconque cessait d'être esclave devenait un déserteur](#). Le vrai, c'est qu'un mot d'ordre rigoureux dicte à tous la même conduite, en

sorte que, sans aucune dispersion de forces, tous les coups portent au même endroit, de façon à faire brèche où il le faut. Ainsi accommode-t-on pour le service de la liberté tous les moyens qui d'ordinaire servent à consolider le pouvoir absolu.

Cependant les plus sagaces parmi les adversaires du pouvoir sentent qu'il serait imprudent d'insister à l'excès, sur certains griefs trop manifestement déraisonnables. On peut, par intervalles, reprocher au gouvernement son esprit d'économie ou son goût pour la paix. Mais ce ne sont là que boutades qui finiraient par lasser. En revanche, il est une accusation qui trouve toujours créance, tant elle répond à toutes les préventions accumulées pendant le dix-huitième siècle et fortifiées pendant la Révolution ; c'est l'accusation de privilège pour le clergé ou, comme on dirait aujourd'hui, de *cléricalisme*. J'éprouve quelque embarras à retomber dans le récit de ces querelles mesquines et monotones ; et pourtant je ne m'en excuse qu'à demi ; car elles pénètrent et dominent toutes choses, tant une habileté consommée a réussi à confondre, en un pêle-mêle savant, la politique et la religion !

VI

Pour combattre avec plein rendement les usurpations du parti prêtre, la grande habileté serait de se ranger derrière un homme assez qualifié pour avoir un air de conducteur, assez obstiné pour ne reculer jamais, assez masqué d'érudition pour séduire quiconque se contenterait de la surface. L'opportunité serait plus manifeste encore si cet homme, étant de haute naissance et de fidélité monarchique non suspecte, échappait au double reproche de poursuivre des vues mesquines ou de vouloir ébranler le trône. La perfection serait atteinte si ce même personnage était — au moins à sa manière — un chrétien.

Or, tous ces traits se trouvèrent rassemblés en un gentilhomme auvergnat qu'on appelait Montlosier.

C'était un vieillard. A son nom s'attachait un noble souvenir. A l'Assemblée constituante, comme on discutait sur le serment du clergé, il avait, à propos des évêques, prononcé ces paroles demeurées fameuses : *Si vous leur enlevez la croix d'or, ils prendront la croix de bois ; n'est-ce pas une croix de bois qui a sauvé le monde ?* Émigré en Angleterre, Montlosier avait collaboré au *Courrier de Londres*. Puis rentré en France, il avait obtenu comme correspondant du ministère des Affaires étrangères, un vague emploi qui lui assurait un traitement, sans aucune obligation de résidence. Cependant un trait dominait en lui, une disposition morose et hautaine, prompte à rechercher partout le mal et l'abus. La Restauration, qui aurait dû combler ses vœux, n'avait fait qu'aiguïser son esprit critique. Il vivait, non à Paris, mais en son domaine auvergnat de Randanne, s'y occupait d'agriculture et, avec une orgueilleuse modestie, aimait à se dire gardeur de moutons. Entre temps, il poursuivait un ouvrage sur la monarchie française et par intervalles en publiait un volume, mais avec peu de succès. La solitude, qui mûrit les hommes faits pour la vraie grandeur, altère aisément chez les esprits médiocres les réelles proportions des choses. Loin de tout commerce avec ses égaux et d'ailleurs de jugement peu sûr, Montlosier avait subi toutes les déformations familières à ceux qui méditent beaucoup trop pour leur intelligence. Tout en lui était contraste. Il se proclamait royaliste et blâmait presque tout de la royauté : il se jugeait libéral, mais avec des regrets de seigneur féodal pour les

usages d'autrefois : il était pieux à sa façon, et on raconte même que le soir il lui arrivait de lire à ses valets de ferme *l'Imitation de Jésus-Christ* ; mais sous cet hommage au christianisme, il cachait le blâme de toutes les maximes qui prévalaient alors dans la société catholique. Vers les questions religieuses s'était bientôt concentré son incorrigible besoin de critique. Il suivit les exercices d'une mission à Clermont et fut, paraît-il, outré par l'étalage des démonstrations extérieures qui s'y mêlèrent¹. **Le peuple, écrivait-il, se donnerait plutôt au diable que de se donner au clergé.** Janséniste, gallican, il l'était à coup sûr, mais sans que de son esprit ardent et confus aucune doctrine bien nette se dégagât. Dans sa défiance contre les empiétements ecclésiastiques, peut-être eût-on retrouvé — car ce personnage était tout en anachronismes — quelque chose de la sollicitude ombrageuse des seigneurs féodaux à contenir les usurpations de leurs clercs. Puis, en aristocrate obstiné, il tenait en suspicion le jeune clergé, très pénétré d'ultramontanisme et en qui il devinait une sorte de démocratie sacrée. Ce fut ainsi que Montlosier se découvrit une vocation pour terrasser le parti prêtre. Dès lors il se documenta ; mais d'esprit faux et impatient, il s'informa juste assez pour se tromper et tromper les autres. En vain eût-on essayé de l'éclairer. Ce bouillant septuagénaire unissait en lui toutes les ardeurs de la jeunesse et tous les entêtements de son âge. Contre les objections il se rebroussait, rude, obstiné, faisant tête, à la manière des plus rébarbatifs parmi les vieux béliers de son troupeau.

Dès le début de 1826, les méditations de Montlosier se traduisirent en un livre ainsi intitulé : *Mémoire sur un système politique et religieux tendant à renverser la religion, la société et le trône.*

Il n'y a rien de tel que les violents pour se répandre d'abord en protestations pacifiques. **Mon opposition, écrit en commençant Montlosier, loin d'être antireligieuse, est toute favorable à la religion ; loin d'être dirigée contre les prêtres, elle est toute pour eux ; et ils seront toujours, malgré leurs écarts, l'objet de mes affections.** Ayant parlé de la sorte, l'auteur du *Mémoire* dénonce quatre fléaux qui menacent de tout détruire : la *Congrégation*, les *Jésuites*, *l'Ultramontanisme*, *l'esprit d'envahissement des prêtres*. En dépit de cette division, les jésuites absorbent une bonne partie du livre, comme s'ils eussent été à eux seuls un tel fléau qu'on eût dû en oublier les trois autres. Sous la plume de Montlosier, le mot jésuite prend des extensions tout à fait inattendues. Il y a, selon lui, les jésuites secrets : il y a aussi les jésuites laïques ; tels sont les membres de la congrégation. **Jésuites ! les hommes d'œuvres, par exemple un certain abbé L*** qui vient de se faire allouer le grand commun de Versailles où il se propose de réunir, comme en un quartier général, huit ou dix mille ouvriers des départements,** Jésuite aussi — chose plus imprévue — les prêtres de la Compagnie de Saint-Sulpice². Aux jésuites de France Montlosier ajoute, en un pêle-mêle à la fois passionné et candide, les jésuites de l'étranger. Il va même les chercher jusqu'à Rome où ils professent, dit-il, à l'école de la Sapience³. Du milieu de ces erreurs et de ces confusions, quelques très belles pages se détachent, par exemple sur la sublimité du caractère sacerdotal, sur le mérite du célibat ecclésiastique, sur l'efficacité de la prière. La conclusion, c'est une mise en demeure aux pouvoirs publics pour qu'ils appliquent les édits sur les congrégations religieuses non autorisées, pour qu'ils répriment les empiétements

¹ A. BARDOUX, *le Comte de Montlosier*, p. 265-266.

² *Saint-Sulpice est, comme on le sait, une création et une affiliation des Jésuites*, p. 24.

³ P. 33.

ecclésiastiques, pour qu'ils rendent obligatoires dans l'enseignement des séminaires la déclaration de 1682.

A force de rêver, Montlosier s'était de très bonne foi persuadé de ses rêves. La crédulité du public fut égale à la passion inconsciente avec laquelle il s'était suggestionné lui-même. Sept éditions du livre s'épuisèrent, sans compter une édition populaire. De vrai, pour l'opposition, l'auxiliaire était précieux. Justement l'abbé de Pradt, Auvergnat lui aussi, venait d'écrire une brochure sur les jésuites. Ne se sentant plus d'aise, le Constitutionnel se hasarda à tracer ces lignes : [Pascal, M. de Montlosier, l'abbé de Pradt, voilà trois athlètes tels que n'en fournirait aucune autre province du royaume](#)¹.

Montlosier exulte. Il a été Alceste. Maintenant Alceste, descendu de la montagne dans la plaine, daigne s'humaniser, consent à sourire, et à soixante-dix ans se réchauffe aux premiers feux de la gloire. Il se garde de laisser refroidir son succès. Il s'est adressé au public. Maintenant il découvre ou l'on découvre pour lui que l'article 30 du code d'instruction criminelle l'autorise à saisir de ses plaintes la magistrature. Sous le titre de *Dénonciation à la cour royale de Paris*, il remplit de ses doléances un nouveau mémoire de 336 pages. C'est le 16 juillet 1826 que le volumineux document, moitié pamphlet, moitié acte de procédure, est déposé entre les mains du procureur général. Le milieu est favorable. Le 18 août, les magistrats entrent en séance à huis clos au nombre de cinquante-quatre, sous la présidence du premier président Séguier. Le ministère public, organe du gouvernement, eût souhaité que la cour écartât d'emblée la plainte sans descendre jusqu'à en délibérer. Ses instances furent vaines. Après cinq heures de débats, la cour rendit, à la majorité des deux tiers, un arrêt qui proclamait en vigueur tous les édits, toutes les lois contre la Compagnie de Jésus. Seulement les magistrats, se fondant sur ces mêmes lois, se déclaraient incompetents et remettaient à la haute police du royaume le soin de dissoudre les associations interdites.

L'arrêt était succès pour Montlosier. Il était en même temps mécompte ; car tant que durerait Villèle, jamais les pouvoirs publics ne mettraient en mouvement cette haute police sur qui la cour royale se déchargeait. Montlosier poursuit sa campagne. Il se persuade qu'au Luxembourg, ce qui reste de libres penseurs, de gallicans ou de philosophes se réjouira d'abattre ce qui reste de jésuites. De là une pétition, — un peu plus courte que le reste, 184 pages seulement, — où il requiert des pairs de France l'application des lois du royaume. Que la pétition soit accueillie avec faveur, et la solidité du ministère sera la barrière unique qui séparera de la persécution les jésuites détestés.

Derrière Montlosier, ce chrétien sincère égaré par la plus extraordinaire passion, chevauche toute la troupe de ceux qui poussent aux rigueurs en célébrant la liberté. Souvent les efforts pour rétablir le calme n'aboutissent qu'à provoquer un surcroît d'agitation. Au Palais-Bourbon, à propos du budget des cultes, Frayssinous prononce un long discours qui dure deux séances². Tout ce qui peut se dire pour ramener la paix, il le dit, et avec une dignité de ton, une courtoise modération propres à toucher. Mais avec sa loyauté accoutumée et pour rendre aux choses leurs vraies proportions, il confesse que parmi les quatre-vingt-cinq petits séminaires, sept ont été confiés à la Compagnie de Jésus. A cet aveu,

¹ *Constitutionnel*, 4 mars 1826.

² Séances des 25 et 26 mai 1826.

l'opposition éclate en une indignation feinte. *Habemus confitentem reum*, disent les plus lettrés.

La sagesse serait de redoubler de prudence pour éviter tout ce qui donnerait prise à cette humeur ombrageuse. Telle n'est pas, à l'extrême droite, la conduite des députés. Ils sont souvent studieux, presque toujours très sincères ; mais avec une témérité candide, et en politiques novices qui ignorent l'art des transactions et des nuances, ils méditent toutes sortes de projets : celui-ci réclame la remise des registres de l'état civil aux curés, ou une refonte de la législation sur le mariage, celui-là voudrait confier au clergé la direction presque exclusive de l'enseignement, un troisième souhaiterait — et non sans quelque raison — que les traitements ecclésiastiques, au lieu d'être votés chaque année, fussent garantis, une fois pour toutes, par une dotation fixe en rentes sur l'État. Ce qui encourage les auteurs de ces motions, c'est qu'ils se flattent d'être plus ou moins secrètement soutenus par le roi. Certains indices sont suggestifs : comme gouverneur du jeune duc de Bordeaux, le choix royal s'est porté sur le duc de Rivière, parfait homme de bien et parfait gentilhomme, mais demeuré fidèle à toutes les idées de l'émigration. Je cherche les prélats les plus comblés de dignités ; ce sont les plus attachés à l'ancien régime : le prince de Croy qui est grand aumônier, les cardinaux de Latil et de Clermont-Tonnerre, qui ont été appelés au conseil privé.

Cette année 1826 est pour l'Église particulièrement solennelle. C'est l'année jubilaire. De là de grandes pompes religieuses et en particulier des processions. Il y en eut plusieurs. Entre toutes, la plus fameuse fut celle qui se déroula le 3 mai dans les rues de Paris. De Notre-Dame sortit un immense cortège : d'abord les prêtres et les élèves du séminaire en surplis ; puis derrière le dais le nonce, les cardinaux, les archevêques, les évêques ; après eux le roi, le duc d'Angoulême, suivis des principaux corps de l'État ; trois stations ou reposoirs : à Saint-Germain-l'Auxerrois, à Saint-Roch, à l'Assomption ; enfin grand déploiement sur la place de la Concorde où l'archevêque de Paris bénit la première pierre d'un monument expiatoire, à l'endroit même où Louis XVI a péri. Certes la vraie piété et les traditions de la monarchie très chrétienne autorisaient ces pompes. Dans l'état des esprits, la malignité publique interpréta la cérémonie comme une mainmise de la puissance ecclésiastique sur la puissance civile. On épia le roi : il marchait derrière le clergé dans l'appareil de la plus extrême dévotion et comme rendant hommage à qui avait pris le pas devant lui. Ce qui n'était qu'humilité chrétienne parut au peuple humiliation. Nulle démonstration hostile et au contraire un silence qu'on eût dit respectueux : mais chez les ennemis du trône une ironie sceptique, et chez les royalistes eux-mêmes un certain dépit contre tous ces hommes à soutane rouge ou violette qui, en remplissant tout le cortège, avaient l'air des vrais souverains. Il semble que Charles X, si sincèrement pieux, se soit lui-même un peu troublé : *Je veux tout savoir*, écrivait-il à Villèle à l'issue de la cérémonie ! Il s'informait avec anxiété s'il avait été tenu des propos contre le gouvernement, contre le clergé ; et il prescrivait que rien ne lui fût caché de ce que la police avait pu découvrir ou réprimer.

Villèle n'a pas besoin, pour être inquiet, de recevoir les confidences royales. Il sait mieux que personne combien les excès de zèle religieux compromettent le gouvernement et la monarchie elle-même. Si étranger qu'il soit aux sciences ecclésiastiques, une nécessité urgente lui apparaît, celle d'empêcher que les journaux hostiles ne monopolisent le gallicanisme au profit de l'opposition. Gallicanisme ! le mot est d'autant plus dangereux que tout le monde se

l'appropriée, que nul ne le définit. Il peut signifier simple attachement très légitime à certains usages nationaux qui gardent comme un goût de terroir à l'Église de France. Il peut marquer aussi la tendance des légistes à surveiller jalousement les ingérences du Saint-Siège et à soumettre à une sorte de droit de visite toutes les expéditions de la chancellerie romaine. Il peut enfin dans un sens théologique — et alors il peut devenir source de schisme — comporter une limitation positive de la souveraineté pontificale. Sur toutes ces interprétations Villèle n'a que de très incomplètes lumières, mais sa clairvoyance lui dévoile toute l'étendue du danger. Pour mieux arracher à ses adversaires ce masque du gallicanisme, il tente par intervalles de se l'appliquer aussi. La bulle pontificale ordonnant le jubilé a été, contrairement aux articles organiques, transmise directement par le nonce aux évêques : de cette infraction le ministre des Affaires étrangères, qui est pourtant le très pieux baron de Damas, s'est plaint, non sans vivacité, et au point de froisser la curie romaine. En même temps que Montlosier publiait son mémoire, Lamennais publiait la seconde partie de son livre sur la *Religion considérée dans ses rapports avec l'ordre politique et civil* et où, en subordonnant l'autorité civile à l'autorité spirituelle, il rétablissait ce pouvoir indirect du Saint-Siège que le droit public français avait toujours combattu. D'un côté, c'est le gallicanisme le plus débridé ; de l'autre, c'est l'ultramontanisme le plus intransigeant. Le ministère décide de frapper le grand contempteur de la société civile. Le 21 avril 1826, Lamennais est appelé devant le tribunal correctionnel, et est condamné à une bénigne amende de trente francs pour [attaque à la déclaration de 1682 et pour provocation à la désobéissance aux lois du royaume](#). Cependant Villèle, avec un redoublement de sollicitude, s'applique à montrer au pays l'image d'un clergé soumis aux lois et jaloux de ne s'asservir à aucune influence étrangère. Dans cet esprit, une manifestation est organisée parmi les membres du haut clergé. Quatorze archevêques ou évêques publient une adresse où ils dénoncent la témérité qui ose nier les maximes reçues de tout temps dans l'Église de France ; puis ils proclament les droits de la puissance civile, indépendante dans l'ordre temporel, soit directement, soit indirectement, de la puissance ecclésiastique. A ces quatorze signatures se joignent dans les jours qui suivent cinquante-cinq autres adhésions.

Nulle habileté ne désarme l'opposition. Dans les jours qui suivent la procession du 3 mai, les railleries éclatent comme en fusées et montent jusqu'à Charles X. On prétend qu'il est engagé dans les ordres ; on le représente revêtu d'habits sacerdotaux et disant la messe. Une loi déplaît-elle ? On ne manque pas d'affirmer qu'elle sort [des catacombes de Montrouge](#) ou qu'elle a été préparée dans les [conciliabules de Saint-Acheul](#). Parmi les journaux antiministériels, un seul échappe à la déraison commune, c'est le *Globe* fondé en 1824 sous les auspices de Pierre Leroux, ainsi que d'un universitaire, M. Dubois, et qui servira bientôt de tribune aux doctrinaires. Là, là seulement on ose railler cette ardeur dans la délation, cette étroitesse dans le sarcasme, et proclamer les vraies doctrines de liberté.

Qu'on se figure un étranger — quelque chose comme le Persan de Montesquieu — débarquant en France en 1826. On lui a dit et répété qu'il entrait dans les domaines du roi très chrétien. Il a appris par la Charte que la religion catholique était la religion de l'État. Si, en voyageur curieux de s'instruire, il a consulté les documents officiels, il a été frappé par la protection très voyante accordée au clergé. S'il s'est appliqué jusqu'à s'informer de la législation, il n'a pas manqué de lire la loi sur le sacrilège, et à cette lecture un petit frissonnement l'a saisi,

tant lui a paru farouche une orthodoxie qui appelait à son aide les supplices ! Le voici à Paris. Le matin au sortir de l'hôtel il s'enquiert des journaux. Où il s'imaginait un respect ne touchant aux choses saintes qu'avec une révérence craintive, il recueille sur les prêtres, les religieux, les religieuses, les laïques suspects de dévotion, les anecdotes les plus cyniques, les propos les plus délurés. Il s'arrête aux vitrines des libraires : ce qui s'y étale, c'est Voltaire, c'est Rousseau, c'est toute la littérature du dix-huitième siècle qui, de par son impiété, a acquis, à l'inverse du reste, le droit de dater de l'ancien régime. Il stationne devant les marchands d'estampes. Qu'y voit-il ? Des caricatures qui représentent de gros moines joufflus et buveurs ou des hommes en robe noire éteignant les lumières. Il passe devant le Palais de Justice et pénètre à tout hasard dans la salle aux tapisseries fleurdelisées et ornée d'un grand crucifix où se déroulent d'ordinaire les procès politiques. On y juge un certain colonel Touquet qui s'est spécialisé dans la librairie et qui vient de publier une manière d'Évangile d'où il a banni le surnaturel et les miracles. Il entre en un café : des gens fort échauffés, détaillant ce qu'ils ont lu le matin, s'indignent contre les disciples de Loyola, se disent, à tout hasard, gallicans et rendent un hommage protecteur à Bossuet. En sa course de flâneur, mais de flâneur de plus en plus déconcerté, il arrive jusqu'au Palais-Bourbon. Une question d'affaires tient la Chambre un peu assoupie : tout à coup, voici que les voix montent et que les visages s'animent. C'est qu'un nom a été prononcé : la congrégation, le parti prêtre ou bien encore les jésuites. Cependant le jour baisse et les réverbères s'allument. L'étranger se rend au théâtre. On y donne *Tartufe* qui, le soir, se joue en pièce, et dans la journée se vend pour deux sous.

VII

Le 12 décembre 1826, Charles X ouvrit la session des Chambres ; et dans son discours se glissa cette phrase un peu mélancolique et découragée : *J'aurais voulu, dit-il, qu'il fût possible de ne pas s'occuper de la presse.* Ayant parlé de la sorte, il ajouta : *De nouveaux abus exigent des moyens de répression plus étendus et plus efficaces. Il est temps de faire cesser d'affligeants scandales et de préserver la liberté de la presse elle-même contre le danger de ses propres excès.*

Le 29 décembre, le garde des Sceaux, M. de Peyronnet, déposa le projet nouveau. Abstraction faite des détails qui ne sauraient intéresser aujourd'hui, il s'inspirait de deux idées principales : atteindre la presse par l'élévation extraordinaire des exigences fiscales : rendre efficaces les pénalités.

Au point de vue fiscal, le timbre des journaux ou écrits périodiques était fixé à dix centimes par feuille de trente centimètres carrés et augmenté d'un centime par décimètre carré au-dessus de trente centimètres. Puis, pour les écrits de moins de cinq feuilles, il était porté à un franc pour la première feuille, à dix centimes pour les autres ; ce qui avait pour but de frapper les petites brochures, très nombreuses alors et qui étaient, le plus souvent propagatrices de diffamations ou de scandales. Tel était, en y ajoutant une augmentation générale des amendes, le côté fiscal.

Le second objet était de déjouer les subterfuges qui rendaient illusoire la répression. La simultanéité du dépôt et de la publication ne permettait de saisir que tardivement et après une large diffusion les écrits jugés dangereux. Afin

d'obvier à cet abus, un délai obligatoire de cinq jours était édicté entre le dépôt et la mise en vente. En outre, on substituait pour les journaux la responsabilité des propriétaires à la fiction des éditeurs responsables, pauvres malheureux que la misère contraignait à endosser les péchés d'autrui. Enfin on rendait les imprimeurs civilement responsables pour les amendes, cautionnements ou frais ; ce qui était pour eux une invitation très efficace à la prudence, et les transformait en modérateurs et presque en conseil judiciaire des écrivains ou des journalistes.

De puissance souveraine, la presse, si le projet était voté, descendrait à l'état de demi-servitude. La confraternité professionnelle et le sentiment d'un danger commun unirent presque tous les journalistes contre le ministère. Ils se coalisèrent d'autant plus aisément qu'un autre projet, élevant les droits de poste, éveillait dans le même temps leur déplaisir. Le *Constitutionnel*, le *Courrier français*, les *Débats* se répandirent en protestations indignées. La *Quotidienne* marqua très nettement son blâme. Même note dans le *Drapeau blanc* et l'*Aristarque*, ces organes de l'extrême droite. Le *Mémorial catholique*, où se reflétaient les idées du jeune clergé ultramontain et de Lamennais lui-même, ne fut pas moins sévère. A ces attaques les journaux du gouvernement, l'*Étoile*, la *Gazette de France*, le *Journal de Paris* n'opposèrent qu'une défense timide et contrainte. Le *Moniteur*, en intervenant maladroitement, acheva la défaveur. Parlant de la loi, il la qualifia avec une emphase ridicule de *loi de justice et d'amour*. *Loi de justice et d'amour !* le mot resta, et ce fut sous ce vocable que l'œuvre ministérielle fut désormais désignée.

Ce qui accrut les colères, ce fut le nombre et l'importance des professions qui se sentaient atteintes. En menaçant les imprimeurs, le projet visait par contre-coup tous les métiers que l'imprimerie faisait vivre : de là des réclamations bruyantes des fondeurs en caractère, des graveurs, des lithographes, des fabricants d'encre d'imprimerie, des satineurs, brocheurs, relieurs, tous excités par les journaux, tous s'excitant les uns les autres, et grossissant à l'envi les dommages qu'ils pourraient subir. Tout concourait pour agiter. Montlosier avait, par voie de pétition, saisi de ses doléances la Chambre des pairs. Le rapporteur fut Portalis, gallican par toutes ses traditions de famille. Il rappela les édits contre les jésuites, les lois sur les ordres religieux et conclut à ce que la pétition fût renvoyée au ministre. En dépit des instances de Frayssinous qui réclamait l'ordre du jour pur et simple, le renvoi fut voté par 113 voix contre 73. Pendant ce temps, au Palais-Bourbon, le projet sur la presse se débattait dans la commission. Il ne se débattait qu'au milieu des rumeurs du dehors. Les écrits hostiles se succédaient tantôt railleurs, tantôt âpres et méprisants. L'Académie française elle-même s'associa aux protestations par une supplique au roi.

Les débats s'ouvrirent le 13 février. Soit concession à l'opinion publique, soit désir de modérer l'excès des sévérités, la Commission avait fort amendé le projet, notamment pour les exigences en matière de timbre. La loi rencontra de nombreux adversaires ; deux surtout : Benjamin Constant, qui jamais ne déploya plus d'enlaçante souplesse ; Royer-Collard, qui jamais n'éleva plus haut ses pensées. Quiconque, à un siècle d'intervalle, lira leurs discours sera pourtant frappé par une certaine ampleur tragique, par une certaine exagération de langage plus séante aux heures d'extrême péril que dans les temps paisibles. *Qui ne s'étonnera, disait Benjamin Constant, que, hors de l'Asie esclave et de l'Afrique sauvage, il y ait un pays où un pareil projet soit conçu ?* Comment l'auteur raffiné d'Adolphe parvint-il à s'échauffer jusqu'à ces hyperboles ? Et dans l'intimité ne railla-t-il pas lui-même, ainsi qu'il lui arrivait souvent, cette

grandiloquence factice à laquelle il se haussait par goût de popularité ? Royer-Collard ne perdit-il pas, lui aussi, le juste sentiment des proportions quand, à propos de la loi, il évoqua les journées sanglantes et les crimes de la Révolution ? Les autres discours de l'opposition enchérèrent encore sur ce langage. Villèle défendit avec une modération calme une loi qu'il n'approuvait pas tout à fait, car il eût préféré la censure, mais que les excès des journaux avaient, disait-il, rendue nécessaire. Comme si aucune surprise ne dût être refusée au public, le plus éloquent de tous fut Peyronnet.

Il se montrait à l'ordinaire hautain, cassant, suffisant, et ne plaisait ni à ses collègues qu'il froissait, ni à la magistrature dont il était le chef. Ce jour-là il étonna pareillement ses partisans et ses adversaires. En un ton de réquisitoire (n'avait-il pas été procureur général ?), mais de réquisitoire nerveux et pressant, il exposa quelle conduite il tiendrait s'il avait conçu le criminel dessein d'agiter, de troubler, de miner son pays. *Ce que je ferais, dit-il, le voici : n'osant d'abord attaquer ouvertement le trône lui-même, j'attaquerais la religion sur laquelle le trône doit être appuyé ; j'attaquerais sans relâche ses dogmes, ses doctrines, sa discipline ; je la représenterais superstitieuse, ambitieuse, oppressive. Intolérant et persécuteur pour elle seule, je lui reprocherais sans cesse de manquer de tolérance et de charité ; je rallumerais à tout prix les vieilles querelles qu'on ne comprend plus ; j'évoquerais des fantômes pour émouvoir les consciences et pour diviser les esprits ; je blâmerais tout, j'inquiéterais et je tourmenterais les hommes de bien. Si le pays était prospère, je ne parlerais que de sa détresse ; si le peuple avait de l'aisance, je lui prouverais qu'il est misérable. Je répandrais avec profusion les poisons de l'impiété, de la débauche et de l'esprit de faction ; j'instruirais le peuple à secouer le frein des lois ; je lui enseignerais à n'avoir pour les magistrats que de la crainte, de la défiance et du mépris ; je l'amènerais par degrés à croire, selon l'étonnante expression d'un autre orateur, que la résistance peut devenir une espèce de point d'honneur. Et quand j'aurais fait cela, messieurs, que vous en semble ? Serait-il temps d'arrêter les progrès d'un pareil ouvrage ? Faudrait-il écouter toujours ceux qui vous diraient : laissez faire, laissez dire ? Qu'aurais-je fait cependant si ce n'est ce que vous voyez ?*

Les débats se prolongèrent pendant plus de trois semaines. Contre le ministère se ligua la gauche tout entière, l'extrême droite, puis le parti de la défection. En dépit de cette coalition le projet fut adopté le 12 mars 1827 par 233 voix contre 134. Le vote ne dissipa point l'inquiétude. Une épreuve restait à subir, celle de l'examen par la Chambre des pairs.

Je n'ai pas à me féliciter des inamovibles, écrivait un jour Villèle. Par inamovibles il entendait les magistrats qui, souvent, relaxaient des poursuites, les pairs très tièdes pour ses projets.- Cette fois, au Luxembourg, l'accueil ne fut pas tiède, mais tout de glace. Le ministère rencontra contre lui les anciens amis du duc de Richelieu, les amis de Chateaubriand, les amis des doctrinaires tels que Molé et le duc de Broglie ; et tous ces amis, qui d'ailleurs entre eux ne s'aimaient guère, devinrent pour lui des ennemis. L'opposition se compléta par les anciens serviteurs de l'Empire, et par tous ceux qui, sentant le déclin de Villèle, se dégageaient doucement de lui. Le projet transmis au Luxembourg en revint chargé de vingt et un amendements. Villèle comprit ce que lui ménageait la haute Chambre. Il prit les ordres du roi. A la suite d'un conseil tenu sous la présidence de Charles X, le projet fut retiré. C'était le 17 avril 1827. L'opposition célébra bruyamment son triomphe. Beaucoup de maisons se pavoisèrent ; puis le soir, la ville s'éclaira d'illuminations, et à tel point qu'un étranger, nouvellement

venu dans Paris, n'eût pas manqué de demander quelle grande victoire les Français venaient de remporter.

VIII

Le retrait de la loi sur la presse marquait le triomphe des journalistes. Ayant, à force d'attaquer, enveloppé d'impopularité le premier ministre, ils vont maintenant exploiter contre lui cette même impopularité et s'en servir pour l'accabler.

Sous cette défaveur, factice d'abord, aujourd'hui réelle, Villèle se débat avec son commencement de nervosité, tant le révolte l'excès de l'injustice ! Quand il repasse les actes de son long ministère, il ne laisse pas que de ressentir une légitime fierté. Il a trouvé l'armée travaillée par d'inquiétantes séditions ; il les a réprimées. Il a, quoique sans beaucoup d'entrain, mené à bien, en réduisant au minimum les pertes en hommes et en argent, l'expédition d'Espagne. Il a complété l'œuvre de la restauration financière, commencée par le baron Louis, continuée par M. Corvetto, poursuivie par M. Roy ; et maintenant le crédit de la France est égal à celui de l'Angleterre. il a perfectionné les règles de la comptabilité, en sorte qu'après avoir achevé de rétablir les finances, il y a introduit l'ordre et la clarté. Son économie, s'ajoutant à celle de ses prédécesseurs, a permis de voter, sans surcharge notable pour le pays, l'indemnité des émigrés, haute et bienfaisante mesure de réconciliation nationale, surtout si elle avait été accueillie dans l'esprit qui l'avait inspirée. Nulle arrestation arbitraire, nulle loi d'exception ; partout une paix profonde qui permet aux entreprises industrielles et commerciales de se développer en toute sécurité. — Villèle continue son examen de conscience. A côté de lois impolitiques, combien d'autres opportunes et sages : lois et ordonnances nombreuses sur les canaux, lois organisant pour les communes rurales le service des postes et le perfectionnant dans les communes urbaines ; loi accentuant les sévérités contre quiconque pratiquera hi traite des noirs, et frappant par contre-coup l'esclavage¹ ; en ce temps-là même on achève d'élaborer la grande loi qui sera promulguée le 31 juillet et qui est connue sous le nom de Code forestier. Ancien marin et jadis colon lui-même à l'île Bourbon, Villèle s'est préoccupé des anciens colons français, trop légèrement sacrifiés sous la Révolution et sous l'Empire. Notre belle possession de Saint-Domingue nous a été ravie ; et bien risquée serait toute entreprise pour la recouvrer. Sous une forme qui ménage la dignité nationale, Villèle se résigne à reconnaître l'indépendance de l'île ; du moins, il stipule en retour, bien qu'avec quelques doutes sur le paiement, une indemnité de 150 millions au profit des anciens propriétaires dépossédés. — En matière de politique extérieure, sa conduite a été inspirée par un réalisme sensé, un peu étroit, ne se permettant aucune enlevée, n'entretenant aucune illusion. Il juge que l'Europe n'a pas oublié les longues guerres de la Révolution et de l'Empire ; de là, pense-t-il, des défiances qui dureront tant que vivront les acteurs des luttes passées. Dans cet esprit, il estime **que nous ne devons compter sur personne, ni surtout nous livrer à personne**. Cette circonspection un peu cauteleuse n'exclut pas chez lui un souci très vif de la dignité nationale. Et s'il craint les dangers d'une politique trop active, il ne veut pas que la France soit nulle part ignorée ou distancée.

¹ Loi du 25 avril 1827, aggravant les peines portées par la loi du 15 avril 1818.

Tel est le témoignage que Villèle peut se rendre à lui-même. Si son examen de conscience est tout à fait sincère, il se découvrira pourtant des fautes. Son administration, sage le plus souvent, a été parfois tracassière. Esprit plus simple que souple, il n'a pas échappé aux maladresses ; et ses subordonnés, enchérissant sur lui, n'ont su ni se garder des excès de zèle, ni ménager les amours-propres, bien plus susceptibles que les intérêts eux-mêmes. De là, dans l'ordre politique et surtout dans l'ordre religieux, une foule de menus incidents qui ont plus discrédité le gouvernement que n'auraient pu le faire de lourdes erreurs ; car les peuples ne discernent en général qu'après coup et dans le recul des temps la sagesse de leurs conducteurs, mais règlent volontiers leur jugement d'après les petits abus que la presse leur détaille ou dont ils sont eux-mêmes témoins. Puis Villèle, en voulant trop discipliner la pensée publique, l'a exaspérée. Ainsi est-il arrivé quand il a interdit des cours publics comme ceux de M. Guizot ou quand il a supprimé, sans d'ailleurs réussir à la remplacer, l'École normale.

Le président du Conseil a achevé cette recollection de Sa vie ministérielle. Grands services, grande impopularité, tel est le bilan. A loisir Villèle peut supputer toutes les forces liguées contre lui. Il a contre lui presque toute la bourgeoisie : celle qui pense avec Royer-Collard, celle qui bourdonne avec Laffitte, celle qui fronde avec Dupin, celle qui manifeste avec La Fayette, celle qui, avec Casimir-Perier, aspire à gouverner. Il a contre lui la jeunesse universitaire, la jeunesse libérale. A-t-il même tout à fait pour lui la jeunesse catholique ? Un jour le duc de Rivière vient présider une séance de la *Société des Bonnes Études*, qui est presque une filiale de la Congrégation et, ô surprise ! aux cris *Vive le roi !* se mêlent en grand nombre les cris *Vive la Charte !*¹ Et je ne parle pas de la magistrature qui met à acquitter une vraie coquetterie d'indépendance. Je ne parle pas de la Chambre des pairs qui a rejeté en 1824 la première loi de conversion des rentes, qui a repoussé en 1826 le droit d'aînesse, qui vient, par la multiplicité de ses amendements, de porter le coup de grâce à la loi sur la presse. Villèle a-t-il du moins pour lui les masses rurales ? Il devrait les avoir — ce qui, d'ailleurs, ne le sauverait point puisqu'elles ne votent pas. Jamais les paysans ne furent moins chargés d'impôts et, à part la conscription, très dure mais qui ne prend que peu de monde, plus tranquilles en leur humble condition. Mais jusque parmi eux se glissent quelques fragments de journaux : on y prédit le retour à l'ancien régime, la domination du clergé. En leur âme simple et fruste, ils croient tout. Or, l'ancien régime, ils le détestent, et plus encore la prépondérance des prêtres. Et les voici qui se hasardent, sans bien savoir, sans bien comprendre, à crier comme les autres : *A bas les jésuites !* A quoi ils trouvent un double amusement : celui de s'affirmer citoyens libres et de vexer leur curé.

La faveur royale compensera-t-elle toutes ces hostilités ? A l'égard de Villèle, Charles X se montre, bien plus que son prédécesseur, bienveillant et gracieux. Villèle sollicite-t-il la permission de s'absenter ? *Je ne vous y autorise pas*, répond le prince, *mais je vous l'ordonne*. Comme Villèle vient de perdre son père, le prince lui adresse une lettre exquise, empreinte de la plus compatissante bonté. Il a le secret des billets charmants, affectueux et simples : *Bonsoir, mon cher Villèle*, termine-t-il avec une bonhomie qui conquiert. Villèle est charmé, mais point tout à fait rassuré. C'est que le roi s'est laissé peu à peu pénétrer par les influences de la cour où Villèle, l'homme austère, économe et rigide, n'est pas

¹ Comte DE CARNÉ, *Souvenirs de ma jeunesse au temps de la Restauration*, p. 29.

aimé. Puis le monarque a cette coquetterie de vouloir plaire à tout le monde. Il reçoit les amis de Villèle, mais aussi ses adversaires, par exemple La Bourdonnaye et Perier ; il leur fait le meilleur visage et juge que le premier n'a point toujours tort, que le second a bien des ressources dans l'esprit.

Une justice a été rendue à Villèle, même par ceux qui ne l'aimaient pas. En ce déclin de sa fortune, jamais ministre ne fut plus correctement fidèle. Quels que fussent ses déboires, jamais un mot ne sortit de ses lèvres qui pût diviser les royalistes ou atteindre la majesté du trône. Premier ministre, il conserva toujours le sentiment d'une responsabilité supérieure qu'il avait le devoir de garder tout entière et de ne rejeter sur personne. On l'avait bien vu en 1825 dans la discussion des marchés Ouvrard. Le débat s'étant rouvert en 1826 à propos de la liquidation définitive, sa conduite fut la même. Maintenant, sous l'accumulation des attaques, une loyauté pareille ne cesse de l'inspirer. Il sait que le dessert à la Cour. Il peut citer les noms : Rivière, Fitz-James, quelques autres. Sur cette opposition tout au plus formule-t-il quelques plaintes discrètes qui ne s'ébruiteront jamais. Cependant, comme le comte Sosthène de la Rochefoucauld, en sa qualité de directeur des Beaux-Arts, travaille directement avec le roi et profite de ces privautés pour le desservir, il demande que ces audiences cessent. Charles X promet ; et pendant quelque temps les entretiens sont interrompus ; puis le comte Sosthène est introduit de nouveau dans le cabinet du roi.

IX

La désaffection publique, si imméritée qu'elle fût, ne commandait-elle pas au premier ministre d'engranger ses services et de se dessaisir du pouvoir sans attendre que sa retraite prît un air de chute. Ici se révèle une disposition singulière chez un homme modeste, qui, par tous les signes extérieurs de sa vie, eût semblé plus empressé à descendre qu'à se perpétuer. Indifférent aux honneurs, Villèle l'était, mais non à l'exercice de l'autorité. Il ne s'était élevé par aucune intrigue. Une fois au premier rang, il avait pris goût aux réalités du pouvoir. Après tout, si humble et si peu décoratif qu'il parût, il appartenait à cette race de Méridionaux, Toulousains ou Gascons qui, transplantés dans Paris, n'aiment ni à se laisser distancer ni à lâcher ce qu'ils ont conquis. Puis en aucun pays les hommes n'aiment à confesser qu'ils sont usés. Enfin Villèle connaissait la Cour ; il n'ignorait point quelles témérités folles y pouvaient surgir, et il tremblait à la pensée de qui lui succéderait.

Donc il resta, mais troublé et aigri par le sentiment intime de sa propre diminution. Il a jusqu'ici endossé surtout les maladroites d'autrui ; maintenant, comme si la contagion le gagnait, il n'a, pour être maladroit, aucun besoin qu'on le souffle. Lui, si pondéré, si sage, il gouverne un peu par saccades, à la manière de ceux qui perdent leur maîtrise, à mesure qu'ils sentent l'autorité fléchir entre leurs mains.

Les démonstrations qui avaient suivi le retrait de la loi sur la presse étaient à peine calmées quand un incident grave — grave au moins par ses suites — vint de nouveau agiter les esprits.

Une revue de toutes les légions de la garde nationale avait été projetée pour le 29 avril. L'idée avait été suggérée au roi par le maréchal Oudinot, commandant général ; et non sans quelque légèreté, Charles X l'avait approuvée. Quand il connut le dessein, Villèle s'effraya. Puis, comme la nouvelle s'était ébruitée, il

jugea que le danger éventuel d'une manifestation hostile était moindre que le discrédit d'un recul. Les jours suivants, un avis lui parvint qui confirma ses craintes. Néanmoins la cérémonie ne fut pas contremandée. Le 29 à une heure, le roi sortit des Tuileries et se dirigea à cheval vers le Champ-de-Mars. Les princesses suivaient en voiture. Les premiers bataillons crièrent : Vive le roi ! Plus loin, à ce cri d'autres cris se mêlèrent, poussés surtout dans la 7^e légion : *Vive la Charte ! puis, A bas les ministres ! A bas les Jésuites !* Le roi, qui était un peu sourd, ne démêla qu'à demi ce qui était hommage et ce qui était malveillante clameur. Il se montra si peu ému qu'en rentrant au château, il autorisa le maréchal Oudinot à adresser aux légions un ordre du jour de satisfaction. *Le roi n'est pas difficile*, murmura le maréchal Soult. Sur ces entrefaites, les princesses arrivèrent : *Êtes-vous content ?* dirent-elles au roi. — *A peu près*. A ce mot, elles se récrièrent, exaspérées des propos qu'elles avaient saisis sur leur passage. *C'est sans doute*, repartit Charles X avec son indulgente bonne grâce, *ma mauvaise oreille qui m'a empêché d'entendre*. Un peu plus tard on apprit que divers détachements, appartenant en particulier à la 3^e légion, avaient, en revenant de la revue, poussé de véritables vociférations rue de Rivoli devant le ministère des Finances et, place Vendôme, devant la chancellerie. Ce fut alors que vraiment on s'inquiéta. Les ministres furent, le soir même, convoqués en conseil. Il semble qu'une enquête rapidement menée eût permis de découvrir les détachements coupables ; on aurait alors, en vraie connaissance de cause, frappé en eux une infraction doublement inconvenante, et par elle-même, et par le mépris des règlements qui commandaient le silence sous les armes. Tel fut le très sage avis formulé par Frayssinous. M. de Chabrol, ministre de la Marine, et le duc de Doudeauville, ministre de la Maison du roi, se prononcèrent contre toute rigueur. Villèle proposa et fit voter le licenciement général de toute la garde nationale parisienne. C'était substituer à une décision réfléchie une condamnation en bloc prononcée ab irato. Parmi les gardes nationaux, un vingtième à peine, si nous en croyons M. Agier, l'un des chefs de légion, avait poussé des cris hostiles. Par cette mesure qui révélait la colère plus que la fermeté, on indisposait les gardes nationaux fidèles et l'on exaspérait les gardes nationaux malveillants. On eût dit que l'esprit d'imprudence que Villèle avait si souvent déploré l'avait saisi lui-même, et au point de le jeter brusquement hors de ses voies¹.

L'opposition, enhardie par le retrait de la loi sur les journaux, guettait toute occasion de surexciter les esprits. Le licenciement de la garde nationale lui fournit un nouvel aliment : *Ceux qu'on prive de leur fusil se vengeront*, dit-on, *avec leur bulletin de vote*. Excédé sous les attaques et se contenant de moins en moins, Villèle, à quelque temps de là, obtint du roi le rétablissement de la censure. C'était le 24 juin. Mais des brochures nombreuses et à grand tirage clamèrent tout ce que les journaux étaient contraints de taire.

Pour les partis hostiles, rien ne vaut le bénéfice qui se tire des funérailles. A cet égard, les ennemis du régime furent, sous Charles X, servis à souhait. Il y eut le 4 décembre 1825 les funérailles du général Foy, véritable revue de toutes les nuances de l'opposition, depuis les hommes de désordre qui, déjà, caressaient dans leur rêve l'idée de la République, jusqu'au duc d'Orléans qui envoya une de

¹ Voir sur cet incident, VILLÈLE, *Mémoires et correspondance*, t. V, p. 262-264, et 266-267. — NETTEMENT, *Histoire de la Restauration*, t. VII, p. 508 et suiv. (d'après les papiers de M. de Villèle). Le baron DE DAMAS, *Mémoires*, t. II, p. 123. — Séance de la Chambre des députés, 7, 10, 12 mai 1827.

ses voitures suivre le cortège. Il y eut en octobre 1826 les funérailles du grand acteur Talma qui ne furent accompagnées d'aucune des pompes de l'Église et que les journaux s'efforcèrent de transformer en manifestation libre penseuse. Il y eut le 30 mars 1827 les funérailles du duc de Liancourt, un philanthrope à la manière du dix-huitième siècle et dont les obsèques devinrent une occasion de désordre, par l'insigne maladresse de la police qui ne permit point aux anciens élèves de l'École des Arts et Métiers de porter le cercueil. Cinq mois plus tard, on apprit que Manuel venait d'expirer.

Son expulsion de la Chambre l'avait jadis rendu fameux. Il n'avait pas été réélu en 1824, et une sorte d'oubli s'était étendu sur lui, les royalistes le haïssant jusqu'à s'abstenir de prononcer son nom, et les plus modérés des libéraux le jugeant compromettant. Il était mort à Maisons chez M. Laffitte, ce généreux Mécène du parti libéral. L'opposition résolut de compenser par les hommages à son cercueil le demi-isolement où elle l'avait laissé s'éteindre. Le 24 août 1827 fut le jour des obsèques. L'autorité n'avait pas permis que le cortège traversât la ville et il avait été décidé que du village de Maisons on gagnerait par les boulevards extérieurs le cimetière du Père-Lachaise. Un groupe de jeunes gens détêlèrent les chevaux et voulurent porter le cercueil. La police s'y opposa. De là des bagarres autour de la pauvre dépouille et, si minime que fût l'incident, une telle exaltation des âmes qu'on put craindre que de la cérémonie funèbre une révolution ne sortît. Au cimetière plusieurs discours : Laffitte fut modéré, La Fayette violent ; mais le plus factieux fut M. de Schonen conseiller à la cour royale. L'impression, malaisée à calmer, se prolongea par une brochure de Mignet qui dénonça l'intolérance du gouvernement et surtout les provocations de la police. Il fut traduit devant la justice qui, naturellement, l'acquitta. **Il était bon d'être accusé en ce temps-là**, a écrit plus tard en ses *Mémoires* le duc de Broglie.

En dépit de tous les symptômes hostiles, Villèle ne pouvait croire à son irrémédiable disgrâce. L'agitation n'était-elle pas superficielle ? De là le dessein d'un appel aux électeurs.

N'était-ce pas témérité ? A l'idée d'une dissolution, les préfets, pressentant un échec, s'effrayèrent, Charles X lui-même, plus sage cette fois que son ministre, se montra, dès l'abord, fort hostile à une mesure si hasardée. Malgré les progrès de la gauche et du parti de la défection, la Chambre, existante offrait encore une majorité d'une centaine de voix. litait-il raisonnable de congédier cette Chambre avec de grandes chances de la remplacer par une pire ? La résolution ne s'expliquait que par une sorte de nervosité que l'excès de l'injustice publique avait exaspérée chez le premier ministre. Il y a des heures où les plus calmes se laissent gagner par l'impatience ; et ces accès sont d'autant plus impétueux qu'on s'est depuis plus longtemps contenu. Telle était la disposition de Villèle. Impopularité réelle ou continuation de confiance, il avait hâte de tout savoir.

Cependant le début de l'automne ramenait l'époque accoutumée des voyages princiers. Le 3 septembre 1827, le roi quitta Paris pour assister aux manœuvres du camp de Saint-Omer et, à cette occasion, visiter toute la région du Nord. Ce fut au bruit des acclamations qu'il entra dans Arras, dans Douai, dans Lille, dans Dunkerque ; et en plusieurs lieux sa bonne grâce transforma en enthousiasme la faveur publique. Après dix-sept jours de voyage il revint, un peu las, mais ravi, et surtout moins hostile à l'idée de la dissolution. Était-il possible de se défier de gens qui criaient si bien : *Vive le roi !*

Pour le pauvre monarque, tout repris d'optimisme, une ombre assombrissait le tableau. Sur la table du Conseil s'étaient les rapports des préfets, la plupart

très anxieux, et quelques-uns très pessimistes. Sur ces entrefaites d'autres informations administratives arrivèrent, beaucoup plus favorables, soit qu'en réalité l'impression fût meilleure, soit que les agents des ministres se fussent ingénies, à la façon de beaucoup de fonctionnaires, à interpréter les questions de manière à fournir, non la réponse la plus vraie, mais la réponse la plus désirée. En rassemblant les statistiques de 58 départements, on calcula même que le ministère aurait 163 élus, la gauche et le centre gauche 73, l'extrême droite ou la *défection* 43¹.

Le *Moniteur* était généralement peu lu. Le 6 novembre, il livra au public une série de nouvelles sensationnelles. La Chambre des députés était dissoute ; les élections d'arrondissement étaient fixées au 17 novembre, celles de département au 24. La censure était supprimée. Enfin soixante-seize pairs étaient nommés ; ce qui noyait dans la foule des nouveaux promus l'opposition de la Haute-Chambre.

Le gouvernement s'était appliqué à abrèger la période électorale, et à tel point qu'on put l'accuser de vouloir brusquer le vote par surprise. Délivrée de la censure, la presse éclata en violences inouïes, comme si elle eût voulu en quinze jours déverser tout l'arriéré de ses colères. De son côté, le gouvernement avait stimulé par espoir et par crainte le zèle de ses fonctionnaires. Ainsi atteignit-on le jour des élections. A Paris, tous les candidats libéraux furent élus ; et leur succès fut célébré par les plus factieuses manifestations. Dans les jours qui suivirent, les nouvelles des départements confirmèrent la défaite du ministère ; et les élections des grands collèges, quoique moins défavorables, ne réussirent pas à changer le résultat général. Les royalistes, pris en bloc, formaient la majorité ; car, d'après la statistique publiée par le *Moniteur*, ils étaient au nombre de 286, tandis que la gauche et le centre gauche ne comptaient que 147 membres. Mais cette majorité royaliste comprenait la contre-opposition de droite, puis le parti de la défection, forts chacun d'une quarantaine de membres. Or le ministère ne pouvait espérer l'appui ni de l'un ni de l'autre groupe, en sorte que, ne réunissant que 200 suffrages environ, il se trouverait en minorité.

Villèle et ses collègues offrirent leur démission. L'interrègne ministériel se prolongea pendant un mois, par l'indécision de Charles X, cruellement perplexe entre deux difficultés, celle de conserver l'ancien cabinet, celle d'en former un nouveau. Toutes sortes de combinaisons furent imaginées qui éveillèrent fort la curiosité des contemporains et qui, à un siècle d'intervalle, importent peu. Villèle tenait à l'exercice de l'autorité. Il semble qu'il ait caressé un projet, celui de se présenter devant la Chambre, de se dérober à tout débat politique, de ne soumettre aux nouveaux députés que des lois d'affaires ou d'utilité générale : s'ils les adoptaient, leur vote prendrait couleur d'adhésion au ministère ; s'ils les repoussaient, ils paraîtraient préférer à l'intérêt public celui de leur parti². Cette conduite n'eût été praticable qu'avec l'appui résolu du roi. Or Charles X avait été à tel point circonvenu qu'il craignait, s'il ne cédait point, d'être englobé dans le discrédit qui enveloppait son ministre. *Nous aurions bien voulu vous conserver*, dit le duc d'Angoulême à Villèle, *mais vous étiez trop impopulaire*. — Ah ! *Monseigneur*, répliqua Villèle, *Dieu veuille que ce soit moi*.

¹ NETTEMENT, *Histoire de la Restauration*, t. VII, p. 557.

² NETTEMENT, *Histoire de la Restauration*, t. VII, p. 614 (d'après le carnet de M. de Villèle).

Quand la retraite de Villèle fut certaine, tous les électeurs libéraux applaudirent ; et, avec eux, se réjouirent tous ceux qui n'aiment pas les longs règnes et pour qui un changement de ministère est aussi attrayant qu'au théâtre un changement de décor. Parmi les gens de cour, beaucoup se félicitèrent, jugeant importun cet homme modeste et sensé qui ne leur concédait que ce qu'il ne pouvait retenir. **Il a fallu trois ans pour l'abattre, enfin il est tombé** ; ainsi s'exprima plus tard Chateaubriand, avec l'irréductible obstination de sa rancune. Les moins injustes furent les chefs de la gauche. Ils avaient appris, en le combattant, à connaître le rude et solide adversaire. **Il a de l'esprit comme un diable**, disait de lui Benjamin Constant.

Villèle eût voulu demeurer à son banc de député pour y répondre de sa politique. La volonté du roi l'absorba dans la Chambre des pairs. Plus sensible à sa disgrâce qu'il ne le laissait paraître, il se consolait par la pensée de ses services. Le 18 décembre, il écrivait à son fils : **La France est plus prospère qu'elle ne l'a jamais été**. Il ajoutait quinze jours plus tard : **Je laisse à mon successeur le ministère en bon état, tout à jour, et dans une situation financière assez prospère pour que je puisse m'honorer de l'administration qui m'a été confiée**¹. Villèle avait raison de se rendre témoignage. Ses six années de ministère ne brillent point par l'éclat des événements ; elles sont même un peu ternes pour qui les raconte. Mais jamais la nation ne connut plus de repos, de bien-être, de sécurité, et sans qu'il en coûtât rien à son honneur. On dit que les peuples heureux n'ont pas d'histoire. On se trompe. Ils en ont une, celle de leur ingratitude envers qui les rend heureux.

¹ *Papiers et correspondance de M. de Villèle*, t. V, p. 303 et 315.

LIVRE IV

LE MINISTÈRE MARTIGNAC

SOMMAIRE

I. — Le nouveau ministère : M. de Martignac, ses collègues.

II. — Accueil dans le public et dans la Chambre. — Comment les ministres s'appliquent par leurs actes à se concilier l'opinion libérale.

III. — Les Jésuites : commission nommée pour rechercher les moyens d'assurer *l'exécution des lois du royaume* ; ses conclusions. — Préparation des Ordonnances sur les séminaires et sur les Jésuites. — Longue hésitation du roi et de quels conseils il s'entoure. — Publication des Ordonnances (16 juin 1828). — Le sentiment public. — Les évêques : quelle protestation est rédigée.

IV. — Le Saint-Siège et les Ordonnances. — Attitude attristée mais résignée du pape Léon XII. — Efforts du gouvernement français pour prévenir toute protestation du Saint-Siège ; quels négociateurs il emploie ; quelle formule d'entente est adoptée. — Comment s'apaisent les résistances épiscopales. — Prudente et digne conduite des Jésuites au moment de quitter leurs collègues.

Après la chute de Villèle, Charles X tint — peut-être sans le vouloir — une conduite qui eût pu servir d'exemple à tous les princes constitutionnels.

Les électeurs avaient nommé, en grand nombre, des royalistes très sincères, mais qui redoutaient l'extrême droite pour ses tendances réactionnaires, et se défiaient de la droite elle-même. Le roi nota ces signes, et montrant autant de docilité qu'il montrait parfois d'entêtement, il prit, ses conseillers là où le voulait l'opinion publique, c'est-à-dire dans le centre droit.

Dans le ministère nouveau point de chef officiel ; mais émergeant au-dessus de ses collègues, un personnage qui semblait incarner en lui l'esprit de conciliation. C'était M. de Martignac, à qui se trouvait dévolu le portefeuille de l'Intérieur. Des titres déjà anciens l'avaient recommandé au choix royal : commissaire civil à l'armée d'Espagne, il avait plus d'une fois, avec la discrétion avisée d'un sujet fidèle, dissipé les illusions ou tempéré les emportements du duc d'Angoulême. Directeur général des domaines, il avait élaboré en grande partie la loi d'indemnité. Si la grâce suffisait pour conquérir l'autorité, nul homme d'État ne l'eût égalé. Tout en lui attirait : une physionomie fine et mobile ; une élégance exquise dans les manières ; une intelligence vive, ouverte, qui suppléait par pénétration naturelle à l'insuffisance de l'étude et du travail ; une sorte de nonchalance un peu lassée où se révélait l'homme de plaisir, mais qui était un charme de plus ; une éloquence familière, élevée, émue, et servie par une voix d'une incomparable harmonie. On s'était fatigué du terne et froid Villèle. Le contraste était complet, et à tel point que de la part de tout autre que de Charles X, on eût pu y découvrir un peu de malice. Villèle ou Martignac, chez l'un et l'autre le dévouement était égal pour le service du roi. Qui réussirait le mieux ? A cette première heure, nul n'eût pu le prédire. Mais ceux qui connaissaient le mieux les assemblées savaient que la douce persuasion glisse souvent sur elles sans pénétrer jusqu'aux profondeurs, et qu'un peu d'humeur commandante, fût-elle impérieuse, est indispensable à qui veut gouverner longtemps.

Un double souci dominait chez les hommes de la Restauration, celui -d'avoir des finances saines et une politique extérieure assurée. Cette sollicitude maîtresse inspira les choix. Les Finances furent confiées à M. Roy, financier habile et intègre, qui continuerait les sages errements suivis depuis douze années. Quant au portefeuille des Affaires étrangères, on en pourvut le comte de la Ferronnays. C'était un gentilhomme de vieille race qui longtemps avait vécu dans l'intime familiarité du duc de Berry et, après une violente querelle, s'était séparé de lui. Sous les auspices du duc de Richelieu, il était devenu diplomate et, depuis plus de six ans, représentait son pays à Saint-Pétersbourg. Peu ambitieux et de santé plutôt chancelante, il n'accepta le ministère que sur les instances et, pour ainsi dire, sur l'ordre de son souverain. Nulle désignation ne pouvait être plus heureuse. Indépendant autant que fidèle, le comte de la Ferronnays jugeait que le premier devoir d'un sujet loyal est de ne celer aucune vérité utile. Libéral par raison, il sentait que la monarchie ne durerait qu'à la condition de s'adapter doucement aux exigences de l'esprit nouveau. Ame élevée et chrétienne, il estimait que tous les actes d'un homme public sont autant de gestes dont il doit compte à Dieu.

En cette composition du nouveau ministère, un nom eût étonné par son obscurité, celui du vicomte de Caux, désigné sous l'appellation de *ministre de*

l'Administration de la guerre. C'est que ce personnage, tout à fait de second plan quoique très estimable, n'était dans le projet primitif que le subordonné du duc d'Angoulême, chargé de régler l'avancement des officiers. Depuis la guerre d'Espagne, combien de fois les flatteurs n'avaient-ils pas répété à l'excellent prince qu'il possédait les dons d'un grand capitaine ! Celui-ci était trop sensé pour se prêter à cette ridicule adulation. Mais, comme il n'est point de sottise qui, à la longue, ne s'insinue par quelque fissure, il avait fini par se persuader que tout de même il ne manquait point d'aptitudes militaires : de là l'ambition de présider de haut aux choses de l'armée. Au bout de peu de temps on reviendra à la règle. Du dessein primitif quelque chose pourtant subsistera : la direction du personnel sera confiée à l'un des aides de camp du prince ; ce qui, en lui permettant de fréquentes ingérences, communiquera souvent une apparence de faveur ou d'arbitraire aux promotions, même les mieux justifiées.

De l'ancienne administration on conserva M. de Chabrol, ministre de la Marine, et Mgr Frayssinous qui garda les Affaires ecclésiastiques, tandis que M. de Vatimesnil était préposé à l'Instruction publique. L'ancienne direction du Commerce et des Manufactures fut transformée en ministère, et le titulaire en fut M. de Saint-Cricq. Enfin M. Portalis devint garde des Sceaux ; et ce nom, très respecté, mais qui signifiait gallicanisme à outrance, parut signe de mesures imminentes contre la Compagnie de Jésus.

II

Quels que fussent les mérites des nouveaux ministres, l'accueil fut assez froid, au moins dans les Chambres. A l'extrême droite, on avait jugé Villèle trop modéré ; quel ne devait pas être le sentiment envers ses successeurs ! Sur les bancs de la droite, on avait pendant six années soutenu l'ancien président du Conseil ; était-il possible qu'on ne le regrettât point ? Si, au centre droit, on avait lieu d'être pleinement satisfait, le *parti de la défection* n'était pas loin de se croire joué ; car il n'obtenait aucune part dans la distribution des portefeuilles, et Chateaubriand, son chef, semblait oublié. A gauche, une réserve méfiante prévalut. Le *Journal du Commerce* se montra nettement défavorable. Le *Constitutionnel* affecta de mettre en doute la sincérité de l'évolution. M. de Villèle, écrivait-il, a quitté le devant de la scène, mais pour se réfugier dans le trou du souffleur.

Ce langage était-il tout à fait sans fondement ? Charles X a choisi ses ministres en se conformant au vœu des électeurs. Mais voici que le regret, presque le remords de sa propre hardiesse le ramène vers ce Villèle qui, officiellement, n'est plus rien. En des billets tout intimes, il lui demande quotidiennement son avis. Il le consulte sur les concessions qu'il peut consentir ou qu'il doit refuser. Il l'interroge, un jour sur les finances, un autre jour sur les jésuites. Il s'oublie même jusqu'à lui communiquer le projet de discours que Martignac vient de lui remettre pour l'ouverture des Chambres : Je le trouve un peu faible, lui mande-t-il, et il ajoute : Mettez sur une feuille séparée vos idées et vos réflexions sur ce sujet si important¹.

¹ Charles X au comte de Villèle, 24 janvier 1828. (*Mémoires et correspondance de Villèle*, t. V, p. 321.)

Résignés à l'hostilité de l'extrême droite et sentant d'ailleurs qu'une partie des amis de Villèle ne se rallierait que malaisément à eux, M. de Martignac et ses collègues s'appliquèrent à fournir des gages qui leur assureraient le *parti de la défection*, ramèneraient à eux le centre gauche et peut-être leur vaudraient quelque concours parmi les plus modérés de la gauche elle-même. Ils obtinrent du roi qu'à l'ouverture des Chambres, fixée au 5 février, le discours du Trône contînt la promesse de *mettre avec sagesse et maturité la législation en harmonie avec la Charte*. La direction générale de la police fut supprimée, et le préfet de police fut changé. Royer-Collard, qui venait d'être honoré de sept élections, fut nommé président de la Chambre. Le cours de M. Guizot, suspendu en 1822, fut autorisé de nouveau. M. de Chabrol et Mgr Frayssinous, ces deux survivants de l'ancien ministère, furent remplacés, l'un à la Marine par M. Hyde de Neuville, ami de Chateaubriand, l'autre à la direction des Affaires ecclésiastiques par Mgr Feutrier, évêque de Beauvais. Restait le plus difficile qui était de satisfaire Chateaubriand. Il eût souhaité, comme revanche d'honneur, occuper, fût-ce pour un seul jour, le ministère des Affaires étrangères d'où il avait été, disait-il, chassé. Le roi ne pouvait se prêter à une mesure qui aurait eu un air de réparation. On le nomma à l'ambassade de Rome, ce qui avait le double avantage de l'éloigner et de flatter sa vanité par l'éclat d'un très brillant exil. En ces remaniements, il eût été séant de ménager Villèle. Tout animée encore des récentes luttes électorales, la Chambre n'observa point cette sagesse et dans sa réponse au discours du Trône, s'oublia même jusqu'à qualifier de *déplorable* l'administration qui avait précédé. Martignac laissa passer l'injure sans protester. En quoi il blessa au point le plus sensible, non seulement les amis de Villèle qu'il importait de rallier, mais le roi lui-même. C'est qu'il y a des réalités plus fortes que toutes les fictions constitutionnelles ; et Charles X ne pouvait que se sentir cruellement atteint par cette dure condamnation d'un ministère qu'il avait gardé pendant six années.

Aux changements dans le personnel s'ajoutèrent les changements dans la législation. Le 2 mars, une commission fut nommée à l'effet de modifier, en y introduisant le système de l'élection, le régime municipal et départemental. Le 21 avril, une ordonnance royale restreignit, tout en la laissant très grande, la part d'influence du clergé en matière d'instruction primaire. Un peu plus tard, une loi sur la presse fut votée qui supprimait l'autorisation préalable, les procès de tendance et, en outre, abolissait la censure.

Cependant le premier article du Credo libéral était alors l'extirpation des Jésuites. Martignac le savait et, quoique sans beaucoup d'entrain, car il était le moins passionné des hommes, — il livra à son collègue Portalis ceux que la chute de Villèle laissait sans abri contre la disgrâce.

III

Soit souci de ménager le roi, soit désir d'un supplément de lumière, les ministres se gardèrent d'une décision précipitée. Le 18 janvier, une commission fut nommée qui était chargée d'un double objet : vérifier en général l'état des écoles ecclésiastiques secondaires : puis rechercher par quel moyen — et c'est ici que les Jésuites étaient visés — on assurerait *l'exécution des lois du royaume*. Un très louable esprit d'équité dicta la composition du comité : il comprenait trois pairs de France : MM. Lainé, Séguier, Mounier ; trois députés : MM. de la

Bourdonnaye, Alexis de Noailles, Dupin ; de plus l'archevêque de Paris, M. de Quélen, et un autre prélat ; enfin un membre de l'Université, M. de Courville. La présidence fut déferée à l'archevêque de Paris.

L'enquête générale sur les écoles ecclésiastiques secondaires y révéla des irrégularités notables : 126 d'entre elles avaient été dûment autorisées, mais 53 autres fonctionnaient sans aucun titre légal, et furent invitées à se mettre en règle. En outre, la plupart de ces établissements se rapprochaient par un trait commun : aux vrais séminaristes destinés par vocation à la cléricature se mêlaient beaucoup d'enfants ou d'adolescents qui n'étaient que des collégiens ordinaires sans aucune aspiration aux ordres sacrés. Les commissaires estimèrent que ces élèves laïques devaient être soumis à la taxe universitaire.

Jusqu'ici nulle discussion irritante. Où les dissentiments commencèrent, ce fut sur le sens de ce qu'on appelait les *lois du royaume* et sur l'opportunité d'en assurer l'exécution. Les adversaires des Jésuites se prévalurent des édits royaux qui les frappaient et rappelèrent par surcroît l'édit de Louis XVI qui, en adoucissant leur condition, leur refusait tout droit d'enseigner. Ils invoquèrent en outre la législation de 1790 qui abolissait les ordres religieux et la loi organique du 13 avril 1802 qui confirmait implicitement cette abolition. Ils ajoutèrent qu'en 1825, quand on avait facilité l'autorisation pour les congrégations de femmes, on avait expressément stipulé que pour les ordres d'hommes rien n'était changé. Ainsi s'exprimèrent les jurisconsultes en une argumentation très forte et, au point de vue strictement légal, bien malaisée à détruire. — Cependant l'opinion contraire s'attachait moins à débattre les textes qu'à établir qu'ils étaient frappés de caducité. Pouvait-on invoquer les édits de l'Ancien Régime quand de l'Ancien Régime tout avait péri ? Si l'on exhumait les édits contre les Jésuites, ne donnerait-on pas licence à qui voudrait faire revivre l'ancien ordre de choses tout entier ? Les lois de l'époque intermédiaire et les lois postérieures étaient plus difficiles à écarter. Mais on laissait entendre que la Charte les avait implicitement marquées de désuétude en abolissant toute distinction entre les citoyens et en conférant à tous une entière égalité de droit, à la condition que ni l'ordre public, ni les bonnes mœurs ne fussent lésés. Même en admettant la validité des textes légaux, il convenait de bien marquer ce qui pouvait être illicite, ce qui certainement était permis. Si les Jésuites entendaient se reconstituer en Ordre religieux au sens ancien, c'est-à-dire comme congrégation ayant une existence légale, aya nt le droit de posséder, de recevoir, d'aliéner, l'autorité civile pourrait s'enquérir d'eux et les considérer comme association illégale. Mais telles n'étaient point leur condition. Huit évêques, usant des pouvoirs que leur conférait pour l'organisation de leur séminaire l'ordonnance du 5 octobre 1814, les avaient appelés au ministère de l'enseignement. Ils étaient venus, non comme religieux mais comme simples citoyens choisis par l'évêque, surveillés par lui, révocables par lui. En cette mission toute subordonnée, pouvait-on reconnaître les signes d'une vraie congrégation religieuse ressuscitée ? — Telle fut en gros la réponse à l'accusation. Quand on arriva au vote, Lainé, Séguier, Mounier et avec eux Dupin conclurent à la violation de la loi : les deux évêques, M. de la Bourdonnaye, M. de Noailles opinèrent en sens contraire, et M. de Courville se ralliant à eux, le parti de la tolérance l'emporta¹.

¹ Rapport du 28 mai 1828. (Voir DUVERGIER, *Collection des lois*, t. XXVIII, deuxième partie. — GEOFFROY DE GRANDMAISON, *la Congrégation*, p. 348, d'après les notes de M. Alexis de Noailles.)

Le rapport fut déposé le 28 mai. Sans s'arrêter à un avis qui n'avait été formulé qu'à la majorité d'une seule voix, le garde des Sceaux Portalis avait déjà élaboré un projet d'ordonnance qui réglementait sur divers points les écoles ecclésiastiques et enlevait aux Jésuites le droit d'enseigner. Cependant une résistance restait à vaincre, celle du roi.

Sa piété s'effrayait d'une mesure qui avait un aspect de rigueur, presque de persécution ; et en homme pénétré des jugements du ciel, il redoutait avant tout de charger sa conscience. En sa perplexité, il résolut de se confier à M. Frayssinous, évêque d'Hermopolis, naguère l'un de ses ministres, et conseiller aussi éclairé que sûr. En termes modérés, mais sans hésitation, Frayssinous s'éleva contre le projet ministériel : *Il est inspiré, dit-il, par un regrettable esprit de méfiance et, pour rien au monde, je ne voudrais le contresigner.* Venant aux jésuites, le prélat ajouta : *J'ai constaté dans leurs établissements quelques abus que j'aurais voulu corriger. Mais je n'aurais jamais imaginé qu'il convint de les frapper dans leurs droits de citoyens français. Je n'ignore pas que M. Portalis considère leur existence comme contraire aux lois ; mais d'autres jurisconsultes professent une opinion contraire : tels M. Pardessus ou bien encore M. Delvincourt, doyen de la Faculté de droit de Paris.* Sur les arguments juridiques, Frayssinous n'insista pas, sentant son incompetence. Mais passant à un autre ordre d'idées : *Il me semble, dit-il, que Votre Majesté a une certaine affection pour les Jésuites.* Le roi, qui s'était tenu jusque-là, interrompit : *Je ne puis pas dire que je les aime, je ne puis pas dire non plus que je ne les aime pas. Beaucoup d'excellents catholiques ne leur sont pas favorables. L'évêque reprit : Que Votre Majesté daigne songer que ce sont les familles les plus dévouées à la monarchie qui font élever leurs enfants chez les Jésuites. Est-il politique d'affliger ou d'offenser les plus solides amis du trône ? — C'est vrai, reprit Charles X, très touché de l'argument. Je comprends tout cela. Puis il ajouta avec embarras : Mais mes ministres m'affirment qu'ils ne peuvent se maintenir qu'en donnant par le sacrifice des Jésuites un gage à l'opinion publique. Ce fut au tour de Frayssinous de fléchir un peu : Il y a, dit-il, des questions de haute politique dans lesquelles il ne m'appartient pas d'entrer. Mais je considère la mesure comme très fâcheuse. Elle ne pourrait s'excuser que par une absolue nécessité et pour éviter de plus grands maux. L'entretien touchait à sa fin. Comme l'évêque se retirait, il s'arrêta près de la porte, et une seconde fois répéta : *La nécessité, une nécessité urgente pourrait seule expliquer une pareille décision*¹.*

L'âme du roi n'était point apaisée. Sur ces entrefaites il sut que M. de la Ferronnays, lui aussi de conscience très délicate, avait consulté un théologien, que celui-ci l'avait rassuré ; et cet avis contribua à calmer le monarque. Les jours suivants, l'anxiété le ressaisit. S'adressant de nouveau à Frayssinous, qui du 2 au 14 juin fut mandé cinq fois à Saint-Cloud, il lui confia le texte du projet et l'invita à convoquer à l'archevêché une sorte de conseil de conscience destiné à l'éclairer. Les théologiens consultés déclarèrent à l'unanimité, après une conférence qui dura plus de quatre heures, que la mesure était très regrettable, qu'aucun d'eux ne consentirait à y participer ; mais que si le roi la jugeait absolument indispensable, ils ne la condamneraient point.

Comme si aucune anxiété ne dût être épargnée au prince, il se trouva que, quand il fut à peu près calmé, Mgr Feutrier, le ministre des Affaires

¹ *Récit de ce que j'ai dit et fait à l'occasion des ordonnances de 1828*, par Mgr Frayssinous. (HENRION, *Vie de Mgr Frayssinous*, t. II, p. 633 et suiv.)

ecclésiastiques, se prit lui-même à trembler. C'était un prélat affable et bon, mais faible et ambitieux : *L'ambition*, disait-il moitié plaisant, moitié sérieux, *est la seule passion qu'un ecclésiastique puisse avouer sans rougir ; peut-on nous reprocher un peu d'ambition ?* Son ambition n'était pas telle qu'elle l'allégeât de tous les scrupules et, devant le texte à signer, il s'agitait entre deux craintes, celle de n'être plus ministre, et celle de commettre un péché. Pour échapper à l'embarras, il fut décidé qu'on rédigerait, non une seule mais deux ordonnances. L'évêque de Beauvais ne signerait que celle qui concernait les séminaires ; celle qui frappait les Jésuites serait signée par Portalis. Ainsi s'acheminait-on à travers beaucoup de perplexités vers la conclusion : *J'ai prié, j'ai consulté*, disait le 11 juin Charles X à Frayssinous en un dernier entretien, *je crois vraiment la mesure nécessaire*. Au moment d'apposer son nom au bas des deux ordonnances, il ressentit pourtant une suprême hésitation, et voulut, à tout événement, se munir d'une absolution épiscopale. Se tournant vers Mgr Feutrier : *Monsieur l'évêque de Beauvais, croyez-vous vraiment que je ne fais rien de mal. — Sire, non seulement Votre Majesté ne fait rien de mal, mais elle évite de grands malheurs*. Et Charles X signa.

Le 17 juin, le *Moniteur* publia les deux ordonnances. La première, spéciale aux Jésuites, leur enlevait les huit établissements confiés à leur direction. Elle stipulait en outre que nul ne pourrait enseigner, soit dans les collèges officiels, soit dans les institutions particulières s'il n'affirmait par écrit qu'il n'appartenait à aucune congrégation religieuse non légalement reconnue en France. — La seconde ordonnance avait pour objet de rendre aux écoles secondaires ecclésiastiques, plus ou moins transformées en collèges, leur vraie destination. Dans ce but, on fixait le nombre des élèves qui, pour toute la France, ne devait, en aucun cas, dépasser le maximum de vingt mille. On interdisait dans les écoles ecclésiastiques toute admission d'externes. On prescrivait à partir de quatorze ans le port de la soutane. On stipulait enfin que les diplômes de bachelier obtenus par les élèves des séminaires ne seraient point valables pour l'entrée dans les carrières publiques, mais ne pourraient être produits utilement que par les étudiants en théologie. En échange et comme en compensation de ces servitudes, le gouvernement créait pour les aspirants ecclésiastiques huit mille demi-bourses de 150 francs chacune.

Telles furent les Ordonnances. On comprend bien, en les lisant, les longues perplexités du pieux Charles X. En se fondant sur des lois, non expressément abrogées sans doute, mais désuètes et en désaccord avec le libéral esprit de la Charte, on frappait toute une catégorie de Français, et de Français non médiocres ni méprisables, mais pour la plupart de la plus pure race de France et entièrement dévoués à la monarchie. On n'atteignait pas seulement les Jésuites, mais par avance tout ordre religieux enseignant qui, sans s'être muni de l'estampille officielle, tenterait de reparaître. Quel autre sens fallait-il attacher, en effet, à cette clause qui imposait à tout candidat à l'enseignement la promesse de n'appartenir à aucune congrégation non autorisée ? Un autre résultat des Ordonnances était de river les chaînes du monopole. En supprimant l'externat, en exigeant à partir de quatorze ans le port de la soutane, en marquant d'infériorité les diplômes obtenus à la suite des études dans les séminaires, la législation nouvelle refoulait vers l'enseignement officiel tout ce qui, jusqu'ici, y avait échappé. A part quelques établissements dits de plein exercice, il ne restait plus, en dehors de l'Université, que l'éducation familiale.

Du texte des Ordonnances, le public simpliste ne retint qu'une seule disposition : la disgrâce des Jésuites. On vit bien en cette occurrence tout ce que le travail

continu des journaux peut accumuler de grossissements ou accréditer d'erreurs. Les membres de la Société de Jésus ne dépassaient pas en 1828 le nombre de 456, même en y comprenant les scolastiques et les frères coadjuteurs¹. Ils avaient en tout deux résidences, à Paris et à Laval ; deux noviciats, à Montrouge, à Avignon. Ils dirigeaient huit petits séminaires ou collèges, avec une population scolaire qui n'atteignait pas trois mille élèves. Un calcul, à la fois très grossier et très raffiné, s'était appliqué à esquiver toute précision de chiffres. Puis le même artifice s'était employé à éveiller l'inquiétude, par l'évocation d'une puissance mystérieuse qui absorberait tout si on ne la supprimait. Pendant dix années, la tâche s'était poursuivie, au point de provoquer une répulsion presque universelle. Et cette répulsion éclatait avec une telle force que Charles X avait pu, non sans vérité, dire à Frayssinous : **La mesure m'est imposée, je ne puis m'y dérober**. A la publication des Ordonnances, tout le camp libéral applaudit. Tout ce qui restait du dix-huitième siècle incrédule se pâma d'aise. Jansénistes et gallicans savourèrent, avec toute la joie d'une revanche, la disgrâce de leur vieil adversaire. Parmi les légistes, quelques-uns protestèrent, mais la plupart approuvèrent ou se turent. Les catholiques se troublèrent tout d'abord ; puis ils s'en remirent au roi Charles X, incapable d'affliger l'Église, et conseillé d'ailleurs par Mgr Feutrier. Il y a des témoignages qui, par leur brièveté tranquille, sont révélateurs. Deux jours après l'acte gouvernemental, le duc de Broglie, alors fort engagé dans l'opposition, mais l'un des esprits les plus éclairés du temps et partisan en principe de la liberté d'enseignement, portait sur les Ordonnances ce jugement sommaire : **Il me semble qu'on est content et qu'on aurait tort de ne pas l'être**².

En ces conjonctures, un souci demeurerait. Quelle serait l'attitude des évêques ? Les Ordonnances leur avaient doublement déplu, d'abord par le coup porté aux Jésuites. puis par l'ingérence dans l'administration de leurs séminaires. Mgr de Quélen avait porté ses doléances à Saint-Cloud, mais sans rien obtenir. Cependant un certain nombre de prélats étaient réunis à Paris, et se montraient très émus, très irrités même. Ce qui les enhardit, ce fut l'attitude du nonce, Mgr Lambruschini ; celui-ci ne cachait pas son regret des récentes mesures et affectait même de fuir tout contact avec l'évêque de Beauvais. Le doyen de l'épiscopat était le cardinal de Clermont-Tonnerre, archevêque de Toulouse. L'âge, qui calme généralement les vieillards, n'avait pas tempéré sa bouillante humeur. Il rédigea ou l'on rédigea pour lui un mémoire qui devait être placé sous les yeux du roi et qui était une véhémence protestation contre les Ordonnances. Une expédition du document fut remise à la nonciature. Puis on en tira autant de copies qu'il y avait d'évêques en France ; et ces copies furent envoyées au chef-lieu de chaque diocèse avec demande d'adhésion.

Quel serait le sort des réclamations épiscopales ? Que le Saint-Siège leur refusât son appui et la résistance tomberait d'elle-même. Qu'au contraire, il les encourageât ; et le bruit des protestations pourrait, en se prolongeant, embarrasser fort le gouvernement. C'est ainsi que l'affaire des Ordonnances trouverait à Rome son épilogue.

¹ Le Père BURNICHON, *la Société de Jésus en France*, t. I, p. 223.

² Duc DE BROGLIE, *Souvenirs*, t. III, p. 160.

IV

On n'ignorait point à Rome combien était précaire en France, depuis l'avènement du ministère Martignac, la condition des Jésuites. Léon XII qui gouvernait alors l'Église s'était, dès le 31 mars, entretenu de ce sujet avec notre ambassadeur, le duc de Laval : *Quels que soient les événements, avait-il ajouté, je n'aurai pas à m'occuper d'un asile pour les Pères ; car on les demande en Autriche, en Piémont ; et j'en ai besoin moi-même pour mes propres États*¹.

Le 17 juin, M. de la Ferronnays avait notifié officiellement les Ordonnances à notre chargé d'affaires à Rome. *Il s'agissait, disait-il, d'actes de souveraineté et d'administration dont Sa Majesté ne devait compte à personne*. On insistait sur le mouvement de l'opinion publique et sur la nécessité où l'on s'était trouvé d'y céder. Que si les évêques protestaient, on comptait sur la sagesse du Saint-Siège pour les éclairer et les rappeler à l'obéissance due au monarque, à la soumission due aux lois².

Celui qui, dans les premiers jours de juillet, reçut la dépêche n'était ni le duc de Laval nommé depuis deux mois à Vienne, ni son successeur, M. de Chateaubriand, qui était encore à Paris, mais un simple chargé d'affaires, M. Bellocq. Le cardinal Bernetti, secrétaire d'État, venait lui-même d'entrer en fonctions, ayant remplacé depuis quelques jours seulement le vieux cardinal della Somaglia. Léon XII était de santé précaire et obligé souvent à remettre ses audiences. Ce fut seulement le 11 juillet que M. Bellocq fut reçu par le souverain pontife : *Votre Sainteté, dit l'envoyé français, connaît sans doute les mesures prises par le gouvernement du roi. — Je les connais fort bien, et je ne vous cache pas qu'elles m'ont causé une vive douleur*. M. Bellocq développa alors tout ce qu'il avait commission de dire et, pour rendre son langage un peu moins déplaisant, désavoua de la part de son gouvernement toute idée de malveillance ou de rigueur. Puis il résuma la seconde ordonnance, celle qui concernait les séminaires. Le Saint-Père le laissa parler tant qu'il voulut, sans l'interrompre une seule fois. Il se tenait la tête inclinée sur la poitrine, en témoignage de résignation, et en une attitude qui révélait à la fois l'amertume de son cœur et sa ferme volonté de n'exhaler aucune plainte. Rompant enfin le silence, il laissa échapper ces mots un peu dédaigneux dans leur indulgence : *Vous avez trop de jugement pour ne pas comprendre l'importance de tout ceci*. Toujours conciliant autant qu'attristé, il ajouta : *Je n'ai reçu jusqu'ci aucune représentation du clergé de France ; et il assura que ses conseils aux évêques, s'il était appelé à en donner, ne s'inspireraient que du respect et de l'obéissance dus au pouvoir royal*. S'abandonnant un peu plus sur la fin de l'audience : *Je crois à la droiture du roi et de ses ministres, mais non à celle du parti qui semble prévaloir et qui a commandé les mesures*. M. Bellocq ayant invoqué les exigences de la société actuelle : *Ah ! je ne les connais que trop*, reprit le Saint-Père ; *mais je ne sais pas si les sacrifices sont le meilleur moyen de les désarmer*³.

En quittant les appartements du pape, le chargé d'affaires vit le cardinal Bernetti. C'était un homme du monde, un peu égaré dans la cléricature. Le duc de Laval disait de lui. *Il n'a d'ecclésiastique que la couleur de ses habits*. Si laïcisé qu'il

¹ Le duc de Laval au min. des Aff. étr., 1er avril 1828. (*Archives du min. des Aff. étr.*, Rome, vol. 964, f° 141.)

² *Arch. Aff. étr.*, Rome, vol. 964, f° 238.

³ *Arch. du minist. des Aff. étr.*, Rome, vol. 964, f° 306.

fût, il montra dans son jugement beaucoup moins de mansuétude que le pape, et exprima surtout la crainte que les mesures imposées par le parti dominant ne fussent le prélude d'autres mesures bien plus dommageables encore.

Le Saint-Père venait d'affirmer à M. Bellocq qu'aucune lettre épiscopale ne lui était parvenue. L'assertion, vraie le 11 juillet, n'était plus exacte le lendemain. Une lettre d'évêque arriva de France et fut suivie de quelques autres. Pendant ce temps, dans les milieux pontificaux, les Ordonnances étaient commentées, non sans émotion. Le serment de n'appartenir à aucune congrégation semblait exigence injurieuse. La limitation du nombre des élèves dans les séminaires était jugée empiètement de l'autorité civile. Puis, quel serait le sort des Jésuites et seraient-ils chassés de France ? Sur ce point, le cardinal Bernetti interrogea M. Bellocq : **Non**, répondit celui-ci ; **ils ne seront point expulsés. La seule chose qu'on leur interdise c'est la faculté d'enseigner.** Et il ajouta : **Notre gouvernement ne sera jamais un gouvernement persécuteur.** Le 18 juillet un conseil de cardinaux se rassembla pour délibérer sur la conduite à tenir, et plusieurs des membres du Sacré-Collège proposèrent d'appuyer les remontrances du clergé français. Quelques jours plus tard, le 31 juillet, on remarqua que le Saint-Père célébrait avec une extrême dévotion, avec un éclat inaccoutumé, la fête de saint Ignace de Loyola ; et l'on vit en cet hommage un signe particulier de sympathie pour l'Ordre que les lois françaises frappaient¹.

A Paris, on apprit avec un grand soulagement, par les dépêches de M. Bellocq, que le Saint-Père, bien qu'attristé, se garderait de soulever le moindre conflit. Le ministre des Affaires étrangères se hâta de prendre acte de cette assurance et d'en témoigner sa gratitude. Cependant l'épiscopat français persistait dans son opposition. Au mémoire de M. de Clermont-Tonnerre, les adhésions arrivaient nombreuses. De là, la crainte d'un revirement de la part du Saint-Siège. Telles étaient les appréhensions que M. Bellocq, simple chargé d'affaires, fut jugé inégal aux circonstances. Déjà notre représentant à Naples, M. de Blacas, appelé à Rome pour y régler le sort de certains établissements français, avait été invité à mettre à profit ses relations dans la curie romaine pour incliner les esprits à la modération. Comme si cette adjonction ne suffisait pas, on imagina à Paris l'envoi d'un troisième négociateur, tout officieux et secret qui, voyageant, disait-on, pour ses affaires particulières, apporterait à M. Bellocq et interpréterait auprès du Saint-Siège les plus récentes pensées du gouvernement français. Ce messenger était un conseiller à la Cour de cassation, M. Lasagni, Italien d'origine, d'esprit très délié, et qui, habitué par ses fonctions à démêler les plus délicates nuances des questions juridiques, serait particulièrement apte à faire prévaloir une formule, pas trop déplaisante pour le pape, et acceptable pour l'épiscopat. L'opportunité se complétait par cette circonstance que cet Italien avait été le condisciple du cardinal Bernetti, ce qui rendrait plus aisés et plus intimes les entretiens.

M. Lasagni arriva à Rome le 30 août. Comme il avait fort hâté son voyage, et que le duc de Blacas, venu de Naples, avait au contraire retardé le sien, les deux diplomates, tous deux investis de la même mission, se trouvèrent ensemble à Rome ; ce qui froissa fort le duc de Blacas : **Je partirais tout de suite**, écrivit-il, **si je n'étais habitué à sacrifier au service du roi tout ce qui m'est personnel.** Le 31 août M. Lasagni eut, avec le secrétaire d'État, une conversation de deux heures. Puis, le 2 septembre, il fut reçu par le Saint-Père. Léon XII était triste mais

¹ *Aff. étr., Rome, vol. 964, passim.*

calme, blessé au fond de l'âme, mais résolu à garder une attitude qui fût jusqu'au bout conciliation et paix : Quatre ou cinq évêques, dit-il à M. Lasagni, se sont adressés à moi. Je n'ai répondu qu'à un seul par l'intermédiaire d'un religieux, et en lui recommandant de se maintenir autant que possible avec le roi... J'ai reçu une copie du mémoire du cardinal de Clermont-Tonnerre ; je me suis borné à en accuser réception. Précisant ses intentions, le Saint-Père ajouta : Si le corps des évêques me consulte, je répondrai en recommandant qu'on s'en rapporte à la piété du roi pour l'exécution des Ordonnances. Si, après l'exécution de ces ordonnances, les évêques me consultent de nouveau, je ferai alors ce que me dictera ma conscience. Ayant parlé de la sorte, le pape se plaignit, mais en termes très doux, des mesures relatives aux séminaires et des restrictions qu'elles apportaient aux pouvoirs épiscopaux.

Ce langage confirmait les assurances données le 11 juillet à M. Bellocq. Il importait de constater officiellement, d'authentifier par écrit, s'il était possible, les paroles du pontife, afin de s'en autoriser vis-à-vis de l'épiscopat. En jurisconsulte habitué aux formes juridiques, M. Lasagni débattit avec le cardinal secrétaire d'État une déclaration dont les termes, soigneusement pesés, seraient à la fois, pour le gouvernement français, un gage de la bonne volonté pontificale, et pour les évêques une direction. Cette note, rédigée presque en style d'arrêt, portait que Sa Sainteté, confiante d'un côté en la haute piété du fils aîné de l'Église et, de l'autre, persuadée du dévouement sans réserve des évêques envers Sa Majesté, n'imaginait pas qu'Elle fût jamais dans la nécessité de rompre le silence, mais que, si ce malheur arrivait, le Saint-Père ne s'adresserait à personne sans en prévenir d'avance Sa Majesté pour lui faire connaître sa nouvelle position et y pourvoir, mais de manière à ne jamais troubler la paix et à ne mettre jamais l'épiscopat en opposition avec le trône¹.

Par ce langage, le Saint-Père s'abstenait de condamner ou d'absoudre ; mais, considérant que les maximes essentielles de l'Église n'étaient point en jeu, tenant en outre compte des nécessités politiques, il prescrivait aux évêques, pour éviter de plus grands maux, de contenir l'expression publique de leurs regrets et de pratiquer une silencieuse obéissance. Ce fut avec joie que ces assurances furent accueillies à Paris : car le mémoire épiscopal destiné d'abord à demeurer secret, avait été publié par *l'Ami de la religion* ; soixante-dix prélats y avaient adhéré, et dans une partie du clergé régnait une vive excitation. Il fallait mettre à profit les dispositions du Saint-Siège. Le cardinal de Latil, archevêque de Reims et confident intime de Charles X, se chargea de ce soin. En une lettre aux évêques, il traduisit le langage pontifical, mais en une traduction un peu trop libre et surtout abrégée à l'excès : car, sous sa plume, le conseil attristé et résigné de Léon XII se transforma en une invitation sommaire aux évêques à se confier à la haute piété et à la sagesse du roi pour l'exécution des ordonnances et à marcher d'accord avec le trône.

Les prélats qui, en signant le mémoire, avaient fait figure de protestataires, n'eurent plus qu'un souci : celui de déguiser de leur mieux leur recul. Le gouvernement vint d'ailleurs à leur secours en tempérant fort dans la pratique l'exécution de l'ordonnance sur les petits séminaires. Quelques-uns pourtant ne désarmèrent qu'en frémissant : tel le fougueux cardinal de Clermont-Tonnerre. Il semble aussi que le vertueux M. de Quélen, qui avait été très mêlé aux récents incidents, en conserva un souvenir à la fois irrité et dépité. Ah ! je ne me mêlerai

¹ Dépêche de M. Lasagni, 4 septembre 1828. (*Aff. étr., Rome*, vol. 965, f° 35.)

plus d'affaires, écrivait-il à M. de Rayneval, chargé par intérim des Affaires étrangères¹.

Avant la fin de l'année, à peine quelques remous attestaient-ils la récente tempête épiscopale. C'est une justice à rendre aux Jésuites, qu'ils ne firent rien pour accroître ou prolonger l'agitation, et furent au contraire, quoique victimes, ouvriers d'apaisement. Avec une clairvoyante sagesse, ils surent distinguer entre le parti qui de longue main avait préparé leur disgrâce, et le prince qui ne cédait à ce parti qu'en gémissant. Pendant les deux mois qui s'écoulèrent entre l'ordonnance royale et la séparation des vacances, pas un mot sur leurs lèvres qui fût révolte, pas une parole qui pût surexciter leurs élèves ; mais au contraire, jusqu'au dernier jour, des études, des classes poursuivies avec une régularité paisible, comme il convient à des hommes habitués à briser leur cœur et à fixer vers Dieu dans l'une ou l'autre fortune un regard intrépide et toujours chargé de confiance. Les instructions du Père provincial aux recteurs des collèges s'exprimaient en ces termes : *Après votre distribution de prix qui doit être faite sans éclat et sans discours tendant à faire des allusions ou à exciter des regrets, vous donnerez à tous les huit jours de vacances que permet l'Institut ; puis tous feront la retraite annuelle avec le plus de recueillement et de ferveur qu'ils pourront... Enfin vous encouragerez tous les nôtres à profiter de ces pénibles épreuves pour se retremper dans l'esprit de générosité, de confiance et de foi*².

Le ministère Martignac ne relèverait-il de l'histoire que par le souvenir des Jésuites disgraciés ? Heureusement, à l'extérieur une tâche moins ingrate sollicitait, en ce temps-là même, son activité. Cette année 1828 fut celle où se décida l'indépendance de la Grèce. J'ai hâte d'échapper, au moins pour un instant, à nos querelles intérieures et de marquer — fût-ce au prix d'un assez long retour en arrière, — comment, en cette affaire qui mit en jeu des intérêts beaucoup plus grands que ceux de la Grèce elle-même, la France, d'abord réservée, sut s'élever jusqu'à un rôle de premier plan tout à fait digne de son passé, de sa traditionnelle droiture et de son nom.

¹ Lettre à M. de Rayneval, 10 octobre 1828. (*Aff. étr.*, Rome, vol. 965, f° 125.)

² Le Père BURNICHON, *la Compagnie de Jésus en France*, p. 443, note.

LIVRE V

L'INDÉPENDANCE DE LA GRÈCE

SOMMAIRE

I. — Retour rétrospectif : soulèvement de la Grèce (mars 1821). — Comment l'insurrection s'étend. — Représailles de la Porte à Constantinople.

II. — La Russie : bouffée de politique ambitieuse et ardente, curieuse conversation de l'empereur avec notre ambassadeur à Saint-Pétersbourg ; attitude sagement réservée de la France.

III. — Comment l'insurrection grecque continue. — Massacres de Chio (avril 1822). — L'emploi des brûlots.

IV. — Le rôle de l'Autriche : Metternich, quelle conduite il tient dans les affaires de Grèce.

V. — Comment s'émeut l'opinion publique : les Philhellènes. Comment le sultan demande et obtient l'assistance de son vassal, Méhémet-Ali. — Comment Ibrahim pacha, au début de 1825, débarque en Morée.

VI. — L'évolution de l'Angleterre : par quel glissement elle s'éloigne un peu des Turcs pour se rapprocher des Grecs. — Symptômes où se marque ce rapprochement. — Comment la Grande-Bretagne arrive à lier partie avec la Russie. — Protocole du 4 avril 1826 d'où la France est exclue.

VII. — La France : comment elle s'est appliquée surtout à remplir en Grèce, avec sa marine, un rôle d'humanité. — Quel déplaisir lui cause le protocole du 4 avril. — Ses protestations à Saint-Pétersbourg et à Londres. — Comment le traité de Londres, (6 juillet 1827), conclu entre la France, la Russie, l'Angleterre, remet notre pays à sa vraie place.

VIII. — De l'exécution du traité de Londres : armistice ; médiation ; résistance de la Turquie. — Mesures des marines alliées pour établir un armistice de fait. — Terrible collision de Navarin (20 octobre 1827).

IX. — La Turquie après Navarin. — Comment l'affaire de Navarin, loin de resserrer l'accord des puissances, les désunit. — Politique divergente de la Russie et de l'Angleterre. — Comment l'alliance est en péril : comment une rupture peut, non seulement perdre la Grèce, mais compromettre la paix de l'Europe.

X. — Efforts méritoires de la France. — Son action sur l'Angleterre, sur la Russie. — Comment, par la sagesse de sa politique, elle maintient la Triple-Alliance. — Conférence du 19 juillet. — La France se charge seule de l'intervention en Morée.

XI. — L'expédition : quels obstacles elle pourrait rencontrer et comment ces obstacles sont surmontés. — Prise de possession des

forteresses. — Des limites du nouvel État. — Comment les succès des Russes en 1829 amènent la Turquie à céder.

Les années 1820 et 1821 avaient été marquées par trois insurrections : insurrections en Espagne, à Naples, en Piémont.

A la fin de mars 1821, un soulèvement, d'origine plus profonde, éclata, celui des Hellènes contre les Turcs. Le principal foyer de la révolte fut cette presqu'île de Morée, appelée dans l'antiquité le Péloponnèse.

Tout favorisa la rébellion. Les meilleures troupes ottomanes avaient été dirigées vers le Danube ; car le prince Ypsilanti, fils d'un ancien hospodar, venait de prendre les armes contre le sultan et, comme il était l'un des aides de camp d'Alexandre, l'on pouvait craindre qu'il n'eût pour complice l'empereur lui-même. En outre, les Turcs avaient alors à lutter en Épire, contre un de leurs pachas, le pacha de Jannina qu'ils travaillaient à vaincre, mais qu'ils n'étaient point encore parvenus à réduire. Ce qui prêta dès le début aux insurgés une force singulière. ce fut leur condition même : ils ne combattaient pas, comme les Espagnols, les Napolitains, les Piémontais, pour des institutions politiques, mais pour leur affranchissement, leur nationalité, leurs autels. Chrétiens schismatiques, mais chrétiens, ils trouvèrent au milieu d'eux, dès le premier jour, pour les encourager, l'archevêque de Patras, Germanos, qui déploya à leurs yeux la croix comme signe de ralliement : de là un certain aspect de croisade, quoique de croisade qui se déshonorerait trop souvent par violences, artifices ou cruautés. Chez eux peu d'armes, peu de munitions, des approvisionnements médiocres, mais un vif sentiment de leur nombre : dans le Péloponnèse, les Turcs ne formaient guère plus du huitième de la population ; et là résidait même le secret de leurs brutalités ; ils étaient despotes, surtout par peur, et pour qu'on oubliât, à force de les craindre, qu'ils n'étaient que poignée.

Si mal pourvus qu'ils fussent, les Grecs disposaient d'une précieuse ressource. Du milieu de la mer Égée, de petites îles surgissaient où la nature avait creusé des baies profondes et sûres : telle Hydra, tout près des côtes de l'antique Argolide ; telle Spezzia sa voisine ; telle Ipsara, proche de la côte d'Asie. De ces îles et d'autres encore était sorti tout un petit peuple de matelots, entreprenants par goût, par nécessité aussi ; car sur ces rochers à peine mêlés d'un peu de terre fertile et battus de tous côtés par les flots, de quoi eût-on vécu sinon de la navigation et, au besoin, de la piraterie ? Pendant les guerres de la Révolution et de l'Empire, ces insulaires avaient construit des bâtiments de petite dimension, mais agiles, et merveilleux sous la main souple et vigoureuse qui saurait les conduire. Grâce à ces navires, ils avaient en ces régions accaparé le roulage de la mer. Le commerce les avait arrachés à la pauvreté : la vie de marin sur une mer toute semée d'écueils leur avait communiqué le sang-froid, l'endurance, l'habitude du péril, et cette prudente hardiesse mêlée de ruses où l'on eût retrouvé, avec un peu d'imagination, la survivance d'Ulysse, leur lointain ancêtre. Qu'un soulèvement éclatât, ces navires de commerce auraient peu à se transformer pour s'armer en guerre ; non moins aisément ceux qui en constituaient l'équipage se changeraient en combattants, en combattants courageux, de coup d'œil sûr, inscrupuleux avec une nuance de corsaires, mais aussi souples en leurs évolutions que n'étaient pesants les lourds navires turcs paresseusement reposés sur leurs ancres.

Avec une rapidité incroyable l'insurrection se propagea. Les Grecs occupèrent les villages ; avec plus de science de la guerre qu'on ne l'eût cru, ils discernèrent les

positions importantes et s'emparèrent des défilés. Une sorte de gouvernement provisoire se constitua à Calamata. Cependant presque toutes les petites cités grecques étaient pourvues d'une citadelle, ouvrages fort délabrés en général, mais pouvant servir d'abri. Précipitamment les Turcs se réfugièrent en ces forteresses où ils accumulèrent ce qu'ils purent de vivres. Presque tout le reste du Péloponnèse appartient aux insurgés.

Aux nouvelles du soulèvement, le sultan Mahmoud résolut de punir par des représailles dans Constantinople l'insurrection qu'il ne pouvait encore atteindre en Morée. Il ne manquait pas de prétextes pour colorer les rigueurs ; car ; depuis plusieurs années, une société secrète s'était constituée sous le nom d'*hétairie* ou société d'amis, dans le but de détruire la domination turque. L'association avait noué des intelligences en Grèce, en Asie Mineure, dans les îles, jusque dans Constantinople ; et une enquête, conduite avec soin, eût sans doute découvert bien des complicités. A cette lente justice, on préféra les exécutions sommaires. A Constantinople, plusieurs des plus notables parmi les *raïas*, sujets de la Porte, furent saisis et mis à mort. Les chrétiens furent partout dénoncés et poursuivis. Une scène plus cruelle encore mit le comble à ces excès. Dans la nuit de Pâques, comme Grégoire, le patriarche de Constantinople, venait de célébrer l'office de la Résurrection, une bande de janissaires l'appréhenda, lui passa la corde autour du cou et le pendit à la porte de son palais¹.

Cependant l'insurrection poussait ses pointes au delà de la Morée : le 21 mai, l'île de Samos, toute voisine de l'Asie Mineure, se souleva ; le 3 juin, Missolonghi, au nord du golfe de Patras et tout à l'ouest de la Grèce continentale, proclama son indépendance. En Morée même, les rebelles complétaient leur conquête : le 5 août, ils s'emparèrent de Monembazia ; le 5 octobre ils pénétrèrent dans Tripolitza, considérée comme la capitale du Péloponnèse, et, aussi impitoyables que leurs ennemis, y massacrèrent la population turque.

Ainsi se développait l'insurrection, encore ignorée de l'Europe qui bientôt se passionnerait pour elle. Elle avait pourtant ses témoins. Les plus clairvoyants, les plus dignes de foi étaient les marins de notre station du Levant rétablie en 1816. Certes ils n'aimaient guère les Grecs et jugeaient qu'ils ne se purifieraient que peu à peu, par la vertu de leur sang versé, des habitudes de cruauté et de bassesse que leur avait inoculées l'esclavage. Mais l'extraordinaire âpreté des passions soulevées gravait en eux l'idée d'une guerre qui ne finirait que par l'entier anéantissement ou l'entière liberté. Dès le 30 septembre 1821, le contre-amiral Halgan, commandant de l'escadre, écrivait : *Tôt ou tard il faudra affranchir la Grèce*².

II

Les Grecs avaient un protecteur naturel, le tsar. Protecteur, il l'était par tradition, par communauté de foi, et aussi par stipulations internationales ; car le traité de Kainardji lui avait conféré une sorte de patronage sur les chrétiens orthodoxes, sujets de la Porte. Ce fut vers Saint-Pétersbourg que les révoltés tournèrent leurs regards et leurs espérances.

¹ Voir sur ces excès, rapport de M. de Viella, chargé d'affaires de France, 24 avril 1821. (*Affaires étrangères, Turquie*, vol. 233, f° 82 et suiv.)

² JURIEN DE LA GRAVIÈRE (vice-amiral), *la Station du Levant*, t. I, p. 114.

Quand éclata la rébellion, Alexandre était encore à Laybach où se tenait le congrès destiné à régler le sort de l'Italie. Là dominait Metternich. Il lui fut aisé d'agir sur l'esprit mobile du tsar et de lui persuader que les Grecs, en révolte contre leur souverain légitime, ne méritaient pas plus d'égards que les Espagnols, les Napolitains, les Sardes. Alexandre, suivant le mot d'un de nos diplomates, se laissa *fasciner* ; et le premier témoignage de ses dispositions fut de désavouer la tentative d'Ypsilanti. Lorsqu'en mai 1821, l'empereur de Russie quitta Laybach, on put écrire, non sans quelque apparence de vérité, que les deux cours de Saint-Pétersbourg et de Vienne étaient conduites par un seul homme, Metternich¹.

Comme il remontait vers ses États, Alexandre reçut, aux étapes de la route, les courriers de l'Orient. Ainsi apprit-il les rigueurs exercées à Constantinople et le meurtre du patriarche Grégoire. A cette nouvelle il s'émut fort : n'était-il pas le protecteur des chrétiens orthodoxes ? L'évolution s'accrut quand, rentrant en Russie, il y trouva, au lieu de l'ambiance de Laybach, l'ambiance nationale, faite de prosélytisme chrétien et d'aspirations conquérantes vers le Bosphore. Impressionnable et mobile à l'excès, Alexandre s'imprégna bien vite du sentiment de ses peuples. Le 5 juin, il rentra à Saint-Pétersbourg. Presque aussitôt le revirement s'attesta par les instructions adressées à l'ambassadeur de Russie à Constantinople : on y réclamait, en termes comminatoires, protection pour les sujets chrétiens du sultan, relèvement des églises détruites, justice équitable dans la répression des troubles, enfin évacuation des principautés danubiennes. Un délai de huit jours était imparti pour la réponse.

En ces conjonctures, à qui se confiera Alexandre ? L'Angleterre, protectrice des Turcs, surveille jalousement les agrandissements russes ; l'Autriche ne songe qu'à appesantir sa main sur l'Italie. C'est à la France que le tsar va s'adresser.

M. de la Ferronnays, notre ambassadeur en Russie, avait assisté au congrès de Laybach et y avait constaté, non sans quelque dépit, les relations intimes entre l'empereur François et l'empereur Alexandre. Revenu à Saint-Pétersbourg, il avait sollicité, sans l'obtenir aussitôt, une audience du souverain ; et ce retard, qui contrastait avec sa haute faveur personnelle, l'avait affermi dans la conviction que le crédit de la France diminuait dans la mesure où croissait celui de l'Autriche. Aussi, quelle ne fut pas sa surprise quand, ayant enfin été reçu, il vit l'empereur s'avancer vers lui les mains tendues, le faire asseoir à son côté, s'excuser d'avoir ajourné l'entretien et lui parler avec le plus extrême abandon. Après d'assez longues considérations sur l'état de l'Espagne et sur les conspirations militaires qui agitaient la France, il en vint à la Grèce : *Je n'ai pas pactisé, dit-il, avec la Révolution ; j'ai même, sans crainte de déplaire ici, désavoué Ypsilanti. J'ai tout fait pour conserver la paix, et cela malgré les atrocités turques, malgré les infractions aux traités... Aujourd'hui les choses sont arrivées à un tel point que des mesures terribles sont pour ainsi dire devenues nécessaires. Quelles seraient ces mesures ?* Continuant son monologue, le monarque se hasarda à prononcer le mot guerre, mais pour le retirer aussitôt : *Je n'ai, protesta-t-il, d'autre ambition que la paix ; mon désir le plus ardent est de ne pécher ni contre les hommes ni contre Dieu. J'ai horreur du métier de conquérant. Je sais trop à quel prix ce titre s'acquiert.*

La Ferronnays écoutait, ne doutant point que, si l'empereur parlait de la paix avec tant d'insistance, c'était que l'idée de la guerre avait déjà profondément

¹ Archives du ministère des Affaires étrangères, Russie, vol. 161, f° 276.

pénétré son esprit : La guerre avec les Turcs, poursuivit Alexandre, je ferai tout pour l'éviter. J'en appellerai à tous mes alliés, soit pour indiquer les moyens de prévenir les hostilités, soit pour en régler les conséquences. Ayant parlé longtemps en un pêle-mêle très préparé, Alexandre, par insinuations d'abord très vagues, puis un peu moins imprécises, s'appliqua à tracer l'ébauche d'un accord avec la France : Mon cher comte, dit-il en un redoublement de confidences, il faut que nous nous entendions. Votre ancienne politique vous attachait aux Turcs ; elle vous a peu profité. Croyez-moi, c'est la Russie que la France doit avoir pour alliée. Nous serons pour vous des amis plus utiles que les Turcs. Il suffit de regarder la carte pour s'en convaincre... Voyez comme je vous parle. Ce n'est pas de la diplomatie, c'est de la confiance... Si les Turcs, sourds à leurs intérêts comme à la raison, obligent à leur faire la guerre, il faut qu'ils soient repoussés bien loin, parce que leur voisinage serait aussi incommode que leur présence. Plus vous resserrerez le compas, plus vous vous gênez ; mais ouvrez-le depuis le Bosphore jusqu'à Gibraltar et dès lors chacun trouve la place à sa convenance.

S'étant exprimé de la sorte, Alexandre s'arrêta, soit que sa droiture naturelle répugnât au rôle de tentateur, soit que l'embarras le saisît de s'expliquer davantage. Au risque de paraître se contredire, il ajouta : Le mieux peut-être serait que chacun ne prît rien, et pour mon compte j'y serais disposé. On trouverait un arrangement pour constituer le pays d'une façon conforme à son degré de civilisation. Mais encore une fois, pour cela comme pour le reste, il faut s'entendre.

Tout stupéfait d'un langage si inattendu, La Ferronnays se taisait. Votre gouvernement, poursuivit l'empereur, ne vous a sans doute fait parvenir encore aucune instruction. — Non, Sire ; on ne savait pas encore jusqu'à ces derniers jours le grand développement de l'insurrection, et c'est de moi qu'on attend des informations. Le diplomate ajouta : Je vais envoyer à Paris M. de Gabriac — c'était l'un des secrétaires de l'ambassade — et il rapportera la réponse aux questions que je n'aurais pu prévoir. Alexandre approuva fort : Que M. de Gabriac, continua-t-il en appuyant sur ces mots, revienne avec de bonnes et larges instructions. Puis, comme s'il eût prévu une prochaine et capitale négociation, il poursuivit : Votre gouvernement ne peut choisir un intermédiaire plus sûr que vous, car je sais que vous, vous ne me trompez jamais. Sur ces paroles, l'empereur congédia l'ambassadeur : J'espère, dit-il, — et ce furent ses derniers mots, — que dans peu nous serons souvent dans le cas de nous entretenir ensemble¹.

Le 3 août, M. de Gabriac, arrivant à Paris, compléta sans doute tout ce qu'une simple dépêche ne pouvait expliquer qu'imparfaitement. La suggestion était fort inattendue, car, jusque-là, le tsar avait toujours, malgré les insinuations de Pozzo di Borgo, érudé l'idée d'une alliance particulière d'État à État. Pasquier était alors ministre des Affaires étrangères. Mais la résolution définitive appartenait au duc de Richelieu, alors président du Conseil. Son attachement pour Alexandre était ancien et profond. Je garde à l'empereur, dit-il, autant de respect que d'affection et de reconnaissance. Mais c'est précisément parce que je le connais bien que je crois nécessaire une extrême prudence. Il est changeant, tout hanté de plans grandioses qu'il abandonne, prompt à recevoir les impressions les plus contraires, en sorte qu'il y a autant d'agrément à l'écouter qu'il y aurait de péril à le suivre. La réflexion démontra plus encore l'avantage

¹ Archives du ministère des Affaires étrangères, Russie, vol. 161, f° 376 et suiv.

d'être circonspect. A suivre Alexandre, on perdrait tout le bénéfice de l'alliance turque et surtout on s'attirerait l'hostilité de l'Angleterre. Puis, après les bouleversements de la Révolution et de l'Empire, était-il sage de lancer la France en de nouvelles aventures sujettes à risques autant que susceptibles de profits¹ ? Sur ces entrefaites on sut qu'à Saint-Pétersbourg le tsar tenait à l'ambassadeur d'Autriche, M. de Lebzeltern, le langage le plus pacifique. Cette nouvelle dissipa les dernières hésitations. Le 21 août, Pasquier formula la réponse du gouvernement royal : S'il y a un congrès, disait-il en substance, nous nous y attacherons de toutes nos forces à concilier tous les intérêts ; si cette conciliation était impossible, notre inclination nous porterait à unir notre fortune à celle de la Russie ; mais nous n'agirions de la sorte que si le parti de l'empereur était absolument irrévocable².

Cette réponse réservait tout et ne compromettait rien. Avant même qu'elle n'arrivât à Saint-Pétersbourg, l'effervescence d'Alexandre s'était fort calmée. Comme le gouvernement turc n'avait point répondu d'une façon satisfaisante aux réclamations russes, l'ambassadeur du tsar près de la Porte avait, dès le 10 août, quitté Constantinople. C'était la rupture diplomatique, non la guerre. Le 24 août, La Ferronnays revit Alexandre. Il le trouva très exaspéré contre les Turcs, mais gardant, en dépit de son indignation, tout son sang-froid. *Ma patience*, dit-il, *ne se lassera qu'à la dernière extrémité*³.

III

Cette politique, méritoire par sa modération, comportait un danger. Laissés seuls en face des Turcs, les Grecs ne succomberaient-ils point avant qu'Alexandre n'eût épuisé sa provision de patience ? Jaloux d'affirmer leur indépendance, ils réunirent une assemblée et se donnèrent une constitution qui, en souvenir du lieu où elle fut promulguée, s'appela la constitution d'Épidaure ; puis ils nommèrent un comité exécutif dont Alexandre Mavrocordato fut le président. Ces apparences cachaient mal la fragilité de leur condition. Les Turcs avaient une organisation militaire défectueuse et des finances délabrées, mais ils avaient tout de même des soldats et de l'argent : les Grecs, n'ayant rien, avaient tout à créer. Pour comble de malchance, au mois de février 1822, le pacha de Janina fut réduit à capituler, et ce furent de nouvelles forces libres qu'on put employer contre l'insurrection.

L'année 1822 se traîna, sombre et sanglante. Tueries ottomanes, représailles grecques, tout se mêlait en des combats dont l'Europe ne recueillait que de rares échos. Cependant, au milieu du printemps, un long tressaillement d'indignation courut à travers le monde civilisé. La belle île de Chio, toute voisine de Smyrne, s'était laissé gagner par l'insurrection. Le 12 avril, les Turcs y débarquèrent à leur tour et y mirent tout à feu et à sang. Quarante mille habitants, hommes, femmes, enfants furent, dit-on⁴, massacrés ou vendus comme esclaves sur les

¹ PASQUIER, *Mémoires*, t. V, p. 334 et suiv.

² *Archives du ministère des Affaires étrangères*, vol. 162, f° 8-19.

³ *Archives du ministère des Affaires étrangères, Russie*, vol. 162.

⁴ Je donne ce nombre d'après les documents contemporains, mais en observant qu'il faut beaucoup se défier de l'exagération des chiffres. Si on les prenait à la lettre, on arriverait, pour les sept années de l'insurrection, à un chiffre de victimes presque égal à celui de la population de la Morée.

marchés de l'Asie. A l'envi, marins et consuls dénoncèrent ces horreurs. Ce jour-là vraiment le Philhellénisme naquit.

Tout l'été, la guerre se continua. Dans la Grèce continentale, les insurgés furent battus à Peta. Tour à tour ils perdirent et recouvrèrent Argos. Cependant, en cette lutte inégale, ce fut aux marins de leurs îles que les Hellènes soulevés durent de ne point périr.

On a déjà marqué le contraste entre les matelots turcs et les marins grecs ; les uns, vigoureux mais peu agiles, et merveilleux seulement dans les corps à corps de l'abordage ; les autres, éprouvés par de longues navigations, enflammés de patriotisme, travaillés de toute l'ardeur de ceux qui combattent pour la vie. Peut-être ces avantages à eux seuls n'auraient pas suffi pour compenser la supériorité de l'armement turc. Mais à tous leurs moyens de résistance, les Grecs ajoutèrent l'emploi des brûlots, terribles par leur puissance de destruction, plus terribles encore par l'effet moral de terreur qu'ils produisaient.

Justement ces gens des lies possédaient de petits bâtiments, vieux, de peu de prix, et qu'on pourrait sans trop de préjudice sacrifier. On les chargerait de matières combustibles ; on arroserait les voiles de térébenthine et de poix le gréement ; puis on disposerait une mèche destinée à mettre, à l'heure voulue, le feu aux poudres. Un canot rapide suivrait, prêt à recevoir, le coup fait, l'équipage du brûlot. Ainsi attendrait-on la nuit pour s'approcher à la faveur des ténèbres du bâtiment adverse qu'on ambitionnerait de détruire. Que le vent fût favorable, qu'on eût la bonne fortune de n'être point découvert et l'on jetterait les grappins sur le vaisseau ennemi. Ce serait alors le moment critique, celui d'enflammer la mèche, puis de se jeter dans la chaloupe et de se soustraire, à force de rames, à l'explosion qu'on aurait provoquée. Que le vaisseau ennemi réussît à se dégager, l'opération serait manquée, et le brûlot, se tordant sous les flammes, se consumerait sans entraîner d'autre ruine que la sienne. Que si, au contraire, l'ennemi ne parvenait pas à échapper, l'incendie se communiquerait d'un navire à l'autre ; et les deux bâtiments, tous deux embrasés, iraient à la dérive jusqu'à ce que, réduits à l'état de débris incandescents, ils disparussent dans les flots.

En une circonstance mémorable se révéla l'efficacité du terrible engin de guerre. C'était le 18 juin, deux mois après les épouvantables massacres de Chio. Sur les rivages de l'île stationnait la flotte turque qui s'apprêtait à célébrer la fête du Baïram. Deux navires grecs s'approchèrent, l'un appartenant à la marine d'Hydra, l'autre à la marine d'Ipsara et commandé par Constantin Canaris. La nuit était obscure et sans lune. Le vaisseau hydriote, poussé par la brise, se consuma sans avoir pu accrocher aucun bâtiment ennemi. Tout autre fut la fortune du navire ipsariote. Canaris réussit à amarrer son brick au vaisseau amiral turc que commandait le capitaine Pacha. Il alluma la mèche et sauta dans l'embarcation avec ses volontaires. Le vent poussant la flamme, le navire ottoman ne fut plus qu'un brasier, et ceux qui y étaient rassemblés, officiers et matelots, périrent presque tous. Le capitaine Pacha fut au nombre des victimes. Le reste de la flotte ottomane alla se réfugier sous le canon des Dardanelles, tandis que les Grecs célébraient bruyamment, avec le nom désormais illustre de Canaris, la victoire qui vengeait le massacre de Chio.

IV

Les Grecs avaient raison de compter sur leurs brûlots. Depuis le début de l'insurrection, dix-huit mois se sont écoulés. L'Europe viendra-t-elle jamais à leur secours ?

Alexandre, en un élan impétueux, s'est avancé jusqu'aux limites de la guerre ; puis il s'est arrêté, sans qu'on sache bien ce que la Turquie peut craindre, ce que la Grèce peut espérer.

Voici pour les Grecs le pire danger : l'homme qui tente de substituer sa volonté aux volontés à demi défaillantes du tsar, c'est Metternich.

On connaît ce haut personnage. Sa règle directrice, c'est le maintien de la paix. Quelle paix ? Ce n'est pas cette paix qui est la perfection de l'ordre, mais une paix vulgaire et subalterne qui se confond avec l'immobilité et condamne comme suspecte toute ardeur réformatrice de princes, comme criminelle toute visée des peuples à s'émanciper. Ayant présidé aux traités de 1815, Metternich juge que, l'Autriche étant satisfaite et lui-même étant ministre, le monde n'a plus qu'à se figer, à la manière d'une lave qui se solidifie. En cette politique d'engourdissement, il trouve pour complices tous ceux qu'ont lassés les bouleversements de la Révolution et de l'Empire. Il a d'ailleurs pour lui l'expérience, le sang-froid, la confiance en lui-même, une certaine humeur inscrupuleuse toute masquée de sentencieuses maximes, et pratique juste ce degré de sincérité qui permet, quand l'occasion l'exige, de mentir avec plein rendement. Son œuvre est surtout œuvre de gendarmerie, mais d'une gendarmerie qui, s'étendant à toute l'Europe, prend un air tout à fait supérieur. Gendarme, Metternich sait l'être ; mais aux brutales rigueurs, il préfère les savants enlacements. De son poste central de Vienne, il prépare ses artifices : J'ai, écrit-il¹, le sentiment de me trouver au milieu d'une toile que je tisse comme mes amies les araignées, que j'aime parce que je les ai souvent admirées.

Or le soulèvement grec apparaît comme le contretemps le plus fâcheux, tant il risque de troubler l'ordre tout artificiel établi par le puissant ministre ! En ces conjonctures, celui qu'il importe le plus de retenir dans la toile à la fois ténue et solide, c'est Alexandre. A Laybach, Metternich l'a soigneusement chambré. Maintenant il est hors de sa portée. Mais n'est-il pas possible de paralyser ses velléités d'intervention et de lui escamoter pour ainsi dire son rôle en paraissant soi-même épouser à demi la cause grecque ?

C'est à quoi s'applique le ministre autrichien en un mémorandum du 19 avril 1822. Les Grecs du Péloponnèse et des îles lui apparaissent comme des révoltés qui ne relèvent que de leur souverain légitime, mais aussi, ajoute-t-il avec bienveillance, comme des chrétiens qui ont droit à la protection de l'Europe. Ce qu'on ne peut reconnaître aux Grecs comme rebelles, on peut le leur accorder au nom de la religion et de l'humanité. Et Metternich de prendre incontinent presque des airs de philhellène : Que les Grecs, dit-il, se soumettent, et il est prêt à demander pour eux l'amnistie pour le passé, le libre exercice de leur culte, une législation tutélaire des personnes et des biens.

¹ *Mémoires et Correspondance* de METTERNICH, t. III, p. 473.

S'affermissant dans le dessein de supplanter doucement Alexandre, le gouvernement autrichien s'interpose de son mieux à Constantinople. Il recommande à la Porte l'exécution des traités avec la Russie, l'évacuation des principautés danubiennes. Puis, à sa manière, il intercède pour les Grecs et les voudrait amnistiés, tolérés, apaisés par quelques faveurs, afin qu'affranchis de l'entière servitude, ils cessent de devenir des perturbateurs par leurs revendications d'entière liberté. Les Turcs écouteront-ils ? Ils se fixent dès cette époque, en une sorte d'obstination paisible et se complaisent à opposer à l'Europe, l'Europe elle-même. Si, disent-ils, les musulmans, sujets de l'Angleterre aux Indes, se révoltaient, serions-nous autorisés, au nom de la religion musulmane, à intervenir pour eux ? De quel droit pratique-t-on une autre conduite en s'immisçant dans nos démêlés avec nos sujets chrétiens. Ainsi parlent les Turcs, en un langage déconcertant, fait de logique embarrassante, de fatalisme presque stupide, de calme presque insolent, et aussi d'une certaine subtilité qu'ils ont apprise des Grecs à force de vivre avec eux.

Cependant, en cet automne de 1822, après des conférences tenues à Vienne, les souverains se rassemblèrent à Vérone. Tout le soin de Metternich fut d'en écarter la question grecque. Il y réussit et, tenant comme à Laybach Alexandre, sembla le ressaisir dans ses rets. Le gouvernement insurrectionnel qui siégeait alors dans Argos imagina de déléguer deux députés à Vérone. Naturellement ils ne furent pas reçus. Presque toutes les délibérations furent consacrées aux affaires espagnoles, et le 6 décembre 1822, Gentz, ce confident de Metternich, put écrire : Pas une voix ne s'est élevée au congrès de Vérone en faveur des Grecs¹.

V

En se prolongeant, l'insurrection s'est pour ainsi dire tracée à elle-même ses limites et, après s'être propagée très loin, s'est circonscrite. Elle comprend la presque île de Morée ; elle gagne la Grèce continentale et cherche à se prolonger au nord jusqu'à cette ligne qui s'étend du golfe d'Arta au golfe de Volo et qui sera plus tard la frontière du nouvel État. Elle embrasse les Cyclades, mais non pas toutes : car quelques petites îles où les catholiques latins forment la majorité sont demeurées en dehors du soulèvement. Plus loin, les seules îles importantes que l'insurrection ait atteintes : c'est Samos, puis Candie et enfin Chio qui vient d'être réduite.

La lutte se poursuit, mêlée d'intermittences et de fureurs. Sur mer, tantôt elle ne se révèle que par quelques canonnades mal dirigées où les boulets se perdent dans les flots ; tantôt au contraire les Grecs, en un renouveau d'ardeur, tentent d'accrocher leurs brûlots aux flancs des vaisseaux ennemis. Pendant ce temps, sur terre, toutes sortes de combats se livrent. Le plus fameux est celui qui s'engage, le 20 août 1823, non loin de Missolonghi et où Marcos Botzaris triomphe et périt.

Je voudrais rassembler- par masses ce qui n'offre, à première vue, qu'un aspect de confusion. En ces années 1823 et 1824, on peut noter deux éléments nouveaux d'un côté, le courant de l'opinion publique européenne qui commence

¹ Voir Édouard DRIAULT et Michel LHÉRITIER, *Histoire diplomatique de la Grèce*, t. Ier, p. 193.

à peser sur les chancelleries ; de l'autre, l'effort du sultan appelant à son aide son vassal, le pacha d'Égypte.

Sous l'horreur des massacres de Chio, l'Europe s'était émue. Bientôt des comités philhellènes s'établirent en France, en Angleterre, en Suisse, en Allemagne, aux États-Unis et s'appliquèrent à provoquer la générosité publique, à centraliser les dons en nature, les offrandes en argent. Des bals, des concerts s'organisaient au bénéfice des Grecs. Dans les magasins, les cercles, les boutiques des coiffeurs, on voyait des troncs avec cette inscription : **Pour la délivrance des descendants de Léonidas**. Des lithographies coloriées représentaient sous leur éclatant costume les *Palikares*, moitié héros, moitié brigands, et faits tout à point pour réjouir le romantisme naissant. Canaris, Botzaris, d'autres encore, devinrent tout à coup populaires. Dans le grand calme de l'Europe, la Grèce offrait un aliment pour les imaginations, un champ d'action pour les ardeurs inemployées. On vit aborder sur ses rivages des militaires impatients de combats comme le colonel Fabvier, des proscrits politiques comme le Piémontais Santa Rosa, des poètes en quête d'une aventure héroïque où se retremperait leur âme blasée : tel Byron qui bientôt mourra dans Missolonghi. Un peu plus tard Casimir Delavigne, d'une muse moins voyageuse, célébrera dans les *Messéniennes* les malheurs et l'héroïsme de la Grèce asservie. Ce fut alors aussi que le peintre Delacroix déploya ses plus intenses, ses plus chaudes couleurs pour flétrir les massacres de Chio. Les mémoires se repeuplaient de consonances antiques : Argos, Corinthe, Mégare ; et seul le positif Villèle s'étonnait de l'intérêt qu'excitaient, suivant son expression, **ces localités**. Encore un an, et l'on verra à la tribune de l'une ou l'autre Chambre les hommes des groupes les plus divers se constituer les avocats de la Grèce : tels Benjamin Constant, Lainé, Alexis de Noailles, tel surtout Chateaubriand qui cédera à un double entraînement : celui d'opposer sa magnifique éloquence au langage terne de Villèle et de ses collègues ; puis celui de refaire en souvenir *l'Itinéraire de Paris à Jérusalem*.

Si nobles que soient les paroles, elles seront vaines si les actes ne suivent, tant est redoutable le nouvel adversaire prêt à fondre sur la Grèce !

Méhémet-Ali s'était par habileté, par violence aussi, taillé en Égypte un tel empire que bientôt on pourrait voir en lui un rival presque autant qu'un vassal du sultan. Soue un fond de barbarie, il affectait les dehors d'une civilisation raffinée et entre tous les États européens, cultivait surtout l'amitié de la France. Il avait même appelé dans son armée, organisée tout à l'européenne, plusieurs officiers français. A l'appel du sultan Mahmoud, Méhémet-Ali répondit par une promesse de concours et commença par aider à la soumission de l'île de Candie qui eut un sort pareil à celui de Chio. L'année 1824 venait de commencer. A Constantinople, on jugea que le pacha d'Égypte qui avait concouru à réduire Candie pourrait rendre le même bon office en Morée. La suggestion fut écoutée. Méhémet-Ali équipa une flotte et prépara une armée dont le commandement fut confié à son fils adoptif Ibrahim Pacha. Au mois de mars 1825, avec des troupes bien outillées, bien entraînées, Ibrahim aborda en Morée. Bientôt il s'empara de Navarin, puis il occupa Tripolitza. Pendant ce temps, au nord du golfe de Lépante, les Turcs préparaient un effort décisif contre Missolonghi.

VI

L'affaire de Grèce n'est pas seulement importante par elle-même ; elle l'est surtout en ce que, par répercussion, elle remet en jeu le sort de la Turquie. C'est pourquoi, tour à tour ou simultanément, toutes les puissances s'émeuvent. On a vu, depuis quatre années, la Russie ardente d'abord et bientôt s'apaisant, puis l'Autriche entassant les délais et, non sans perfidie, prêchant pour les rebelles une demi-clémence. Maintenant une puissance entre en scène : l'Angleterre.

Au début, elle s'est tenue en une réserve prudente. C'est qu'elle était gouvernée par Castlereagh, tout pénétré de la politique traditionnelle anglaise et, par conséquent, protecteur des Turcs par crainte de la Russie. Le 12 août 1822, Castlereagh s'est suicidé. Maintenant celui qui dirige le *Foreign Office* est Canning, impulsif, éloquent, volontiers téméraire, tout amusé de jeter sa fougue à travers les formules convenues de la diplomatie, peu révolutionnaire au fond mais ne craignant pas de le paraître, et se consolant de scandaliser la vieille Angleterre si, dans les rues de Londres, il conquiert les applaudissements du peuple.

Son programme, comme celui de ses prédécesseurs, est d'endiguer la poussée russe en Orient. Cependant ses regards se fixent avec sollicitude — et voici la nouveauté — sur la presqu'île de Morée. Depuis le commencement du siècle, la Grande-Bretagne a acquis des postes précieux dans la Méditerranée : Gibraltar, Malte, enfin les Îles Ioniennes ; or, tout près des îles Ioniennes s'étend la côte de Morée : n'y a-t-il pas dans cette proximité une indication pour l'Angleterre ? Et alors tout un plan s'ébauche : contenir sans doute la Russie et soutenir la Turquie, mais en même temps suivre avec un intérêt attentif la révolution grecque, et favoriser peut-être la création d'une nouvelle principauté qui, se trouvant trop faible pour échapper à tout patronage, cherchera naturellement celui de l'Angleterre, sa voisine à Corfou.

Cette politique exige que, par un savant glissement, on se dégage un peu de la Turquie sans paraître l'abandonner. La Grande-Bretagne a pour représentant à Constantinople lord Strangford qui a reçu pour direction générale d'être le conseiller de la Sublime-Porte. La plus grande habileté sera de communiquer à la protection une couleur de remontrance et de mêler de blâme les avis. De ce côté se portent les sollicitudes de Canning. L'évolution se révèle davantage encore par la conduite de sir Frederick Adam, Gouverneur des îles Ioniennes, qui laisse aux gens de Corfou et du reste de l'archipel toute liberté pour manifester leur sympathie aux insurgés. Ce n'est pas tout. Comme les Grecs sont aux prises avec de terribles difficultés pécuniaires, l'Angleterre leur facilite un emprunt, très onéreux d'ailleurs, sur la place de Londres. Les Turcs, si simples qu'on les juge, sont assez fins pour pénétrer tout ce changement. Diverses informations contribuent au surplus à les éclairer. Des lettres de fonctionnaires ottomans signalent les secours de toute sorte qui arrivent à l'insurrection : l'un des pachas affirme même avoir vu dans le golfe de Patras une frégate anglaise débarquer des hommes et des armes¹.

La politique de Canning s'enhardit par l'incohérence des combinaisons que la diplomatie élabore, entretient un instant, puis modifie ou détruit. En 1824, des

¹ Dépêche de M. de Beaurepaire, 16 avril 1824. (*Arch. des Aff. étr., Turquie*, vol. 288, f^o 212.)

conférences sur les affaires de Grèce se sont ouvertes à Saint-Pétersbourg. On y discute un mémoire rédigé le 9 janvier 1824 par Nesselrode et qui propose la formation au sud de l'Europe de trois principautés analogues aux principautés danubiennes. Les conférences sont interrompues, puis reprises au début de 1825. Le programme est changé : il ne s'agit plus des trois principautés, mais de notes collectives, de suspension d'armes, de médiation. Puis en une autre conférence, on lance, comme moyen d'intimidation vis-à-vis de la Porte, l'idée de l'indépendance absolue de la Grèce. A ces conférences l'Angleterre ne prend point part : c'est qu'elle juge que la Russie étant en état de rupture diplomatique avec la Porte, les puissances ne sont point toutes sur le même pied ; en outre, elle soupçonne des mesures coercitives auxquelles elle ne pourrait s'associer. Mais comme toute cette confusion sert ses desseins !

Tandis que Canning dévie de plus en plus vers les Grecs, les Grecs tournent de plus en plus leurs regards vers lui. Mécontente des lenteurs russes, se défiant de la duplicité autrichienne, craignant un peu les sympathies de la France pour les catholiques latins, se sentant d'ailleurs sur le point de périr, un certain nombre d'entre eux se hasardent à réclamer le protectorat de l'Angleterre, qui, disent-ils, **a seule observé dans toute sa pureté la neutralité**¹. Canning refuse, craignant de trop afficher son patronage. Mais la proposition même est le signe de son influence croissante. Sur ces entrefaites, l'Angleterre aide à la conclusion d'un nouvel emprunt grec à Londres. Cependant Strangford, en médiocre intelligence avec le nouveau chef du Foreign Office, a quitté Constantinople. Canning désigne pour lui succéder son cousin sir Stratford Canning, personnage actif comme lui, et qui, sans s'écarter trop des traditions de la politique anglaise, saura les adapter aux événements nouveaux.

Comme le nouvel ambassadeur, tout au début de 1826, se rend à son poste, l'occasion s'offre à lui de s'entretenir avec un groupe de Grecs notables. Plusieurs veulent l'indépendance absolue pour leur pays : **On ne peut, observe Stratford, faire cette proposition à la Porte** ; mais d'autres plus modérés laissent entendre qu'ils se contenteront d'une administration indépendante : **Dans ces conditions, réplique le diplomate anglais, je puis faire valoir vos vues auprès du Divan**². Ainsi parle, en cours de route, Stratford, et, en dépit du protectorat anglais naguère refusé, ce langage révèle des points de contact de plus en plus étroits entre les dirigeants de la Grèce et l'Angleterre.

A ne consulter que les vraisemblances, il eût semblé que ce commencement d'emprise de la Grande-Bretagne sur la Grèce eût dû rencontrer surtout des résistances chez les Russes, tant les deux cours de Londres et de Saint-Pétersbourg avaient entretenu jusque-là des vues différentes dans la question d'Orient ! Comment le contraire se produisit-il ? On peut, quoique par une analyse un peu subtile et en rassemblant des indices plutôt que des faits positifs, pénétrer cette évolution.

Alexandre avait constaté, non sans quelque amertume, l'impuissance des diplomates réunis en conférences à Saint-Pétersbourg : de là une certaine faveur pour les Anglais qui, en s'abstenant, paraissaient, après coup, avoir fait preuve de sagesse. Volontiers le tsar imputait l'échec à l'Autriche qui ne poursuivait

¹ Déclaration du 25 juillet 1825. (*Aff. étr., Grèce*, vol. 2, pièce n° 70.)

² Déclaration faite par Canning au prince de Polignac, le 6 mai 1826. (*Aff. étr., Angleterre*, vol. 620.) — Voir aussi, quoique un peu différent, le récit de LANE POOLE, *The life of Stratford Canning*, t. I, p. 388.

d'autre dessein que de tout enliser. A l'égard de la Turquie, ses intentions révélaient certaines perplexités ; car il avait renvoyé un agent diplomatique à Constantinople, mais sans le revêtir des pouvoirs ordinaires à un ambassadeur. C'est au moment où sa politique flottait de la sorte que tout à coup on avait appris sa mort. Il expira le 2 décembre 1825 à Taganrog. Quelle serait la conduite de son jeune frère Nicolas, devenu son successeur ? Les premiers jours du règne furent absorbés par les soucis d'une conspiration militaire. Quand le retour du calme permit au nouvel empereur de fixer les règles de sa politique, il manifesta, comme son prédécesseur, un grand dégoût pour la conférence et, au contraire, une grande prédilection pour l'Angleterre qui avait eu le bon sens de s'abstenir. Il s'exprima en termes très amers sur l'Autriche : *Si j'étais amené, disait-il, à faire la guerre, tout ce que je pourrais obtenir d'elle, ce serait qu'elle ne prît pas les armes contre moi.* Quant à la question d'Orient elle-même, Nicolas la considérait sous deux aspects différents. Il y avait les rapports personnels de la Russie avec la Porte, notamment pour l'exécution des traités ou pour les principautés danubiennes ; ici le prince revendiquait pour son gouvernement toute liberté, sans admettre aucune immixtion. Puis il y avait le sort des Grecs : le tsar parlait de ceux-ci sévèrement et jugeait qu'ils n'étaient que des rebelles ; il ajoutait dédaigneusement que, si les puissances voulaient faire quelque chose pour eux, il s'unirait à elles.

Ce fut en ce sens que s'exprima le tsar en un long entretien avec notre ambassadeur, M. de la Ferronnays. C'était le 3 mars 1826. Cependant la veille, le duc de Wellington était arrivé à Saint-Pétersbourg, chargé de complimenter le nouveau monarque sur son avènement. Si l'on considérait à la fois l'inclination de Nicolas pour l'Angleterre et le haut crédit de Wellington, on pouvait conjecturer que la mission du duc ne se bornerait pas à de vaines félicitations. Nicolas avait à demi averti la Ferronnays : *Il serait possible, lui avait-il dit, que le duc de Wellington fût porteur de propositions que la Russie pût trouver acceptables ; je les écouterai, et si elles sont de nature à être communiquées aux alliés, je leur en ferai part*¹.

N'était-il pas à craindre que les Russes et les Anglais, jusque-là rivaux, ne s'entendissent, maintenant, trop bien, et au point d'exclure de leurs arrangements non seulement les puissances germaniques, mais la Fiance ? Par déférence, La Ferronnays n'avait exprimé qu'à demi ses craintes à l'empereur. Il essaya de faire parler Wellington ; celui-ci se borna à lui dire : *Je ne sais ce que veut l'empereur, mais s'il désire la paix, je crois que je puis lui en montrer le chemin.* C'était presque avouer une négociation déjà amorcée. La Ferronnays essaya d'arracher Nesselrode le secret des pourparlers entre Londres et Saint-Pétersbourg. Avec une grande apparence de sincérité, Nesselrode confessa qu'il ne comprenait rien à la politique de son souverain : *C'est, dit-il, de l'hébreu pour moi.* Le 11 mars, La Ferronnays, commençant à pénétrer la vérité, mandait à son gouvernement : *On annonce une pièce diplomatique qui sera de la plus haute importance et fera connaître ce que désire la Russie à propos de la question d'Orient... Je suis porté à croire, continuait-il, que l'Angleterre sera seule chargée des négociations entre les Turcs et les Grecs*². Dans le monde diplomatique régnait une attente anxieuse. Les jours suivants, tout s'éclaira. Le tsar se réservait de régler seul à seul ses démêlés avec la Porte pour les principautés danubiennes et l'exécution des anciens traités. Quant aux Grecs, un protocole

¹ *Archives des Affaires étrangères, Russie*, vol. 170, f^o 160 et suiv.

² *Archives des Affaires étrangères, Russie*, vol. 170, f^o 171.

signé le 4 avril par Nesselrode, Wellington et le prince de Lieven, ambassadeur de Russie à Londres, confiait à la Grande-Bretagne le mandat de se porter médiatrice entre la Grèce et la Turquie. La base de la médiation serait l'indépendance, sous la réserve d'un tribut au sultan.

Ainsi l'Angleterre, qui n'avait pas pris part aux conférences de Saint-Pétersbourg, émergeait tout à coup et, comme en récompense de son abstention, apparaissait au premier rang. Bien qu'elle renonçât très expressément par le protocole à tout avantage territorial ou commercial, elle acquérait, par le fait seul de sa médiation exercée isolément, une sorte de droit de *parrainage* sur le nouvel État. Le succès diplomatique était réel, incontestable, et Canning pourrait savourer les applaudissements des Communes, les acclamations du peuple de Londres. Cependant que ferait la France qui avait pris part aux conférences, la France, oubliée dans cette entente à deux et dont le nom n'était plus prononcé ?

VII

Jusque-là, dans la question grecque, la France, réservée et prudente, avait fermé l'oreille aux suggestions de la Russie, entendu sans trop contredire les discours temporisateurs de Metternich, laissé bouillonner sans s'en émouvoir les ardeurs de Canning.

Dans l'obscurité des choses, elle n'avait gardé qu'une ambition, celle de n'être devancée par personne en charité, en humanité. Sous le commandement de l'amiral Halgan, puis de l'amiral de Rigny, notre escadre du Levant avait été renforcée. Alors avait commencé l'un de ces labeurs méritoires et obscurs dont nos marins sont coutumiers et qui consistait à se montrer partout où il y avait des excès à prévenir, des victimes à sauver. Croisant tantôt entre les îles, tantôt sur les côtes découpées du Péloponnèse, on les vit arracher avec un zèle infatigable les Grecs aux vengeances des Turcs, les Turcs eux-mêmes aux représailles de leurs ennemis. Distributeurs de secours, ils s'ingénierent à nourrir ceux qui étaient sans ressources. à transporter sur leurs vaisseaux jusqu'à des rivages plus hospitaliers les malheureux dont les demeures avaient été pillées ou incendiées. Puis, justiciers autant que charitables, ils donnèrent la chasse aux pirates grecs qui, sous prétexte de combattre la flotte ottomane ou ceux qui prêtaient assistance aux Turcs, exerçaient envers tous les pavillons d'odieux brigandages. Dans le même temps nos consuls à Patras, à Smyrne, ailleurs encore, déployaient le même zèle à transformer leurs demeures en asiles. On a calculé que plus de 7.000 personnes furent soustraites de la sorte à la mort ou à l'esclavage.

La circonspection, à force de se prolonger, cesse parfois d'être la sagesse. Ainsi était-il arrivé que l'Angleterre et la Russie, nous devançant en activité, s'étaient partagé les rôles, la Russie pourvoyant à ses griefs personnels, l'Angleterre recevant mandat pour le règlement des affaires grecques. C'était pour la France la relégation à un rang inférieur ; car on ne lui laissait d'autre faculté que celle de garantir, comme l'Autriche, comme la Prusse, l'exécution d'un arrangement pris en dehors d'elle. Elle protesta aussitôt par ses ambassadeurs : à Saint-Pétersbourg, M. de la Ferronnays ; à Londres, le prince de Polignac.

M. de la Ferronnays avait ressenti de l'arrangement anglo-russe un extrême déplaisir. Quel ne serait pas à Paris le langage de l'opposition, et ne jugerait-on pas, avec quelque apparence de raison, la France mystifiée ! Puis l'Angleterre, en

réglant seule l'affaire grecque, consoliderait son influence dans la Méditerranée, c'est-à-dire sur les seuls rivages où elle ne dominait point encore. Le 7 avril, l'ambassadeur français vit l'empereur, mais rencontra chez lui tant de bonne grâce que le respect, la surprise, la confusion continrent les objections sur ses lèvres. Nicolas alla au-devant de lui, l'embrassa, s'excusa, autant du moins qu'un souverain peut le faire : **Je sais, lui dit-il avec une affectueuse familiarité, que vous n'êtes pas content de moi, mais vous connaissez l'échec des conférences. L'Autriche aurait toujours suscité des obstacles pour empêcher qu'elles n'aboutissent. Quant à l'Angleterre qui déploie aujourd'hui autant de chaleur pour la Grèce qu'elle a jadis montré d'indifférence, j'ai dû entrer en pourparlers avec elle, et avec elle seule ; car elle répugnait, selon son usage, à toute action collective. A la négliger, on risquait de la retourner contre nous. Le monarque ajouta en manière de consolation : Si la médiation vous échappe, le droit de contrôle vous restera. Ainsi parla l'empereur, laissant La Ferronnays médiocrement satisfait et ne pouvant se défendre de discerner un peu de duplicité dans cet accueil enlaçant. Quelques semaines plus tard, Nicolas, en un second entretien, s'efforça de nouveau d'adoucir la blessure : L'Angleterre, répéta-t-il, aurait agi contre nous si nous n'avions agi avec elle. J'ai lutté pendant huit jours pour que la France figurât au protocole. Wellington s'y est refusé¹.**

Tandis que le respect dû à la majesté impériale contraignait La Ferronnays à voiler un peu ses plaintes, Polignac à Londres donnait libre cours à son mécontentement. Il avait mandé à Paris quelques mois auparavant, d'après les assurances mêmes de Canning, qu'il n'existait aucun rapprochement entre l'Angleterre et la Russie ; et il avait vécu sur la foi de ces paroles, sans deviner le revirement. Quand le 6 mai 1826, Canning lui eût lu le protocole, il éclata : **Comment une telle convention a-t-elle été conclue, non seulement sans notre participation mais à notre insu ? Notre loyauté nous donnait le droit d'attendre plus de confiance. On dit que le gouvernement français sera appelé de concert avec ses alliés à garantir les effets de la médiation anglaise. On aurait dû cependant savoir qu'on ne dispose pas de la garantie de la France à son insu et sans son aveu. Devant ces reproches, Canning se sentit un peu déconcerté, car il avait compté que le protocole demeurerait secret. Il essaya de rattacher la négociation de Saint-Pétersbourg aux pourparlers entamés avec les Grecs par son cousin Stratford Canning. Il tenta d'ailleurs d'attribuer aux Russes l'initiative de la proposition d'où le protocole était sorti. Enfin, contrairement aux assurances données par Nicolas à La Ferronnays, il laissa entendre que l'exclusion de la France était due, non à l'Angleterre, mais à la Russie².**

L'année 1826 s'écoula, la diplomatie versant beaucoup d'encre, les Grecs beaucoup de sang. A l'égard de Nicolas, la Porte céda et, par le traité d'Akermann, parut donner satisfaction aux griefs russes relativement aux principautés. Quant aux Grecs, elle demeura inflexible. Toute humanité mise à part, pourquoi eût-elle cédé ? Elle n'ignore pas les divisions des puissances. Elle a conscience aussi de ses propres avantages. Ibrahim Pacha, de concert avec les Turcs, poursuit ses succès. Le 22 avril, Missolonghi a succombé. Navarin est occupée, Athènes est assiégée. Les insurgés se découragent même de leurs brûlots qui ne peuvent plus les sauver. Le pire, c'est que dans l'extrémité de leur

¹ Dépêches de La Ferronnays, 9 avril et 18 mai 1826. (*Aff. étr., Russie*, vol. 170, f° 269 et suiv., f° 361 et suiv. et *passim*.)

² *Affaires étrangères, Angleterre*, vol. 620, f° 160 et suiv.

misère ils se jalourent, et à tel point que, ne pouvant se subordonner les uns aux autres, ils recourent à des étrangers : Cochrane, un Anglais qui est préposé à la marine ; Church, un autre Anglais qui commande ce qui reste d'armée ; Capo d'Istria, un Corfiote qui est nommé chef du pouvoir exécutif. Toute cette organisation elle-même n'est guère qu'une façade. Que la diplomatie se presse ; autrement elle n'aura plus à demander l'émancipation. d'un peuple qui aura disparu.

Elle ne se hâte guère. Les dépêches se succèdent, se répétant toutes ; et l'ennui de les avoir lues suffit, sans qu'il s'y ajoute l'ennui de les résumer. Villèle, encore ministre, n'est point absolument hostile au protocole du 4 avril, mais à la condition qu'il soit réajusté au juste point de la dignité française. Après de longs, trop longs pourparlers, un acte s'élabore en vue de substituer à l'arrangement russo-anglais un traité entre les cinq grandes puissances. A l'accord l'Autriche, décidément fixée dans une politique toute négative, refuse de participer, et elle entraîne dans son orbite la Prusse. Le traité est signé à Londres le 6 juillet 1827 entre la Russie, l'Angleterre, la France. Ainsi est effacée la trace du disgracieux protocole du 4 avril. D'après les termes de la Convention, les trois puissances s'engageaient à proposer à la Porte leur médiation en vue de rétablir la paix entre elles et les Grecs. Cette médiation aurait pour conséquence immédiate un armistice sur terre et sur mer. La condition de la Grèce serait l'indépendance, mais elle paierait tribut au sultan. On laissait aux négociations ultérieures le soin de tracer les limites exactes du nouvel État. Les alliés renonçaient à tout agrandissement, à tout avantage particulier. Un délai d'un mois était imparti à la Porte pour adhérer à l'armistice. En cas de non-acceptation, les puissances enverraient à leurs escadres les instructions nécessaires pour établir de fait, sans toutefois entamer aucune hostilité, l'armistice que les Turcs auraient refusé.

Les Grecs adhérèrent de suite à une combinaison qui était leur dernière chance de salut. Il restait à persuader les Turcs : or, Athènes venait de tomber en leur pouvoir et la guerre n'était plus que guerre de partisans. **Les Grecs, répondirent-ils, sont nos sujets. — Nous persisterons dans notre volonté, répétaient-ils, jusqu'au jour du jugement dernier**¹. Sur ces entrefaites, on apprit, à l'extrême stupéfaction de l'Europe, la mort presque subite de Canning, ce grand ennemi de la Turquie : **Voilà**, dirent les Turcs avec un fatalisme pieux mêlé de placide insolence, voilà encore un nouveau miracle de notre prophète².

VIII

Il arrive souvent⁷ que les affaires humaines, au moment où elles semblent le plus emmêlées, se résolvent en un coup de fortune qui tantôt détruit toutes les combinaisons. tantôt les amène presque subitement à maturité. Ainsi en fut-il de la question grecque.

La Porte avait décliné les suggestions des trois puissances ; et les délais impartis étaient expirés. Les deux flottes française et anglaise, commandées, la première

¹ *Affaires étrangères, Turquie*, vol. 247, f° 231.

² *Affaires étrangères, Turquie*, vol. 247, f° 273. — Toute cette négociation en vue de triompher des résistances turques a été retracée en un récit très intéressant et très détaillé, d'après les documents du ministère des Affaires étrangères, par M. DRIAULT, *Histoire diplomatique de la Grèce*, t. I, p. 367 et suiv.

par l'amiral de Rigny, la seconde par l'amiral Codrington, croisaient sur les côtes de Grèce. La flotte russe, sous les ordres de l'amiral Heyden, était encore loin. Cependant une escadre égyptienne, arrivée d'Alexandrie et portant des renforts pour Ibrahim Pacha, venait d'entrer dans le port de Navarin situé au sud du Péloponnèse et où mouillait pareillement une portion des vaisseaux turcs. Les instructions des amiraux alliés leur enjoignaient d'établir un armistice, c'est-à-dire d'empêcher tout transport de troupes ou de matériel dans la Grèce continentale, la Morée, les îles. La conséquence était de retenir, en fait, comme prisonnières, les forces turco-égyptiennes dans le port de Navarin. Anxieux d'éviter un conflit, l'amiral de Rigny résolut de s'adresser à Ibrahim Pacha, dont les sentiments, comme ceux de son père adoptif, étaient favorables à la France. Il le vit deux fois, le 22 et le 25 septembre, une première fois dans une entrevue toute intime, une seconde fois dans une rencontre un peu plus solennelle à laquelle assistait l'amiral Codrington. Ibrahim, tout en déplorant qu'on l'arrêtât dans ses succès, et en se plaignant surtout qu'on l'empêchât de châtier l'île d'Hydra, promit de solliciter de nouveaux ordres à Constantinople et à Alexandrie : jusqu'au retour des courriers, il suspendrait toute hostilité¹. Sur la foi de cet engagement, les amiraux se séparèrent pour se ravitailler ou compléter leurs armements. Les Anglais allèrent à Zante, les Français à l'île de Milo. On en était là quand, tout au début d'octobre, on apprit qu'une division navale turco-égyptienne était sortie de Navarin et se dirigeait vers Patras : l'amiral Codrington fit rentrer les vaisseaux dans le port de Navarin. Le 4, nouvelle tentative de sortie ; le 7, débarquement d'un brick turc qui déposa une vingtaine d'hommes à Vassiladi. Se jugeant joués, les alliés estimèrent que la seule conduite efficace serait de tenir étroitement bloquée dans Navarin même la flotte turco-égyptienne.

Vous devez, avait écrit quelque temps auparavant sir Strafford Canning, *imposer la paix avec votre porte-voix si la chose est possible, avec le canon si vous ne pouvez faire autrement*. Les alliés et les Ottomans allaient se toucher de si près qu'il était presque inévitable que, par panique, malentendu, coup de surprise ou passion, la bataille s'engageât.

Le 20 octobre, Anglais et Français, renforcés des Russes qui venaient enfin d'arriver, se dirigèrent vers Navarin. Dans la rade, d'une circonférence de six milles environ, les bâtiments ennemis — car on peut déjà les appeler de ce nom — étaient rangés en fer à cheval sur une triple ligne, tous serrés les uns contre les autres et renforcés à leurs ailes par des brûlots. On eût pu compter trois grands vaisseaux, vingt et une frégates, vingt-six corvettes, sans compter les bâtiments de transport et les petites embarcations². Vers une heure et demie, l'amiral anglais Codrington qui, par ancienneté de grade, exerçait le commandement, pénétra dans la baie. Jusque-là, nul aspect de résistance, et un grand silence des forts et des batteries. Les bâtiments alliés s'avancèrent, par une manœuvre qui allait les placer presque bord à bord avec les Ottomans et qui eût été fort imprudente si l'on n'eût encore gardé l'espoir d'éviter une collision. L'aspect était singulier, bien menaçant pour l'état de paix, bien terrible si l'on devait en venir aux mains ; car alors, tant de vaisseaux étant entassés sur un si petit espace, le péril s'accroîtrait par les risques d'explosion et l'impossibilité de se dérober ou de fuir. Ce qu'eût deviné une prévoyance même peu exercée ne manqua pas d'arriver. Un navire anglais, le *Dartmouth*, ayant voulu écarter un

¹ Rapport de l'amiral de Rigny, 26 septembre. (*Aff. étr.*, Grèce, vol. 3, n° 172.)

² JURIEN DE LA GRAVIÈRE, *la Station du Levant*, t. II, p. 19.

brûlot turc, un coup de fusil partant de ce brûlot blessa mortellement l'un des officiers du bâtiment britannique. Presque au même instant, un pilote grec, envoyé en parlementaire, fut lui-même atteint. Aussitôt — il était deux heures environ, l'action s'étendit d'un bout à l'autre de la ligne ; et les forts joignant leurs feux à ceux des flottes, toute la baie s'embrasa. Les bâtiments turcs et alliés étaient serrés les uns contre les autres comme ils l'eussent été dans un dock. Ce fut en cette effroyable confusion que se livra la bataille. Ce ne fut qu'après quatre heures de combat que les flottes alliées eurent raison de la valeur et du fanatisme ottoman. A la chute du jour, la baie présentait l'un des plus terrifiants spectacles que puisse offrir la guerre. Ceux des navires turcs ou égyptiens qui n'avaient été ni coulés ni incendiés s'en allaient à la côte. Dans les premières ténèbres de la nuit, on entendit de nouvelles explosions. C'étaient les ennemis qui, après avoir mis à terre ce qui restait de leurs équipages, détruisaient eux-mêmes les bâtiments qu'ils ne voulaient pas laisser entre nos mains. On fit plus tard le compte des pertes : près de 6.000 hommes hors de combat pour l'adversaire, six ou sept cents pour les alliés. Les vaincus contemplaient consternés le désastre : *Voilà une affaire que je paierai probablement de ma tête*, disait Tahir-Pacha, le commandant de la flotte turque. Averti par un émissaire, Ibrahim descendit en toute hâte des montagnes de la Messénie et, arrivé près de Navarin, put de ses propres yeux contempler la défaite qui confondait Turcs et Égyptiens dans une ruine commune. Chez les vainqueurs eux-mêmes le trouble tempérait la joie. Bien que le combat se fût mêlé d'épisodes héroïques, leurs cœurs se serraient devant l'horreur des choses ; et ils ne se sentaient pas tout à fait rassurés sur les suites politiques de cette bataille de rencontre, née des circonstances, de l'entassement des flottes, de l'inextricable complication des événements, et qu'ils avaient subie plutôt que voulue et désirée.

IX

La catastrophe de Navarin rendrait-elle les Ottomans plus maniables ? A Constantinople, à la nouvelle de la bataille, les ambassadeurs alliés affectèrent encore de parler de paix, d'amitié. *Comment, répliquèrent les Turcs indignés, ose-t-on nous parler de la sorte, au moment où l'on nous casse la tête ?* Le Divan jugea même qu'au lieu de fournir des satisfactions, il avait le droit d'en demander : il réclama qu'on l'indemnisât pour la destruction de la flotte et, en outre, qu'on ne l'importunât plus de sollicitations en faveur des Grecs. On répondit sur le premier point qu'à Navarin les Turcs avaient été les agresseurs, et sur le second que les alliés persistaient, conformément au traité de Londres, dans leur double programme d'armistice et de médiation¹. Donc les décevants pourparlers reprirent, au point où on les avait laissés, et exactement comme si dans l'intervalle on ne s'était point canonné. Mais ni les efforts des diplomates, ni les démarches de messagers officieux ne réussirent à convaincre la Porte. La réponse fut qu'on ne serait pas absolument opposé à une suspension d'armes, pourvu qu'elle ne portât pas le nom d'armistice ; quant au sort futur des Grecs révoltés, le sultan leur pardonnerait, leur confirmerait leurs anciens privilèges, leur enverrait pour les gouverner un pacha *qui leur serait agréable* ; mais il ne pouvait concéder rien autre chose. Le 27 novembre 1827, on conne

¹ *Papers relative to the affairs of Greece A*, p. 17.

officiellement le refus. Il ne restait plus qu'à interrompre les conversations qui duraient depuis plus de cinq ans. Quelques jours plus tard, les envoyés des trois Puissances quittèrent Constantinople.

On vit alors une chose singulière. La bataille de Navarin n'avait pas réduit les Turcs. En revanche, au lieu de rapprocher les puissances, elle les dissocia.

Ce n'était point que les déclarations officielles n'affirmassent l'union. Le 12 décembre 1827, un protocole signé à Londres proclama la communauté d'efforts entre Anglais, Français et Russes¹. Deux mois plus tard, le 15 février 1828, La Ferronnays, devenu ministre des Affaires étrangères, affirma à la Chambre des pairs que **les trois cours agissaient en un parfait accord**. En dépit de cette assurance on peut discerner, entre les trois États signataires du traité du 6 juillet, trois politiques très distinctes, sinon tout à fait opposées.

Il y a la politique russe, tout animée d'ardeurs belliqueuses. A la nouvelle de Navarin, on se réjouit à Saint-Pétersbourg. De Londres, M. de Polignac écrit² : **Le prince de Lieven est dans le ravissement. Il ne tarit point en éloges sur l'amiral de Rigny, et au point d'oublier un peu son propre amiral. Il déclare qu'il ne faut pas hausser les exigences, mais soutenir avec fermeté ce qu'on a conduit avec vigueur**. Et le signe de cette fermeté, c'est une note qui, le 6 janvier, part de Saint-Pétersbourg pour Londres. Le gouvernement russe proclame en principe le désintéressement de ses vues ; mais il ajoute que, s'il ne lui est pas donné satisfaction, ses troupes passeront le Pruth, entreront dans les principautés, ne s'arrêteront que quand la Porte aura accepté dans son intégrité le traité de Londres. En même temps, les alliés devront se concerter sur les moyens les plus propres à hâter l'évacuation de la Morée par Ibrahim-Pacha et la reddition des places occupées par les Turcs³.

En face de la politique russe, voici la politique anglaise. Jadis au début du conflit grec, elle s'est montrée protectrice des Turcs ; puis, sous l'impulsion de Canning, elle s'est rapprochée de la Russie, en éliminant par prétérition la France. Tel a été le protocole du 4 avril. Maintenant Canning est mort et, les bouillonnements de sa politique impulsive s'apaisant, on est redevenu tout de glace. Celui qui dirige le Foreign Office est lord Dudley, personnage un peu éclipsé par lord Wellington, ministre dirigeant, et qui aime à se taire autant que son turbulent prédécesseur aimait à parler. C'est en cette ambiance toute refroidie que tombe la nouvelle de Navarin. Le ravissement du prince de Liéven ne laisse pas que d'offusquer. Un double péril apparaît, celui de la Russie, la rivale, trop agrandie ; celui de la Turquie, la vieille protégée, trop diminuée. Il n'est pas jusqu'aux Grecs pour qui la faveur ne s'atténue : Canning n'a-t-il pas calculé avec les grossissements de son imagination les profits à cueillir en une Grèce régénérée, devenue le prolongement des îles Ioniennes ? Sur ces entrefaites s'ouvre la session du Parlement ; et dans le message lu au nom du roi, on déplore, en le qualifiant de regrettable, l'événement de Navarin. Du coup, la méfiance du prince de Liéven s'éveille : **J'espère, dit-il à M. de Polignac, que S. M. Charles X, en ouvrant les Chambres, tiendra un autre langage que celui-là**.

C'est dans cet esprit qu'on répond à Londres à la note russe du 6 janvier. Avec une extrême ampleur de formules amicales et laudatives, on prend acte de ce

¹ *Papers relative to the affairs of Greece A*, p. 14-15.

² Polignac au ministre des Affaires étrangères, 12 novembre 1827. (*Angleterre*, vol. 622, f° 245.)

³ *Papers relative to the affairs of Greece A*, p. 21.

que la Russie a proclamé son désintéressement. Mais on observe que la Grande-Bretagne veut avant tout la paix. On redoute que l'invasion de l'Empire ottoman ne provoque des troubles pires que tous ceux que l'on veut apaiser. On rappelle l'objet précis du traité du 6 juillet qui a eu en vue la condition de la Grèce, et rien autre chose.

Ainsi s'écartent en des voies de plus en plus divergentes les Anglais et les Russes. Les ouvriers ne manquent pas qui travaillent à creuser la séparation. Les plus actifs sont les Autrichiens. Ils se sont exclus du traité du 6 juillet, mais avec le dépit de leur propre abstention, et le secret désir de voir bientôt caduc l'acte au bas duquel ils n'ont pas inscrit leur nom. En l'automne de 1827, la politique résolue des Trois Puissances a accentué leur déplaisir. Puis la nouvelle de Navarin les a consternés : l'empereur François, à ce qu'on assure, s'est montré indigné ; quant à Metternich, il s'est senti tout scandalisé par ce grand tapage naval qui contrastait si fort avec le repos alanguiné où il entendait engourdir l'Europe. En hâte il a essayé, mais sans succès, d'ébaucher un projet de médiation entre les alliés et les Turcs. Maintenant il note avec un soin joyeux les signes où se marquent les perplexités, presque les repentirs de l'Angleterre. Et voici tous les agents de Metternich à l'œuvre pour aider l'évolution. Le comte Esterhazy, ambassadeur à Londres, n'est pas le moins actif. Il a beau jeu pour s'insinuer dans les ressorts du gouvernement britannique ; car si nous en croyons Polignac¹, il est en rapports intimes avec l'ancien ambassadeur à Constantinople, lord Strangford, demeuré très favorable aux Turcs : or Strangford est souvent consulté par Wellington. Wellington a un autre conseiller, Peel, ministre de l'Intérieur, hostile, lui aussi, à Canning et à sa politique. Wellington se pénètre de toutes ces influences et sur le traité du 6 juillet, il s'exprime en termes amers. Il le trouve **contraire au droit des gens**. Un jour il se hasarde jusqu'à le qualifier de **monstrueux**. Et ce jugement ne laisse pas que d'étonner si l'on songe que le traité n'est autre chose que le développement de ce protocole du 4 avril que, deux ans auparavant, il a, lui, Wellington, soumis à l'agrément de l'empereur Nicolas.

X

En ces conjonctures délicates, ce fut le grand mérite de la France de renouer les liens distendus de la Triple Alliance, et cela pour le plus grand profit de l'équilibre européen, de la paix générale, et des Grecs eux-mêmes.

Depuis douze ans, elle s'est montrée prudente, peu prodigue de paroles, attentive à reconstituer ses forces. Elle se souvient assez de ses défaites pour n'aspirer à dominer personne, mais elle garde assez conscience de ses victoires pour ne se laisser oublier nulle part. On l'a bien vu quand, le 4 avril 1826, un arrangement a été conclu sans elle. Sans hauteur mais avec une assurance modeste, elle a revendiqué sa vraie place, et puisqu'il s'agissait de la question d'Orient elle a doucement rappelé tout ce qu'elle était là-bas quand les autres n'étaient rien.

En même temps, sur les côtes de Grèce ou d'Asie Mineure, elle a poursuivi sa tâche de dévouement en arrachant les Grecs à la barbarie turque, en réprimant aussi les excès de ces mêmes Grecs trop souvent pirates. De 1827 à 1828,

¹ Dép. 27 février 1828. (*Arch. Aff. étr., Angleterre*, vol. 623, f° 195.)

presque sans interruption, toute la flottille française fut en chasse, et cette chasse eut ses héros, ses martyrs : tel l'enseigne de vaisseau Bisson qui, ayant pris avec quelques hommes seulement le commandement d'un brick capturé pour piraterie, fut assailli par d'autres embarcations de pirates et se fit sauter, lui et son brick, plutôt que de se rendre¹.

Ce qui rehausse l'autorité du gouvernement royal, c'est la confiance qu'inspire M. de la Ferronnays, ministre des Affaires étrangères. Sept années d'ambassade à Saint-Pétersbourg lui ont communiqué l'expérience. Ses vues sont justes, son esprit large, son équité scrupuleuse ; et, en lui, semble revivre le loyal duc de Richelieu qui, jadis, l'introduisit dans la carrière et fut son ami autant que son protecteur.

Il faut retenir la Russie ardente jusqu'à l'emportement, stimuler la Grande-Bretagne redevenue froide jusqu'à l'inertie ; et en maintenant l'alliance à trois suivant le traité du 6 juillet, assurer, sans trouble pour l'Europe, l'indépendance de la Grèce. C'est auprès du gouvernement britannique qu'il importe surtout d'agir. A cette œuvre s'emploie notre ambassadeur, le prince de Polignac. Il provoque les entretiens avec Wellington. Comme celui-ci lui exprime ses inquiétudes sur les ambitions russes, ses craintes pour l'existence même de l'empire turc, notre ambassadeur ne nie point le péril, mais en tire un argument pour maintenir l'alliance : **Le pire, ce serait de rompre avec les Russes, car alors nous leur fournirions un prétexte pour agir seuls.** De l'audience de Wellington, Polignac se rend chez le prince de Liéven, ambassadeur de Russie et personnage très en crédit. Il le trouve fort irrité. **L'Angleterre, dit-il, a un parti pris ; désormais nous ne prendrons plus conseil que de nos intérêts.** — **Même en supposant, répond Polignac avec à-propos, que le traité soit caduc au regard de l'Angleterre, vous restez, vous Russes, liés à la France et vous ne pouvez agir que de concert avec nous.** A cette réplique, le diplomate russe se sent un peu déconcerté. **Je prendrai, dit-il, les ordres de ma cour.**

Avec persévérance Polignac poursuit ses efforts. Il a vu le premier ministre Wellington : il voit maintenant lord Dudley, chef du *Foreign Office*. Il le trouve plus taciturne, plus fermé que jamais. Le diplomate français fait valoir l'insuffisance de l'armistice naval pour mettre un terme aux hostilités entre Turcs et Grecs, et juge qu'il faudrait imposer aussi un armistice sur terre. Dans cet esprit, il insinue le projet d'un débarquement de troupes françaises et anglaises en Morée pour contraindre Ibrahim à regagner l'Égypte. Un signe de tête presque imperceptible est la seule réponse. Derechef Polignac se retourne vers Wellington : celui-ci craint surtout la rupture avec la Porte ; puis il conclut par ces mots : **Soyons unis ; si l'Angleterre et la France sont d'accord, rien n'est à craindre pour la paix.** Ainsi s'exprime Wellington, en un langage peu encourageant et en même temps flatteur ; car, au moment où périlite l'alliance à trois, la France, qui essaie de s'entremettre entre Saint-Pétersbourg et Londres, est recherchée des deux côtés².

Le printemps s'écoula dans l'attente. Le 26 avril 1828, la Russie, dépouillant tout ménagement, déclara la guerre à la Porte. Le 7 mai, les troupes impériales franchirent le Pruth.

¹ Voir sur cet épisode héroïque JURIEN DE LA GRAVIÈRE, *la Station du Levant*, t. II, chap. XI.

² *Archives des Affaires étrangères, Angleterre*, vol. 623, *passim*.

Dès lors, nulle parité entre les alliés, les Anglais se fixant obstinément dans l'inertie, les Russes se précipitant avec furie dans la guerre. Un bruit courait même dans les chancelleries, celui d'un accord en voie de se conclure entre l'Angleterre et l'Autriche, et cette fois contre la Russie. Et la France de continuer ses efforts pour le maintien du traité du 6 juillet, garantie de paix pour l'Europe et de salut pour la Grèce. La conférence de Londres n'avait point tenu de séance officielle depuis le 12 mars 1828 ; elle se réunit de nouveau le 15 juin. Une solution, déjà suggérée par Nesselrode, fut proposée pour maintenir — fût-ce par un fil bien mince — les liens qui menaçaient de se rompre. On décida, par un artifice à la fois subtil et sauveur, que la Russie, belligérante aux bords du Danube, serait considérée comme neutre dans l'archipel. Et le prince de Liéven de déclarer, non sans solennité, que le gouvernement de l'empereur, son maître, déposait dans la Méditerranée tout caractère de belligérant.

Le gouvernement français, infatigable conciliateur, avait réussi à empêcher que l'alliance se brisât. C'était un premier service. Il en rendit un second et non moindre, celui de faire prévaloir pour les affaires grecques une solution en juste harmonie avec ce qu'exigeait le repos de l'Europe. Que la Russie fût victorieuse, grandement victorieuse, et il était à craindre que, désormais maîtresse, elle réglât à elle seule, pour son plus grand profit, le sort de la Grèce : qu'au contraire elle échouât ; et la Turquie, devenue libre, céderait peut-être à la tentation de rétablir l'ordre ancien dans les provinces soulevées. En ces conjonctures, la France eut le mérite de ménager un mode d'exécution à la fois comminatoire et débonnaire. Ce ne fut pas sans peine qu'elle le fit prévaloir. L'Angleterre se refusait, par crainte de conflit avec la Turquie ou avec Ibrahim-Pacha, à tout débarquement de troupes franco-britanniques en Morée, seul moyen d'imposer vraiment l'armistice et de contraindre à l'évacuation les forces turco-égyptiennes. Mais en même temps qu'elle s'enchaînait elle-même, elle retenait la France qui, depuis deux mois, proposait d'agir seule. A Londres, on ne croyait qu'à demi à notre désintéressement ; on redoutait que l'expédition ne devînt pour la France une occasion de grandir son rôle dans la Méditerranée. Le temps s'écoulait. A Paris, le public tout pénétré de *Philhellénisme*, s'étonnait d'une temporisation excessive. La Ferronnays s'attristait, et avec lui le roi Charles X, très ardent pour la cause des Grecs qu'il jugeait la cause du christianisme. Sur ces entrefaites, la direction de *Foreign Office* passa des mains de lord Dudley en celles de lord Aberdeen. Six mille hommes de troupes françaises étaient réunis à Toulon, prêts à être embarqués. Le commandant en chef était désigné : c'était le général Maison, l'un des officiers les plus distingués des armées impériales. Une nécessité s'imposait, celle de ne pas tarder davantage. Pendant le mois de juillet, les entretiens se multiplièrent entre Polignac, Aberdeen, Wellington¹. Enfin l'accord se fit et, en une conférence tenue le 19 juillet, fut officiellement confirmé. Polignac déclara, au nom de son gouvernement, que l'entreprise ne comportait aucune hostilité contre la Porte, que nos troupes se retireraient après le départ d'Ibrahim-Pacha. De leur côté, les Anglais adhérèrent au projet d'expédition française, et tout en se refusant à toute coopération de troupes, offrirent, s'il était nécessaire, quelques vaisseaux pour le transport. C'était pour la Grèce le gage de la prochaine délivrance : c'était aussi, grâce à l'habile et persévérante modération de la France, l'harmonie rétablie entre les signataires du traité de Londres. A quelque temps de là, Wellington, longtemps méfiant, constatait, avec son ordinaire droiture, ce retour

¹ *Archives des Affaires étrangères, Angleterre, vol. 624, passim.*

à une cordiale entente. Comme il était sur le point de s'absenter pour quelques semaines, il disait au prince de Polignac : *Je pars avec la satisfaction de voir la bonne intelligence régner entre la France et l'Angleterre. Je vous répète que tant que nos deux pays marcheront ensemble, la paix de l'Europe ne saurait être troublée*¹.

XI

Le corps expéditionnaire, porté à quatorze mille hommes environ, était rassemblé autour de Toulon. Vers le milieu d'août 1828, l'embarquement commença. Quinze jours plus tard, les premiers bâtiments de transport abordèrent tout au sud de la Morée, dans le golfe de Coron.

La mission d'honneur confiée à la France ne laissait pas que d'être délicate. Il fallait alléger les Turcs d'une de leurs provinces, tout doucement, presque amicalement, et en leur épargnant toutes les douleurs de l'amputation or il n'y a que dans Molière qu'on conseille de se couper un bras pour que l'autre se porte mieux. Il fallait amener Ibrahim-Pacha, qui, depuis deux années, ravageait la Morée, à retourner en Égypte d'où il était venu, et en échangeant avec ceux qui le rembarqueraient, non des coups de fusil, mais des serremments de main. Il fallait que le prophète n'inspirât à aucun 'des vieux Turcs, mêlés encore aux Égyptiens, le dessein de s'ensevelir sous leurs petites forteresses plutôt que de les livrer aux chiens de chrétiens. — Tels étaient, en Morée même, les dangers à prévenir. Ce n'était pas tout. Il fallait, en Europe, ménager les défiances, sans cesse renaissantes, de l'Angleterre, attentive à ce que notre occupation ne s'étendît pas, ne se prolongeât pas. Au moment même où nos troupes s'embarquaient, on ressentit les effets de cette humeur ombrageuse. Les instructions du général Maison marquaient que le *premier et principal objet de l'expédition* était de contraindre Ibrahim-Pacha à évacuer la Morée ; elles prescrivaient en outre une vigoureuse attaque ai les Égyptiens laissaient passer, sans y obtempérer, les délais pour le départ. Ayant eu connaissance du document, lord Aberdeen s'émut : *Le premier et le principal but de l'expédition*, dit-il soupçonneux ! *Y en aurait-il un autre ?* Quant à l'ordre d'attaquer, il lui parut révéler une impatience plus fougueuse qu'opportune. A ces critiques, Polignac répondit en affirmant, une fois de plus, le désintéressement de la France ; puis il observa, sous le regard approbateur de Wellington, que le langage des militaires n'était pas tout à fait celui des diplomates. Sur cette remarque, le petit, tout petit incident s'apaisa. Mais il témoignait chez nos alliés — si courtois et loyaux qu'ils fussent d'une disposition un peu trop prompte à s'alarmer².

Un mélange de bonne chance et de sagesse empêcha qu'aucun embarras ne devînt péril. A l'annonce de l'expédition, le sultan fut fort irrité ; mais nos troupes commençaient déjà à débarquer quand la Porte fut officiellement avisée, en sorte qu'après un premier emportement, on se résigna devant le fait accompli. Vis-à-vis d'Ibrahim, une circonstance nous servit : ses sympathies et celles de son père pour la France. Jamais il n'eût voulu se retirer devant les misérables Grecs : aucun point d'honneur ne l'empêchait de céder à notre armée. Après quelques difficultés assez vite apaisées, il se prêta à un accord qui

¹ Archives du ministère des Affaires étrangères, Angleterre, vol. 624, f° 436-437.

² Affaires étrangères, Angleterre, vol. 624, f° 415 et suiv.

réglait les détails de son évacuation. Les Français s'appliquèrent à lui adoucir la petite humiliation de son départ, de telle façon que personne ne s'aperçût qu'on le poussait dehors. On lui donna le spectacle d'une revue on échangea force compliments ; on s'offrit mutuellement de menus présents. Aux abords de notre camp, les Grecs se pressaient ; ils contemplaient avec curiosité et — qui rat cru ? — sans apparente colère, cet Ibrahim, ravageur de leur pays. Par la même occasion, ils prenaient contact avec nos soldats et leur vendaient le plus cher possible — mais n'étaient-ils pas excusables en leur misère ? — des chèvres, des figes, des pastèques. Sur le rivage de Navarin les navires étaient prêts qui ramèneraient, sauf quelques détachements, les Égyptiens dans leur patrie. Le 5 octobre, Ibrahim s'embarqua, congédié à la manière d'un hôte, non d'un ennemi.

Il importait d'occuper les petites forteresses que les Turcs tenaient encore. Nulle hostilité, mais une simple résistance passive, qui força les Français, tantôt à enfoncer l'une des portes, tantôt à profiter d'une brèche naturelle des remparts pour entrer pacifiquement dans la place. Au château de Morée seulement, on fut contraint de déployer l'appareil de la guerre. Bien que le gouverneur de Patras eût capitulé, les *Agas* ou officiers turcs refusèrent de reconnaître l'acte de reddition et parlèrent de périr plutôt que de céder. C'était le 20 octobre. Il fallut commencer un siège régulier. Le 30, l'artillerie commença à battre les murailles déjà tout ébréchées. Alors seulement les Turcs, jugeant l'honneur satisfait, consentirent à se soumettre. L'opération nous avait coûté vingt-cinq hommes tués ou blessés. Ainsi se termina la campagne, comme s'achève un petit duel au premier sang.

Elle s'acheva, non sans mécompte pour le général Maison qui eût souhaité franchir l'isthme de Corinthe, entrer dans Athènes, et planter sur l'Acropole le drapeau blanc. Par scrupuleuse fidélité à ses engagements, le gouvernement français repoussa la tentation : c'est que le protocole du 19 juillet limitait l'occupation à la Morée. Une portion du corps d'armée fut même rembarquée pour Toulon, tandis qu'une déclaration de la conférence de Londres plaçait la presque île ainsi que les Cyclades sous la garantie des Trois Puissances et les mettait ainsi à l'abri contre tout retour offensif des Turcs.

Serait-ce dans ces étroites limites du Péloponnèse et des îles que le nouvel État serait renfermé ? Quelle ne serait pas la déception pour les amis de la Grèce si, au nord de l'isthme de Corinthe, les Turcs demeuraient les maîtres ? La France, cette ouvrière dévouée de l'indépendance grecque et qui, décidément, avait pris la première place, ne se prêta point à un si incomplet, si misérable dénouement. Il ne lui plaisait pas d'avoir en vain déployé son drapeau. Il lui plaisait moins encore de créer une principauté minuscule qui fût, soit pour la Russie une petite colonie de chrétiens orthodoxes tout à sa dévotion, soit pour la Grande-Bretagne un prolongement de Corfou et, comme disait un de nos diplomates, une *huitième île Ionienne*. Dès le 20 avril 1828, notre ministre des Affaires étrangères avait insisté pour que : le nouvel État comprît l'Attique et l'Eubée¹. *Nous évacuons volontiers la Morée*, écrivait-il le 6 novembre suivant en une lettre intime à M. de Polignac, *mais quand nous y aurons établi quelque chose qui aura le sens commun*². Après de longs, très longs efforts, les vues de la France triomphèrent. Un protocole, signé à Londres le 22 mars 1829 par les représentants des trois puissances, décida que le nouvel État, pleinement indépendant sous les cule

¹ *Papers relative to the affairs of Greece, A*, p. 49.

² NETTEMENT, *Histoire de la Restauration*, t. VIII, p. 183-185.

réserve d'un tribut à la Porte ne comprendrait pas seulement la Morée et les îles mais, au delà de l'isthme de Corinthe, s'étendrait au nord jusqu'à une ligne qui, partant du golfe d'Arta à l'ouest, se prolongerait vers l'est jusqu'au golfe de Volo. Ainsi étaient affranchis Athènes, l'Attique, l'Eubée et toute la rive septentrionale du golfe de Lépante.

Il restait à obtenir que la Porte acceptât le douloureux sacrifice. Elle répondit d'abord, ainsi qu'elle le répétait depuis sept ans, que les Grecs n'étaient que des rebelles. Quelques mois plus tard, la solution vint, quoique très indirectement, de la Russie. On sait qu'en mai 1828 les armées du tsar avaient envahi les principautés danubiennes. Après quelques succès, elles avaient, à l'automne, éprouvé des revers et avaient dû lever le siège de Silistrie. Mais la campagne de 1829 devait réparer, et au delà, les mécomptes de l'année précédente. Sous les coups répétés de la mauvaise fortune, la Turquie se départit de son obstination. Elle reconnut l'indépendance de la Morée et des Cyclades, puis plus docile encore, s'en remit, pour la fixation des frontières, à la décision de la conférence de Londres¹. A quelque temps de là, un protocole du 3 février 1830 précisa la condition de la Grèce. Les limites tracées par le protocole du 22 mars 1829 furent légèrement modifiées au profit de la Turquie : en revanche, il ne fut plus question de tribut. La forme du gouvernement serait la forme monarchique. Il ne restait plus qu'à choisir le souverain qui gouvernerait le nouvel État.

¹ 9 septembre 1829. (*Papers relative to the affairs of Greece, A* p. 154.)

LIVRE VI

LA FIN DU MINISTÈRE MARTIGNAC

SOMMAIRE

- I. — Comment le ministère Martignac répond assez bien à l'opinion moyenne du pays : sa popularité, voyage en Alsace (septembre 1828).
- II. — Fragilité du ministère en face de la Chambre : morcellement des partis.
- III. — Projet sur les élections départementales et communales. — État antérieur. — Économie du projet ministériel. — Comment il est accueilli. — Politique raffinée des meneurs du centre gauche. — Comment le ministère est mis en échec. — Retrait de la loi (avril 1829).
- IV. — Comment le ministère subsiste encore, mais mortellement atteint. — Discours de Martignac (2 juin 1828). — Retraite du ministère. — Comment le roi fait appel au prince de Polignac (9 août 1829).

J'ai raconté avec quelque détail cette affaire de Grèce où la France fut, d'un bout à l'autre, tout ce qu'elle devait être. Pendant ce temps, Martignac, vrai président du Conseil sans en avoir le titre, poursuit sa tâche de conciliateur. Mais il la poursuit avec le plus singulier, le plus surprenant mélange de force et de faiblesse.

Voici sa force : les royalistes, même les meilleurs, s'étaient à la longue laissé impressionner par la persistance des accusations contre Villèle. En cet état d'esprit, quelle ne devait pas être la sympathie pour un successeur, de fidélité égale, mais doué d'autant de charme que Villèle manquait de grâce, relâchant doucement les rênes sans les abandonner, prodiguant partout les paroles d'union et d'espérance ! Depuis huit mois, Martignac gouverne. La presse n'a pas encore eu le temps de le travestir ou de le calomnier. [La France est vaine de vous](#), dit au nouveau ministre Royer-Collard.

Cette disposition propice se montra bien quand, au mois de septembre 1828, le roi, accompagné de Martignac, quitta Paris pour inspecter le camp de Lunéville et visiter la région de l'Est. En ces provinces, vivait une population patriote, raisonneuse et militaire, toute pénétrée de vieilles répugnances contre les Bourbons. Or il se trouva que la récente évolution avait tempéré, jusqu'à les changer en faveur, les sentiments des âmes. Manufacturiers alsaciens inféodés au parti libéral, anciens soldats de l'Empire, patriotes de 1815, tous semblèrent conquis. Les députés de l'opposition, et parmi eux Benjamin Constant, vinrent, aussi bien que les autres, saluer le prince. Au retour, en traversant le département de l'Aube, le roi décora Casimir-Perier. Après un mois d'absence, Charles X regagna les Tuileries, l'oreille toute remplie d'acclamations. Était-ce tout bénéfique pour les libertés publiques ? L'excellent prince, de nature avantageuse, attribua le succès, non à sa nouvelle politique, mais à sa popularité personnelle, en sorte que, pour lui, la seule leçon du voyage fut qu'il pourrait tout ce qu'il voudrait à l'heure où il le voudrait. Jamais la paix n'a été plus profonde. Après une occupation trop longue, l'Espagne a été définitivement évacuée. L'expédition de Morée, achevée sans à-coup notable hormis des pertes assez sensibles dues aux fièvres paludéennes, a marqué un succès de plus pour la politique française. Les intempéries des saisons ont diminué le rendement de la dernière récolte, mais sans la compromettre d'une façon trop grave. L'industrie ne souffre que de son excessif développement et d'une production un peu trop intense pour les besoins de la consommation. Le crédit public s'atteste par les cours de la Bourse : le 5 pour 100 est à 107, le 3 pour 100 à 76. L'initiative ministérielle se porte sur les objets les plus divers routes, canaux, régime commercial, tribunaux coloniaux, réorganisation des bagnes.

Ce fut sous ces heureux auspices que Charles X ouvrit le 27 janvier 1829 la session législative. Beaucoup d'éclat ; tous les ministres à leur banc hormis un seul. La Ferronnays, qui venait de tomber malade. Le discours du trône, composé par Martignac, contenait, à l'adresse des libéraux, une précieuse assurance. On y lisait ces lignes : [Ceux qui chercheraient le bonheur de la France ailleurs que dans l'union sincère de l'autorité royale et des libertés consacrées par la Charte, seraient hautement désavoués par elle.](#)

II

J'ai noté les signes de popularité, les aspects de durée. Voici maintenant la fragilité : Autant Martignac est en communion avec le pays, autant devant la Chambre sa condition est instable. Les dernières paroles du roi Charles X achèvent de résonner dans la grande salle du Louvre. Tandis que les députés s'écoulent, les ministres peuvent supputer les groupes hostiles, les groupes favorables, les groupes incertains. Hostile, l'extrême droite, surtout depuis que les ordonnances du 16 juin ont rendu irréductibles les plus dévots du parti ; hostiles pareillement, dans les rangs de la droite, les amis particuliers de Villèle, surtout depuis qu'une phrase malheureuse autant qu'injuste, encadrée dans l'adresse, a qualifié de *déplorable* l'administration de l'ancien ministre ; hostile aussi la gauche, et d'autant plus disposée à se réserver que les élections partielles du 21 avril 1828 ont grossi le nombre de ses membres et affermi son crédit. Telles sont les forces nettement adverses. — A l'opposé, on peut compter les députés sûrement acquis : à savoir tout le centre droit, en outre la portion de la droite non tellement inféodée à Villèle qu'elle ne soutienne par sagesse et raison son successeur ; enfin le parti de la défection qui suivra quoique avec quelques désertions, comme on peut les attendre d'hommes fantasques, personnels, inhabiles à toute discipline. — Reste le groupe incertain qui est le centre gauche. Quelle est sa force numérique ? Entre quarante et cinquante membres, sans qu'on puisse préciser ; car ses limites sont indécises, et tantôt il se rapproche de la gauche tantôt il entre en coquetterie avec le centre droit. Si peu nombreux qu'il soit, il fixera la victoire du côté où il se portera.

Les ministres ont achevé leur calcul. Un cruel embarras les saisit. Pour rassembler autour d'eux une majorité, il leur faut un appoint. Le chercheront-ils à droite ? Ils ne le peuvent qu'à la condition de se replacer dans les traces de Villèle. En ces conjonctures, c'est vers le centre gauche, vers la gauche elle-même qu'ils se sentent attirés. Mais ici encore, quelle n'est point leur perplexité ? La gauche qui a accueilli leur avènement avec défiance, leurs projets avec une ironie sceptique, ne leur demandera-t-elle pas des gages qu'ils ne peuvent donner ? Puis le roi se prêtera-t-il à cette évolution ?

III

Dans cette situation emmêlée, Martignac garde un espoir. S'il réussissait à attacher son nom à une importante réforme législative, cette réforme, en grandissant son crédit, lui fournirait un moyen d'emprise sur la Chambre et lui permettrait peut-être d'en rallier les groupes dispersés.

Dès le début de son ministère, cette ambition l'avait travaillé. Dans cet esprit, il avait, dès le mois de mars 1828, confié à un comité spécial le soin d'étudier le mode de recrutement des conseils municipaux, d'arrondissement et de département.

Tout, en cette matière, était à refondre. La législation de *l'époque intermédiaire* avait établi un système de candidatures destiné à guider, pour les assemblées locales, les désignations du pouvoir exécutif. Sous l'Empire, ce vestige même avait péri, en sorte qu'aucune règle ne limitait ou ne fixait les choix du gouvernement. Depuis le rétablissement de la monarchie, une centralisation si excessive n'avait pas laissé que de provoquer des critiques. De là divers projets

successifs. L'un d'eux, en 1821, introduisait, quoique avec timidité, le système électif dans le recrutement des conseils municipaux et, tout en laissant au pouvoir exécutif la nomination des conseillers d'arrondissement ou de département, stipulait qu'ils ne pourraient être pris en dehors de certaines listes de candidats¹.

Aucune de ces propositions n'avait abouti. Diverses causes expliquaient l'échec. A gauche, on se méfiait un peu des assemblées départementales qui pourraient être élues sous l'influence des grands propriétaires et devenir une force entre leurs mains. A droite, on ressentait peu de goût pour les assemblées d'arrondissement et surtout les assemblées municipales où pourrait prendre pied la petite bourgeoisie ; en outre il y avait les légistes, pour qui toute franchise locale n'était que concession bénévole du roi, et qui jugeaient imprudence ou duperie tout empressement du pouvoir à se désarmer

Le 8 février 1829, Martignac lut aux députés l'exposé de motifs de son projet. On y retrouvait toutes ses belles qualités d'élévation, de sincérité, d'élégante abondance. Il y marquait la convenance pour la royauté de donner un nouveau gage de ses intentions généreuses. En termes excellents, il soulignait l'ardente activité qui entraînait les jeunes générations vers la vie publique : les assemblées locales, bien qu'en dehors de la politique, seraient une école pour les ambitions destinées à grandir ; elles seraient un aliment et une récompense pour les ambitions secondaires faites pour se renfermer dans une sphère plus modeste. A la suite de ces développements figurait le projet.

Pour les conseils municipaux, l'idée directrice était celle d'un corps électoral composé de deux éléments : un certain nombre de citoyens âgés de vingt-cinq ans et pris parmi *les plus imposés* de la commune ; puis certains fonctionnaires, diplômés des facultés, magistrats ou officiers ministériels, officiers en retraite, membres du clergé, tous désignés sous le nom de *notables*. Un soin visible s'était appliqué à ne pas étendre le contingent des plus imposés. Dans les communes dites rurales, c'est-à-dire de moins de 3.000 habitants, leur nombre serait de 30 par 500 habitants ; et au-dessus de 500 habitants, de deux par fraction de 100 habitants. Dans les communes dites urbaines, il serait de 60 jusqu'à 3.000 habitants, de 2 pour 100 au-dessus de 3.000 habitants, de 2 pour 500 au-dessus de 20.000 habitants. Tels étaient les électeurs communaux. — Quant aux conseils d'arrondissement, ils seraient désignés par des assemblées de canton formées, elles aussi, de deux éléments : d'abord les plus imposés dans la proportion d'un pour 100 habitants jusqu'à 5.000 et d'un pour 1.000 au-dessus de 5.000 habitants ; puis les délégués des conseils municipaux à raison d'un par 500 habitants. — Restaient les conseils de département. Ils seraient choisis par des assemblées d'arrondissement, composées à la fois des plus imposés dans la proportion d'un sur 1.000 habitants et des délégués des assemblées de canton au nombre de trois par canton.

On ne peut lire aujourd'hui ce projet sans être frappé de deux choses. Il apparaît emmêlé jusqu'à l'obscurité, tant il multiplie les catégories ! En outre, il se révèle timide jusqu'à la pusillanimité, tant il dose avec parcimonie le droit de vote ! De cet ensemble un peu composite, il serait injuste d'accuser trop durement les auteurs de la proposition. Privés de toute majorité, réduits à pratiquer, au milieu de tous les groupes, une politique de sondage, ils avaient été conduits à

¹ Rapport de M. Pardessus à la Chambre des députés, 13 avril 1821. (MAVIDAL et LAURENT, *Archives parlementaires*, t. XXX, 2e série, p. 752 et suiv.)

remanier indéfiniment la loi pour l'amener au juste point où la gauche y pût voir un progrès, où la droite n'y discernât aucun sujet d'inquiétude, où le roi lui-même fût à peu près satisfait, et naturellement l'harmonie de l'œuvre se ressentait de tout ce que l'on avait dû concéder à chaque parti.

Martignac avait-il du moins réussi à tempérer les critiques ? Beaucoup des députés de la droite ou de l'extrême droite auraient pu retrouver dans leurs tiroirs des canevas de discours où ils parlaient, souvent en termes un peu vagues, de décentralisation et de vie à rendre aux provinces. Il semble qu'en cet état d'esprit ils auraient dû accepter, au moins comme acompte et en demandant davantage, le peu qu'on leur offrait. Pour la plupart, il n'en allait point de la sorte. Depuis six ans, ils observaient avec frayeur les progrès de l'opposition qui avait fini par submerger Villèle : de là un grand refroidissement de leurs premières ardeurs. Dans les conseils des villes ou des départements, ils voyaient des administrateurs sages, honorables, fidèles au roi qui les avait nommés ; et presque aussi désabusés de leurs propres discours que de ceux des autres, ils se souciaient peu de troquer contre des élections chanceuses ce train patient et régulier des choses. Telle était l'impression qui, sur les bancs de la droite, semblait se dégager des premiers entretiens. — A gauche, au centre gauche, l'opinion avait d'abord été favorable, toute perspective d'élection ouvrant des perspectives de victoire. Bientôt on s'était ravisé. C'est qu'en calculant le nombre des électeurs pour les assemblées départementales, on avait constaté que ce chiffre était inférieur à celui des électeurs censitaires. Il arriverait donc que les mêmes hommes, jugés aptes à choisir les députés, seraient jugés inaptes à choisir les conseillers généraux. L'objection, d'une simplicité remarquable, était à la portée des esprits les moins raffinés ; de là, une conversion presque subite qui substitua à un commencement de faveur une véritable hostilité. Ainsi se classèrent dès le début les groupes parlementaires. — Quelques-uns seuls, moins sensibles aux contingences immédiates et s'élevant au-dessus des considérations de parti, imaginaient pour les élections municipales ou départementales une législation plus simple et plus large. De ce nombre était Villèle, alors relégué à la Chambre des pairs. Il eût désiré que, pour les municipalités, tous les chefs de famille, inscrits au rôle des contributions directes, fussent électeurs. De la sorte on aurait proportionné le droit de suffrage aux lumières présumées de chaque citoyen. A l'origine un corps électoral très étendu, puis se diminuant par sélection à mesure que l'importance des intérêts à débattre exigerait des intelligences plus raffinées. On imiterait ainsi dans la politique les constructions architecturales elles-mêmes, très larges en général à la base et, à mesure qu'elles s'élèvent, s'amincissant.

La Commission se recruta pour la plus grande partie dans la gauche ou le centre gauche. Le rapporteur fut, pour la loi municipale M. Dupin ; pour la loi départementale, le général Sebastiani. Les deux rapports furent lus en la séance du 19 mars. M. Dupin conclut, sauf quelques changements, à l'adoption du projet. Tout autre fut le sort de la loi départementale.

Depuis plus d'un mois elle était débattue dans la commission. Elle Pétait plus encore dans les réunions extraparlémentaires du centre gauche qui se tenaient souvent dans les salons du duc de Broglie et où dominaient les doctrinaires. Ceux-ci, depuis 1820, étaient demeurés étrangers à la politique active et, bien qu'ils occupassent leurs loisirs par de fécondes études, brûlaient d'envie d'y rentrer. La chute de Villèle avait ravivé leurs espérances. Le nouveau ministère réalisait en partie leurs vœux, mais ne leur ouvrait le chemin des affaires que par une porte à peine entrebâillée. A l'égard de Martignac, ils demeuraient perplexes

entre l'opportunité de le soutenir et la tentation de le laisser doucement tomber. La perfection serait de le pousser en avant, d'élargir la maison ministérielle, d'y introduire d'abord leur programme, d'y glisser ensuite leurs personnes. Que si le plan ne pouvait réussir, on placerait à l'heure opportune, sous le char gouvernemental, quelque obstacle de grosseur raisonnable qui le ferait verser. On verrait ensuite ce que la destinée réservait de fortune politique au parti doctrinaire.

Le projet de loi départemental parut l'occasion favorable pour la petite manœuvre qui, suivant l'occurrence, introduirait dans le ministère l'élément doctrinaire ou amènerait la chute du cabinet. L'extrême habileté serait de remplacer le projet gouvernemental par un projet tout nouveau. Que le ministère l'acceptât ; et alors les doctrinaires, devenus les vrais dirigeants de la politique, paraîtraient vis-à-vis du ministre dont ils conduiraient la main, des tuteurs prêts à devenir des collègues, peut-être des successeurs. Que si, au contraire, Martignac se dérobaît, l'hostilité coalisée de la gauche, du centre gauche et de l'extrême gauche le placerait en un équilibre si instable que le moindre incident suffirait à le renverser.

La plume de Sebastiani était moins déliée que ne l'était son esprit. Il fallait revêtir le rapport de formes respectueuses et péremptoires, avec un arrière-goût de mise en demeure savamment déguisé. Guizot, bien qu'il ne fût point député, se chargea de la tâche. Certaines considérations auraient pu l'arrêter ; car le ministère l'avait récemment rétabli dans sa chaire à la Sorbonne et réintégré dans son siège au Conseil d'État. Il ne semble pas que ce scrupule ait effleuré son esprit. [Le projet ministériel](#), disait Royer-Collard, [était indéfendable](#). Guizot, lui aussi, le jugea de la sorte, et à tel point qu'il dédaigna même de le détruire. Il se contenta de souligner avec brièveté l'inconséquence d'établir, pour le recrutement des assemblées départementales, des conditions beaucoup plus étroites que pour l'électorat politique. Il calcula, d'après un ensemble de supputations rigoureuses, que le corps électoral pour les conseils généraux ne dépassait guère 31.000 citoyens, tandis que le nombre des censitaires à 300 francs s'élevait à 88.000 environ. Comment, ajouta-t-il, les mêmes hommes qui étaient jugés capables de choisir les députés seraient-ils exclus de concourir à la formation des assemblées départementales ? — S'étant ainsi exprimé, Guizot traçait les grandes lignes d'une conception toute nouvelle, comme l'eût fait un ministre en exercice — mais Guizot ne l'était-il pas déjà dans ses rêves ? — développant dans le Parlement l'exposé de ses vues. D'un trait de plume il supprimait comme inutiles les conseils d'arrondissement. Il transférait de l'arrondissement au chef-lieu de chaque canton l'assemblée électorale. Il réglait enfin qu'il y aurait un conseiller général par canton, élu directement et avec le concours de tous les électeurs censitaires âgés de vingt-cinq ans : si ces électeurs n'atteignaient pas le nombre de cinquante, on compléterait ce chiffre par les plus imposés, dans l'ordre décroissant de leurs contributions directes.

Le rapport, très bien coordonné en toutes ses parties, fut écouté avec d'autant plus d'attention que le nom de son rédacteur avait cessé d'être un secret, et que la plupart savaient qu'il faudrait lire Guizot là où le *Moniteur* écrivait Sebastiani. Dans la Chambre déjà fort animée, un débat préjudiciel surgit. Loi municipale ou loi départementale, laquelle serait discutée la première ? Le gouvernement eût souhaité qu'on commençât par la loi communale, ainsi que le voulaient la logique des choses et le souci d'une bonne réforme administrative. Cependant à la gauche, au centre gauche, une considération toute politique suggérait le dessein contraire. Dans la crainte que les deux lois ne pussent être votées dans la

session, on voulait s'assurer d'abord de la loi départementale. Grâce à elle, on renouvellerait les conseils généraux : ce renouvellement serait, espérait-on, victoire pour les libéraux. Or cette victoire entraînerait, par conséquence naturelle, la destitution de tous les fonctionnaires dévoués à Villèle et qui peuplaient encore les administrations. Martignac tenta, mais en vain, de faire prévaloir l'ordre logique. La priorité fut accordée à la loi départementale. Et ce fut pour le ministère un premier indice de la fragilité de son œuvre et de sa propre faiblesse.

Quelques jours s'écouleraient encore avant que les débats ne s'ouvrirent. Entre le ministère et la commission, les intermédiaires officiels ne manquaient pas, très zélés pour l'entente. Par malheur, les deux rédactions, celle du gouvernement, celle de la commission, très différentes l'une de l'autre, offraient toutes deux un ensemble complet, en sorte qu'il était impossible de les mêler sans en troubler toute l'économie. Puis, de quelque côté que les regards se tournassent, des obstacles se dressaient. L'extrême droite, de plus en plus désabusée, redoutait avant tout d'étendre le système électif. Des amis personnels de Villèle on ne pouvait espérer un grand zèle pour alléger les embarras de son successeur. A gauche, à l'extrême gauche surtout, on voyait sans déplaisir se développer un état de confusion où se distendaient tous les ressorts de l'autorité. Quant aux dirigeants du centre gauche, ils s'obstinaient eux-mêmes dans l'intégrité de leur projet, par amour-propre d'auteur, par entêtement, par sentiment à demi conscient que Martignac n'était qu'une étape, enfin par espoir qu'ils s'assoieraient à la place que celui-ci aurait abandonnée.

Les débats publics devaient s'ouvrir le 30 mars. On atteignit cette date sans qu'aucune influence émolliente eût rapproché les partis contraires. Les premiers orateurs parurent n'avoir en vue que le projet de la commission, soit qu'ils le soutinssent, soit qu'ils le combattissent, comme si la proposition du gouvernement fût déjà chose oubliée. Le troisième jour, Martignac se décida à gravir la tribune. Ce fut la même élégance dans la parole, la même souplesse dans l'argumentation, le même charme captivant dans la voix, mais avec une conviction presque douteuse d'elle-même, tant elle avait le pressentiment qu'elle ne se communiquerait pas. Il constata tristement qu'il se présentait seul pour défendre la loi. L'objection principale contre le projet ministériel, c'était la parcimonie avec laquelle était mesuré le droit de suffrage, moins étendu pour les élections départementales que pour les élections législatives. Pour détruire l'argument, Martignac fit valoir la différence entre la Chambre des députés faite pour la politique, et les assemblées de département et d'arrondissement exclusivement consacrées aux affaires : était-il étonnant que des corps, si dissemblables par leurs attributions, fussent soumis pour leur recrutement à des règles, dissemblables aussi ? Puis s'adressant à la droite, le ministre lui rappela toutes ses motions d'autrefois en faveur de la décentralisation, en faveur des libertés provinciales. Que son œuvre fût parfaite, Martignac ne le prétendait pas, et estimait au contraire qu'avec le temps on la pourrait perfectionner ; mais il adjurait ceux qui se disaient libéraux de ne point repousser, sous prétexte que le don était incomplet, le présent d'une liberté.

Qui n'eût été touché de cette éloquence élevée, loyale, émue, servie par un organe tantôt profond et pénétrant comme une prière, tantôt doux comme une caresse ? Plus d'une fois on sentit passer dans l'assemblée ce tressaillement de sympathie qui marque d'ordinaire un commencement d'emprise. Mais n'était-ce pas plutôt une vive impression de sensibilité que bientôt refoulerait la dure politique ? Martignac, même lorsqu'il avait l'aspect de dominer l'auditoire, portait

en lui le découragement de son impuissance. Son tourment était de sentir qu'il séduisait sans ramener, que la passion, montant des couches profondes, avait tôt fait de dissiper l'émotion qu'il éveillait à la surface, et que ses appels à une majorité toujours fuyante ne touchaient que pendant la durée insaisissable où résonnait la musique de sa voix.

Un jour pourtant, pendant ces débats, les ministres purent croire qu'ils touchaient au succès. C'était le 7 avril. On venait de clore la discussion générale. Contrairement au vœu de l'opposition, il fut décidé par une majorité de 28 voix que, dans l'ordre du jour, on aborderait d'abord la question des conseils d'arrondissement. Or, tandis que la Commission demandait que ces conseils disparaissent, beaucoup de députés du centre gauche répugnaient à cette suppression. Que l'opposition fût battue sur cet article, et ce premier avantage pourrait assurer le vote du projet gouvernemental.

Ce ne fut qu'une lueur d'espoir. Le lendemain 8 avril, on mit aux voix l'amendement de la Commission qui supprimait les conseils d'arrondissement. On vota par assis et levés. La gauche tout entière et une partie du centre gauche se levèrent pour l'amendement. Le centre droit tout entier, une portion de la droite et une portion du centre gauche votèrent à la contre-épreuve pour le gouvernement ; mais toute l'extrême droite et une portion de la droite, sourdes à toutes les objurgations des ministériels, s'abstinrent. C'était pour la Commission le triomphe, pour le gouvernement l'échec. Il y eut un grand silence, tant le succès inattendu stupéfiait les victorieux ! On vit les ministres sortir. La séance fut suspendue. Au bout d'une demi-heure, ils revinrent avec une ordonnance royale qui retirait le projet. C'en était fait de la réforme qui, depuis plusieurs mois, tenait le monde politique en suspens.

Comment qualifier ce brusque dénouement de si longs débats ? Un mot pourrait être appliqué à cette journée : ce fut pour tous la journée des dupes. Dupe fut l'extrême droite qui, en s'abstenant, céda au mesquin plaisir de mettre en échec Martignac, mais contribua de la sorte à encourager les illusions d'une politique aveugle où s'abîmerait la monarchie et où elle-même s'effondrerait. Dupes, les amis de Villèle qui, en se joignant à l'extrême droite, ne serviraient point la fortune de leur ancien chef mais celle d'un autre, d'un autre qui viendrait bientôt et serait aussi peu avisé que Villèle était sage. Dupe, la gauche qui, en refusant une liberté un peu trop timidement, un peu trop parcimonieusement mesurée, mais facile à développer avec la patience et le temps, s'exposait à n'avoir plus de liberté du tout. Dupe aussi, pour tout dire, la royauté. Aux Tuileries, on ne porta que le petit deuil — si même ce fut le deuil — de l'échec de Martignac. Allégé plus encore que dépit, charmé de donner une bonne leçon à la Chambre, le roi signa d'une plume allègre le retrait du projet, sans songer qu'en cessant d'être libéral, il se précipitait peut-être dans l'abîme où il cesserait d'être roi. — Ne faut-il pas ajouter qu'en cette universelle duperie, une place à part est due aux hommes du centre gauche. En toute cette affaire de la loi départementale, ils avaient suivi une politique à la fois hautaine et raffinée, essayant d'imposer leurs vues au ministère, en attendant que peut-être ils lui succédassent. Or, un brusque accès de la volonté royale venait de tout balayer. Plus clairvoyants que leurs collègues des autres groupes, ils eurent du moins un mérite, celui de comprendre qu'ils venaient d'ajouter un chapitre à la longue histoire des maladresses qui se croient habileté. Ils avaient cru travailler pour leurs idées et pour leur propre avantage. Voici qu'ils s'apercevaient que la même politique qui, sans doute, écarterait bientôt Martignac, les écarterait plus sûrement eux-mêmes. A la lecture de l'ordonnance royale, ils demeurèrent silencieux,

stupéfaits, assez semblables à des enfants qui ont longtemps travaillé à casser un jouet et qui, quand le jouet se brise, demeurent ébahis, prêts à pleurer. Sur l'heure l'aveu de leur confusion ne sortit pas de leurs lèvres ; il faudra trente années pour que la confession s'échappe, mais elle sera complète. Dans ses souvenirs écrits sous le *Second Empire*, le duc de Broglie s'en chargera : *Quel beau chef-d'œuvre*, dira-t-il, *nous avons fait là*.

IV

Le ministère subsista mais mourant. Il soutint la discussion du budget, correctement et fidèlement, quoique sans illusion sur son propre sort. Cependant Martignac, résigné à la retraite, eut à cœur, avant de disparaître, de résumer sa politique, en un discours qui serait comme le testament de sa vie ministérielle. C'était le 2 juin. Il rappela avec émotion la pensée fondamentale qui l'avait animé : *Nous nous sommes refusés*, dit-il, *à constituer à jamais deux camps ennemis au centre de la patrie. Nous avons cru que nous devons multiplier les amis du roi et rapprocher des hommes destinés à vivre ensemble sous une loi commune. D'un côté de la Chambre, nous avons parlé de la bonté du roi et de son esprit de justice ; de l'autre, nous avons vanté les bienfaits de la Charte. — Écoutez-nous*, continua le ministre, *avant de nous juger... On nous accuse ; nous nous défendons. La justice est ici pour tous, même pour les ministres*. Martignac poursuivit en énumérant les actes de son gouvernement : une loi facilitant l'exercice du droit électoral ; une autre loi affranchissant la presse ; un méritoire effort pour l'affranchissement des communes et des provinces ; puis de nombreuses enquêtes commencées, de nombreux projets en préparation. Il n'omit rien, pas même l'ordonnance sur les Jésuites ; en quoi il montra peu d'adresse ; car cet acte pesait sur la conscience du roi qui s'irritait qu'on en rappelât le souvenir. Quand le ministre se fut assis, il recueillit beaucoup de sympathies, mais qui étaient moins acquiescement que témoignage funèbre ; car s'il fût resté à son banc, il eût retrouvé, ligués contre lui, les deux partis extrêmes qu'il avait entrepris de rapprocher.

Deux mois plus tard, parut l'ordonnance qui lui donnait un successeur. Avec lui s'évanouissait l'œuvre de fusion dont on avait espéré un instant qu'il serait l'artisan. De l'échec on doit accuser avec juste raison l'imprévoyance ou la passion des partis extrêmes, et la tiédeur du roi à soutenir ses conseillers. Martignac lui-même était-il un ouvrier proportionné à la lourde tâche ? Comme la liberté n'est autre chose que le couronnement de l'ordre, il faut pour la fonder les mêmes aptitudes que pour assurer l'ordre, c'est-à-dire l'énergie, la persistance dans le vouloir, et cette maîtrise de soi-même et des autres qui fait comprendre qu'en donnant on est capable de reprendre. Au don exquis de plaire, Martignac joignait-il cet art supérieur, cette autorité de domination qui enchaîne les partis en apparence hostiles et les subjugue pour un but commun ? C'est ici le domaine de l'histoire conjecturale. A la distance d'un siècle, une image nous reste, celle d'une destinée charmante et inachevée, mais point empreinte de cette robustesse qui permet de monter jusqu'au faite. On dirait un prince royal, d'esprit cultivé, désireux du bien, aimable, séduisant et doux, mais un peu faible par tempérament ou abus du plaisir et lassé avant d'avoir commencé sa course. Il meurt avant la vacance du trône et laisse après lui des regrets que grandit une admiration posthume ; mais peut-être pour sa renommée a-t-il bien fait de

mourir, étant doué de toutes les qualités qui charment, non de celles qui permettent de fonder.

Même en se séparant de Martignac, un prince d'esprit ferme et persévérant eût peut-être accentué et poussé à fond, au lieu de le clore, l'essai du gouvernement libéral. Aux lisières du centre gauche et de la gauche, les hommes de talent ne manquaient point, monarchistes quoique dans l'opposition, et que l'appel du roi eût flatté, au point de transformer leur correct loyalisme en vrai dévouement : tels Casimir-Perier, M. Humann, le duc de Broglie, le général Sebastiani. Se confier à eux, c'eût été opérer pacifiquement, avec l'estampille royale et en gardant tout l'honneur de l'initiative, l'évolution qui, un an plus tard, s'accomplira par violence¹. Que si décidément l'expérience était vaine, Villèle demeurait à portée, homme de ressources, capable, s'il le fallait, de resserrer une seconde fois les liens de l'autorité. Le roi s'embarrassa-t-il de ces calculs ? On peut, sans grand effort de psychologie, reconstituer son âme bonne et médiocre. Il avait renforcé l'autorité avec Villèle et n'avait pas réussi à plaire. Il s'était docilement retourné du côté des libéraux et n'avait pas plu davantage avec Martignac qui ne lui agréait à lui-même qu'à demi. En cette occurrence, ne se rappela-t-il pas *le Meunier* de La Fontaine ?

Mais que dorénavant on me blâme, on me loue,
J'en veux faire à ma tête. Il le fit, et fit bien.

Charles X pensa comme le Meunier ; seulement en **faisant à sa tête**, il **fit mal** ; car Polignac était arrivé de Londres, et ce fut lui que le monarque appela.

¹ Si nous en croyons les mémoires de M. de Vitrolles, cette combinaison était préconisée par M. de la Ferronnays, démissionnaire, pour cause de santé, du cabinet Martignac, et alors en Italie. (VITROLLES, *Mémoires*, t. III, p. 327.)

LIVRE VII

POLIGNAC, ALGER, LES ORDONNANCES

SOMMAIRE

- I. — Le nouveau ministère : Polignac et ses collègues.
- II. — Comment, au début du ministère Polignac, les affaires extérieures tiennent la première place. — Guerre russo-turque. — Vaste conception de remaniement européen dans la prévision de la chute de Constantinople ; instructions au duc de Mortemart : un peu de sagesse, beaucoup de chimères ; comment la paix d'Andrinople fait évanouir le rêve. — Comment l'alliance intime avec la Russie subsistera jusqu'à la fin de la Restauration.
- III. — Alger : premiers démêlés avec la régence. — L'incident du 30 avril 1827. Demande de réparations : comment ces réparations sont refusées. — Nouveaux incidents.
- IV. — La question d'Alger et le ministère Polignac. — Idée bizarre de confier à Méhémet-Ali le soin de combattre et de châtier le dey d'Alger. — Comment cette combinaison, longtemps entretenue, est abandonnée.
- V. — Comment la France se décide à agir elle-même. — Le plan adopté. — Ordres définitifs pour la flotte et pour l'armée (février 1830).
- VI. — L'éveil de l'Angleterre : quelles défiances fait naître chez elle l'entreprise algérienne. — Les entretiens à Londres et à Paris. Comment les pourparlers se résument en un double effort : effort de la Grande-Bretagne pour obtenir de nous un engagement écrit ; effort de la France pour réserver l'avenir.
- VII. — Les affaires intérieures : Polignac président du Conseil ; les journaux et l'opposition : le National.
- VIII. — L'ouverture des Chambres (2 mars 1830). — Discours de Charles X. — L'adresse en réponse au discours de la couronne. — Les 221. — La Chambre prorogée, puis (16 mai 1830) dissoute.
- IX. — Contraste entre la politique extérieure et la politique intérieure. — Comment se prépare l'expédition d'Alger : comment Polignac publie les desseins de la France. — L'Angleterre : irritation croissante du gouvernement britannique ; comment cette irritation se traduit par des conversations diplomatiques très vives à Paris et à Londres.
- X. — Comment Polignac s'applique à garder à la France dans l'avenir toute liberté d'action. — La presse et l'expédition d'Alger.
- XI. — Les derniers préparatifs de l'expédition. — Le corps expéditionnaire : sa composition. — L'Angleterre : remontrances

très vives de lord Aberdeen à Londres, de lord Stuart à Paris. — Comment le gouvernement anglais finit par s'apaiser à demi.

XII. — Les élections (23 juin et 3 juillet 1830). — Dispositions publiques. — Incidents divers. — Victoire de l'opposition.

XIII. — Le débarquement de l'armée française (14 juin). — Le dey d'Alger. — Bataille de Staoueli (19 juin). — Quelles causes retardent de quelques jours l'attaque contre Alger. — Prise du Fort-de-l'Empereur (4 juillet 1830). — Reddition de la ville.

XIV. — Le lendemain de la prise d'Alger. — Victoire et péril de la monarchie. — Délibérations ministérielles ; l'article 14 ; plans divers. — Comment est arrêté le texte des Ordonnances.

XV. — Le dimanche 25 juillet. — Dernière réunion des ministres : signature des Ordonnances.

Le 9 août, le *Moniteur* publia les noms des nouveaux ministres. Les Affaires étrangères étaient confiées au prince Jules de Polignac qui, bien qu'il n'y eût pas de président du Conseil, parut aussitôt, au double titre de sa haute naissance et de la faveur du roi, l'homme le plus important du cabinet. Le portefeuille de l'Intérieur fut remis à M. de la Bourdonnaye, personnage d'humeur violente, de commerce difficile qui, après 1815, avait scandalisé le gouvernement et la Chambre introuvable elle-même par sa soif de réaction. Pour la Guerre, on avait choisi le général de Bourmont, militaire capable, énergique, d'esprit délié, mais sur qui pesait le plus fâcheux souvenir ; car il avait abandonné l'armée à la veille de Waterloo. M. de Chabrol, seul conservé du ministère Martignac, reçut le portefeuille des Finances. Un procureur général, M. Courvoisier, fut préposé à la Justice, et un ami de Villèle, M. de Montbel, à l'Instruction publique. Pour la Marine, on avait désigné l'amiral de Rigny ; sur son refus, on se rabattit, un peu au hasard, sur le préfet de la Gironde, M. d'Haussez, qui reçut par estafette l'ordre de se rendre incontinent à Paris pour y être ministre.

A la lecture du *Moniteur*, les esprits les plus sensés ne comprirent pas ou craignirent de comprendre trop bien. *Je n'aurais jamais cru Jules si audacieux*, écrivait M. de Barante. — *Je m'attends aux pires aventures*, mandait de son côté le duc de Broglie. Le *Journal des Débats* fulmina. *Malheureuse France, malheureux roi !* écrivait-il dès le 10 août. Il n'y eut de satisfait que les hommes des partis extrêmes, les uns se flattant que la Charte serait réformée, les autres espérant que la monarchie, par ses provocations, aiderait à son propre renversement.

Les jours suivants se consumèrent dans l'attente, mais une attente vaine autant qu'enfiévrée. Jamais le *Moniteur* ne fut plus banal. Le gouvernement reçut un assez grand nombre de démissions ; mais aussi débonnaire par sa conduite que provocant par son étiquette, n'infligea guère de disgrâces : nulle ordonnance se substituant aux Mis ; quelques destitutions de préfets, et ce fut à peu près tout. Dans la stupeur des premiers moments, le ministère eût pu tout tenter. Mais décidément : *Jules n'était pas audacieux du tout*, en sorte qu'à la surprise de tant de témérité s'ajouta la surprise de tant d'inertie. Cependant, même dans l'immobilité des choses, on refusa de se rassurer : ce fut, suivant l'expression d'un contemporain, un trouble-plat.

L'inquiétude s'expliquait ; car les nouveaux conseillers du roi n'avaient de raison d'être que s'ils nourrissaient l'arrière-pensée d'usurper. Pourtant, si illogique que fût cet état d'esprit, ni Charles X, ni Polignac n'entretenaient à cette heure aucun dessein arrêté de révoquer la Charte ou d'y porter atteinte.

Qu'on descende dans l'âme du roi. Il n'a réussi, ni en renforçant l'autorité avec Villèle, ni en la relâchant avec Martignac. Le double échec le libère vis-à-vis des Chambres représentatives que décidément rien ne peut satisfaire, et vis-à-vis de la presse, de cette presse diaboliquement hostile, que rien ne peut apaiser. En ce désabusement, une image un peu effacée, non oubliée, celle de Versailles, a repris consistance et s'est dressée devant lui. N'était-ce pas le bon temps ? On ne gouvernait pas toujours bien, pas toujours mal non plus, et sans subir le contact d'aucun dogmatisme ennuyeux. Or, tout près de lui, le roi a depuis longtemps discerné Polignac, l'homme qui, par son nom, représente le mieux l'ancienne Cour. Polignac, c'est pour lui l'ami de jeunesse, celui qu'il tutoie, qu'il

appelle Jules, celui dont il a éprouvé le dévouement sans limites. Polignac est constitué en dignité ; par surcroît on le dit studieux, ce que le roi constate avec un agréable étonnement. Pourquoi ne ferait-il pas, aussi bien qu'un autre, un ministre, et même un premier ministre ? Le pire, ce serait qu'il échouât ; en quoi il aurait le sort des autres. Puis cet acte hardi serait une plaisante réponse à qui veut tenir la monarchie en lisière ; et de cette petite représaille, Charles X s'est réjoui comme d'une malice bien trouvée. Plus l'excellent prince a réfléchi — autant du moins qu'il peut réfléchir, — plus il s'est affermi dans le dessein d'élever jusqu'à lui un ministre, non plus gourmé, exigeant, susceptible comme les parlementaires ou les doctrinaires, mais de la dernière commodité ; un ministre à allure de favori, quoique de favori vertueux et intègre ; un ministre en présence de qui il pourra se détendre comme en famille et railler librement toutes choses, même la Charte. Cette évolution cache-t-elle un arrière-projet de violence ? En introduisant M. Courvoisier dans le conseil, Charles X lui dit : **Un coup d'État est à mille lieues de ma pensée**¹. En s'exprimant de la sorte, le prince est très sincère, quoique d'une sincérité qui exige une mise au point. Quand il affirme sa fidélité aux institutions établies, Charles X tient loyalement le langage que lui dicte sa conscience, mais une conscience qui ne rend qu'un son incomplet, parce qu'elle ne se connaît point tout à fait elle-même et ne s'est interrogée qu'en un superficiel examen. Si, avec une pénétration plus affinée, le roi scrutait jusqu'aux plus intimes replis de sa nature, il y retrouverait, engourdis mais non morts, les instincts de pouvoir absolu qu'ont accumulés toutes les influences ancestrales. Ces tendances originelles, Louis XVIII, à force de raison, les a maîtrisées. Contre elles, Charles X est moins armé, parce qu'avec sa pénétration médiocre, il les porte en lui à son insu, sans les deviner ; ce qui lui permet de s'en défendre de très bonne foi.

Là est le danger, mais danger d'avenir ; car, pour l'heure présente, les intentions du roi sont assez peu combattives et pareillement celles de Polignac.

En ce personnage se rassemblent tant de contradictions troublantes qu'il déconcerte quiconque essaierait de le peindre. Il était le fils de cette belle comtesse de Polignac que Marie-Antoinette avait aimée, et son visage, d'une distinction accomplie, gardait le reflet de la grâce et de la séduction maternelle. Il avait grandi dans le culte de la royauté, et au point de frôler le rôle de conspirateur ; car il avait été compromis dans le complot de Cadoudal, et avait subi un emprisonnement de neuf années. En 1814, il était devenu pair de France, mais sans participer au maniement direct des affaires ; car il était de ceux que Louis XVIII évitait pour les grands emplois publics autant qu'il les jugeait flatteurs pour la décoration de sa Cour. L'intime amitié du comte d'Artois l'avait classé parmi les familiers du pavillon de Marsan. Pourtant on se serait fort mépris si on l'eût confondu avec le commun des émigrés. Les émigrés étaient frivoles : il était austère ; les émigrés étaient paresseux : il aimait le travail ; sur l'esprit des émigrés, la philosophie du dix-huitième siècle avait étendu une couche légère, mais tenace, de scepticisme : lui, il était dévot, et à tel point qu'il avait hésité à prêter serment à la Charte, de crainte qu'elle ne rendît pas un hommage assez explicite à la religion catholique. En 1823, comme les influences d'extrême droite commençaient à prévaloir, il était devenu, sur la proposition de Chateaubriand et malgré Villèle qui se défiait, ambassadeur à Londres. Là-bas il avait réussi ; car il arrivait souvent que ces grands seigneurs portaient en eux, comme par vocation, un sens très affiné de l'intérêt national au dedans, ils

¹ PASQUIER, *Mémoires*, t. VI, p. 190-191.

comprenaient mal leur pays ; au dehors, ils le servaient bien. Dans les loisirs que lui laissaient ses fonctions, Polignac mûrit en lui le programme qu'il avait jadis ébauché pendant sa captivité. Au sommet de la hiérarchie était le roi, non le roi absolu, mais le roi assisté d'un Parlement, et d'un Parlement très libre, investi d'attributions très larges. Seulement, le pouvoir royal étant le plus ancien, celui qui avait fait la France, il était entendu, de par un droit supérieur qui n'avait pas besoin d'être écrit, que le prince, en cas de suprême péril, pourrait en toute sécurité de conscience et après avoir invoqué Dieu, saisir et manier l'épée de justice. Au-dessous de la royauté, Polignac aspirait à créer une aristocratie, nullement semblable à la frivole noblesse de jadis, mais faite pour conseiller le pouvoir avec indépendance et, suivant l'occasion, le consolider ou le contenir. Cette aristocratie, à forme terrienne, serait un contrepoids à la féodalité industrielle que l'on voyait déjà poindre. Les familles, fortifiées par des lois protectrices de la stabilité des foyers, seraient comme les cellules génératrices de cette aristocratie. Entre temps, Polignac s'affermissait dans ses idées par l'étude de l'Angleterre. Par intervalles, il lui arrivait, comme peut faire un ambassadeur à un ministre, de communiquer à Villèle ses vues favorites. Celui-ci remettait doucement au point les pensées de son noble correspondant, et lui montrait, avec son réalisme pratique, la fragilité des cadres où pourrait se développer en France une aristocratie. Cependant Polignac, qui était entêté, ne se laissait pas démonter du tout. Cette œuvre de reconstitution sociale qui, au moment de la loi du double vote, avait torturé jusqu'à l'angoisse la grande âme de de Serre, lui paraissait, à lui, presque facile et tout à fait à sa portée. Avec une belle sérénité, il poursuivait ses recherches de législation comparée, discutait sur les juges de paix anglais, les comtés anglais, les coutumes héréditaires de la Grande-Bretagne, le tout en cette confusion qui est incorrigible parce qu'elle se croit science et profondeur. C'est qu'il y a quelque chose de pis que d'ignorer les institutions anglaises, c'est de les étudier sans les comprendre, et surtout sans les adapter.

Je touche ici aux faiblesses qui pourraient, si le malheur le voulait, faire de cet honnête homme le plus funeste des conseillers. Il méditait trop pour son intelligence. Il était instruit, mais de cette instruction qui donne envie d'élever des autels à l'ignorance. On eût dit que son cerveau se divisait en deux cases ; l'une où s'élaboraient des idées sages, l'autre qui, en recueillant ces mêmes idées, les altérait par subtilité, surchauffement ou complications, et ne les livrait que stériles ou faussées. Par surcroît de mauvaise chance, si quelque notion s'échappait que n'eût point viciée cette anormale gestation, il arrivait souvent que ces notions elles-mêmes se discréditaient par leurs formes désuètes ou archaïques, en sorte que le public lisait privilège, là où il eût convenu de lire tradition ou même liberté. Ce qui ajoutait aux lacunes de cet homme de bonne volonté, c'était son ignorance de la France. Il l'avait vue de Versailles en sa jeunesse, et plus tard de l'exil ; plus tard encore, en sa captivité, il n'en avait observé que ce qu'on pouvait contempler du donjon de Vincennes ou du château de Saumur. Maintenant il s'applique fort à la bien connaître : dans les réunions mondaines, on le voit écoutant avec attention et emmagasinant tout ce qu'il peut, mais un peu à la manière d'un voyageur qui poursuit une enquête sur un pays étranger. Telle est la condition de Polignac, bien qu'il appartienne à la plus pure race de France. Et le même sort est celui de beaucoup de hauts gentilshommes, que le malheur des temps a trop éloignés de leur pays pour qu'ils n'éprouvent pas un certain besoin de s'y naturaliser de nouveau.

Je ne m'excuse qu'à demi d'insister sur cet homme singulier. C'est qu'en lui se personnifie, comme en un exemplaire presque unique, le terrible malentendu qui sépare le monde ancien et le monde nouveau. Ce personnage, qui est déjà impopulaire et va le devenir plus encore, se recommande d'ailleurs par les plus estimables qualités personnelles. Quoique très pieux, il est tolérant. Il écoute la contradiction avec une aménité parfaite, bien que parfois avec un sourire de présomptueuse confiance où se révèle son entêtement. Il est désintéressé, large, hospitalier, accueillant pour tous et en particulier pour ses adversaires. Comme diplomate, il a recueilli les plus flatteurs témoignages ; tel celui de son chef La Ferronnays qui le considérait comme l'un des meilleurs agents du roi. Seulement les plus sages bornent là l'éloge et jugent que la plus haute imprudence a été de transplanter Polignac, de l'Angleterre où il sert bien, dans la politique intérieure où peut-être il se fourvoiera. Ils redoutent en ce personnage qui n'est pas de nature vulgaire, mais pas non plus de nature tout à fait saine, toutes les témérités de l'inexpérience, tous les entraînements d'une infatuation à la fois candide et obstinée. Ce qui accentue leurs craintes, c'est le crédit dont le nouveau ministre jouit auprès du roi. Et alors ils se sentent glacés de terreur en songeant aux prodiges d'inhabileté qui pourront sortir de la collaboration du monarque et de son favori.

On ne saurait trop le répéter, le péril, quoique réel, n'est point immédiat. Ce qui peut aussi rassurer, c'est l'aspect qu'offre le conseil du roi. L'apparence est celle d'hommes plus embarrassés de leur rôle qu'en gestation de violences. Un seul, Chabrol, personnage très pondéré, a déjà été ministre, et c'est lui qui enseigne les usages. Point de président. Courvoisier, un ancien membre du centre gauche, est appelé au fauteuil en sa qualité de garde des Sceaux. Les autres se groupent autour de la table : Montbel, modéré de nature et qui ne cessera de l'être qu'avec désolation et sur l'ordre itératif de son roi : d'Haussez qui a les opinions que doit avoir un préfet capable, dévoué, et jaloux de faire son chemin sans trop se compromettre : Bourmont ! celui-là est homme d'action ; mais justement il ne sera pas là le jour où il pourrait servir. Restent les deux hommes les plus importants du cabinet : Polignac, La Bourdonnaye, mais tellement différents l'un de l'autre que le désaccord de leur caractère est un gage de leur commune impuissance. Les ministres délibèrent le mardi et le samedi entre eux, le mercredi et le dimanche en présence du roi. Celui-ci se montre presque toujours bon, bienveillant, et d'humeur assez débonnaire. A ces réunions assiste en général le Dauphin, réservé, gauche, presque timide. **Je vais peut-être avancer une bêtise**, dit-il souvent en commençant. Et en parlant de la sorte, il ne se calomnie pas toujours. Qu'on ne se fie pas trop aux apparences ; car par intervalles il s'emporte, devient cassant, discourtois ; puis, tout à coup, il s'apaise et au point de descendre aux excuses, car, chez lui, l'humilité du chrétien tempère presque aussitôt les incartades du prince.

II

Ce qui tient la première place dans les sollicitudes du gouvernement, c'est la politique extérieure. Tandis que le public et les journaux s'appliquent à découvrir et à dénoncer les indices d'un coup de force, l'attention de Charles X et de Polignac se concentre sur deux objets : la guerre turco-russe, l'affaire d'Alger.

La guerre turco-russe d'abord. Elle a éclaté l'année précédente, et la première campagne a été mêlée pour le tsar de succès et de revers. Maintenant les armées moscovites, reprenant l'offensive, débordent de toutes parts. Elles ont, en Europe, franchi les Balkans et en Asie conquis Erzeroum. Elles occupent Bourgas ; elles menacent Andrinople qui bientôt leur sera livrée. **Les Turcs découragés ne tiennent plus nulle part**, écrit de Saint-Pétersbourg notre ambassadeur, le duc de Mortemart. Et il ajoute quelques jours plus tard : **Rien n'empêche le général Diebitsch, qui a reçu des renforts, de marcher sur Constantinople.**

En transmettant ces nouvelles, le duc de Mortemart en pressent toute la portée. Il écrit dès le 10 août 1829 : **Je ne demande pas des instructions spéciales pour chaque cas, mais je voudrais connaître au juste ce que le roi veut obtenir à la suite de tous ces événements qui s'accomplissent.** M. de Mortemart compte d'ailleurs sur toute la bonne volonté de Nicolas. Celui-ci ne lui a-t-il pas dit la veille : **Tout m'attache à la France.** Aussi les lignes qui suivent sont comme une invite à l'ambition française : **La volonté du roi, écrit l'ambassadeur, ne pouvant être que la justice, nous sommes en mesure de l'obtenir dès que Sa Majesté nous la fera connaître**¹.

On devine combien ce langage dut exciter le cerveau de Polignac. Il avait en excès de confiance tout ce qu'autres avaient eu en excès de réserve. Au Congrès de Vienne, le gouvernement français avait agi suivant la prudence en paraissant ne pas entendre les suggestions russes et prussiennes, et en se liant à l'Angleterre et à l'Autriche qui représentaient le respect de la légitimité et la politique conservatrice. Les Bourbons n'ayant alors d'autre force que celle de leur droit, la sagesse était de se ranger aux côtés de ceux qui, précisément, proclamaient le droit. Mais quinze ans de conduite avisée avaient rendu à la France une place si haute qu'elle avait reconquis toute liberté pour ses alliances et pouvait caresser l'espoir de réviser par d'opportunes retouches ce qui, en 1815, avait été combiné pour l'enserrer. Cette évolution de notre politique s'était affirmée, dès le 30 novembre 1828, en un mémoire adressé de Rome par Chateaubriand à M. de la Ferronnays². Tout préoccupé des complications nées des affaires grecques, Chateaubriand prévoyait la ruine entière de la Turquie. Dans cette attente, il appelait la sollicitude du ministre sur les éventualités d'un avenir peut-être prochain. Il jugeait que l'alliance avec l'Angleterre et l'Autriche avait fait son temps, la France ne pouvant obtenir ni de l'une ni de l'autre la seule chose qui lui manquât, c'est-à-dire une bonne frontière au nord. Au contraire, la Russie, désintéressée en Occident, pourrait, moyennant d'équivalents avantages, assurer à la France ce complément de sécurité et de grandeur. Polignac s'inspira-t-il de ce document tout récent ? Ce qui est certain, c'est qu'il le reproduisit, mais non sans y ajouter des précisions inattendues, et en élargissant encore le cadre que Chateaubriand avait tracé. Le duc de Mortemart avait sollicité des instructions : elles lui arrivèrent, datées du 4 septembre³, mais si vastes, si étendues, qu'après avoir éprouvé l'embarras d'être sans directions, il dut éprouver un embarras plus grand encore de ce qu'on lui expédiait.

¹ *Affaires étrangères, Russie*, vol. 178, f° 66.

² Voir le texte de ce mémoire dans les *Mémoires d'outre-tombe*, t. V, p. 66 et suiv. (Édition Biré.)

³ *Affaires étrangères, Russie*, vol. 178, f° 276 et suiv.

Le gouvernement français commençait par exprimer le vœu que la Turquie pût être sauvée. Mais il n'était pas invraisemblable que le sultan se refusant à toute concession, les Russes entrassent à Constantinople. L'Empire ottoman une fois détruit, il serait vain de le reconstituer : de là un ample partage de dépouilles, et par accord avec la Russie. On doutait d'autant moins du succès que les suggestions d'Alexandre en 1821, celles plus récentes de Nicolas, attestaient à Saint-Pétersbourg le désir d'une entente de plus en plus intime avec la cour des Tuileries. Cependant la négociation était délicate, et pourrait, si elle n'était prudemment conduite, tourner à la confusion de celui qui l'engagerait. Aussi était-il recommandé au duc de Mortemart de garder le plus absolu silence, à moins que la Turquie ne fût irrévocablement condamnée. Même dans ce cas, il s'abstiendrait de prendre l'initiative, mais s'appliquerait à provoquer adroitement, en des entretiens intimes, les ouvertures du tsar, de façon à ce que notre langage ne parût que réponse aux confidences impériales. Dans l'éventualité de remaniements territoriaux, l'ambassadeur aurait soin de marquer bien nettement, dès l'abord, le seul péril que la France pût courir, le seul accroissement qu'elle pût souhaiter. Lorsque la guerre, disait le ministre en sa dépêche, se faisait par de lentes combinaisons et que la rigueur des saisons en suspendait chaque année la poursuite, le roi pouvait voir sans inquiétude, entre les mains d'une puissance étrangère, une province telle que la Belgique, aussi rapprochée de notre capitale, mais qui était alors ouverte, sans défense, séparée par de longs intervalles du centre de l'Empire dont elle dépendait. Aujourd'hui tout est changé. La guerre se fait par des invasions subites, dirigées contre les capitales. A la place d'une province détachée de l'Autriche, se trouve un royaume compact, guerrier, défendu par tous les travaux de l'art militaire. La Belgique et l'Allemagne se sont couvertes de forteresses qui augmentent la confiance d'une armée envahissante, en lui offrant un refuge en cas de revers. Une armée prussienne campe à soixante-dix lieues de Paris ; une armée belge, qui peut, en quelques instants, devenir une armée anglaise, et être soutenue de toutes les forces de l'Angleterre, n'en est qu'à soixante lieues. En cet état de choses, le roi ne peut penser à des conquêtes éloignées. Sa Majesté ne peut que vouloir sortir de la condition très défavorable où le Congrès de Vienne l'a placée.

Dans ce but de sécurité, la France serait mise en possession de la Belgique et du Luxembourg, ce qui nous assurerait le cours de l'Escaut et la vallée de la Meuse. Il restait à se garder du côté du Rhin, là où dominaient, au lieu des paisibles électeurs de jadis, la belliqueuse Prusse. Pour se prémunir contre ce dangereux contact, on n'imaginait rien de mieux que de reprendre une combinaison déjà débattue au Congrès de Vienne et de faire glisser de Dresde dans les provinces rhénanes le roi de Saxe, allié à la maison de Bourbon et qui deviendrait le chef d'une sorte d'État tampon entre la Prusse et la France ; quelques parties de ces territoires seraient d'ailleurs attribuées à la Bavière qu'il importait de se concilier. Cependant il fallait satisfaire la Prusse, et la satisfaire largement, de peur que, mécontente, elle ne se portât du côté de Vienne ou de Londres, au lieu de se rallier aux combinaisons de Saint-Pétersbourg. On la dédommagerait avec la Saxe, conception assez naturelle, et en outre avec la Hollande, ce qui commençait à imprimer au plan d'ensemble un aspect tout à fait surprenant. Que faire du roi Guillaume d'Orange ? Polignac qui ne doutait de rien l'envoyait sans plus de façons régner à Constantinople. La Russie aurait la Valachie, la Moldavie, et en outre ce qu'elle voudrait de territoires en Asie Mineure. Restait l'Angleterre et l'Autriche. L'Angleterre, depuis 1815, s'était montrée, vis-à-vis de nous, disgracieuse dans l'affaire d'Espagne, défiante dans l'affaire de Grèce :

aussi se contentait-on de lui attribuer en tout ou en partie les colonies néerlandaises. Quant à l'Autriche, on lui concédait la Serbie, la Bosnie, l'Herzégovine où elle se débrouillerait comme elle le pourrait avec les sujets qu'on' ajoutait à son empire.

La dépêche était accompagnée d'un mémoire qui en offrait le commentaire. Il semble que l'un et l'autre documents aient été débattus à plusieurs reprises en conseil et aient subi en particulier quelques critiques de la part du dauphin qui eût voulu pour la France, non la Belgique mais la souveraineté directe des provinces rhénanes¹.

Ce plan recélait tant de chimères qu'on ose à peine louer ce qu'il marquait de clairvoyance. Des vues très judicieuses, des réalisations déconcertantes à force d'être extraordinaires, tout Polignac tient en ce contraste. Peut-on se figurer sans stupeur le chef de la vieille maison d'Orange, attaché depuis tant de générations à la Hollande, transféré, en vertu d'un simple protocole, des bords du Zuyderzée à ceux du Bosphore ? A côté de ce qui stupéfie, voici ce qui provoque l'inquiétude : pour se concilier la Prusse, on l'accroît jusqu'à la rendre la véritable bénéficiaire de la combinaison ; on l'éloigne de la France, mais on l'arrondit par la Saxe, on la prolonge par la Hollande ; elle devient ainsi puissance maritime, mais puissance maritime sans colonies ; ce qui lui communiquera toutes les avidités de ceux qui ne possèdent pas et ont besoin d'acquérir. La Hollande, toute chargée de sa glorieuse histoire, se résignera-t-elle à devenir simple province prussienne ? Ce plan pourra-t-il se poursuivre sans déchaîner la guerre ? L'Autriche se prêtera-t-elle à ce que la Prusse, maîtresse de la Saxe, tienne les défilés de l'Elbe ? Et l'Angleterre pourra-t-elle supporter que la France domine aux bouches de l'Escaut, la Prusse sur la mer du Nord ?

Le rédacteur de la dépêche semble avoir eu le sentiment des surabondantes critiques que sa combinaison soulèverait. Comme effrayé de son gigantesque programme, il s'appliquait lui-même à le restreindre. Ce n'était, disait-il, qu'une ébauche, un canevas ; mais, ajoutait-il, le roi verrait avec plaisir qu'on s'en rapprochât. On prévoyait le cas où la Russie tiendrait à ce que les nouveaux arrangements fussent soumis à une Conférence. Le gouvernement français n'y mettait pas un obstacle absolu, mais à la condition qu'une entente préalable entre Paris et Saint-Pétersbourg assurât, en tout état de cause, la Belgique à la France. Ce qui, aux yeux de Polignac, était de beaucoup préférable à un Congrès, c'était que les deux cours s'entendissent secrètement et entraînaient dans leur accord la Prusse et la Bavière. Alors, en présence d'une *alliance compacte*, l'Autriche, pressée entre la Russie, la France, l'Allemagne, serait heureuse d'accepter ce qu'on lui offrirait, et l'Angleterre toute seule n'entrerait pas sans alliés dans la guerre. La Prusse était le pivot nécessaire, et à tel point que sans son concours formel, rien ne se devait entreprendre. Il semblait qu'on prévît à Paris une exécution peut-être prompte, car on annonçait que la France pourrait, en trois mois, mettre sur pied deux cent mille hommes. En finissant, le ministre insistait sur le caractère essentiellement confidentiel de la communication. *L'ambassadeur du roi devrait s'en réserver pour lui seul la connaissance ; et la dépêche elle-même ne devrait pas être classée dans les archives afin qu'il n'en restât point de trace en Russie.* Une dernière crainte était que le tsar ne jugeât bien considérables les demandes de la France. Mais Polignac désavouait, au nom de son souverain, toute pensée d'ambition. Avec une anxiété qui n'était pas

¹ *Affaires étrangères, Russie*, vol. 178, f° 291.

feinte, il insistait sur notre frontière si découverte, si mal gardée. Le roi, affirmait-il, n'a qu'une pensée : pourvoir à la sécurité de son peuple, de sa capitale, de son trône.

Le duc de Mortemart était un esprit avisé, et il n'eût point été sans intérêt de recueillir son jugement sur ce projet si grandiose et si risqué. Les circonstances lui épargnèrent l'embarras de la critique ou de l'approbation : **Dans le cas de la paix signée**, lui mandait Polignac, **vous n'auriez aucun usage à faire de ce que je vous écris**. Or, quand la dépêche arriva à Saint-Pétersbourg, la paix avec la Turquie était conclue. Le 14 septembre, elle fut signée à Andrinople. Nicolas usa de la victoire avec modération. La restitution à la Valachie et à la Moldavie de leurs anciens privilèges, la cession de quelques districts en Asie, la reconnaissance des droits des sujets moscovites dans l'Empire ottoman, la liberté des détroits pour les navires marchands russes, tels furent avec la reconnaissance du nouvel État grec, les seuls sacrifices demandés à la Porte¹ : **Après tout**, disait Nicolas au duc de Mortemart en songeant à la faiblesse du sultan, **je n'imagine pas de voisins plus commodes que les Turcs**.

Ainsi s'évanouit, avant d'avoir pris corps, le vaste et périlleux dessein. Le tsar n'eut point à le débattre ; n'en devina-t-il point quelque chose ? Du projet français on peut rapprocher un curieux entretien du souverain russe avec le duc de Mortemart. C'était le 3 novembre. En une conversation tout intime et abandonnée, Nicolas fit connaître à l'ambassadeur que, quelque temps avant la paix d'Andrinople, l'Autriche lui avait proposé un partage de la Turquie avec l'exclusion de la France. **Le roi peut compter**, observa le monarque, **que jamais je n'entrerai dans une pareille combinaison sans mon fidèle allié**. Puis il ajouta ces paroles significatives : **J'engage le roi à s'occuper des suites de la chute de l'Empire ottoman. Malgré mon désir de le conserver, il peut périr d'un moment à l'autre**. La suggestion se compléta par les paroles suivantes : **Je suis sûr de la coopération de la Prusse pour l'accomplissement des vues sages que je concerterais d'avance avec le roi de France**². En se dégageant des chimères de Polignac, ne faut-il pas voir en ce langage le signe d'une entente tacite à l'affût des occasions, d'une négociation, indéfiniment ajournée, non tout à fait close. Et cet accord, très intime quoique latent, très capable de se traduire moyennant sagesse et patience par des résultats tangibles, cet accord durera jusqu'à ce que la chute de Charles X rejette brusquement Nicolas vers la vieille politique de la Sainte-Alliance, et la France elle-même vers l'Angleterre.

III

Après l'affaire russe l'affaire d'Alger, celle-ci non plus stérile comme l'autre, mais destinée, sans qu'aucun des contemporains en eût sur l'heure la vue claire, à transformer tout un continent.

La régence d'Alger, qui s'étendait depuis la frontière du Maroc jusqu'à celle de la Tunisie, groupait sur son territoire des éléments ethniques très différents : Berbères qui formaient la race primitive ; Arabes descendant des anciens conquérants ; Juifs adonnés au négoce ; Maures, négociants eux aussi, massés dans les villes et issus du mélange des diverses populations ; enfin Turcs arrivés

¹ MARTENS, *Nouveau recueil de traités*, tome VIII, p. 143 et suiv.

² *Affaires étrangères, Russie*, vol. 178, f° 190.

dans le pays aux jours de la grande extension ottomane. Ceux-ci, bien que minorité, s'étaient arrogé la domination et reconnaissaient eux-mêmes, quitte à le déposer à l'occasion ou même à lui faire un sort pire, un chef qui, sous le nom de dey, gouvernait sous la suzeraineté, au moins nominale, de la Porte.

Les gens de l'intérieur, agriculteurs ou nomades, n'avaient guère d'histoire. Bien différents étaient les Algériens des côtes, depuis longtemps redoutés de quiconque exerçait le commerce ou naviguait dans la Méditerranée. C'est que la piraterie était pour eux une industrie, la plus florissante de toutes. Vrais tyrans de la mer, ils poursuivaient et capturaient les navires marchands, faisaient main basse sur les cargaisons, réduisaient à l'état d'esclaves équipage et passagers. A ces excès, tantôt les États européens avaient opposé des remontrances généralement vaines, tantôt ils s'étaient résignés à acheter par des tributs, sorte de primes d'assurance contre la piraterie, la sécurité de leur navigation ; quand les insultes étaient trop fortes ou les demandes de réparations accueillies avec trop d'insolence, on se fâchait tout à fait. Alors des expéditions maritimes s'armaient, s'approchaient des côtes africaines, procédaient par mesures de rigueur. Tels avaient été les bombardements de Duquesne en 1682, de d'Estrées un peu plus tard, et tout récemment, en 1816, de lord Exmouth.

Il était plus facile de châtier ces barbares que de les réformer. Comme le Congrès d'Aix-la-Chapelle avait, en 1818, proclamé la suppression de la course et de l'esclavage, le dey Hussein n'avait répondu à la notification que par un refus. Avec la France surtout, les rapports avaient pris un caractère singulier d'âpreté. Le principal sujet de querelle était né d'un différend pécuniaire. Hussein se plaignait fort que certaines sommes qui lui étaient dues par la France ne lui fussent pas remises. C'est qu'à la suite d'oppositions, les fonds avaient été versés à la Caisse des dépôts et consignations ; mais le dey, très ignorant de toute cette procédure, imputait ces retards à la mauvaise foi du débiteur. Sur ces entrefaites, divers incidents accrurent les désaccords. La maison de notre consul à Bône fut envahie et pillée : deux bâtiments pontificaux furent capturés, bien que la France eût demandé et obtenu l'affranchissement du tribut ; deux navires qui portaient à Toulon le courrier de Corse furent arrêtés et visités¹. Tout s'envenima par le mécontentement du dey, de plus en plus irrité de ne pas toucher le montant de sa créance. Une lettre écrite par lui au ministre des Affaires étrangères ne reçut qu'une réponse indirecte : de là chez lui un surcroît d'irritation. Sa mauvaise humeur fut portée au comble quand les dépêches de France, au lieu de lui annoncer l'argent espéré, lui réclamèrent des satisfactions.

Un agent diplomatique avisé et en crédit eût peut-être réussi à calmer Hussein. Telle n'était pas la condition de notre consul à Alger, M. Pierre Deval. Il avait encouru à tel point la défaveur du dey que celui-ci attribuait à ses menées hostiles tous ses propres déboires et menaçait même de le renvoyer si on ne le rappelait. La double accumulation des griefs réels et des froissements personnels rendait vraisemblable un éclat. Le 30 avril 1827, M. Pierre Deval fut reçu en audience. Hussein, qui était fort excité, se plaignit derechef, et avec un surcroît de véhémence, qu'on ne lui eût pas répondu ; il laissa entendre que peut-être la réponse avait été détournée et que peut-être aussi l'auteur de la suppression était l'homme qui était devant lui. **On accorde, dit-il, tout aux autres et à moi rien du tout.** Ce fut alors que, la discussion s'échauffant par degrés, Hussein

¹ Voir ESQUER, *la Prise d'Alger*, p. 54.

s'oublia jusqu'à frapper de trois coups de chasse-mouches l'envoyé français. Telle est du moins l'affirmation que celui-ci a consignée dans son rapport¹.

Il ne semble pas que, sur l'heure, notre consul se soit redressé sous l'insulte ; car il poursuivit la discussion avec une endurance remarquable, et ce ne fut que par réflexion qu'il se jugea outragé. En revanche, à Paris l'on s'émut fort. Le capitaine de vaisseau Collet fut envoyé devant Alger, avec ordre d'exiger que le dey vînt à son bord ou y envoyât une députation pour présenter ses excuses ; en même temps, toutes les batteries des forts salueraient le pavillon français. En outre, on profita de l'occasion pour faire masse de tous les griefs passés et les énumérer sans en oublier aucun, comme on ferait d'une grosse note arriérée. Hussein, qui venait de montrer son inhabileté à se contenir, céda une seconde fois à la colère et jugeant avec sa persistance obstinée qu'il avait, non des réparations à fournir mais de l'argent à recevoir, il refusa tout.

Une réponse si péremptoire exigeait qu'on y répliquât par des mesures coercitives. Les ports de la régence furent déclarés en état de blocus. L'opération serait très coûteuse et risquerait d'être peu efficace, les Algériens ayant peu de commerce et l'étendue des côtes à surveiller étant immense. C'est ce que ne manqua pas d'observer le capitaine de vaisseau Collet. A ses yeux, une démonstration navale ne pouvait être que diversion, et la seule entreprise sérieuse serait une attaque combinée par terre et par mer avec un corps important de débarquement². Ainsi naquit le premier projet de l'expédition. Plein de ces pensées, le commandant Collet envoya à Paris un jeune capitaine de frégate, M. Dupetit-Thouars qui, avec une puissance de conviction singulière et malgré les objections de beaucoup de vieux amiraux, développa les avantages de ce plan. L'affaire fut portée en octobre 1827 devant le conseil du roi. Le ministre de la Guerre, M. de Clermont-Tonnerre, soutint l'opportunité de l'expédition et en souligna les chances de succès. Mais une portion de nos forces navales était alors employée dans l'Archipel ; puis les complications nées des affaires de Grèce pouvaient appeler ailleurs notre vigilance ; tel fut le sentiment de Villèle, et son opinion prévalut. On dit que Charles X ne se rallia qu'avec peine à la majorité de son conseil : *J'ajournerai*, conclut-il avec regret. Puis il ajouta : *C'est égal, t'eût été une belle chose de se présenter devant les Chambres les clefs d'Alger à la main*.

Donc le blocus continua, mesure qui avait un aspect de punition, mais un aspect seulement. Beaucoup de dépenses, peu de captures, peu de dommages pour les Algériens. Les rigueurs pesaient à ceux-là mêmes qui les exerçaient. De là des projets d'accommodement, et à des conditions de plus en plus adoucies pour l'amour-propre du dey. Hussein se montrait intransigeant dans la mesure même où nous nous amollissions. Ainsi s'écoula l'année 1828. Collet, devenu contre-amiral, mourut et eut pour successeur le capitaine de vaisseau La Bretonnière. Derechef, en 1829, on tenta de négocier. Un capitaine de frégate, M. de Nerciat, fut envoyé à Alger ; puis sur des indices un peu meilleurs, M. de la Bretonnière se décida à s'y rendre lui-même. Les exigences françaises s'étaient encore atténuées. On ne réclamait plus que l'envoi à Paris d'un officier de marque qui porterait au roi *des explications franches et satisfaisantes tant sur le passé que sur l'avenir*. Dès qu'il serait parti, le commandant français conclurait une convention préliminaire de la paix. La Bretonnière demeura quatre jours à Alger,

¹ Voir le texte de ce rapport dans LE MARCHAND, *l'Europe et la conquête d'Alger*, p. 72.

² Rapport du 10 août 1827. (NETTEMENT, *Histoire de la conquête d'Alger*, p. 148-149.)

et deux fois fut reçu par le dey. Celui-ci protesta qu'il n'avait jamais voulu offenser le roi de France ; mais pour le reste il se montra inflexible, jugeant humiliant l'envoi d'un messenger à Paris, et ajoutant que la paix ne devrait se conclure que dans Alger même. C'était l'échec. Le 3 août 1829, La Bretonnière s'éloigna, monté sur le navire la Provence qui portait pavillon parlementaire, et confiant dans son sauf-conduit. Comme le vent le poussait vers le littoral, il fut forcé de passer sous les batteries de la côte, en longeant le rivage de plus près que ne l'autorisaient les règlements. Un coup de canon tiré à poudre l'avertit ; puis, tandis que, luttant contre le vent et les courants, il naviguait pour sortir de la baie, une canonnade à boulets commença, dirigée contre le bâtiment français. Près de quatre-vingts coups de canon furent, dit-on, tirés. Heureusement les projectiles se perdirent pour la plupart dans la mer ou passèrent entre les mâts sans autre préjudice que quelque dommage dans la voilure ou le gréement. Avec un sang-froid remarquable, La Bretonnière s'abstint de répondre et, après avoir essuyé pendant une demi-heure ce tir aussi insolent que peu efficace, se trouva enfin hors de portée¹.

On aurait pu juger avec quelque indulgence le coup d'éventail du pacha, les mœurs turques n'ayant rien de commun avec les raffinements du point d'honneur occidental. Mais le droit des gens de tous les peuples, fussent-ils les moins civilisés du monde, proscrivait les coups de canon. Et ce furent ces nouvelles, destructrices de tout espoir de paix, qui réclamèrent dès son avènement la sollicitude du ministère Polignac.

IV

Sous quelle forme interviendrait-on ? Le gouvernement français s'arrêta d'abord à une suggestion qui n'eût mérité que d'être rejetée sans examen.

Méhémet-Ali, après avoir régénéré l'Égypte, aspirait à fonder un empire qui égalerait, surpasserait même celui du sultan son suzerain. Ni l'échec de Navarin, ni l'expulsion d'Ibrahim poussé hors du Péloponnèse, ne Pavaient découragé de la France. Par elle seule, il pourrait réaliser son dessein de grandeur. Dans cet esprit, il avait surveillé avec un soin attentif le développement de la crise algérienne. Au commencement de l'automne 1829, jugeant les choses à point, il transmit à Paris, par l'intermédiaire de M. Drovetti, consul de France, l'offre de prendre à sa charge, comme par délégation, l'entreprise d'Alger et le châtiment du dey. Il demandait vingt millions et le don de quatre vaisseaux de ligne.

Comment Polignac s'égara-t-il jusqu'à s'approprier une solution si singulière ? On ne le comprendrait guère si l'on ne considérait que la paix d'Andrinople elle-même n'avait point dissipé son rêve d'agrandissement de la France par entente avec la Russie et par dissolution de l'Empire ottoman. Il rassemblait, il collectionnait pour ainsi dire toutes les informations qui semblaient présager la ruine prochaine de la Turquie ; de ces indices que son imagination grossissait, il rapprochait les marques de faveur que Nicolas prodiguait au duc de Mortemart ; puis fondant toutes ces choses, il croyait toucher, saisir presque, des réalités

¹ Rapport du comte d'Attili, consul de Sardaigne, au ministre des Affaires étrangères à Paris, 4 août 1829. (*Aff. étr., Algérie*, vol. 4, f^o 119 et suiv.) — Voir aussi BIANCHI, interprète, *Récit de l'arrivée dans la rade d'Alger du vaisseau la « Provence »*, p. 54, 60 et suiv.

magnifiques et prochaines. Tout obsédé de ces pensées, il jugeait peu prudent de dégarnir la France de ses meilleures troupes. Cependant il fallait, sous peine de discrédit pour notre politique, pourvoir à l'affaire d'Alger. En ces conjonctures, l'offre de Méhémet-Ali parut tout à fait opportune. Faussant encore son esprit qui était déjà assez faux par lui-même pour ne pas avoir besoin de se fausser davantage, Polignac finit même par découvrir à l'appui des offres égyptiennes, des arguments qu'il jugea tout à fait victorieux. Il serait, disait-il, peu digne de la France de se mesurer avec un barbare ; mais ce serait besogne tout à fait à la portée d'un autre barbare, tout récemment civilisé. L'économie serait grande pour nous, et d'hommes et d'argent. En outre, nous pourrions stipuler avec Méhémet-Ali de notables avantages, par exemple la consolidation et l'extension de nos anciens établissements sur la côte d'Afrique, depuis Alger jusqu'à la frontière tunisienne. Polignac ne doutait pas que Méhémet-Ali, fondateur d'un grand empire arabe qui s'étendrait sur les trois régences de Tripoli, de Tunis et d'Alger, ne fût tout dévoué à notre politique : **Ce sera, pensait-il, un lieutenant de la France.**

Les collègues de M. de Polignac étaient peu familiarisés avec les hautes conceptions de la politique. Mais quand le dessein, d'abord enveloppé de mystère, transpira dans le conseil, les objections éclatèrent. Quelle n'était pas la singularité de se confier à un tiers pour venger nos propres injures ! Était-on sûr de l'amitié de Méhémet-Ali et surtout de ses successeurs ? Puis était-il digne de la France de concourir à la fondation d'un grand État musulman au lieu d'ouvrir à la civilisation chrétienne les régions qui semblaient s'offrir à nous ? En outre, on observait qu'une distance de deux mille kilomètres séparait Alexandrie de la régence d'Alger : une si longue marche à travers des contrées en partie désertes pourrait-elle se poursuivre sans que l'armée égyptienne se fondît ou se décourageât ? Enfin, chemin faisant, ne trouverait-on pas à Tripoli, à Tunis, des résistances qu'il faudrait vaincre par force ou apaiser par négociation ?

La combinaison fut modifiée, notamment pour le chiffre du subside et pour les vaisseaux qui seraient prêtés, non donnés. Mais l'ensemble du projet subsista. Derechef il fut débattu le 19 décembre et subit de nouveau les plus vives critiques. Mais, toujours dominé par l'espoir d'une grande politique de compte à demi avec la Russie¹, Polignac s'obstina, et au risque de rompre toute unité dans le cabinet car déjà Bourmont et d'Haussez ébauchaient les préparatifs d'une expédition toute française. Vers le milieu de janvier 1830, en une dépêche officielle, le ministre des Affaires étrangères publia le dessein de la France qui était de châtier le dey, mais par les mains du vice-roi d'Égypte².

Certaines conceptions bizarres et mal venues peuvent garder une apparence de cohésion tant qu'elles s'ourdissent dans l'ombre ; qu'on les expose à la lumière, aussitôt elles se décomposent et se réduisent en poudre. Il en fut ainsi de la combinaison égyptienne. Les journaux, dès qu'ils la pressentirent, la jugèrent avec une raillerie mêlée de dédain. Les militaires firent valoir les difficultés de cette longue marche qui, par la Libye et la Tunisie, irait atteindre la régence. Chez les Russes, alors nos amis et qui se jugeaient liés à notre fortune, la désapprobation le disputa à la surprise ; le duc de Mortemart, dans les réunions

¹ Jusqu'au mois de janvier 1830, on trouve la trace de cette préoccupation dans la correspondance du ministre des Affaires étrangères avec le duc de Mortemart. (*Aff. étr., Russie*, vol. 180, f° 7.)

² Polignac au duc de Laval, 18 janvier 1830 (*Aff. étr., Angleterre*, vol. 629, f° 62 et suiv.).

mondaines de l'hiver, en put recueillir le témoignage, et à tel point qu'il écrivit à Polignac en un ton qui frisait la mercuriale : **Cela devient humiliant, et nous commençons à nous discréditer sérieusement**¹. Entre toutes les puissances, la plus hostile fut l'Angleterre, tout émue à la pensée d'un grand empire arabe qui dominerait au bord de la Méditerranée et deviendrait un rival pour l'Empire ottoman, ce client traditionnel de la Grande-Bretagne. Dès qu'il avait pressenti le projet, le gouvernement anglais avait mis en œuvre, pour le prévenir, toutes les ressources de sa diplomatie. Dans cet esprit, il avait agi sur le sultan pour qu'il refusât à Méhémet-Ali, son vassal, l'autorisation de tenter l'entreprise. En outre, il avait pesé par intimidation sur le vice-roi d'Égypte, en le menaçant, s'il persistait dans ses vues, de tout le courroux de la Grande-Bretagne. Qu'ajouterai-je ? La sagesse triompha, quoique tardivement. La Turquie ne délivra point le firman qui eût permis à Méhémet-Ali de tenter l'aventure sans révolte contre son suzerain. Méhémet-Ali ne laissa pas que de réfléchir lui-même sur le danger d'encourir les colères de l'Angleterre. Polignac, de son côté, comprit, finit par comprendre que la paix d'Andrinople, tout en marquant une nouvelle étape dans la décadence de la Turquie, l'avait pourtant prémunie contre toute catastrophe immédiate. Ainsi tombèrent à terre, comme d'eux-mêmes, les fils de la combinaison égyptienne, et sans avoir été jamais bien solidement noués. Après un crochet malencontreux, la France, se décidant à être grande, mais sans deviner jusqu'à quel point elle le serait, allait s'engager dans la voie droite où Dieu lui-même semblerait son guide, tant il la conduirait glorieusement et loin !

V

Ce fut dans les derniers jours de janvier et au début de février que le Conseil des ministres, décidément libéré de chimères, débattit le plan de l'intervention directe, avec les forces et sous le drapeau national.

Tout naturellement, un souvenir revint en mémoire, celui des délibérations de 1827 et du projet conçu alors d'une attaque par terre, combinée avec une démonstration de la flotte. On ne manqua pas de rappeler aussi le nom de M. Dupetit-Thouars, ce simple capitaine de frégate qui, fort de sa connaissance du littoral algérien, avait développé les avantages de ce plan. Derechef il fut mandé et, dans une commission composée d'amiraux et de hauts fonctionnaires de la marine, répéta ce qu'il avait dit. Il indiqua comme point de débarquement la presqu'île de Sidi-Ferruch, située à cinq lieues environ à l'ouest d'Alger. Cette presqu'île, facile à fortifier et qui pourrait servir de dépôt pour l'artillerie et les vivres, faisait saillie entre deux petites baies qui offriraient aux navires un sûr abri. En s'exprimant de la sorte, M. Dupetit-Thouars pouvait s'appuyer sur l'autorité du commandant du génie Boutin qui, en 1808, avait reconnu la côte algérienne et dont le rapport, conservé aux archives, aboutissait aux mêmes conclusions. De Sidi-Ferruch à Alger, la route n'offrait pas d'obstacles insurmontables. Devant Alger, la seule opération importante serait la prise du château de l'Empereur. Cet ouvrage une fois emporté, la ville serait obligée de se rendre.

¹ *Affaires étrangères, Russie*, vol. 180, f° 48.

Cet avis, développé dans la commission, fut débattu de nouveau en une réunion plus importante tenue au ministère des Affaires étrangères. Le général de Bourmont suggéra qu'on s'emparât d'abord d'Oran. Dupetit-Thouars, devenu malgré la modestie de son grade le vrai conseiller du gouvernement, s'éleva fort contre cette conception, en invoquant la longue distance qui séparait Oran d'Alger. Les vieux amiraux, hostiles à toute expédition par terre, ne se laissaient pas tout à fait convaincre ; de plus, ils ressentaient quelque dépit qu'un de leurs subordonnés prît une autorité si prépondérante. En revanche, l'opinion de Dupetit-Thouars trouva une confirmation très précieuse dans le suffrage d'un officier du génie, le maréchal de camp Valazé, qui insista sur la faiblesse des défenses d'Alger du côté de la terre. A l'issue de cette conférence, les ministres se réunirent en conseil et adoptèrent définitivement le plan Dupetit-Thouars. On débarquerait à Sidi-Ferruch, et de là on marcherait sur Alger. Le 7 février, après une dernière délibération en présence du roi, les ordres définitifs partirent pour la flotte et pour l'armée.

VI

La France venait de publier ses desseins. A cette nouvelle, une opposition éclata, celle de l'Angleterre.

Depuis le rétablissement de la royauté, elle avait, dans ses rapports avec la France, éprouvé plus d'un mécompte. Elle jugeait qu'ayant recueilli les émigrés, donné asile aux Bourbons, aidé à la restauration de la monarchie, elle avait droit que notre politique suivit, sans trop s'en écarter, le sillage qu'elle-même tracerait. A défaut de notre gratitude, elle comptait sur notre faiblesse, faiblesse de malade qui recouvre lentement la santé et se traîne en une longue convalescence. Or, l'événement avait trompé ses prévisions. L'indépendance de notre politique s'était affirmée deux fois : en 1823 par l'expédition d'Espagne ; puis tout récemment dans les affaires de Grèce. En outre, on avait à Londres observé, non sans jalousie, les progrès de notre intimité avec la Russie. Que, dans ces conjonctures, la France prît une nouvelle initiative ; qu'elle la prît surtout dans cette région de la Méditerranée où les Anglais avaient jalonné les étapes de leur puissance, à Gibraltar, à Malte, à Corfou ; que nos vues se portassent non sur une île, mais sur un continent dont les territoires inexplorés tenteraient peut-être un jour nos armées ; alors le déplaisir serait tel qu'il aurait peine à se déguiser sous les formes courtoises de la diplomatie ou à se concilier avec le langage persistant de l'amitié.

Polignac, encore ambassadeur à Londres, avait, dès 1828, prévu ce choc éventuel. Un jour, en un entretien avec Wellington, il s'était appliqué à bien marquer, comme principe général, que certaines acquisitions hors d'Europe ne pourraient être considérées comme altérant l'équilibre entre les puissances : **En entrant dans ces explications, écrivait-il à La Ferronnays, mon but a été de ménager au gouvernement du roi une plus grande liberté d'action dans l'accomplissement de ses vues sur Alger. Et il ajoutait : On ne peut se dissimuler que l'acquisition de cette ville et de son territoire serait aussi utile que glorieuse¹.**

¹ Dépêche du 3 avril 1828. (*Aff. étr., Angleterre*, vol. 623, f° 382.)

L'heure est venue où, entre Paris et Londres, va éclater la rivalité. C'est une joute serrée où sous les raisonnements se dissimulent les menaces, menaces qui s'insinuent, se gravent, puis, en un retour de modération, se désavouent, quitte à reparaître encore. Et voici maintenant les acteurs : à Paris, l'ambassadeur britannique, lord Stuart, d'un zèle souvent maladroit, et prompt à exagérer dans ses dépêches les avantages qu'il croit avoir remportés : puis, en face de lui, Polignac, opposant aux insistances déplaisantes toute sa bonne grâce, courtois toujours, obstiné toujours aussi, attentif à ne rien promettre, à ne rien livrer, à ne rien signer surtout, et fort de ce même entêtement qui est bénéfique vis-à-vis de l'étranger autant qu'il sera funeste dans la politique intérieure. — Et à Londres la même lutte se poursuit dont l'enjeu est l'influence française : du côté britannique deux redoutables antagonistes : le chef du *Foreign Office*, lord Aberdeen, droit, intègre, mais à la façon des Anglais qui commencent par se tailler une large part, quitte à comprendre qu'on leur résiste ; puis Wellington, le chef du cabinet, droit lui aussi, mais avec des vivacités qui ne se contiennent pas toujours. En face d'eux l'adversaire semble de qualité un peu inégale : c'est le duc de Laval-Montmorency, de médiocre savoir, ne se recommandant par aucun don supérieur, mais ayant contracté en ses précédentes ambassades à Madrid, à Rome, à Vienne une certaine expérience des grandes affaires, puisant dans une habitude raffinée du monde l'art de se dérober, d'éluder, d'ajourner doucement les solutions importunes, diplomate par grâce ancestrale quoique sans beaucoup d'envergure, et exerçant dans la société aristocratique de Londres un prestige non négligeable, celui de son grand nom.

Le dépit de l'Angleterre se traduit d'abord par des boutades. Quelques détachements n'ont point encore été rappelés de Morée, et lord Aberdeen s'en plaint avec une aigreur qu'un si mince objet ne saurait justifier. Vers la même époque, le chef du *Foreign Office* laisse entendre que toute difficulté eût été écartée si, dès le début, la France avait pris la Grande-Bretagne pour confidente, et surtout si l'intervention eût pu être concertée en commun.

Cependant les nouvelles du continent dissipent tous les doutes : il ne s'agit pas d'une simple démonstration, comme en 1816 celle de lord Exmouth, mais d'une grande expédition. De Paris lord Stuart mande tout ce qu'il sait des préparatifs de la marine ou de la flotte. Le 3 mars, lord Aberdeen, en un entretien de deux heures avec le duc de Laval, s'efforce de provoquer une explication à fond. Si le gouvernement français, dit en substance lord Aberdeen, déclare qu'il n'a pour but que la réparation de ses injures, nous n'avons rien à objecter, si formidables que soient les préparatifs. Mais, s'il forme des projets plus étendus et médite de détruire la puissance du dey, l'Angleterre désire savoir au profit de qui tournera sa conquête. — Nos vues sont désintéressées, répond l'ambassadeur ; nous ne souhaitons que le bien général de l'Europe, de la civilisation, de l'humanité. — Je le crois, reprend lord Aberdeen, et d'autant mieux que le prince de Polignac tient le même langage à lord Stuart... Mais, ajoute-t-il, des explications verbales sont insuffisantes ; et précisant sa pensée, il poursuit en ces termes : Nous avons besoin d'avoir entre les mains un document qui nous mette en mesure de répondre au Parlement que nous pouvons être pleinement rassurés sur les intentions de la France¹. Ainsi parle lord Aberdeen, tout travaillé de soupçons ; et son inquiétude se traduit deux jours plus tard en une nouvelle dépêche à lord Stuart : Les formidables effectifs sur le point d'être embarqués semblent, écrit-il,

¹ Dépêche du duc de Laval au prince de Polignac. (*Aff. étr., Angleterre*, vol. 630, f° 29 et suiv.)

indiquer l'intention, non de châtier, mais de détruire. Et il presse l'ambassadeur de voir de nouveau Polignac, d'obtenir de lui une communication officielle dont puisse s'autoriser l'Angleterre¹.

Le 12 mars, en une dépêche-circulaire, Polignac développa ce qu'il lui plaisait de faire connaître de la politique de son pays : Notre but, dit-il, est un but d'humanité ; nous poursuivons, outre la vengeance de nos propres injures, l'abolition de l'esclavage des chrétiens, la destruction de la piraterie, la suppression des humiliants tributs que les États européens paient à la régence. Quant aux suites possibles de l'entreprise, le ministre des Affaires étrangères se gardait de toute précision prématurée et se bornait à dire que, dans ce cas, la France se concerterait avec ses alliés pour le règlement du nouvel ordre de choses².

Qu'on rapproche le langage d'Aberdeen au duc de Laval ou à lord Stuart de celui de Polignac en sa dépêche, et l'on verra se développer en sens contraire deux habiletés. D'abord celle de l'Angleterre. Avec la traditionnelle clairvoyance de ses hommes d'État, elle pressent que la France ne se résignera pas à avoir mobilisé sa flotte, à avoir équipé 35.000 hommes, uniquement pour obtenir du dey une formule d'excuses ou des engagements presque aussitôt rompus que contractés. Elle devine une grandeur naissante à côté de sa propre grandeur. De là l'idée persistante de nous enchaîner, et non par une déclaration générale qu'un autre gouvernement pourra désavouer, mais par un de ces actes écrits qui restent et font foi. Toute la politique anglaise, si variées que soient les formes qu'elle revêtira, n'aura pas d'autre objet. — Et, en face, voici l'autre habileté, l'habileté française. Elle consiste à se tenir dans le vague, autant qu'à Londres on souhaiterait se fixer dans la précision. Que fera-t-on d'Alger ? Parmi les conseillers de Charles X, nul ne le sait bien. Mais on s'obstine, on s'obstinera, malgré toutes les obsessions, à se garder les mains libres. C'est qu'à travers l'obscurité des desseins et l'incohérence même des conceptions, le regard perçoit, par instants tout à fait fugitifs, des perspectives glorieuses. Et Polignac, moitié par sentiment de la dignité nationale, moitié par prévoyance instinctive, se refuse à limiter par stipulations ce que l'avenir réserve peut-être à la France.

Cette obstination de la France à se dérober, cette persistance de l'Angleterre à réclamer des précisions ne laisse pas que de rendre malaisés les rapports entre les deux gouvernements. Le différend, qui peut se transformer en conflit, défraie à Londres les entretiens des cercles politiques. Tous les lieux sont bons pour les conférences. A quelques jours de là, comme Wellington se promène à cheval dans le parc de Saint-James, il rencontre, à cheval aussi, l'ambassadeur de France ; et entre l'un et l'autre la conversation s'engage. Votre circulaire est insuffisante, remarque Wellington avec son ordinaire et un peu rude franchise. Telle a été, ajoute-t-il, l'opinion du conseil. La promesse que la France se concerterait avec ses alliés n'a pas paru assez rassurante. Dans une réunion des grandes puissances siégeront la Russie et la Prusse, à qui il importe peu que la France se taille une colonie dans le bassin de la Méditerranée. L'Angleterre a une situation particulière ; elle a le droit de réclamer un engagement, particulier aussi. Devenu exigeant, presque impérieux quoique toujours courtois, Wellington poursuit en ces termes : L'Angleterre a besoin d'être fixée, avant le départ de

¹ Aberdeen à lord Stuart, 5 mars 1830. (*Papers relative to the occupation of Algiers by the French.*)

² *Affaires étrangères, Angleterre*, vol. 630, f° 54 et suiv.

l'expédition, sur le sort réservé à Alger¹. Et le langage qu'il tient, en un entretien familial, dans les allées de Saint-James, Aberdeen le reproduit le 28 mars en une dépêche à lord Stuart. Il ajoute que la régence d'Alger n'est point terre libre, mais qu'elle demeure sous la suzeraineté du sultan qui n'a point abdiqué son droit de souveraineté².

VII

Au milieu de leur inquiétude, les Anglais essaient de se rassurer. La France ne sera-t-elle point entravée dans ses projets par l'embarras de ses affaires intérieures ?

C'est à la politique intérieure qu'il faut en effet revenir. Une incroyable passion de la part des journaux, une incroyable maladresse de la part du gouvernement, en ces deux traits se résume, au dedans, l'histoire de l'année 1830.

Pour l'attaque, la presse n'a point perdu une heure. Elle a gravé dans l'oreille du public les noms des ministres et en enveloppant chacun d'eux d'impopularité. Puis, montant plus haut, elle a dénoncé avec une insolence tranquille l'aveuglement royal : *M. Roux, chirurgien en chef de l'hôpital de la Charité, devra dans peu, écrit le Figaro, opérer de la cataracte un auguste personnage*. Nul souci de vérité : le 11 septembre, le *Journal du Commerce* annonce qu'il s'est formé à Rennes une association pour le refus de l'impôt ; l'avis est reproduit par le *Courrier français*, le *Constitutionnel*, les *Débats* ; or, nulle association jusque-là, ni à Rennes ni ailleurs, et dans la nouvelle il n'y a de vrai que la passion qui l'a forgée. La manœuvre n'a qu'un succès médiocre, peu de gens se souciant d'afficher sur des listes leur opposition ; cependant quelques comités se forment ; et dans le public circule le nom, jusque-là presque inconnu, d'Hampden. Une chose gêne, c'est l'inertie du pouvoir. On raille son immobilité comme on eût flétri ses actes. : *De sa personne, dit-on, M. de Polignac est très décidé ; seulement il ne sait pas à quoi*. Dans la pénurie de griefs positifs, la malveillance saisit comme au passage les moindres mesures pour les travestir : le 21 octobre, une ordonnance paraît qui augmente les pensions militaires ; et aussitôt la même presse qui a signalé tant de fois la détresse des soldats de l'Empire, dénonce cette largesse comme une tentative pour séduire l'armée.

Les ministres se défendent faiblement, et pour des conspirateurs font, en vérité, figure un peu terne. Jusqu'ici, la principale provocation semble être le choix que le roi a fait d'eux. D'assez nombreuses poursuites judiciaires, mais parfois sans succès ; c'est ainsi que le *Journal des Débats*, condamné en première instance, est, au grand scandale des gens de cour, acquitté en appel. Cependant la paix est loin de régner parmi les conseillers du roi. La Bourdonnaye surtout déplaît à ses collègues : on l'a cru homme d'action et il n'est qu'homme de violence verbale, impuissant hormis dans la critique : *Oncques ne fut plus mauvais coucheur*, dira de lui Chateaubriand. Un jour, vers le milieu de novembre, l'un des ministres — M. Courvoisier, semble-t-il — demande que, pour l'unité des délibérations, le roi désigne un président du Conseil. A cette motion, La Bourdonnaye, aussi incapable de subir que d'exercer une supériorité, quitte la salle et se déclare démissionnaire. Montbel le remplace au ministère de

¹ Laval à Polignac, 19 mars 1830. (*Aff. étr., Angleterre*, vol. 630, f° 70.)

² *Papers relative to the occupation of Algiers*.

l'Intérieur et est remplacé lui-même par M. de Guernon-Ranville. Polignac devient chef du cabinet. La Bourdonnaye était surtout violent, Polignac est surtout dévot : *Le ministère*, disent les journaux, *sera un peu moins agressif, en revanche un peu plus jésuite*. Et sur cette appréciation sommaire, l'impitoyable polémique continue.

Elle continue avec des forces renouvelées. Il y a, d'ancienne date, *le Constitutionnel*, *le Courrier français*, *le Journal du Commerce* et avec eux *le Journal des Débats* qui, bien que très âpre contre le ministère, se pique de respect, de vénération même pour la monarchie. Maintenant *le Globe*, ce journal de haute spéculation intellectuelle, devient feuille politique et se laisse pénétrer par toutes les passions que jusqu'ici il a raillées ou désavouées. Plusieurs s'affligent qu'il se soit transformé de la sorte : *Jadis on se recueillait pour le lire*, écrit avec regret Augustin Thierry. Cependant le 3 janvier 1830, un nouveau journal paraît : *le National*, non alourdi par la richesse ou usé par une longue durée comme *le Constitutionnel*, non entravé comme les *Débats* par scrupule royaliste, mais armé à la légère pour le combat ; assez pauvre pour n'avoir rien à perdre ; assez hostile pour ne rien ménager ; assez résolu pour ne reculer devant aucune témérité et fonctionnant avec la puissance tranchante d'un outil qui n'a point servi. Jeune, il a des rédacteurs jeunes aussi : Carrel, Thiers, Mignet. Il vise non seulement le ministère, mais la dynastie. Pour l'atteindre au plus sensible endroit, il exploite un rapprochement perfide. L'exemple — et combien suggestif ! — se puise dans l'histoire : on montre comment, en un pays voisin, la couronne a pu passer d'une famille royale à une autre famille royale, sans danger pour l'ordre, et avec tout profit pour la liberté. On déplore l'aveuglement des Stuarts, on célèbre la révolution de 1688, et le thème se répétera, se ressassera sous toutes les formes jusqu'à ce que le public, dressé à point, lise Charles X là où on écrira Jacques II et, quand on lui parlera de Guillaume d'Orange, regarde vers tin autre prince, de race royale aussi.

VIII

Les Chambres étaient convoquées pour le 2 mars. Tandis que les députés s'acheminaient vers Paris, les ministres réunis en conseil débattaient les termes du discours du trône. Puisqu'ils s'étaient abstenus jusqu'ici de toute mesure provocatrice, la sagesse eût été de persévérer dans la même attitude, de donner à la déclaration royale un tour volontairement terne, de ne porter au Palais-Bourbon que la loi du budget et quelques lois d'affaires, et de laisser aux députés l'initiative des hostilités, s'il leur plaisait de les engager. Parmi les ministres M. Courvoisier, M. de Chabrol eussent désiré un langage modéré, et pareillement M. de Guernon-Ranville si nous en croyons ses souvenirs¹. Tel n'était pas l'avis du roi. Ne comprenant pas que les noms de ses ministres comportaient à eux seuls tout un programme, il s'était étonné et irrité qu'on les attaquât avant de les avoir vus à l'œuvre. Les violences de la presse et l'acquittement du *Journal des Débats* lui avaient paru injure personnelle. De là, chez lui, une sensible déviation. La Charte, il persistait à la vouloir ; mais il la voulait tout entière, avec cet article 14 dont il scrutait anxieusement le sens et qui semblait lui conférer, en cas de péril public, un pouvoir discrétionnaire. De cette disposition exceptionnelle il espérait

¹ Journal de M. DE GUERNON-RANVILLE, p. 36. — Voir aussi D'HAUSSEZ, *Mémoires*, t. II, p. 174.

bien n'avoir pas à user. Mais dominé par l'antique conception de la monarchie paternelle, il se jugeait le père de ses sujets ; et à ce titre il les avertirait comme un père admoneste, en termes comminatoires, des enfants suspects d'indocilité ou enclins à la rébellion.

Le 2 mars, la session s'ouvrit dans la grande salle du Louvre. Jamais plus somptueux appareil ne cacha plus d'inquiétude. Le monarque commença son discours en précipitant les mots comme si, à la fois irrité et nerveux, il eût eu hâte d'en finir. Dans son trouble il laissa tomber son chapeau. Le duc d'Orléans le ramassa et le lui remit avec une profonde révérence. Quand Charles X arriva au passage relatif aux affaires intérieures, l'attention redoubla : *Pairs de France, députés des départements*, dit-il, je ne doute pas de votre concours pour opérer le bien que je veux faire. Vous repousserez avec moi les perfides insinuations que la malveillance cherche à propager... Si de coupables manœuvres suscitaient à mon gouvernement des obstacles que je ne peux, que je ne veux pas prévoir, je trouverais la force de les surmonter dans ma résolution de maintenir la paix publique, dans la juste confiance des Français et dans l'amour qu'ils ont toujours montré pour leur roi.

En prononçant ces paroles, le prince s'était appliqué à scander les mots pour en marquer la valeur, mais sans y parvenir tout à fait ; car son tempérament, inhabile à la vraie fermeté, ne connaissait que les entraînements de la bonté ou les excitations de l'impatience. De vrai, si l'on méditait quelque entreprise extralégale, la maladresse de se découvrir était grande, et elle n'était pas moindre si l'on ne méditait encore rien du tout. Au Palais-Bourbon, les jours suivants furent pleins de trouble. Sauf dans les groupes extrêmes, un intense désir régnait, celui de ramener le gouvernement dans les voies de la prudence et de prévenir un conflit qui aurait pour enjeu, non le ministère, mais la dynastie. En ce patriotisme soucieux, beaucoup de députés, royalistes très résolus, se persuadèrent que le meilleur service à rendre à leur prince serait de lui parler un langage énergique jusqu'à la rudesse, afin que l'avertissement, dût-il être importun, fût assez clair pour dissiper toute équivoque. Tandis qu'au Luxembourg les pairs se contentèrent de répondre au discours royal par une déclaration banale qui ne compromettait rien, une conduite tout autre prévalut dans la Chambre élective. Là-bas, la plupart des modérés se joignant aux opposants, la commission de l'Adresse fut uniquement composée de députés antiministériels. Le rapporteur fut M. Gautier, un négociant de Bordeaux, jadis ardent royaliste et demeuré très monarchiste, mais passé à l'opposition. Il n'est pas douteux que le texte de la réponse n'ait été fourni, au moins en partie, par Royer-Collard, président de la Chambre, et, de droit, membre de la commission. On s'était encouragé à être ferme, sans songer que Charles X, l'homme du monde le moins façonné aux fictions constitutionnelles, verrait dans cette énergie de paroles un défi, et se croirait obligé, en bon gentilhomme, de répondre par un autre défi. En vérité, la fermeté fut ce qui manqua le moins. Après d'abondants témoignages de fidélité et de respect, les rédacteurs de l'Adresse s'exprimaient en ces termes : *Sire, au milieu des sentiments unanimes de respect et d'affection dont votre peuple vous entoure, il se manifeste dans les esprits une vive inquiétude... Notre conscience, notre honneur, la fidélité que nous vous avons jurée et que nous vous garderons toujours nous imposent le devoir de vous en dévoiler la cause. Sire, la Charte que nous devons à la sagesse de votre auguste frère et dont Votre Majesté a la ferme volonté de consolider le bienfait, consacre comme un droit l'intervention du pays dans la délibération des intérêts publics. Cette intervention devait être, elle est en effet indirecte, sagement mesurée, circonscrite dans des limites*

exactement tracées et que nous ne souffrirons jamais que l'on ose tenter de franchir : mais elle est positive dans son résultat ; car elle fait du concours permanent des vues politiques de votre gouvernement avec les vues de votre peuple la condition indispensable de la marche des affaires publiques. Sire, notre loyauté, notre dévouement nous condamnent à vous dire que ce concours n'existe pas.

La discussion ne tint que deux séances, celles du 15 et du 16 mars. La Chambre s'était formée en comité secret, autant du moins qu'une délibération peut être secrète en présence de quatre cents députés. Polignac était à son banc, mais peu entouré, dépaysé, et promenant autour de lui des regards étonnés comme sur des lieux nouveaux pour lui. Une question sur les affaires étrangères l'amena à la tribune. Il répondit gauchement, en déguisant son trouble sous une affectation d'assurance. *Ce fut tout à fait réjouissant*, a noté le duc de Broglie, impitoyable. Montbel et Guernon-Ranville parlèrent l'un et l'autre, le premier non sans habileté, le second non sans vigueur. Avec une opportunité malicieuse, Montbel opposa au dogmatisme nouveau de Royer-Collard son dogmatisme ancien. Royer-Collard, au temps de la Chambre introuvable, n'avait-il pas prononcé ces paroles : *Le jour où il sera établi en fait que la Chambre peut repousser les ministres du roi et lui en imposer d'autres, ce jour-là, c'en sera fait non seulement de la Charte, mais de la royauté héréditaire qui a protégé nos pères ; ce jour-là nous serons en république*. L'attention se fixa un instant sur deux députés nouvellement élus, Guizot qui soutint l'Adresse, Berryer qui la combattit. Cependant un arrière-espoir d'entente suggéra un amendement qui, sans modifier beaucoup le texte de la commission, déguisait sous une forme adoucie le refus de concours et par suite ménageait l'amour-propre royal. L'auteur, M. de Lorgeril, était un ami de Martignac. L'instigateur secret était, à ce qu'on a prétendu, M. Courvoisier : il n'était pas, ce jour-là, au banc des ministres, ayant pris soin d'être indisposé. Par malheur, l'amendement, présenté à la dernière heure, et défendu par un seul député, M. Pas de Beaulieu, se perdit dans le tumulte des passions contraires. Le 16 mars, à une heure avancée de la soirée, on procéda au scrutin, et le texte de la commission fut voté par 221 voix contre 181.

L'usage était qu'une députation, dite *grande députation*, portât aux Tuileries la réponse au discours royal. Le 18 mars, dans la matinée, les délégués, ayant à leur tête Royer-Collard, se présentèrent au château. Quelques députés, mais peu nombreux, s'étaient joints au cortège. Le chiffre était de 46, a écrit M. Guizot qui a raconté la scène. Le roi était à la messe. On l'attendit dans le Salon de la paix. La Dauphine, se rendant à la chapelle, passa, silencieuse et ne regardant rien. Dans les embrasures, des pages, des gens de cour, curieux, chuchotant, presque impolis. Les députés se taisaient ou causaient à voix basse, plus intimidés qu'ils ne voulaient le laisser paraître. Quand ils eurent été introduits dans la salle du Trône, Royer-Collard lut l'adresse, d'une voix où se trahissait son émotion, car, en royaliste fidèle, il tremblait pour la monarchie. Le roi écouta en une attitude glaciale, quoique sans hauteur. Puis il répondit en quelques mots sévères et brefs. Ce n'était plus le langage d'un père qui avertit ses enfants, mais celui d'un monarque offensé qui relève un défi.

Le lendemain, la Chambre fut prorogée jusqu'au 1er septembre. Proroger n'est pas dissoudre. Ainsi se bercèrent encore d'espoir ceux qui aspiraient à éviter un conflit. Tout troublés du vote récent et travaillés d'un repentir inavoué, les plus modérés du centre droit, du centre gauche, se tournaient vers ceux qui, comme Casimir-Perier, Royer-Collard, Roy, Humann, semblaient figurer l'expérience et la

sagesse. Ils allaient jusqu'à placer leur confiance dans Villèle que naguère la Chambre avait flétri et qui, maintenant, par comparaison, semblait presque désirable. Celui-ci s'apprêtait à repartir pour Toulouse quand, le 31 mars, il reçut la visite de deux députés, l'un du centre gauche, M. Humann, l'autre du centre droit, M. du Marhallach. Tous deux se faisaient fort, s'il rentrait aux affaires, de lui assurer une majorité pour le vote du budget. De la sorte, on gagnerait une année ; ce qui donnerait aux passions le temps de s'apaiser. Villèle ne fut pas insensible à la démarche ; car il n'avait pas renoncé à ressaisir le pouvoir. Mais il avait vu le roi la veille et ne pouvait solliciter une nouvelle audience sans paraître s'offrir ; ce qu'il jugeait contraire à sa dignité. Il n'osa donc donner suite à la suggestion et, à quelques jours de là, quitta Paris.

Si la clairvoyance inspirait en beaucoup d'âmes des regrets, Charles X, lui, ne se repentait pas. On l'entendait répéter qu'il ne céderait pas, qu'il n'imiterait pas son frère Louis XVI, qu'il saurait contenir la Révolution. Cependant, si le prince avait décidé de dissoudre la Chambre, la conduite la moins judicieuse était de tarder ; car alors on laisserait aux adversaires le temps de revenir de leur surprise et de se préparer. Cette faute ne manqua pas de s'ajouter à toutes les autres ; car l'ordonnance de dissolution ne parut que le 16 mai.

Quand la mesure fut irrévocablement décidée, Courvoisier se retira. Chabrol le suivit dans la retraite, non sans avoir eu la satisfaction de soumettre au roi un rapport d'ensemble qui constatait le haut degré de la prospérité publique¹. Montbel qui avait détenu le portefeuille de l'Instruction publique, puis celui de l'Intérieur, passa docilement aux Finances, en ministre dévoué qui sent les périls, mais ne refuse rien à son roi. Il fallait compléter le cabinet. On désigna pour la Justice un ancien procureur général, M. de Chantelauze, et l'on appela pour l'Intérieur un autre procureur général, M. de Peyronnet : ce qui faisait, avec Guernon-Ranville, trois procureurs généraux. C'est qu'en fixant de plus en plus les yeux sur l'article 14, on ne laissait pas que de ressentir quelque trouble. En s'ornant de tant de hauts magistrats, on se rassurait la conscience. Ainsi agit un dévot qui, au moment d'un acte douteux, fait quérir en quantité des théologiens qui lui persuaderont qu'il ne commet aucun péché et que, si d'aventure il en commettait un, ce péché, changeant incontinent de nom, s'appellerait vertu.

IX

Politique extérieure, politique intérieure, le contraste est complet, et vraiment on ne sait à quoi le pouvoir réussit le mieux, à bien servir la France ou à l'exaspérer. C'est au milieu des polémiques nées de l'Adresse que s'organise l'expédition d'Alger.

On a cru d'abord qu'il faudrait huit mois pour la préparer ; puis le délai a été réduit à six mois ; maintenant on espère être prêt en trois mois. La tâche la plus urgente, qui est celle de la marine, ne laisse pas que d'être laborieuse. On craint que la terre où l'on abordera n'offre que peu de ressources : de là la nécessité d'une immense flotte de transport où l'on accumulera les vivres, les approvisionnements, le matériel, les munitions. Il faut rallier dans la

¹ Rapport sur l'administration des Finances du 15 mars 1830 (*Système financier de la France par le marquis d'Audiffret*).

Méditerranée nos bâtiments dispersés. L'emploi des moteurs pour la navigation est encore tout récent, et l'on ne pourra réunir que six bâtiments à vapeur ; le reste, c'est-à-dire presque tout, sera armé à la voile, et cela sur des côtes réputées pour l'inconstance des vents. Cependant beaucoup d'amiraux, doublement défiants par l'âge et par souvenir de la Révolution et de l'Empire, pratiquent cette prévoyance chagrine qui, à force d'être la prudence, cesse d'être la sagesse. Le vice-amiral Duperré, appelé au commandement des forces navales, a subi lui-même ces influences ; et il faut combattre le pessimisme jusque dans l'âme du chef qui devrait communiquer l'ardeur. En dépit de ces embarras ou de ces prévisions un peu sombres, une activité réglée hâte les préparatifs. Tandis qu'on travaille sans relâche dans les ports, dans les arsenaux, l'administration de la guerre déploie un zèle égal. Pour le commandement, on a hésité entre deux hommes : le maréchal Marmont, le général de Bourmont, tous deux bons militaires, tous deux aussi un peu suspects, l'un par les souvenirs de 1814, l'autre par la défection de 1815. Au grand dépit de Marmont, Bourmont a été choisi. Le corps expéditionnaire se composera de trois grosses divisions pourvues de tous leurs éléments de combat et s'élevant à un effectif réel de trente-trois mille hommes environ. Et maintenant les régiments s'acheminent vers la Provence où ils auront, en attendant l'embarquement, leurs points de concentration à Toulon, à Marseille, à Aix.

Ce que la France prépare, elle le publie. Le 7 avril, en une circulaire diplomatique, Polignac indique le chiffre des effectifs, les noms des chefs. Il annonce, avec un peu de complaisance pour notre marine, que les mouvements de la flotte seront favorisés par un grand nombre de bâtiments à vapeur : **Les préparatifs, dit-il, seront terminés dans un mois.** Il ajoute, non sans optimisme que, malgré les troubles intérieurs, tous les partis, se sont toujours trouvés d'accord pour soutenir l'honneur du trône et les intérêts de la nation. Il termine en marquant les mobiles qui ont guidé depuis quinze ans la politique royale : en Espagne, dit-il, nous avons conjuré les désordres de la Révolution ; en Grèce, nous avons arraché à la ruine toute une population chrétienne ; en Algérie, nous voulons délivrer l'Europe du fléau de la piraterie¹.

Jusqu'ici, on avait gardé à Londres l'arrière-espoir que la France se laisserait intimider, qu'elle se contenterait d'une simple démonstration navale qui ne laisserait pas plus de traces que le passage d'une escadre sur les flots. La circulaire abattit ce qui restait d'illusions. L'Angleterre est une grande, noble et glorieuse nation ; mais vraiment elle montra trop en cette occurrence combien elle aime peu les colonisations des autres.

A Paris et à Londres, les entretiens se poursuivent, mais qui ne demeurent courtois qu'avec effort et où perce chez les hommes d'État britanniques une croissante irritation. **Nous recherchons, disent les Français, un but général qui est l'abolition de l'esclavage, la suppression de la piraterie, la suppression des tributs payés aux Barbaresques.** Puis ils ajoutent — et ici on devient du côté anglais fort attentif : **Nous recherchons aussi un but particulier qui est la réparation de nos injures personnelles.** Ils continuent : **En cas de renversement du dey, nous nous engageons à nous concerter avec nos alliés pour le régime futur de la régence.** A ce langage, les Anglais se dressent tout méfiants : c'est que parmi les alliés il y a les Russes, les Prussiens, fort désintéressés dans la Méditerranée et qui, par suite, seront tout de glace quand il s'agira des

¹ *Affaires étrangères, Angleterre*, vol. 630, f° 123 et suiv.

revendications de la Grande-Bretagne. Poursuivant leurs explications, les Français observent et ils sont en ce moment très sincères — qu'ils n'ont aucun désir de conserver Alger ou la régence. Toutefois ils ne laissent pas ignorer qu'ils entendent se payer de leurs frais et créer un gouvernement qui sauvegarde leurs intérêts. Or, cette seule réserve éveille chez lord Aberdeen tout un monde de soupçons. Ces demandes d'indemnités, ce contrôle sur le gouvernement futur, c'est, dit-il, le prétexte à une occupation qui peut se prolonger, devenir indéfinie, se transformer en conquête. Et d'un ton brusque, un peu emporté, il ajoute : **Nous ne pourrions admettre une occupation qui se prolongerait pendant plusieurs années.** Le chiffre du corps expéditionnaire accroît les inquiétudes : **Trente ou quarante mille hommes,** observe lord Aberdeen, **ne sont pas faciles à rappeler.** Et il ajoute sur un ton de plus en plus exempt de bienveillance : **Nous l'avons bien vu par les peines qu'il a fallu pour faire évacuer la Grèce.** Cependant le 21 avril, à Londres, un conseil des ministres se tient, et une nouvelle dépêche est adressée à lord Stuart pour qu'il réclame de Polignac une déclaration écrite attestant le désintéressement de la politique française¹.

En ce duel de paroles qui peut devenir un autre duel, Polignac ne laisse pas que de sentir sa force. Il peut compter absolument sur la Russie. De Saint-Pétersbourg, Mortemart mande que le tsar souhaite à Alger un établissement assez formidable pour assurer à jamais la sécurité de la Méditerranée². La Prusse n'est guère moins favorable, tant elle est intéressée à ce que l'activité française se tourne vers le Midi ! Même du côté de l'Autriche, si intimement liée à l'Angleterre, nul sujet sérieux d'inquiétude, et de Vienne, quelques jours plus tard, M, de Rayneval pourra écrire³ : **Quant à l'affaire d'Alger, nous sommes en mesure de la mener comme nous voudrions. Il y aura des intrigues mais rien de plus... Avec prudence et habileté, on arrivera à un résultat avantageux et honorable.** C'est donc avec une sécurité raffermie que Polignac subit les assauts répétés de lord Stuart. Passant des instances à de vagues menaces, celui-ci parle d'une communication au Parlement qui pourrait jeter le trouble en Europe. Polignac ne s'émeut pas : **Nous avons manifesté, réplique-t-il, la volonté de nous concerter avec nos alliés sur le sort futur d'Alger. Nous n'irons pas plus loin et nous ne donnerons pas plus d'explications à l'Angleterre que nous n'en avons donné aux autres puissances**⁴.

Sur ces entrefaites, une nouvelle se répand qui ajoute à l'émotion des Anglais. Bourmont est arrivé le 25 avril à Marseille. Là-bas règne une grande excitation par la perspective des nouveaux débouchés que pourront offrir les États barbaresques. Influencé par le milieu ambiant, le général en chef, en un discours à la Chambre de commerce, annonce, semble annoncer, des projets de colonisation et d'établissement durables⁵. Le gouvernement sent l'imprudence et, dans une note du Moniteur, remet au point la harangue. Mais déjà lord Stuart à Paris, lord Aberdeen à Londres, ont recueilli la nouvelle. Lord Stuart réclame derechef des explications, et avec une insistance presque violente : **Si vous les refusez,** dit-il, **vous prendriez sur vous toute la responsabilité des conséquences qu'un pareil refus peut entraîner.** Polignac répond froidement : **Sa Majesté m'a ordonné de m'en tenir aux informations que j'ai eu l'honneur de vous**

¹ *Archives des Affaires étrangères, Angleterre*, vol. 630, mars et avril 1830.

² Mortemart à Polignac, 16 mars 1830. (*Aff. étr., Russie*, vol. 180, f° 54.)

³ Rayneval à Polignac, 10 mai 1830. (*Aff., étr., Autriche*, vol. 412, f° 189.)

⁴ Polignac à Laval, 5 mai. (*Aff. étr., Angleterre*, vol. 630, f° 204 et suiv.)

⁵ Voir le *Journal du Commerce*, 8 mai 1830.

transmettre¹. De la part de lord Aberdeen l'insistance n'est pas moindre. Il se sert, d'après le témoignage du duc de Laval, d'expressions fortes et peu ménagées. Les explications écrites, dit-il, sont nécessaires pour inspirer la confiance que ne peuvent donner les paroles. Dédaigneux de tout ménagement, il laisse entendre que, dans l'instabilité des choses, une évolution est possible en France et que la prudence oblige la Grande-Bretagne à se pourvoir d'un engagement positif. Ainsi s'exprime-t-il, dit le duc de Laval, en un trouble, en un malaise inexprimable. De l'audience d'Aberdeen, notre ambassadeur passe dans le cabinet de Wellington, mais il le trouve — ce sont les termes même de son rapport — en des dispositions encore plus arrêtées².

Visiblement les relations se tendent, et jusqu'aux limites de la rupture. Les Anglais, devenus tout à fait impérieux, demandent qu'on leur communique les instructions données à Bourmont. Comment voulez-vous, répond Polignac, que nous communiquions un document tout confidentiel sur le lieu du débarquement, sur le mode et les suites de l'attaque. Ce qui exaspère à Londres, c'est qu'on s'est persuadé, sur les assertions de lord Stuart, que la France a promis un engagement écrit ; ce qui communique à notre langage un certain aspect de manque de foi. Le 9 mai, nouvel entretien d'Aberdeen avec l'ambassadeur de France. Il engage, presse, assiège, 80148 toutes les formes imaginables, le duc de Laval dans le but d'obtenir ce que l'obstination de lord Stuart n'a pu emporter. Nous sentons bien, continue-t-il, que si la France veut profiter de cette guerre pour s'établir en Afrique, elle ne sera pas plus arrêtée dans son dessein par des explications écrites que par des explications orales. Mais pour nous, ministres de Sa Majesté britannique, nous avons besoin d'une pièce qui nous mette, aux yeux du Parlement, à l'abri du reproche de négligence ou d'imprévoyance. — Le gouvernement français sera entraîné, poursuit lord Aberdeen ; nous pouvons invoquer le témoignage de personnes haut placées à Paris et du commandant en chef lui-même. Et voici maintenant, très vague encore mais transparente, la menace : Malgré la persuasion que vous serez entraîné, dit lord Aberdeen, nous avons eu, jusqu'ici, la modération de ne point adresser d'ordres à notre escadre dans la Méditerranée. Nous aurions pu l'envoyer croiser vers les côtes menacées et prendre position à Gibraltar. Quant à Wellington, il déclare qu'il ne peut souffrir de nouveaux établissements qui porteraient atteinte à l'influence anglaise. Nous devons nous attendre, écrit le duc de Laval tout à fait effrayé, à une demande officielle pour nous forcer à entrer en explications. Les ministres anglais seront probablement interrogés un de ces jours, peut-être ce soir, sur la question d'Alger.

X

Il n'est pas rare que les mêmes dispositions d'esprit soient, suivant l'objet auquel elles s'appliquent, bienfaisantes ou funestes. La même obstination qui, chez Polignac, aurait à l'intérieur de si déplorables effets, tournerait au dehors au plus grand profit de la France. Ce qui n'est ici qu'entêtement s'appellera là-bas énergie.

¹ Polignac à Laval, 8 mai, vol. 630, f° 217.

² Laval à Polignac, 8 mai. (*Aff. étr., Angleterre*, vol. 630, f° 224 et suiv.)

Qu'on se figure un homme politique, d'intelligence plus souple, plus fertile en combinaisons, plus en fond d'habileté. Il est à craindre qu'au lieu de se retrancher dans une volonté intangible, il ne se laisse entraîner à la suite de l'adversaire et par fatigue de lutte, par désir de conciliation, ne finisse par adopter une formule qui entame un peu l'intégrité des choses. Tout autre est Polignac. Son esprit étroit et absolu sert mieux ici que tous les raffinements. Aux instances, aux objurgations, aux menaces, il oppose, avec cette douceur tranquille assez familière aux entêtés, son *non possumus* diplomatique. Non, il ne promettra rien, il ne s'engagera à rien, surtout il ne signera rien. Que compte-t-il faire de l'Algérie ? Il l'ignore. Mais, averti par une sorte de divination obscure, il sent que, ministre tout à fait passager d'une monarchie permanente, il ne doit à aucun prix engager l'avenir. Et c'est en quoi, à cette heure, cet homme, si justement critiquable pour le reste, mérita bien de son pays.

Sa conduite fut d'autant plus digne d'éloges qu'il dut, pour s'y tenir, non seulement braver l'opposition de l'Angleterre, mais celle de la France elle-même.

Ce qui fortifiait les critiques, c'était l'attitude des chefs de la marine. Presque tous, comme on l'a dit, étaient hostiles. Le 8 mars 1830, à la Chambre des pairs, l'amiral Verhuel, l'un des plus anciens de son grade, avait énuméré, dans le langage le plus troublant, les dangers de l'entreprise. En termes très figurés, il avait dépeint les rivages d'Afrique : point de ports, point d'abris, de brusques mouvements de mer ; puis, même en été, des coups de vent tellement violents qu'ils pourraient disperser tous les bâtiments de transport et exposer l'armée à la plus affreuse détresse. Ce qui prêtait crédit à ces prévisions pessimistes, c'était que l'amiral, parlant en témoin, invoquait le souvenir d'une terrible tempête qu'il avait essayée jadis dans les parages d'Alger.

Quelle excitation pour la presse opposante ! Journaux dynastiques comme les *Débats*, feuilles plus violentes comme *le Courrier français* ou *le National*, petites gazettes satiriques comme *le Corsaire* ou *le Figaro.*, tous s'unirent dans la critique. Nos finances, dit-on, sont engagées en dehors des Chambres. Le seul profit, ajoute-t-on, sera celui de quelques spéculateurs ; après l'expédition d'Espagne, l'argent alla aux fournisseurs ; une fois de plus il en sera de mémé. L'entreprise n'est qu'une diversion pour masquer sous une couche de gloire la liberté compromise ; et l'on ne va en Afrique que pour détruire plus sûrement la Charte en France. Un autre argument, non moins répété, est de dire que Polignac, par une honteuse faiblesse, s'est engagé envers l'Angleterre à ne créer aucun établissement sur la côte algérienne. Les journaux, poursuivant la campagne, ajoutent : *On va chercher la gloire ; mais l'aura-t-on ?* Et alors, en monnayant le discours de l'amiral Verhuel, l'homme qui sait, l'homme qui a vu, en puisant pêle-mêle dans les récits des voyageurs, on détaille les obstacles du débarquement : que si l'on débarque en des conditions favorables, on ne sera qu'au début des difficultés, Alger étant pourvue de fortifications redoutables : par surcroît, on affirme que la terre est là-bas infertile, déserte, malsaine, tout infestée de bêtes féroces. — Et ces journaux s'infiltrèrent dans les casernes où s'équipent les régiments, dans les cantonnements où ils attendent l'heure de s'embarquer. Puis la critique se fait railleuse. Il est beau, observe-t-on, de se venger d'un coup de chasse-mouches. Mais trente-deux mille hommes, n'est-ce pas beaucoup pour donner une leçon à un barbare ? Et l'on conclut que : *l'affaire est une des plus sottes que le gouvernement ait encore imaginée.*

XI

C'est à cette entreprise jugée sottise que le gouvernement consacre tous ses soins, comme s'il eût eu le pressentiment qu'elle serait la rançon de ses fautes.

Vers la fin d'avril, presque toute la flotte est réunie : une dizaine de vaisseaux, une vingtaine de frégates, soixante-dix embarcations de moindre importance, tel est le contingent de la marine royale ; à cela s'ajoutent plus de cinq cents bâtiments ou embarcations diverses, empruntés au commerce. Les immenses préparatifs s'expliquent par une sollicitude dominante, celle d'être surabondamment pourvu ; et ce souci de ne rien oublier contraste avec ce dédain des bagages ou, comme on dit, des impedimenta, qui prévaudra dans l'âge suivant. En attendant l'embarquement, l'infanterie n'est point laissée inactive. On l'exerce surtout en des simulacres de combats contre la cavalerie ; car les imaginations demeurent hantées par le souvenir de l'expédition d'Égypte ; et l'on a à cœur d'aguerrir nos soldats contre les chocs impétueux de ces Arabes aux chevaux agiles qu'on appelle, dans le langage figuré du romantisme, les coursiers du désert. Depuis le 25 avril, Bourmont est à Marseille. Autour de lui ses divisionnaires, Berthezène, Loverdo, le duc des Cars ; puis Valazé et Lahitte commandant, le premier le génie, le second l'artillerie. Toutes les excitations des journaux se sont fondues dans la perspective de l'entrée en campagne. Armée impériale, nouvelle armée, les deux éléments ont été fusionnés, et, entre les anciens et les jeunes, c'est une noble émulation à qui servira le mieux. Le 1er mai, le dauphin arrive et, un peu moins gauche que de coutume, ayant même presque bon air, passe en revue les troupes. L'accueil est enthousiaste à Marseille et est bon aussi à Toulon, quoique moins chaleureux. L'excellent prince salue de son mieux, sans que sa physionomie puisse s'éclaircir tout à fait ; c'est qu'il est obsédé par les complications intérieures qui, à la manière d'un cauchemar, gâtent la vision glorieuse : **Je crains fort, dit-il, que parmi ceux qui m'acclament, il y ait bien peu d'électeurs**¹.

Tout a l'aspect d'une grande entreprise que couronnera l'installation sur une terre nouvelle : au quartier général, des officiers affluent qui sollicitent de participer, fût-ce à titre de simples volontaires, à l'expédition ; des peintres arrivent pour fixer sur la toile les paysages, les aventures, les combats ; on recherche des interprètes qui parlent les langues du pays où l'on abordera². Cependant ceux qui gouvernent — et là réside le contraste — ont l'instinct, non le dessein de ce qu'ils vont accomplir. On ébauche des plans, mais pour les abandonner, les reprendre, les délaissier encore. Je trouve aux archives un mémoire présenté au conseil du roi : on y hésite entre cinq solutions. Les instructions générales données à Bourmont se ressentent de cette incertitude. A des conditions très dures pour le dey, on l'autorise à traiter, mais en même temps on lui rappelle que l'objectif principal est la prise d'Alger. On dirait qu'en une disposition qui ne se connaît point elle-même, on demeure partagé entre l'ardeur et la crainte de saisir la proie.

Les Anglais ne réussissent point à se figurer que cette perplexité soit sincère. C'est pourquoi ils persistent dans leurs protestations ; protestations grondeuses, mais qui se retiennent au moment d'éclater. Ils sont menaçants sans oser se montrer tout à fait hostiles, tout de même que les Français sont travaillés

¹ Baron D'HAUSSEZ, *Mémoires*, t. II, p. 195.

² Voir le livre de M. ESQUER, *Prise d'Alger*, p. 249 et suiv.

d'ambitions vagues qu'eux-mêmes contiennent, dissimulent ou désavouent. A ses deux communications officielles du 12 mars et du 7 avril, Polignac ajoute le 12 mai une troisième circulaire. Il proclame, comme il l'a déjà fait plusieurs fois, le but général de l'expédition. Puis il laisse entendre que le renversement du dey est peut-être très prochain, et, dans cette prévision, il convie les puissances à donner des instructions à leurs ambassadeurs à Paris pour que le sort futur de la régence d'Alger soit réglé d'un accord commun. Mais de l'autre côté du détroit, cette suggestion déplaît, tant on craint que l'appui de la Russie et de la Prusse n'assure la prépondérance à la politique française ! A Londres ; on ne désespère point encore d'arracher à la cour des Tuileries un engagement particulier. Cependant le duc de Laval s'inquiète à l'excès. Le 17 mai, saisissant au passage un bruit qui court, il annonce que des ordres ont dû être donnés pour renforcer l'escadre anglaise dans la Méditerranée, que deux vaisseaux de ligne ont déjà mis à la voile, que deux autres vont suivre¹. Aberdeen ne tarde pas à démentir la nouvelle, et l'on peut se fier à sa loyauté ; mais il ajoute en un accent qui n'est pas tout à fait rassurant : *N'allez pas vous figurer que nous ne serions pas bientôt prêts si nous n'étions point apaisés sur les desseins des trente-cinq mille hommes qui vont aborder en Afrique*².

Ce langage, dépourvu d'aménité, ne sera-t-il pas la dernière explosion de la mauvaise humeur britannique ? Dans les papiers diplomatiques, on peut relever encore quelques remontrances assez aigres ; par exemple une note de lord Stuart en date du 3 juin où il rappelle le droit de suzeraineté de la Porte sur les États barbaresques ; d'où il conclut que toute occupation de la régence d'Alger serait une violation du droit public³. Mais c'est l'un des traits distinctifs de l'Angleterre de savoir s'adoucir aussi bien que gronder et de suspendre ses colères sans entêtement d'amour-propre quand elle sent que ses colères seront vaines. Elle était arrivée à ce point où il fallait entrer en guerre ou s'apaiser. Tout bien considéré, s'apaiser parut le plus raisonnable. Et c'est ainsi que Polignac, chaudement soutenu par le roi, sut par sa calme obstination, user tous les assauts de la mauvaise humeur britannique. Aussi bien, l'attention de Wellington et de ses collègues se partageait en de multiples soucis : le roi George IV se traînant en une lente agonie et les intrigues ministérielles se nouant en vue de la vacance du trône ; les affaires du Portugal ; la recherche d'un roi pour la Grèce à défaut du prince Léopold dont on venait de connaître le désistement ; avec cela, à l'intérieur, une crise industrielle, les manifestations ouvrières, le paupérisme. Tandis qu'en Angleterre une résignation mêlée de déplaisir se substituait aux éclats des derniers temps, notre flotte, quoique retardée par le mauvais état de la mer et obligée de faire relâche à Palma, s'approchait des côtes algériennes. Le 14 juin, à la pointe du jour, le débarquement commença dans la baie de Sidi-Ferruch. Quand à Londres le 21 juin, on apprit l'événement, lord Aberdeen en fit compliment en ces termes au duc de Laval : *Je vous félicite, monsieur le duc, pour l'heureuse arrivée de votre flotte, mais je vous féliciterai bien plus cordialement de son retour.*

¹ *Aff. étr., Angleterre*, vol. 630, f° 273.

² Le duc de Laval à Polignac, 26 mai 1830. (*Aff. étr., Angleterre*, vol. 630, f° 319.)

³ *Papen relative to the occupation of Algiers.*

XII

Pendant ce temps à Paris, une autre bataille se livre celle des élections.

Elles ont été fixées au 23 juin pour les collèges d'arrondissement, au 3 juillet pour les grands collèges. Dans une vingtaine de départements où de nombreux procès pour l'inscription sur les listes sont encore en suspens, le scrutin a été reporté au 12 et au 19 juillet.

Les périodes électorales sont, en tout temps, celles où chôment le plus la raison et la sagesse. Tout se rassemble ici pour surexciter les passions. Une longue préparation par la presse a rendu réelle, violente même, une hostilité d'abord factice. La lutte s'offre sous l'aspect d'un double défi, défi du roi au peuple, défi du peuple au roi. Certains incidents très suggestifs marquent l'ardeur à la fois sombre, crédule et enfiévrée où les âmes se consomment. Des incendies, dont la cause est inexplicquée, ont, dans ces derniers temps, désolé la Normandie : or, une atroce calomnie s'accrédite qui en accuse le gouvernement, jaloux, dit-on, de créer une diversion. Tandis que s'aiguisent les haines politiques, les préventions religieuses s'exaspèrent : la translation des reliques de saint Vincent de Paul, de Notre-Dame chez les Lazaristes, a fourni naguère l'occasion d'une imposante manifestation pieuse ; or sur le passage du cortège rien que froideur ou hostilité ; et le plus populaire des saints français n'a pas plus trouvé grâce que le plus décrié des jésuites. Nulle trace de l'ordinaire insouciance. Tout dernièrement, le roi et la reine de Naples sont venus à Paris où le duc d'Orléans les a reçus en une fête mémorable. Ils sont l'un et l'autre un peu ridicules par l'aspect extérieur, le costume, les manières. Cependant nul persiflage tant la gravité des choses détourne de toute moquerie ! et le symptôme n'a pas échappé à Charles X. *La situation, dit-il, est donc bien sérieuse pour que les Parisiens oublient de railler.* Encore quelques jours et voici qu'arrivent les courriers d'Afrique : on annonce le débarquement, les premières escarmouches, puis une vraie bataille, celle de Staouéli. Ces nouvelles se perdent dans une indifférence presque générale, et les conducteurs de l'opposition de dire : *Il ne s'agit pas de l'Afrique, il s'agit de nos libertés.*

A l'égal de l'opposition, le gouvernement s'obstine. *Le roi ne cédera pas*, dit le *Moniteur* du 3 juin. Charles X lui-même descend dans la lice. En une adresse à la nation, il affirme sa volonté de maintenir la Charte, mais il ajoute ces lignes un peu inquiétantes : *Pour atteindre ce but, je dois exercer librement et faire respecter les droits sacrés qui sont l'apanage de ma couronne.* Et dans le sillage tracé par le roi se précipitent les évêques, le clergé, les préfets, les fonctionnaires.

Non pas tous. La gravité des conjonctures inspire à beaucoup de royalistes le courage de dire la vérité. Il y a les avertissements des courtisans qui, moitié clairvoyance, moitié jalousie contre le favori, dénoncent l'aveuglement de Polignac. Il y a les avertissements des hommes politiques : tel M. de Chabrol qui, au moment de quitter le ministère, a osé dire au roi que si le gouvernement voulait lever l'impôt sans le vote des Chambres, des résistances surgiraient, même parmi les monarchistes les plus fidèles. Il y a les avertissements des militaires, par exemple le général d'Andigné qui signale, notamment en Dauphiné, la toute-puissance des comités électoraux beaucoup plus obéis que le roi. Il y a les avertissements arrivés de l'étranger et en particulier de la Russie, cette intime alliée. *En dehors de la Constitution*, écrit le duc de Mortemart, *il n'y*

a plus de sécurité pour les Bourbons, plus de tranquillité pour la France. Et, en parlant de la sorte, notre ambassadeur répète l'opinion du tsar. — Combien d'autres se désespèrent de ne pouvoir faire monter jusqu'au trône les avis de leur clairvoyance, le cri angoissé de leur fidélité. Mais comment parvenir jusqu'au roi ? Une étiquette jalouse veut que les paroles soient précédées de tant de révérences que le plus souvent les paroles sont devenues inutiles quand les révérences sont finies. Puis il y a les heures réservées, les moments inviolables et sacrés : tel le matin la messe du roi, dans la journée la chasse du roi, le soir le jeu du roi. Quelques-uns s'adressent à ceux que leurs fonctions placent au-dessus du cérémonial ordinaire ; c'est ainsi qu'un préfet et deux généraux prennent pour interprète le baron de Damas, gouverneur du duc de Bordeaux. Mais il n'y a rien de plus obstiné qu'un irrésolu quand une fois il a triomphé de ses indécisions. Ainsi en est-il de Charles X, d'autant plus fixé dans la fermeté que la fermeté lui a plus coûté. En outre, une suffisance candide lui persuade qu'il est prêt. **Tout a été prévu**, répond-il avec une supériorité dédaigneuse. **Le roi a l'air satisfait de son ouvrage**, écrit — ironique sans le vouloir — le très fidèle et très loyal baron de Damas.

Au milieu d'une agitation croissante, on atteignit le scrutin. Dès le 26 juin, on connut en gros le résultat du vote dans les collèges d'arrondissement. Les deux tiers des élus appartenaient à l'opposition ; et il n'apparaissait pas que les élections subséquentes pussent changer sensiblement cette proportion. Dans le duel entre la Chambre des députés et le gouvernement, le pays s'était prononcé pour la Chambre et pour les 221.

XIII

Battu à l'intérieur, Charles X triomphait en Algérie. Le dey Hussein s'était longtemps flatté que le courroux de la France s'évanouirait en menaces. Tout au plus, pensait-il, il aurait à subir un bombardement. Quand il sut qu'une expédition se préparait pour attaquer Alger par terre, sa demi-sécurité devint inquiétude. Sa milice turque était sa principale ressource. Afin de la renforcer, il envoya dans les provinces de Constantine et d'Oran, ainsi que parmi les tribus kabyles, des émissaires chargés de prêcher la guerre sainte contre les infidèles. Pour général en chef, il choisit son gendre Ibrahim.

La sagesse eût été de masser au plus vite toutes les forces disponibles et de les porter à la rencontre des Français pour s'opposer à leur débarquement. Défaut de temps ou de prévoyance, les Algériens se laissèrent distancer. Quand l'armée aborda le 14 juin dans la petite baie qui est à l'ouest de la presqu'île de Sidi-Ferruch, et à cinq ou six lieues à l'ouest d'Alger, elle ne rencontra qu'une faible résistance : un court combat, quelques tiraileries et ce fut tout. Les jours suivants, rien que des escarmouches ; tantôt les cavaliers arabes, fondant au galop de leurs chevaux, arrivaient jusque dans le voisinage de nos lignes, déchargeaient leur fusil et tournaient court ; tantôt les tirailleurs, se glissant à travers les fourrés ou profitant des accidents de terrain, visaient nos soldats isolés. Le pire danger pour les nôtres, était de s'écarter des bivouacs ; car s'ils tombaient dans un poste d'Arabes, ceux-ci les massacraient impitoyablement, et l'on retrouvait dans les broussailles leur cadavre décapité. Pendant ce temps, dans la presqu'île de Sidi-Ferruch, protégée par un retranchement, et qui serait notre place d'armes, le débarquement continuait ; il se poursuivait sans trop d'à-

coups, hormis toutefois une courte mais terrible tempête qui mit un instant notre flotte en péril.

L'armée du dey, rassemblée enfin quoique un peu tard, parut sur les hauteurs de Staouéli, à cinq ou six kilomètres au sud de la presqu'île de Sidi-Ferruch. L'élément le plus solide était la milice turque, puis venaient les contingents de Constantine et d'Oran ; quant aux Kabyles, ils offraient, semble-t-il, des dispositions moins sûres. Ibrahim avait conçu un plan qui ne laissait pas que d'être assez bien imaginé pour un barbare. Notre droite et nôtre centre étaient protégés par des épaulements et quelques plis de terrain ; notre gauche au contraire, voisine de la baie qui était à l'est de la presqu'île, se développait en terrain presque découvert. C'est vers ce point que l'ennemi tenterait son principal effort, de façon à nous couper du rivage, puis à nous prendre à revers et à nous enserrer. Le 19, à la petite pointe du jour, l'exécution commença. Les Turcs, aidés de leurs auxiliaires les plus solides, fondirent sur notre gauche, et avec une telle impétuosité qu'un de nos régiments, le 28^e de ligne, se trouva en grand péril. Heureusement les secours arrivent : c'est le 20^e, le 29^e de ligne. Avec une extraordinaire vigueur les Turcs défendent le terrain conquis ; eux-mêmes sont décimés, et enfin contraints à céder. Sur le reste de notre ligne, la brusquerie de l'attaque, engagée sous les ténèbres à peine éclaircies, a provoqué d'abord un peu de confusion, mais bien vite les nôtres se sont ressaisis. Sur ces entrefaites, un secours opportun leur arrive d'un des bâtiments embossés près du rivage et qui concentre son tir sur les colonnes ennemies. De son quartier général installé à Sidi-Ferruch, Bourmont a observé la lutte. Il a cru d'abord à un engagement partiel. Un examen plus attentif l'a désabusé. Maintenant il déploie la meilleure partie de ses troupes. Encore quelques combats assez durs, mais qui tournent à notre avantage. La défection ou la faiblesse des Kabyles, qui, en partie lâchent pied, empire la condition de l'adversaire. Entre dix et onze heures du matin, les redoutes, les batteries ennemies sont emportées. On pénètre enfin dans le camp de Staouéli où l'on trouve un important butin : munitions, bétail, approvisionnements, sans compter les tentures, armes et objets de luxe que nos soldats contemplant avec une curiosité amusée. Plus tard on fera le compte de nos pertes. Elles ne laissaient pas que d'être sensibles : plus de cinq cents hommes hors de combat.

Dans Alger, les premières nouvelles avaient annoncé la victoire du *Croissant*. De là une folle joie et un ardent espoir de représailles contre les *Infidèles*. A la fin de la matinée, le bruit de la canonnade cessa, et l'on se confirma dans la croyance au succès. Vers deux heures arrivèrent les premiers fuyards qui furent les messagers de la défaite.

Ce fut un effarement inouï. Le général en chef aurait-il pu profiter de la consternation universelle pour se porter d'une seule étape sur Alger ? On l'a dit et répété. Bourmont avait contracté dans son aventureuse jeunesse l'habitude des entreprises audacieuses. Mais les années l'avaient assagi. Quel ne serait pas l'éclat d'un coup de main heureux, mais quel ne serait pas le discrédit d'un échec ! Une considération dominait tout le reste : l'artillerie de siège n'était pas encore débarquée. Dans ces conditions, comment réduire la ville si, la panique ayant fait place à un subit retour de sang-froid, la résistance s'organisait !

On se résigna donc à suspendre l'opération décisive. Les jours suivants furent employés à achever la route de Sidi-Ferruch à Staouéli et à la prolonger au delà. Cependant le dey avait confié le commandement en chef au bey de Tittery. Celui-ci, ayant rallié ses troupes, se garda de toute nouvelle action d'ensemble.

Mais son plan se découvrit bientôt qui était de nous harceler par d'incessantes tiraileries. L'un de ces engagements, livré le 24 juin en un lieu qu'on appelait Sidi-Khalef, mérita le nom de combat. Là tomba, blessé mortellement, le lieutenant Amédée de Bourmont, l'un des quatre fils que le général en chef avait emmenés avec lui de France. On se battit encore le 26, le 27, le 28, et non sans d'assez grosses pertes. Malgré la chaleur, l'état sanitaire était bon, hormis quelques dysenteries jusque-là peu graves. La plus grande gêne était l'équipement. On avait gardé dans toute sa rigidité l'uniforme des garnisons de France : shakos pesants, tuniques étroitement boutonnées, cols strictement agrafés ; et c'est de quoi les officiers et les soldats se plaignaient à l'envi.

Le 28 juin, le débarquement du matériel, des pièces de siège, des voitures fut complètement achevé. Bourmont, qui avait déjà porté son quartier général de Staouéli à Sidi-Khalef, s'avança plus loin encore. On n'était plus qu'à six kilomètres d'Alger. Soit examen trop rapide des lieux, soit absence de tartes exactes, beaucoup de désarroi s'introduisit en cette dernière étape, dans la direction des colonnes ; et il semble qu'on ait cherché un peu à tâtons la ville fameuse qui était le but de nos efforts. A mesure qu'on avançait, la surprise était grande, tant l'aspect était différent de ce qu'avaient décrit les journaux : un terrain à pentes brusques, des eaux vives, des jardins, des haies serrées, une grande abondance de palmiers et d'arbres de toute sorte. Ces lieux si couverts auraient pu favoriser de redoutables embuscades. Mais l'ennemi ne renouvela point les meurtrières tiraileries des derniers jours ; et la grande difficulté fut de nous orienter.

La principale position à emporter était le Château de l'Empereur, ainsi nommé en souvenir de Charles-Quint. C'était un ouvrage rectangulaire, s'élevant à plus de deux cents mètres au-dessus du niveau de la mer et à proximité des consulats d'Espagne, de Suède, de Hollande. Les murailles étaient percées d'embrasures garnies de canons. Ce fort était dominé par une tour également armée. Les travaux d'approche commencèrent dans la nuit du 29 au 30 juin. La violence du tir ennemi obligea de les interrompre ; puis on les reprit. Dans le même temps, le général de Lahitte, commandant l'artillerie, reconnaissait les emplacements propres à établir les batteries. On résolut d'en installer six, armées en tout de vingt-six pièces. Du 1er au 3 juillet, les travaux se poursuivirent, bien que fort gênés par la canonnade et les tentatives de sortie des assiégés. Le 3 au soir, nos batteries furent armées. Le 4, à la petite pointe du jour, le bombardement commença. Les Turcs résistèrent d'abord avec énergie, rendant coup pour coup, remplaçant les hommes hors de combat et bouchant de leur mieux les brèches, A partir de sept heures leur tir faiblit, à mesure que le nôtre croissait en intensité. A dix heures une terrible explosion retentit, couvrant le sol de pierres et de débris. C'étaient les assiégés qui avaient abandonné la forteresse après avoir mis le feu aux poudres. Un moment de stupeur et de confusion suivit. Puis, débouchant des tranchées, les fantassins escaladèrent la brèche. Le fort était à nous.

Et Alger aussi ; car la prise de cet important ouvrage, bien qu'il fût à une certaine distance de la ville, rendait malaisée toute résistance ultérieure. Dans l'après-midi, divers négociateurs arrivèrent au quartier général. Ce fut d'abord un secrétaire du dey, Mustapha, qui, au nom de son maître, offrit de payer les frais de la guerre et de confirmer tous les privilèges du commerce français. Dédaigneusement le général en chef repoussa la proposition, la jugeant indigne de la France, inégale à nos efforts, disproportionnée à l'effusion de notre sang ; car l'expédition nous coûtait quatre cents tués, deux mille blessés. Deux heures

plus tard, deux riches négociants d'Alger se présentèrent, se disant les délégués des notables de la ville. Comme la journée s'avancait, Mustapha revint, accompagné cette fois du consul d'Angleterre. Une convention fut alors conclue d'après laquelle la ville, la casbah, résidence du dey et les autres forts seraient livrés aux Français le lendemain 5 juillet. Le dey serait libre de se retirer avec sa famille au lieu qu'il fixerait. Le général en chef garantissait aux miliciens et aux habitants toute liberté pour l'exercice de leur religion, toute protection pour leurs femmes, toute sécurité pour leurs personnes et leurs biens.

XIV

Pour qui voit les choses par masses, l'année 1830 tient tout entière en deux grandeurs : l'une qui commence, l'autre qui se détruit : d'un côté l'empire d'Afrique qui se fonde ; de l'autre, l'antique monarchie qui disparaît.

Les journées des 5 et 6 juillet furent mémorables dans nos fastes militaires. Le 5, l'armée entra dans Alger et le général de Bourmont prit possession de la casbah que le dey venait d'abandonner. Dans cette même casbah, l'administration de la guerre commençait à classer les richesses que le temps et les rapines y avaient accumulées. Or monnayé ou en lingots, pierreries, étoffes précieuses, objets d'art étaient inventoriés, et l'on en estimerait plus tard la valeur à 55 millions environ. A ce trésor s'ajoutait tout le matériel laissé par l'ennemi en armes, projectiles, munitions, approvisionnements. Le 6, une proclamation à l'armée notifia la fin de la guerre. Déjà, sur tous les édifices publics, le drapeau blanc se déployait, triomphant comme s'il eût eu de longs jours à flotter encore.

A côté de la lumière, voici maintenant la grande ombre qui se projette sur la monarchie, à la fois glorieuse et condamnée.

Le 3 juillet ont eu lieu les votes des grands collèges. Ils n'ont pu modifier en leur ensemble les élections des collèges d'arrondissement ; et l'on sait d'avance que les vingt départements qui n'ont point encore émis leur suffrage ne feront que fortifier l'opposition. Le 6 juillet, tandis qu'on se réjouit dans Alger, les ministres se réunissent en conseil.

De très bonne foi, au début de leur ministère, ils ont affirmé leur fidélité à la Charte. Ils proclament encore les mêmes maximes, mais en les accompagnant d'une glose qui les altère singulièrement. Ce qu'ils voudraient, c'est extraire de la Charte même un texte qui leur permette, en toute sécurité de conscience, de se placer temporairement au-dessus d'elle. C'est ainsi qu'ils se sont fixés sur l'article 14 qui confère, semble conférer au roi, en cas de péril public, la faculté d'édicter des ordonnances pour la sûreté de l'État. Cet article, ils n'ont pas eu de peine à le découvrir ; car, depuis quinze ans, il n'est pas d'heure de crise où l'on n'y ait pensé, même quand on n'en parlait pas ; et il figure aux yeux des adversaires du trône une menace, pour les royalistes une soupape de sûreté. Seulement de quelle interprétation est-il susceptible ? Fait-il corps avec la Charte elle-même ou n'y a-t-il été introduit que par surprise, inadvertance ou fraude ? Assis à la table des délibérations, les ministres s'interrogent en casuistes consciencieux, aussi dépourvus des qualités que des défauts qui font les vrais conspirateurs. Ils s'appliquent à marquer le caractère du pouvoir royal : il est le plus ancien, le plus en vue par l'influence et les services, celui d'où sont sortis tous les autres. et qui demeure l'animateur universel. Telle est l'antique coutume française, conservée dans la monarchie nouvelle qui, même en s'inspirant des

institutions anglaises, a entendu les adapter, non les copier. A l'appui de cette doctrine, on peut invoquer un souvenir d'une singulière opportunité. C'est en s'autorisant de cette primauté du pouvoir royal que les doctrinaires, les hommes du centre gauche, ont battu en brèche la Chambre introuvable et arraché à Louis XVIII l'ordonnance du 5 septembre 1816. Eux aussi parlaient alors de l'autorité supérieure et suprême du roi. Ainsi s'encouragent Polignac et ses collègues, attentifs à s'abriter sous les paroles de Royer-Collard, ce qui les égaie comme une malice et les rassure comme une justification. Après tout, que veulent-ils eux-mêmes, sinon — en le renforçant beaucoup et en le proportionnant au péril agrandi — un 5 septembre monarchique ? Et alors, à force de se suggestionner eux-mêmes, ils arrivent à se convaincre qu'ils se meuvent dans les limites de leur droit.

Quelles seraient les mesures exceptionnelles adoptées en exécution de l'article 14 ? Dès le 29 juin, le garde des Sceaux, M. de Chantelauze, avait proposé de déclarer nulles les réélections des 221, d'organiser un nouveau système électoral et, en attendant, de gouverner par ordonnances. Les ministres avaient besoin de s'entraîner à l'audace ; cette suspension complète du régime constitutionnel déplut et fut combattue en particulier par M. de Guernon-Ranville. — Dans la réunion du 6 juillet, une deuxième combinaison fut suggérée, et à ce qu'il semble, sous l'inspiration de Polignac. Elle consistait à créer, sous le nom de *grand conseil de France*, une assemblée consultative composée d'un certain nombre de pairs, députés, magistrats, conseillers généraux, et qui aviserait au moyen de tirer la monarchie d'embarras. Le conseil jugea que cette réunion ne serait qu'une copie de l'assemblée des notables en 1788 et ne ferait qu'aggraver la confusion au lieu de la dissiper. Ce fut alors qu'un troisième plan fut développé par le ministre de l'Intérieur, M. de Peyronnet. Il se résumait en trois dispositions principales : suspension de la liberté de la presse : dissolution de la Chambre des députés dès que les élections seraient terminées : formation d'une nouvelle Chambre d'après des règles établies par ordonnance royale. Ce projet, à l'inverse des autres, rencontra faveur : un seul opposant, Guernon-Ranville, qui eût préféré qu'on attendît à l'œuvre la nouvelle Chambre : si elle s'enhardissait jusqu'à refuser le budget, il serait temps alors d'agir, et en des conditions plus propices ; car on paraîtrait, non engager la lutte, mais répondre à une provocation.

Le 7 juillet, nouveau conseil, cette fois à Saint-Cloud et en présence de Charles X. Le roi se montra favorable au projet présenté par le ministre de l'Intérieur et adopté par la majorité. Une idée maîtresse dominait le souverain, celle de ne pas céder : c'était point d'honneur de gentilhomme, c'était orgueil de monarque offensé, c'était surtout obsession de ne pas imiter Louis XVI : *La première reculade de mon malheureux frère a tout perdu*, disait-il à ses ministres. C'est ainsi que l'histoire mal comprise, au lieu d'instruire, achevait d'égarer.

Le 9 juillet, un message transmis de Toulon par le télégraphe aérien annonça la prise d'Alger. Ce fut pour Charles X une grande et dernière joie. Comme le ministre de la Marine lui apportait la nouvelle, il l'embrassa. A cette occasion se déploya tout le cérémonial traditionnel qui célébrait les victoires françaises. Le canon tonna aux Invalides. Les édifices publics se pavoisèrent. Puis, le 11 juillet, Notre-Dame se para pour le *Te Deum*. Charles X s'y rendit radieux, il en revint triste. C'est que sur le passage du cortège, nulle acclamation, mais partout des visages sévères, sombres, irrités ; et entre tous les signes du temps, le plus révélateur était cette froideur du peuple, que la gloire elle-même ne touchait plus.

Il semblait qu'il n'y eût plus qu'à traduire en style officiel ce que, dans les délibérations des 6 et 7 juillet, on avait décidé. Pourtant l'attente se prolongea jusqu'à ce qu'on connût le résultat des élections dans les départements ajournés ; et cela dans le plus singulier état d'esprit qui se puisse décrire.

Charles X et ses ministres sont-ils des hommes de violence ? Avant tout ils se défendent de l'être. Loin de porter atteinte à la Charte, ils sont parvenus à se persuader qu'ils la consolident ; qu'en se prévalant de l'article 14, ils la défendent contre les infiltrations révolutionnaires qui, à la longue, la détruiraient ; qu'en un mot, ils coopèrent à une œuvre de salut.

Œuvre de salut peut-être, tant la monarchie, mise en péril par la passion de ses adversaires et par ses propres fautes, a été acculée à la nécessité de se sauver ! Encore faudrait-il que quelque prévoyance assurât l'entreprise. Or voici ce qui stupéfie. On sursoit à l'action décisive. C'est sans doute pour la mieux préparer. En aucune façon, Polignac, ministre intérimaire de la Guerre depuis le départ de Bourmont, s'est fait remettre les états de troupes et en a, dit-on, accepté les chiffres globaux sans prendre souci de rechercher le nombre des hommes réellement présents. Puis il s'est confiné dans sa béate confiance comme le roi dans son auguste aveuglement.

Ce qui diminue encore les chances, ce sont les dispositions des collègues que Polignac a rassemblés sous lui. La plupart ne s'associent au périlleux dessein qu'avec une morne obéissance et, sans foi. M. d'Haussez a suffisamment pratiqué les affaires pour pénétrer les lacunes de la préparation ; malgré le renom de l'expédition d'Alger, organisée en partie par ses soins, il a échoué aux élections, ce qui n'a pas laissé que de lui paraître mauvais symptôme. Guernon-Ranville, tout à fait hostile à toute application de l'article 14, ne suit que par loyalisme. Chantelauze est maintenant très âpre ; mais il n'a accepté d'être ministre qu'avec tremblement, jugeant que ce coup de fortune était le plus grand malheur de sa vie. Montbel sollicite les conseils de Villèle, son ami. Celui-ci, dans ses lettres, se montre de plus en plus désabusé, surtout depuis qu'il a appris l'entrée de Peyronnet dans le ministère. Il juge avec une morne clairvoyance que le point d'honneur est peut-être de rester, mais que la sagesse serait plutôt de s'évader de la maison qui branle. Entre eux, ces honnêtes gens, à la fois vaniteux et terrifiés d'être ministres, échangent des propos soucieux. A travers leur respectueux silence, le roi devine leur état d'âme ; il les ramène par bonne grâce, par appel à leur dévouement. Et tous restent, mais avec des hésitations, des arrière-pensées, des retours anxieux. Et ces ultimes fièvres de conscience, si dissimulées qu'elles soient, ne laissent que d'être cause de faiblesse ; car dans les entreprises un peu douteuses qui requièrent surtout qu'on fonce avec énergie, les hommes échouent moins encore par les qualités qui leur manquent que par les scrupules qui les alourdissent à l'heure de l'action.

L'opposition, très en éveil, pénétrait jusqu'à les deviner les projets du gouvernement ; car, le 21 juillet, le National annonça, avec une remarquable précision de détails, tout ce que le ministère méditait. Tandis que les adversaires s'encourageaient à la révolte, les plus clairvoyants des monarchistes tremblaient de plus en plus pour le trône. Le haut crédit de Polignac augmentait leurs craintes, et ils ne savaient ce qu'on devait le plus redouter, l'imprudente légèreté du maître ou l'étourderie grave et dogmatique du favori. Eux aussi, ils connaissaient le destin des Stuart, et les mêmes comparaisons où se complaisait le National les frappaient comme un avertissement du destin. De la descendance mâle de Louis XIV un seul enfant restait, comme si Dieu eût voulu par là

marquer la précarité de la race royale. La confiance dans la durée n'existait plus. On vit des hommes, même très fidèles, qui avaient demandé des services ou des grâces, se désister de leurs sollicitations. *Cela n'en vaut plus la peine*, disaient-ils. Le baron de Damas, gouverneur du duc de Bordeaux, raconte en ses *Mémoires* qu'un jour de juillet, il reçut une lettre des duchesses des Cars et de la Force lui annonçant qu'elles viendraient le dimanche suivant déjeuner avec lui. Elles vinrent en effet, et la duchesse des Cars de dire en arrivant *Nous avons voulu une dernière fois contempler les traits de notre prince, car bientôt nous ne le verrons plus*.

XV

Le 25 juillet était un dimanche. Ce jour-là, à Saint-Cloud après la messe, Charles X passa, comme il en avait coutume, dans les rangs des courtisans et leur distribua les paroles gracieusement banales qui sont la menue monnaie des rois. La curiosité était très surexcitée, mais les rigueurs de l'étiquette appliquaient sur les visages le même masque impassible. Pourtant M. de Vitrolles, cet ancien favori du comte d'Artois, prit à part M. de Guernon-Ranville et lui dit à voix basse : *Je ne vous demande pas votre secret, mais je vous préviens qu'il règne une grande effervescence dans Paris*. Le préfet de police, M. Mangin, était présent. M. de Guernon l'interrogea, et celui-ci de répondre : *Vous pouvez être tranquille, Paris ne bougera pas*.

Le cercle des courtisans se dispersa. Les ministres demeurèrent ; et peu après, le Conseil s'ouvrit. L'objet de la délibération était de soumettre à l'assentiment du roi le texte définitif des projets ministériels. Le garde des Sceaux, M. de Chantelauze, arrivé un peu après ses collègues, déposa un long rapport où il dénonçait tous les maux que, depuis quinze années, les abus de la presse avait engendrés. La conclusion était qu'aucun journal, soit déjà existant, soit à fonder, ne pourrait désormais paraître s'il ne se pourvoyait au préalable d'une autorisation administrative. — Trois autres ordonnances suivaient, rédigées, semble-t-il, par le ministre de l'Intérieur, M. de Peyronnet. La première prononçait la dissolution de la nouvelle Chambre, élue dans les jours précédents mais ni réunie ni constituée. En congédiant les députés, et avant même toute prise de possession, le roi n'entendait pas renoncer au concours de la nation. De là une deuxième ordonnance, la plus importante de toutes et qui, sur deux points essentiels, reformait notre législation. Tout d'abord, le cens, maintenu à trois cents francs, devait être calculé en ne tenant compte que de l'impôt foncier ou de l'impôt mobilier, et non de l'impôt des patentes, ce qui avait pour conséquence d'exclure en grande partie la classe commerçante. De plus, les électeurs des collèges d'arrondissement, descendant au rang d'électeurs du premier degré, n'exerçaient plus qu'un droit de présentation. En effet, les électeurs des grands collèges de département, composés du quart des plus imposés, avaient seuls le droit de nommer les députés, à charge par eux de prendre la moitié des élus parmi les candidats présentés par les collèges d'arrondissement. Les élections futures soumises à ces règles étaient fixées — et tel était le texte de la troisième et dernière ordonnance aux 6 et 13 septembre.

Quand la lecture fut achevée, un grand silence suivit. Le roi demeura quelque temps absorbé, la tête dans les mains. Puis, prenant la plume : *Plus j'y pense, messieurs, plus je demeure convaincu qu'il est impossible de faire autrement ; et*

il signa. A leur tour les ministres apposèrent leur nom. Un seul, M. d'Haussez hésita, semble-t-il : il redoutait des troubles ; il pressentait l'insuffisance des moyens de répression. Polignac calma ses craintes : *Je ne redoute, dit-il, aucun soulèvement ; en tout cas, ajouta-t-il, les forces réunies à Paris sont assez imposantes pour garantir la paix publique.*

La suprême résolution était prise. Quand le conseil eut été levé, Montbel et Guernon-Ranville regagnèrent Paris à pied, à travers le bois de Boulogne. Chemin faisant, ces deux honnêtes gens, candidement osés, mais peu faits pour les grands orages, se sentaient tout agités de cette signature qui pourrait un jour être invoquée si terriblement contre eux : *Nous venons, dit Guernon-Ranville à Montbel, d'engager une partie où notre tête est en jeu.* Il ajouta : *Quoi qu'il arrive, notre conscience n'aura rien à nous reprocher ; car nous n'avons eu en vue que le service du roi et le bien de la France.* — *Adviennne que pourra,* répliqua brièvement Montbel.

Le soir venu, le garde des Sceaux fit appeler à la chancellerie le directeur du Moniteur, M. Sauvo, pour qu'il livrât à la composition les actes officiels qui devaient paraître le lendemain. Celui-ci, ayant commencé, à lire le texte, pâlit. Comme on l'interrogeait, il répondit : *J'ai vu les grands événements de la Révolution et de l'Empire. Jamais je n'ai été plus effrayé qu'aujourd'hui. Dieu sauve le roi,* ajouta-t-il, et il se retira, emportant les ordonnances.

LIVRE VIII

LA CHUTE

SOMMAIRE

- I. — La journée du 26 juillet : comment le souci de garder le secret a entravé toute préparation.
- II. — Comment la nouvelle des Ordonnances s'ébruite lentement : manifestations d'abord partielles et limitées. — La journée du 27 : Marmont, investi du commandement ; comment l'effervescence s'accroît, mais sans être encore insurrection.
- III. — La résistance parlementaire : comment elle hésite à s'affirmer ; réunions diverses le 26 et le 27 juillet.
- IV. — Comment la grande agitatrice est la presse : quelle colère provoquent, parmi les journalistes, les Ordonnances. — Les bureaux du National. — Protestation des journalistes : qui la rédige et qui la signe ; quel effet prodigieux elle produit.
- V. — Comment dans la nuit du 27 au 28 juillet, se développe l'émeute. — Marmont ; ses craintes. — Formation de colonnes destinées à réprimer l'insurrection. — Interventions parlementaires. — Échec des colonnes d'attaque. — Reste de timidité chez les parlementaires. — La soirée du 28 juillet à Saint-Cloud.
- VI. — Le 29 juillet : Marmont, les insurgés ; leurs avantages. Quels avertissements sont de nouveau portés à Saint-Cloud. — Quel incident amène une sorte de débandade des troupes. Paris appartient à la révolution. — Comment le roi se sépare de ses ministres.
- VII. — De la progression des événements : comment pourra se dénouer la crise ; trois dénouements possibles.
- VIII. — Le duc de Mortemart : comment il est appelé à former un ministère. — Atermoiements de Charles X et secret de ses hésitations. — Comment la nuit s'écoule. — Mortemart part enfin — Quelle accumulation de contretemps retarde son arrivée à Paris. — Il est trop tard.
- IX. — Le parti révolutionnaire. — Les néo-républicains.
- X. — Le duc d'Orléans. Son passé : les premières suggestions. Ses incertitudes : comment il se décide à accepter la lieutenance générale du royaume (31 juillet). — L'Hôtel de Ville.
- XI. — Les dernières heures de la royauté : Saint-Cloud ; Trianon ; Rambouillet ; le départ pour l'exil.
- XII. — Sur la route de l'exil : singularité du cortège royal, à la fois pompeux et misérable. — Ultime négociation. — Valognes Cherbourg. — Le roi et sa famille s'embarquent pour l'Angleterre (16 août 1830).

Comme un écolier, après un devoir difficile, se détend en un sport salubre, de même Charles X, le cerveau lassé par le grand travail des ordonnances, résolut d'échapper par une diversion à l'emprise de la politique. Il n'aimait rien tant que la chasse. Donc le lundi 26 juillet serait jour de chasse. Le matin, avant de partir, il rencontra la duchesse de Gontaut-Biron, et l'abordant avec son affabilité ordinaire, il lui tendit le *Moniteur* qui venait d'arriver : **Tenez, lui dit-il, lisez, c'est plus intéressant que de coutume.** La duchesse lut et pâlit : **Je suis dans mon droit,** observa le prince. Il ajouta : **Du moins on me l'a affirmé.** Sur le visage mobile du monarque, l'ombre soucieuse s'effaça bien vite : **Ne vous inquiétez pas,** poursuivit-il, **et jouissez de la belle journée.** Et le duc de Bordeaux et sa sœur partirent pour Trianon, l'aïeul pour Rambouillet.

Un souci avait hanté Polignac et jusqu'à l'obsession, celui que le secret le plus absolu fût observé. De là une discrétion bien inopportune à l'égard de ceux qu'il eût fallu s'assurer. Le général de Champagne, sous-secrétaire d'État à la Guerre, n'avait reçu aucune confiance, bien qu'il fût l'alter ego de Bourmont et très en faveur auprès du dauphin. La veille au soir, le préfet de police, M. Mangin, avait été prévenu, mais en un avertissement imprécis et que n'accompagnait, semble-t-il, aucune instruction positive. Quatre maréchaux se partageaient par quartier le commandement de la garde : en vertu du roulement, réglementaire, Marmont était alors de service ; en cette qualité il logeait à Saint-Cloud ; en outre, une ordonnance, rendue la veille et qui devait lui être notifiée en cas de troubles, plaçait sous ses ordres toutes les troupes de la division militaire. Pourtant il fut laissé dans l'ignorance. Ce ne fut qu'assez tard dans la matinée qu'un avis d'un de ses aides de camp le mit en éveil. On chercha le *Moniteur* qu'on ne trouva point, le roi ayant emporté ou laissé dans son cabinet le seul exemplaire qui fût à Saint-Cloud. Ce ne fut que dans l'après-midi que le maréchal, s'étant rendu à Paris pour la séance de l'Académie des sciences dont il était membre, connut par Arago le texte intégral des ordonnances.

Dans l'espoir de dépister, Polignac, au moment où il dissolvait la Chambre, avait fait expédier, à l'adresse des députés, des convocations pour le 3 août, jour prévu pour l'ouverture de la session. Un peu de prévoyance eût mieux valu que cette astuce ingénue. Rien ne fut aménagé de ce que commandait la sagesse. Nulle concentration de forces militaires, et, au contraire, des effectifs moins nombreux que de coutume : beaucoup d'hommes en congé : deux régiments de la garde en Normandie et envoyés là-bas à cause des incendies récents : d'autres régiments dispersés à plusieurs jours de marche, à Orléans, à Chartres, à Compiègne : les corps les plus solides massés bien loin, aux camps de Saint-Omer et de Lunéville : plusieurs des chefs absents, tel le général de Cou-tard, commandant la division militaire, qui est en congé. Ce qu'il y a de troupes n'est même pas consigné. Quand, dans la journée, le colonel de la gendarmerie de la Seine, M. de Foucauld, connaît les ordonnances, il s'inquiète. **Cela pourrait bien,** dit-il, **nous donner de la besogne.** Mais le préfet de police le rassure. Le préfet de la Seine ne sait rien, le procureur du roi pas davantage. Plus tard, on interrogera Polignac : **N'avez-vous pas pris des mesures,** lui dira-t-on, **pour l'exécution des**

ordonnances ? Et lui de répondre avec une innocence désarmante : **Non, parce que je ne prévoyais aucune résistance**¹.

II

Il faillit avoir raison ; car il sembla d'abord que le public était indifférent autant que le pouvoir était dépourvu.

Le 26 juillet au matin, les journaux parurent de bonne heure, ne sachant rien et ne laissant rien soupçonner. Le *Moniteur* ne fut distribué que tard, à cause de la longueur des documents à composer. On le lisait peu, en sorte que l'ignorance prolongea le calme. La principale émotion fut celle de la Bourse où le 5 pour 100 baissa de près de 4 francs. Dans l'après-midi, comme la grande nouvelle s'ébruitait, quelques bandes parcoururent le Palais-Royal, criant : *Vive la Charte !* Mais le soir les théâtres se remplirent comme à l'ordinaire, et pareillement les bals de barrière. C'était jour de réception au ministère de l'Instruction publique : le ministre vit affluer dans ses salons la foule accoutumée et, si nous l'en croyons, plusieurs, même parmi les libéraux, félicitèrent le gouvernement de son énergie.

Le roi était revenu tard de la chasse. Le lendemain mardi 27, après la messe et sans se hâter, il remit à Marmont les lettres de service qui lui conféraient le commandement. II les lui remit comme une marque de confiance qui appelle la gratitude. Condamné à remercier, Marmont le fit sans doute, mais sans sincérité ; car le fardeau qu'on jetait sur ses épaules lui pesait, et il réprouvait comme citoyen ces mêmes Ordonnances qu'il devait soutenir comme soldat. Bien que, depuis la veille, les symptômes d'effervescence se fussent légèrement accrus, le monarque ne manifestait aucun souci : *Si tout s'apaise*, dit-il au maréchal en le congédiant, *vous reviendrez ce soir coucher à Saint-Cloud*. Marmont partit et installa son quartier général aux Tuileries. Il semble que sa première impression fut favorable, car il dicta à l'un de ses officiers d'ordonnance, qui en a témoigné, une lettre où il annonçait au roi un très prochain rétablissement de l'ordre.

Ce qui était vrai à midi avait cessé d'être exact une heure plus tard. Des barricades commençaient à se dresser rue Saint-Honoré. L'agitation gagnait le faubourg du Temple et le faubourg Saint-Antoine. Le maréchal, qui avait fait sortir les troupes, prescrivit l'occupation du Carrousel, de la place Louis XV, du Pont-Neuf, de la place Vendôme, des boulevards, de la place de la Bastille. La journée se traîna en des engagements partiels : quelques morts, quelques blessés, des barricades prises et reprises. Vers le soir, comme les foyers de sédition paraissaient s'apaiser, Marmont ramena les troupes dans leur caserne ; ce qui avait l'avantage de ne point les fatiguer, mais l'inconvénient de laisser la rue libre et le bénéfice des ténèbres à qui voudrait alimenter ou fortifier la résistance.

¹ Procès des ministres. Interrogatoire Polignac ; dépositions Champagny, Komierowski, Bellot, de Chabrol-Volvic, Foucauld, etc.

III

Ainsi s'acheva la seconde journée, celle du 27. Ce qui retarda l'explosion, ce fut l'attitude des hommes qui figuraient l'opposition parlementaire. Circonspects au point d'être timides, ils s'appliquèrent d'abord à contenir l'émeute plutôt qu'à la favoriser.

A la lecture des ordonnances, une grande émotion les avait saisis et ils étaient sortis de chez eux très affairés, pour se concerter avec leurs collègues. Mais, comme presque tous firent de même, ils se cherchèrent sans se trouver : de là plusieurs heures perdues. Quand ils parvinrent à se joindre, leurs entretiens révélèrent leurs perplexités. Les élections leur avaient paru, selon le mot de l'un d'eux, un **triomphe suffisant** ; ils n'aspiraient plus qu'à exploiter le succès dans la session prochaine, et à poursuivre le pouvoir dans ses derniers retranchements. En cet état d'esprit, un soulèvement populaire, se jetant à travers leurs combinaisons, les dérangeait loin de leur agrément. Un scrupule les travaillait. Élus, ils l'étaient, mais non constitués puisqu'ils n'étaient convoqués que pour le 3 août : or, avant cette date, pouvaient-ils agir comme députés, et autrement que comme simples citoyens ? Sur les moyens de résister, les divergences n'étaient pas moindres. La forme la plus naturelle était le refus de l'impôt ; mais les plus méticuleux observaient que le budget était voté jusqu'au 1er janvier 1831, ce qui ajournait à six mois tout refus légal d'acquitter les contributions. Il convient d'ajouter que la plupart des nouveaux élus étaient encore dans leur département ou en route, que parmi les chefs de l'opposition plusieurs n'étaient point à Paris : tels La Fayette et Laffitte qui rentraient en toute hâte, tel aussi M. Guizot.

Dans la journée du 26, une réunion se tint rue Neuve-des-Capucines chez Casimir-Perier : les assistants étaient sept¹ et d'ailleurs point d'accord. Quelles n'étaient pas les divergences entre les hommes aux dispositions ardentes comme le député Bérard, et le maître de la maison, monarchiste par conviction, autoritaire par tempérament, et disposé à la rigueur contre toute sédition. Dans la soirée on s'assembla chez M. de Laborde. On était quatorze ou quinze, si nous en croyons M. Bérard, moins encore si nous en croyons le duc de Broglie². La principale décision fut un nouveau rendez-vous pour le lendemain 27, chez Casimir-Perier, et non dans la matinée, mais à trois heures de l'après-midi ; ce qui marquait l'intention, non de diriger les événements mais de les attendre. A l'heure dite, les députés arrivèrent, au nombre d'une trentaine. Autour de la maison, quelques rassemblements qui commençaient à devenir tumultueux. Le président fut M. Labbey de Pompières, un vieillard d'esprit médiocre, d'opposition très résolue, qui jouait volontiers, à quarante ans de distance, la rusticité du bonhomme Roland et qui s'était fait une manière de renommée en se rendant un jour d'hiver aux Tuileries en chaussons de lisière. Divers partis furent débattus ; une adresse au roi, une déclaration de refus d'impôt, une protestation contre les ordonnances. On se décida pour la protestation, et le soin de la rédiger fut confié à M. Guizot qui était arrivé le matin même à Paris. Puis on se donna un nouveau rendez-vous pour le mercredi 28, cette fois chez M. Audry de Puyravau, 40, faubourg Poissonnière.

¹ Duc DE BROGLIE, *Souvenirs*, t. III, p. 276.

² Duc DE BROGLIE, *Souvenirs*, t. III, p. 276. — BÉRARD, *Souvenirs sur la Révolution de 1830*, p. 68.

Jusqu'ici, en ces conciliabules, nulle pensée factieuse, mais des desseins qui n'allaient guère au delà d'un changement de ministère. En quittant la demeure de Casimir-Perier, les députés regagnèrent leur domicile, et comme ils habitaient pour la plupart en dehors des quartiers populeux, le calme des rues qu'ils traversèrent acheva de les tromper. M. Guizot revint chez lui rue de la Ville-l'Évêque, et à tête reposée, en pesant tous les termes, comme il convient à un politique qui est en même temps un homme de lettres, il rédigea la protestation. Il en accentua avec soin la modération, et, tout en réprouvant énergiquement les ordonnances, ne manqua pas de rendre hommage au roi dont la religion avait été trompée. Le lendemain 28, il sortit, ayant achevé son travail. La rue de la Ville-l'Évêque était calme encore, et tout endormie dans la paix d'une belle matinée de juillet. Qu'on prêtât l'oreille vers le centre de la ville, et l'on percevait distinctement le crépitement de la fusillade. Qu'on avançât davantage, et la rumeur croissait, terrible, formidable, à la manière d'un tumulte de bataille. M. Guizot put alors comprendre combien son hommage au roi et sa calme sérénité de doctrinaire retardaient sur les événements. La grande insurrection était commencée.

IV

La véritable agitatrice fut la presse qui, se sentant frappée, secoua violemment la timidité des parlementaires et souffla au peuple lent à s'émouvoir l'indignation.

C'est pour le gouvernement la vieille ennemie. Six fois depuis le début de la Restauration, il a légiféré à propos d'elle ou tenté de la réglementer. Et je ne parle pas de la censure quatre fois établie ou supprimée. Mais ni sévérités, ni tolérances n'ont désarmé les journalistes. Ils ont raillé les concessions comme faiblesse et flétri les rigueurs comme tyrannie. Tout les a favorisés : une certaine malhabileté du pouvoir, rendant ses services sans réclame et étalant ses maladresses avec ostentation : la nouveauté de la presse quotidienne elle-même, dont aucune expérience n'a encore révélé les erreurs, les artifices, les exagérations : une naïve crédulité du public mal prémuni contre l'imposture et ne pouvant se persuader que ce qui est imprimé soit mensonge. Puis jamais plus merveilleux terrain ne s'est offert pour y semer la désaffection. Il y a les acquéreurs de biens nationaux, un peu apaisés, mais encore frémissants de rancunes et de souvenirs. Il y a les susceptibilités bourgeoises à aiguïser et les prétentions des nobles à grossir. Il y a à dénoncer tout le monde de la cour, monde fermé où le privilège s'est réfugié et qui provoque une envie cachée sous la raillerie ou le dédain. Il y a dans l'armée à creuser les rivalités : vieux officiers de l'Empire contre officiers royalistes ; régiments de ligne contre régiments de la garde. Il y a enfin — surtout depuis que règne le dévot. Charles X — à dresser le voltairianisme contre la congrégation et à poursuivre les jésuites, même lorsque les jésuites auront disparu.

Devant la ténacité de cette malfaisance, nul des ministres, depuis quinze ans, n'a trouvé grâce, Decazes pas plus que Richelieu, Pasquier pas plus que de Serre, et Martignac lui-même guère plus que Villèle. [Le journalisme est le dissolvant universel](#), a écrit le duc de Richelieu. — [La presse fait tout le mal](#), répète Villèle. Et M. Humann lui-même, l'un des membres les plus écoutés du centre gauche, a,

dit-on, avoué naguère à Charles X que dans l'état de la presse tout gouvernement solide et durable était presque impossible¹.

Depuis que le roi s'est, par une inspiration funeste, confié à Polignac, la violence a redoublé. Le programme se publie qui est de combattre le gouvernement, quoi qu'il fasse, même le bien. Et par gouvernement il ne faut pas seulement entendre Polignac et ses collègues. Plus tard, après la chute du trône, le *National* se démasquant étalera son vrai dessein, celui d'atteindre non le ministère, mais la dynastie.

C'est alors que M. de Chantelauze a soumis à ses collègues son rapport contre la presse. Le document est déclamatoire, excessif en quelques-unes de ses parties, non calomniateur. Cependant le *Moniteur* est arrivé dans les bureaux de rédaction durant la matinée du lundi 26. Aussitôt les journalistes s'apprêtent à résister, et avec l'énergie de ceux qui combattent pour la vie.

Il faut d'abord qu'ils s'édifient sur leur droit. Les voici dans le cabinet de M. Dupin, auquel se sont joints plusieurs de ses confrères du barreau. M. Dupin est à la fois rogue et timide. A la tribune, il lui est arrivé tout récemment de dire aux ministres : *Je repousse tout de vous, même ce qui serait bienfait*. En face du péril, il prend soin d'abriter sous une distinction sa sécurité personnelle : comme jurisconsulte, il déclare nettement que les ordonnances sont illégales ; mais comme homme politique, il ne se prononce pas.

Les journalistes ne demandent pas autre chose. Ils se rassemblent dans les bureaux du *National*. Chaque journal fera-t-il sa protestation, ou se décidera-t-on pour une protestation collective ? C'est ce dernier parti qui prévaut. Une commission est nommée qui choisit Thiers pour organe ; et au milieu des allées et venues, au milieu du tumulte grandissant, celui-ci rédige le document fameux qui sera le signal et comme le manifeste de l'insurrection.

Il le rédige avec son talent qui jamais ne fut plus souple. Nul ménagement, et pourtant une certaine gravité jusque dans la véhémence : une discussion serrée qui établit les usurpations du pouvoir, inhabile à changer le régime électoral, inhabile à dissoudre une Chambre qui ne s'est pas encore réunie, inhabile à transformer, en dehors de toute loi, le régime de la presse : avec cela un langage perfidement nuancé qui, après avoir démontré l'illégalité, insinue l'émeute sans en prononcer le nom. La déclaration s'achève en ces termes : *Le gouvernement a perdu aujourd'hui le caractère de légalité qui commande l'obéissance. Nous lui résistons pour ce qui nous concerne. C'est à la France à juger jusqu'où doit s'étendre sa propre résistance*.

Au manifeste adhèrent quarante-quatre signataires, représentant le *National*, le *Globe*, le *Courrier français*, le *Journal du Commerce*, le *Temps*, la *Tribune des départements* et quatre autres journaux moins importants. Je relève les principaux noms : Thiers, Mignet, Rémusat, Pierre Leroux, Baude. Cependant l'ordonnance sur la presse exigeait que les journaux se pourvussent, pour paraître, d'une nouvelle autorisation. Réussirait-on à vaincre la timidité des imprimeurs ? En ces conjonctures, le pouvoir judiciaire vint, quoique sous une forme indirecte, en aide aux journalistes. Le président du tribunal civil, statuant en référé, enjoignit à l'imprimeur du *Journal du Commerce* d'en continuer provisoirement l'impression, *attendu*, disait-il, *que l'ordonnance du 25 juillet n'avait pas encore été promulguée dans les formes légales*.

¹ VITROLLES (baron DE), t. III, p. 355.

Le 27, le *Constitutionnel* et le *Journal des Débats* s'abstinrent de paraître ; le premier par crainte, le second par survivance de fidélité monarchique. Mais pendant la nuit, au *National*, au *Temps*, au *Globe* les presses n'avaient cessé de travailler. Quand, au matin, la police vint pour arrêter la publication, la plupart des exemplaires étaient déjà en circulation. En tête du numéro se lisait la protestation rédigée la veille. Dans le même temps, cette protestation, composée en placards, se répandait partout.

L'effet fut prodigieux. La journée du 26 avait été presque journée de calme. Pendant la matinée du 27, un observateur, même attentif, n'eût saisi que des signes peu inquiétants de fermentation. A mesure qu'on avance vers le soir, tous les symptômes de révolte se développent, et au point de déconcerter à la fois le Pouvoir qui se sent débordé et l'Opposition parlementaire, réduite à suivre un mouvement qui, désormais, échappe à sa direction.

V

C'est dans la nuit du 27 au 28 juillet que l'insurrection s'organise et prend conscience d'elle-même.

Tout s'unit pour lui communiquer la force. Les troupes ont regagné leurs casernes. Rien que de petits postes faciles à désarmer et des patrouilles qui s'égarèrent dans l'obscurité des rues où les réverbères ont été brisés. De tous côtés, à travers les ténèbres, des recrues arrivent pour l'émeute. Ce sont d'anciens soldats de l'Empire en qui se réveille la haine contre les Bourbons, et qui prêteront à la résistance la double ressource de leur expérience et de leur courage. Ce sont les ouvriers de l'imprimerie et du livre, menacés de perdre leur travail, et tout imprégnés des colères que la protestation des journalistes a soulevées. Ce sont tous ces demi-intellectuels qui, dans les jours de trouble, descendent de la montagne Sainte-Genève et que, dans la langue révolutionnaire, on appelle la jeunesse des écoles, bien que la plupart ne soient ni jeunes, ni écoliers. Quelques adolescents se glissent dans les groupes, gamins gouailleurs qui, demain, sous l'ivresse de la poudre, deviendront gamins féroces. Des gardes nationaux arrivent aussi, ayant repris leur uniforme et conservant une rancune tenace de l'ordonnance qui les a dissous. La plupart d'entre eux sont acquis à l'émeute, sans bien savoir à quelle émeute, et mêlent en un rêve confus le drapeau tricolore, La Fayette, la superstition à détruire, les principes de 1789, les gloires impériales, la liberté. Cependant d'autres, parmi eux, sont animés des intentions les plus droites et ne songent qu'à s'interposer entre le Pouvoir et le peuple, comme il convient, pensent-ils, à la milice citoyenne. Mais ceux-ci, dans l'honnêteté de leur dessein, ne seront guère moins funestes ; car en s'exerçant au rôle de conciliateurs, ils apprendront aux soldats de la ligne, déjà un peu travaillés, à se dégager de la discipline et à se faire conciliateurs aussi.

Ce qui prête à l'insurrection une puissance singulière, c'est que rien dans les Ordonnances n'a été ménagé pour que l'acte royal parût extension de franchise presque autant que réaction. M. de Guernon-Ranville eût souhaité qu'en compensation du surcroît de forces assuré au pouvoir, on investît, dans chaque commune, du droit d'être électeur au premier degré quiconque paierait un impôt foncier de cinquante ou même de vingt francs. De la sorte, on eût donné en même temps que ressaisi ; et on eût jeté la perplexité dans le public, incertain

si, au lieu de se révolter, il ne devait pas rendre grâces. La suggestion avait été écartée, moitié par ignorance de toute ruse, — car ces conspirateurs furent les plus inexpérimentés du monde, — moitié par scrupule d'opérer dans la Charte une trop profonde déchirure. D'autres seront plus tard — calculateurs plus raffinés. Quand en 1851, Louis-Napoléon accomplira son coup d'État, — et combien plus audacieux que les Ordonnances ! — il feindra habilement de restituer, tout en retirant à lui ; et après avoir écrit : [L'Assemblée nationale est dissoute](#), il ajoutera : [Le suffrage universel est rétabli](#).

Ici nul de ces artifices, et sans qu'aucune équivoque vînt troubler leur entendement, les insurgés travaillèrent pendant toute la nuit pour la défense de ce qu'ils jugeaient le droit. Au lever du jour, dans les quartiers du centre, partout se multiplient les barricades. Bientôt les émeutiers se rendent maîtres de la Manutention, menacent l'Arsenal, s'approchent de l'Hôtel de Ville, et sur la rive gauche dirigent une de leurs bandes vers le dépôt d'armes de Saint-Thomas d'Aquin. Bien qu'incomplètes, les informations qui arrivent à Marmont l'éclairent sur ses périls. A sept heures du matin, il écrit au roi : [Les groupes se reforment plus nombreux et menaçants. Ce n'est plus une émeute, c'est une révolution. Il est urgent que Votre Majesté prenne des mesures de pacification. L'honneur de la couronne peut encore être sauvé. Demain peut-être, il ne serait plus temps.](#)

L'état de siège est proclamé. Marmont énumère ses forces : environ 9.000 hommes d'infanterie répartis entre la garde royale et quatre régiments de ligne ; en outre, huit escadrons de cavalerie ; enfin, les fusiliers sédentaires et la gendarmerie d'élite : en tout à peu près onze mille hommes. Il mande les garnisons de Saint-Denis et de Versailles. Il envoie des courriers à Melun, Fontainebleau, Compiègne, Orléans pour en faire venir toutes les forces disponibles. Jusqu'ici il a gardé une attitude défensive. Maintenant il prépare de fortes colonnes qui pénétreront jusqu'au cœur de la ville pour écraser l'insurrection.

Vers midi, sans qu'on puisse préciser l'heure exacte, quelques hommes arrivent à pied au quartier général des Tuileries. Ce sont les ministres. Ils arrivent presque en fugitifs ; car c'est sous la menace de l'envahissement populaire qu'ils ont quitté l'hôtel de la présidence du Conseil. Peuvent-ils encore quelque chose ? Il n'y a plus à proprement parler de ministère, mais seulement des ministres isolés, déjà virtuellement dépouillés, qui s'affalent dans les bureaux de l'état-major où on les tolère plus qu'on ne les consulte. La proclamation de l'état de siège a d'ailleurs transféré les principaux pouvoirs à Marmont. Mais Marmont lui-même, quoique très instruit et d'esprit très ouvert, n'est point revêtu de cette haute autorité morale qui, dans les conjonctures graves, s'impose et domine. Il porte, aux yeux du peuple et de l'armée, le poids de sa conduite un peu équivoque en 1814. Puis, la cause pour laquelle il combat n'est point la sienne, en sorte qu'il lui manque cette foi confiante qui est le meilleur gage du succès. Enfin un surcroît d'inquiétude naît des dispositions des troupes ; déjà, en deux régiments de ligne, le 50^e et le 5^e¹ on a signalé d'assez nombreuses défections.

Cependant le commandant en chef met en mouvement ses forces. Une tactique traditionnelle lui dicte, pour ainsi dire, son mode d'attaque. Le plan consiste à former de gros corps de troupes qui, en détruisant tous les obstacles sur leur passage, atteindront, le premier la Bastille par les boulevards, le second le Marché des Innocents, le troisième l'Hôtel de Ville, puis chercheront à se relier

¹ MARMONT, *Mémoires*, t. VIII, p. 245.

entre eux, et enfin reviendront sur leurs pas en abattant toutes les barricades relevées derrière eux et en balayant les traces de la sédition. Ce déploiement de forces se complète par la création de deux autres colonnes, chargées, l'une de dégager le boulevard depuis la Madeleine jusqu'à la rue Richelieu, l'autre d'occuper la place des Victoires. L'ordre était donné aux chefs de détachement de s'avancer sans tirer et de ne faire usage de leurs armes que s'ils étaient provoqués, non seulement par un coup de feu isolé, mais par un certain nombre de coups de fusil.

Tandis que cette opération se poursuivait, les députés — car c'est à eux qu'il faut revenir — se dirigeaient, comme il avait été convenu la veille, vers la demeure de M. Audry de Puyraveau. Ils arrivèrent, tout effarés de ce qu'ils avaient vu, et ayant peine à comprendre la terrible extension de l'émeute. Ajournant sur l'heure tout le reste, ils estimèrent que le plus urgent était d'arrêter l'effusion du sang. Cinq délégués furent désignés qui se rendraient auprès de Marmont et solliciteraient du pouvoir, dans l'intérêt de la paix civile, le retrait des ordonnances. Les choix tombèrent sur Laffitte, Casimir-Perier, Mauguin, les généraux Gérard et Lobau.

Il était deux heures environ quand les délégués arrivèrent à l'état-major. Comme ils sollicitaient une suspension d'hostilités : *Je vous fais la même demande*, interrompit le maréchal ; *le peuple a commencé le feu ; qu'il cesse de tirer et nous cesserons aussitôt.* — *Il faut que les Ordonnances soient rapportées*, observèrent Laffitte et ses collègues. Marmont soupira : *Les Ordonnances, je les déplore, mais je suis soldat.* Ayant parlé de la sorte, il fit remarquer qu'il n'avait pas de pouvoirs politiques. Cependant, en une des pièces voisines, le prince de Polignac était là, et volontiers les délégués eussent conféré avec lui. Polignac hésita, puis déclina l'entretien, soit qu'il trouvât peu séant de s'aboucher avec les représentants des rebelles, soit qu'il estimât qu'il ne lui appartenait point de préjuger les intentions de Charles X. Les moments pressaient. Il fut convenu que Marmont, par un billet au roi, lui ferait connaître la vérité et que l'un de ses aides de camp, le colonel Komierowski, partirait à cet effet pour Saint-Cloud. L'aide de camp fit diligence et à bride abattue arriva jusqu'au château. On le fit attendre. Il insista, faisant valoir le prix des heures, la gravité des conjonctures. Il fut enfin introduit. Charles X écouta attentivement. Mais, en son persistant optimisme, il se persuada, parvint à se persuader que, si Laffitte et ses collègues demandaient une suspension d'armes, c'était la preuve que l'insurrection se sentait aux abois. Il prescrivit au maréchal Marmont de tenir, d'agir par masses ; et ce fut la seule réponse que le colonel Komierowski rapporta à l'état-major des Tuileries.

Pendant ce temps, les trois colonnes, dirigées la première vers la Bastille sous les ordres du général de Saint-Chamans, la seconde vers le marché des Innocents sous les ordres du général de Quinsonnas, la troisième vers l'Hôtel de Ville sous les ordres du général Talon, n'avançaient vers leur but que lentement et au prix de pénibles efforts. — La marche vers l'Hôtel de Ville était surtout hérissée d'obstacles. De tous côtés, des barricades qu'il fallait abattre. Les émeutiers s'étaient introduits dans les maisons et tantôt tiraient des fenêtres, tantôt lançaient des meubles ou des pavés. Que si l'on progressait, les barricades se reformaient en arrière, en sorte que souvent les communications avec le quartier général se trouvaient interrompues. Il arrivait aussi que, pour tourner les obstacles, on se jetait en des rues tortueuses où l'on s'égarait. — La colonne Quinsonnas atteignit le Marché des Innocents, mais s'y trouva en grand péril ; elle ne fut dégagée que par l'arrivée d'un bataillon suisse, et assez tard dans la soirée se rallia près du Louvre. — La colonne Saint-Chamans atteignit la place de

la Bastille, mais ne réussit point à se relier à la colonne Talon et dut, pour opérer sa retraite vers les Tuileries, franchir le pont d'Austerlitz et passer par la rive gauche. — Quant au général Talon, après avoir atteint et repris l'Hôtel de Ville occupé le matin par les insurgés, il s'était trouvé comme bloqué. La mollesse des troupes de ligne et, pour la garde royale, la pénurie des munitions, ajoutèrent à sa détresse. Ce ne fut qu'à la chute du jour qu'il put commencer le mouvement rétrograde qui, bien tard dans la nuit, le ramènerait, lui aussi, vers les Tuileries.

L'insurrection était maîtresse de la moitié de Paris. Pourtant, même en cette soirée du 28, — et ces deux traits méritent d'être notés, l'Opposition parlementaire n'ose point croire à ses succès, et la Cour de son côté ne veut point croire à ses périls.

Après avoir délégué au quartier général des Tuileries Laffitte et ses collègues, les parlementaires s'étaient donné rendez-vous pour une seconde réunion, cette fois chez le député Bérard. C'est alors que fut soumise à leur signature la protestation rédigée par M. Guizot et lue le matin. On en avait retranché l'hommage au roi, cette formule de respect paraissant détonner. Cependant on ignorait encore l'échec des opérations de Marmont. Le bruit persistant de la fusillade annonçait une bataille non apaisée ; et des bruits contradictoires couraient. En ce reste d'incertitude, les députés, peu soucieux de s'engager à fond, n'osèrent d'abord signer le document. Sur l'observation qu'il ne pourrait être publié sans signature, ils s'avisèrent d'un expédient où se révélèrent bien les restes de leur timidité. Au bas de la pièce, ils apposèrent pêle-mêle les noms d'une soixantaine de députés, les uns présents, les autres absents, mais dont on escompta l'approbation. C'était diluer les responsabilités en les partageant, faciliter d'avance les désaveux, et déconcerter les enquêtes futures si jamais le ministère triomphait¹.

A côté de la prudence cauteleuse qui se ménage encore, voici, au palais de Saint-Cloud, l'aveuglement qui se refuse à la lumière. Dans la journée, le bruit des décharges d'artillerie a retenti jusqu'au château ; puis, au galop de son cheval, est arrivé le colonel Komierowski, portant les avis alarmés de Marmont. Vers le même temps, Vitrolles, profitant de son ancienne intimité avec le roi, a pénétré jusqu'à lui. Charles X a été sourd à ses instances : **Je ne puis, lui a-t-il répondu, céder à des sujets rebelles ; mais qu'ils posent les armes, ils éprouveront aussitôt tous les effets de ma bonté**². Le soir tombe ; les nouvelles, confuses, presque toutes défavorables, s'accumulent, sans que, dans la résidence royale, rien soit changé aux servitudes des pompes traditionnelles et à l'étiquette accoutumée. Après le dîner, la table de jeu se dresse comme aux jours paisibles ; le roi joue au whist ; tout à côté, le dauphin joue aux échecs. Les fenêtres sont ouvertes, à cause de la chaleur extrême, et les bouffées de l'air du soir qui font trembloter les bougies apportent le parfum des tilleuls en fleurs. Dans les salons qui précèdent le salon royal, tantôt règne un silence lourd d'inquiétude et plus impressionnant qu'aucune agitation de paroles ; tantôt les plus avisés des courtisans abordent le duc de Duras, le premier gentilhomme de la Chambre, et le prient, le supplient d'avertir le roi. Le duc s'approche de la table, médite de parler, ne l'ose, puis s'éloigne, quitte à se rapprocher encore. C'est respect poussé jusqu'à la superstition ; c'est scrupule de troubler le calme d'un vieillard. Une seule eût sans doute osé parler, avertir, admonester même :

¹ Voir GÉRARD, *Souvenirs historiques sur la Révolution de 1830*, p. 87 et suiv.

² VITROLLES, *Mémoires*, t. III, p. 381-383.

c'est la duchesse d'Angoulême, souvent disgracieuse, en revanche vaillante et résolue ; mais la princesse est absente, elle est à Vichy et on ne l'attend que dans quelques jours. Absorbé, au moins en apparence, dans son jeu, le roi compte les coups méthodiquement, lentement, comme la pendule compte les minutes. Est-ce chez lui totale inconscience du péril ? N'est-ce pas aussi crainte de semer la panique au moindre signe qui trahira sa propre inquiétude ? A l'heure accoutumée les lumières s'éteignent et au bas de la rampe du château on n'entend plus que les pas des sentinelles — pas une de plus, pas une de moins qui veillent sur cette royauté pompeuse et mourante. Et pendant ce temps s'apprêtent, au centre de la ville, les forces qui, demain, donneront l'assaut décisif à la monarchie.

VI

Marmont avait, dans la soirée du 28, rallié tant bien que mal ses colonnes. A l'aube du lendemain, il occupait toute la partie occidentale de la ville, c'est-à-dire le Louvre, le Carrousel, les Tuileries, la place Louis XV, le boulevard de la Madeleine, la place Vendôme. La veille, les munitions avaient manqué sur certains points ; mais avec un peu d'activité et de sang-froid, il était possible d'en amener de Vincennes par les boulevards extérieurs. Les garnisons des villes voisines avaient été appelées. Qu'on sût tenir sur les positions gardées, et rien n'était désespéré.

Telle était, au point de vue militaire, la condition des choses. Tout autre était la gravité des conjonctures si l'on songeait que la lutte était lutte civile, et si l'on tenait compte des influences si complexes qui agissaient depuis la veille et bientôt désagrégeraient tout.

La politique des Ordonnances était impopulaire : de là, parmi les agents de répression, cette mollesse propre à ceux que ne guide que la simple obéissance. Une sagesse avisée eût du moins pris garde qu'aucune privation matérielle ne fournit de prétexte aux murmures : or, dès le 28, les vivres avaient manqué. L'énervement croissait par l'extrême chaleur, presque intolérable pour les militaires de la garde sous leurs bonnets à poil, et pour ceux de la ligne sous leurs lourds shakos. L'esprit des troupes était de plus en plus suspect. Durant la journée du 28, on avait vu, au pied des barricades, se conclure, tantôt tacites, tantôt positives, d'équivoques transactions : les insurgés ne tirant pas à condition que les soldats ne tirassent pas davantage ; des soldats livrant des cartouches et recevant en retour du pain et de l'eau-de-vie. Que le succès s'affirmât pour l'émeute, et ce fléchissement deviendrait désertion.

Quel n'était pas le contraste avec les dispositions qui, dans le centre de la ville, animaient les Parisiens ! Quand, la veille, ils avaient vu s'avancer les colonnes de Marmont, ils n'avaient guère douté que cette armée nombreuse, aguerrie, pourvue d'artillerie, ne l'emportât ; et dans la soirée la réserve prudente des députés avait trahi cette appréhension. Mais on avait, contre tout espoir, assisté à la retraite des troupes. La nuit était venue, sans attaque, sans alerte même. Cette sorte de trêve avait permis aux émeutiers de compléter leurs ouvrages, de perfectionner leur armement. Ils s'étaient fortifiés dans l'hôtel de ville, déjà tout préparé pour devenir le siège d'un gouvernement provisoire. Puis de nouveaux auxiliaires étaient venus, tels les élèves de l'École polytechnique qui avaient forcé la veille les grilles de l'École. Au matin du 29, la confiance s'était partout

raffermie, même parmi les députés si soucieux jusqu'ici ; et l'un d'eux, à la vérité l'un des plus ardents, le député Bérard, écrivait : **Un plus beau jour se lève pour nous.**

Ce jour qui, pour les ennemis du trône, se levait dans l'espérance, commençait dans l'anxiété pour quiconque avait souci de l'ordre et de la monarchie. Au Luxembourg, une extrême inquiétude régnait, faite moins encore de zèle pour Charles X que de frayeur pour les aventures où la France pourrait être entraînée. Parmi les membres de la Haute-Chambre, l'un des plus agissants était le grand référendaire, M. de Sémonville, personnage de second plan, mais très souple, très capable de bien servir à la condition d'y trouver son propre intérêt, et doué, disait-on, d'un remarquable flair politique. Il ne s'était pas montré hostile aux mesures de rigueur ; car il avait dit assez récemment à M. d'Haussez : **Faites, mais réussissez ; car on ne siffle que les mauvais acteurs.** Trois jours de crise lui avaient surabondamment démontré que les **acteurs** étaient mauvais. Vers sept heures et demie du matin, il se présenta, accompagné d'un de ses collègues, M. d'Argout, au quartier général des Tuileries, demandant le retrait des ordonnances et la démission des ministres.

Ils n'eurent pas de peine à convaincre Marmont. En ce matin du 29 juillet, tout pour le maréchal était déception et angoisse. Il avait préparé un appel au peuple, annonçant une suspension d'armes : mais personne pour le répandre. Il venait de convoquer aux Tuileries les maires la cour royale : parmi les maires, deux viendraient, et la cour royale point du tout. Dans les colonnes qui avaient opéré la veille, on avait constaté les vides : 2.500 manquants ; ce n'étaient point, pour la plupart, des tués ou blessés, bien que les pertes eussent été sensibles, mais des hommes qui, plus ou moins volontairement, s'étaient égarés ou que l'émeute avait embauchés. Aux défections isolées allaient succéder les défections par masse ; dans le même temps on annonçait que, sur la place Vendôme, le 5e et le 53e de ligne passaient à l'émeute¹.

Polignac, ainsi que ses collègues, était toujours aux Tuileries. Après s'être entretenu avec Marmont, M. de Sémonville le vit et l'accabla de ses invectives. Puis, en une nouvelle conversation avec le maréchal, un projet, bientôt abandonné, fut débattu, celui d'arrêter les ministres. En manière de conclusion, il fut convenu avec le commandant en chef que M. de Sémonville se rendrait auprès du roi et ne lui cacherait rien de la cruelle vérité. Cependant les ministres se disposaient à partir, eux aussi, pour Saint-Cloud, afin de prendre les ordres du monarque : pliant sous la mauvaise fortune, ils jugeaient eux-mêmes nécessaire le retrait des ordonnances et leur propre démission. Presque en même temps, deux voitures partirent donc des Tuileries, l'une portant Sémonville, l'autre les malheureux conseillers de Charles X. Luttant de vitesse, elles arrivèrent ensemble au pied du château. Polignac entra dans le cabinet royal, puis en ressortit presque aussitôt : **Vous nous accusez, monsieur,** dit-il avec dignité à Sémonville ; **j'ai annoncé au roi que vous étiez là ; c'est vous que le roi recevra le premier.**

De son entretien avec Charles X, Sémonville a publié plus tard un récit un peu trop dramatisé pour mériter une entière confiance. Qu'importe d'ailleurs ? Comme le roi, après avoir entendu le grand référendaire, venait de réunir son conseil pour délibérer sur le retrait des ordonnances et le changement de cabinet, un messenger, le général de Coëtlosquet, arriva de Paris, tout débordant

¹ MARMONT, *Mémoires*, t. VIII, p. 259.

d'émotion. Il apportait des nouvelles dont l'importance effaçait tout ce que pouvaient exprimer les paroles.

Marmont, tout en confessant son échec, avait dit à Semonville : **Dans ma position des Tuileries je puis tenir quinze jours.** Cependant la défection des 5e et 53e de ligne avait découvert la place Vendôme et obligé à porter sur ce point l'un des bataillons suisses qui gardaient le Louvre. Cet ordre n'avait pas laissé que de produire une certaine confusion. Pendant qu'il s'exécutait, quelques insurgés avaient réussi à s'introduire dans le Louvre lui-même en escaladant la colonnade et s'étaient mis à tirer des galeries. Ceux des Suisses qui occupaient la cour intérieure avaient d'abord résisté avec vaillance. Puis saisis de panique, et terrifiés sans doute par le souvenir du 10 Août où tant des leurs avaient jadis trouvé la mort au même lieu, ils s'étaient débandés. On avait assisté alors à l'un de ces mouvements désordonnés qui emportent tout : les Suisses qui refluaient vers les Tuileries entraînant les gendarmes d'élite près de l'arc de triomphe du Carrousel ; les gendarmes eux-mêmes entraînant à leur tour deux bataillons de la garde établis dans le jardin des Tuileries ; puis toutes les troupes ensemble se contaminant de crainte, grossissant le courant de la fuite, et débordant vers la place de la Concorde, vers l'avenue des Champs-Élysées. Marmont impuissant avait suivi, avec le seul espoir de discipliner un peu la retraite et d'empêcher qu'elle ne fût irréparable déroute. Telles étaient les nouvelles qu'apportait le général de Coëtlosquet. **Je le vois encore,** a écrit d'Haussez dans ses *Mémoires*, **adossé à la bibliothèque, sans cravate, défiguré par la poussière, pouvant à peine se soutenir.** Le roi écouta, sans l'interrompre, le tragique messenger de détresse. Quand il eut fini, il l'interrogea d'un mot : **Tout est-il perdu ? — Non, sire, mais Paris.**

Le conseil, si terriblement interrompu, se poursuivit. Le retrait des ordonnances fut décidé à l'unanimité moins une voix, celle de Guernon-Ranville, très modéré jusque-là, mais convaincu que, dans l'extrémité d'infortune où était réduite la monarchie, aucune concession ne sauverait. Les ministres offrirent leur démission que Charles X accepta, après les avoir remerciés en quelques paroles tristes. Le prince leur annonça à qui serait offerte leur peu souhaitable succession. L'héritier, déjà indiqué par Semonville, serait le duc de Mortemart : **Je le plains,** dit le roi, **de s'être attiré la confiance de nos ennemis.** Le ministère de la Guerre serait attribué au général Gérard, celui de l'Intérieur à Casimir-Perier. On pourvoirait plus tard aux autres charges. On n'était pas content de Marmont ; on ne le dépouilla point de son commandement ; mais on le plaça sous les ordres du dauphin, aussi incapable de rien réparer qu'apte à commettre, s'il se pouvait, de nouvelles fautes. On en était là quand Marmont lui-même, arrivant au château, confirma tout ce qu'avait annoncé le général de Coëtlosquet. Le roi le reçut avec son ordinaire bonté. Pendant ce temps, l'armée, un peu revenue de sa panique, se ralliait près de la barrière de l'Étoile, en attendant que, par le bois de Boulogne, elle fût dirigée vers Saint-Cloud.

Elle se ralliait, mais non pas tout entière. Quelques corps, soit par suite d'obstacles, soit faute d'être prévenus à temps, ne purent se conformer à l'ordre général de repli : tel rue Saint-Honoré, un peloton de la garde royale qui périt presque tout entier ; tel surtout un détachement de deux cents Suisses qui se trouva cerné dans la caserne de la rue de Babylone. Ces braves soldats, fidèles à la discipline, ayant refusé de se rendre, les insurgés, exaspérés de leurs pertes et jaloux d'en finir, mirent le feu à la caserne. Aveuglés par la fumée, bientôt gagnés par les flammes, les Suisses tentèrent une sortie où la plupart

succombèrent ; et ainsi se prolongea quelques heures encore la lutte militaire qui semblait terminée.

VII

La journée du 29 juillet touchait à sa fin. Quel serait le dénouement ? Je voudrais élaguer les menus incidents aujourd'hui peu dignes de mémoire. L'émeute du 27 juillet est devenue le 28 insurrection. L'insurrection du 28 est devenue le 29 révolution. — Sera-t-elle avec Mortemart simple transformation de la royauté, humiliée mais conservée ? — Aboutira-t-elle au désordre par la prédominance des éléments violents ? — Ou bien une sorte de solution moyenne prévaudra-t-elle qui, en consacrant en apparence le triomphe populaire, le confisquera et maintiendra, bien qu'altérée dans son essence même, l'institution monarchique ?

VIII

Le lieutenant général duc de Mortemart, ambassadeur à Saint-Pétersbourg, était arrivé en congé depuis peu de temps. Il avait à la fin de 1829 manifesté quelque faveur pour le ministère Polignac, puis dans ses dépêches ultérieures, l'avait sévèrement jugé. Sa haute naissance, son grade militaire, sa qualité d'ambassadeur, lui donnaient ses entrées à Saint-Cloud. Dès le matin du 29 juillet, il s'était hasardé à dénoncer à Charles X les périls et à lui conseiller les sacrifices. Celui-ci, pour toute réponse, lui avait doucement reproché de s'être, lui aussi, laissé gagner par le virus révolutionnaire. Cependant le duc paraissait l'un des personnages les plus propres à dénouer la crise son grand nom masquerait un peu l'humiliation royale : il était fort en crédit à la Chambre des pairs : enfin ses opinions libérales lui permettraient de faire appel aux hommes du centre gauche, Casimir-Perier, Sébastiani, Humann. C'était dans cet esprit que M. de Sémonville l'avait indiqué au roi. Il était trois heures environ quand Charles X le fit appeler : **Vous aviez raison ce matin**, lui dit-il ; **les troubles sont plus sérieux que je ne l'aurais cru**. Il ajouta, en monarque qui, malgré tout, garde l'habitude de commander : **Je vous charge de former un ministère en vous adjoignant Casimir-Perier et le général Gérard**. Le duc se récria : il jugeait lourde la charge, grand le péril, incertaine la réussite. Charles X insista, changeant de ton et confessant sa détresse. Mortemart obéit.

Le temps pressait. En dépit de l'urgence, le roi s'attarda un peu et attendit le retour du dauphin qui était allé jusqu'au pont de Sèvres au-devant des troupes. Il était déjà près de six heures du soir quand il autorisa M. de Sémonville auquel s'étaient joints M. d'Argout et M. de Vitrolles à se rendre à Paris pour y annoncer le changement ministériel. Dès leur arrivée dans la capitale, les envoyés ne laissèrent pas que de se sentir un peu troublés, tant l'aspect général avait, en quelques heures, changé ! Ils avaient quitté la ville dans la fièvre du combat ; ils la retrouvaient dans l'exaltation de la victoire : partout le drapeau tricolore arboré, les emblèmes fleurdelisés abattus, des placards tout fraîchement imprimés qui marquaient, avec la joie du triomphe, la volonté d'en poursuivre jusqu'au bout les résultats. En ces conjonctures, Mortemart, libéral sans doute, mais grand seigneur et homme de cour, figurerait-il une suffisante évolution ? Un peu déconcertés, les délégués se mirent à la recherche du général Gérard. On

leur répondit qu'il était à l'hôtel de ville. Là s'était établi, sous le nom de *Commission municipale*, un véritable gouvernement provisoire. Dans cette commission siégeaient, à côté de Perier et de Laffitte, des hommes plus ardents : M. de Schonen, Audry de Puyraveau, Mauguin. Le général Gérard, celui-là même que l'on venait de désigner pour le ministère de la Guerre — avait été appelé au commandement des troupes. La Fayette avait reparu, et sous son impulsion la garde nationale se reformait. A ceux qui annonçaient comme une nouvelle propre à tout apaiser le ministère Mortemart, les commissaires de l'hôtel de ville répondirent en égaux, et en égaux qui bientôt seront des maîtres. *Avez-vous un titre officiel qui donne créance à vos paroles*, demandèrent-ils aux délégués ? Ceux-ci durent avouer qu'ils ne s'étaient munis d'aucune pièce pareille. En quittant l'hôtel de ville, l'un des négociateurs, M. d'Argout, se rendit à une réunion de députés qui s'était constituée chez Laffitte et y développa avec beaucoup de force les avantages d'accepter les concessions royales. L'accueil ne fut point hostile ; mais le sentiment général fut qu'on ne devait se prononcer qu'après avoir entendu le duc de Mortemart lui-même. *Je m'accommoderais bien quant à moi de cette solution*, disait Laffitte ; *mais comment faire entendre raison à toute la jeunesse ardente qui est derrière nous ?*

M. d'Argout et M. de Vitrolles revinrent à Saint-Cloud afin de presser le départ de Mortemart si d'aventure il n'était pas parti, et de conseiller des concessions proportionnées à la gravité de la crise. Ils arrivèrent en pleine nuit, vers trois heures du matin. Mais quelle ne fut pas leur surprise ! Dans le château, les lumières étaient éteintes ; le roi reposait ; les Ordonnances qui constituaient le nouveau gouvernement n'étaient pas signées, et Mortemart, las d'attendre, s'était assoupi sur un canapé.

Cette inertie paraîtra stupéfiante à qui ne raisonne que d'après les règles ordinaires de la logique et de la sagesse. Elle s'explique si l'on descend jusque dans les replis intimes des âmes.

Mortemart n'a accepté que de force le ministère. Le matin, quand il a ébauché des conseils, il a été éconduit ; il sait qu'il ne représente aux yeux du roi qu'un expédient passagèrement nécessaire, mais importun. Sujet loyal il l'est, mais sujet désabusé, et il attend, un peu passif, un peu douteur, avec un dévouement qui n'est que correct, les ordres de son roi.

Et que dire du roi lui-même ? En cette journée, il a vu accourir vers lui les messagers de détresse : Sémonville, ses propres ministres, le général de Coëtlosquet, enfin Marmont. Submergé sous les mauvaises nouvelles, il a plié. A peine a-t-il cédé qu'il s'est senti gagné de fierté blessée, de regrets, de remords. Il ne s'est pas rétracté ; mais à la manière des faibles, en une disposition moitié inconsciente, moitié voulue, il a cherché des délais, et au risque de gaspiller les dernières chances de salut. Il a tenu à attendre le dauphin. Puis quand, après trois heures perdues, les négociateurs sont enfin partis pour Paris, une question s'est élevée, celle des sacrifices que Mortemart serait autorisé à consentir. Il y a d'abord une amnistie pour le passé. L'amnistie ! l'excellent cœur du prince y est tout porté ; mais tout imbu de son droit royal, il ne l'imagine que sous la forme d'un pardon sollicité et accordé. Il y a la garde nationale à rétablir : ici nouveau sursaut de révolte, car il s'agit de se déjuger à trois ans d'intervalle. Il y a aussi à prévoir d'autres exigences : la suppression de la garde royale, le licenciement des gardes du corps. Ce n'est pas tout. Ne réclamera-t-on pas le drapeau tricolore ? et de ce suprême sacrifice auquel tout le monde pense, nul n'ose parler au roi.

Cette journée vraiment est mémorable ; car c'est celle où se débat, comme en une suprême agonie, tout ce qui reste de l'ancien régime ; et là réside le secret de l'hésitation qui, sans cette cause profonde, ne se comprendrait pas. A certains moments, le roi se rassure et se berce de l'espoir, du fol espoir que le calme est rétabli, que bientôt les rebelles viendront demander un pardon qui sera généreusement accordé. A d'autres instants, le monarque ploie sous l'obsession d'un souvenir, celui de Louis XVI. Quelques heures auparavant, il a dit à ses ministres en les congédiant : **Me voilà dans la position où était mon malheureux frère en 1792.** En cette journée qui finit, en cette nuit qui commence, à qui le prince demandera-t-il conseil ? Les ministres dont il s'est séparé sont encore au château, mais impuissants et figés dans un morne silence, à la manière de ceux qui ne sont plus rien. Un seul, Guernon-Ranville, — **le plus courageux de la bande ignorée,** — écrira plus tard Chateaubriand, ose formuler ses avis ; mais aussi aventureux tout à coup qu'il a été jusque-là sensé, il s'égaré en des plans inexécutables. Le dauphin, dans le train ordinaire de la politique, s'est révélé sage et médiocre ; maintenant il cesse d'être sage sans cesser d'être médiocre, se répand en propos incohérents, parle de se faire tuer, et trouble les autres et lui-même par ses obtuses colères. Cependant, en une autre partie du château, la duchesse de Berry dévore l'affront de la monarchie dégradée. Comme on lui a assuré que le calme va renaître, que dans vingt-quatre heures elle pourra rentrer dans Paris. **Rentrer dans Paris, dit-elle, montrer aux Parisiens ma face humiliée, jamais.**

Je voudrais souligner ce mot de la princesse. Il marque, à travers l'orgueil dépité, la clairvoyance. Le vrai, c'est qu'on se figure mal Charles X rentrant dans Paris ensanglanté, et courbant misérablement la tête sous le repentir de ses propres ordonnances abrogées. Quelle que soit la fiction de l'inviolabilité royale, il y a des entreprises qui, avortées, obligent à disparaître celui qui les a autorisées de son nom. Parmi les paroles du dauphin, je note ces mots entrecoupés, que Guernon-Ranville a recueillis dans ses *Souvenirs* : **En vérité, on serait tenté de faire comme mon oncle de Savoie¹... Mais non... Bordeaux, un enfant, c'est impossible.** En cette rapide échappée, en ce dessein repoussé presque aussitôt qu'entrevu, le prince touchait la réalité des choses. L'heure était tardive pour un simple changement de ministère, et le seul messenger à l'unisson des événements serait celui qui, pour sauver l'hérédité monarchique, annoncerait l'abdication de Charles X et, par surcroît, du dauphin.

Ces pensées visitèrent-elles le sommeil du vieux roi en cette dernière nuit qu'il devait passer à Saint-Cloud ? L'étiquette commandait de respecter son repos. On l'éveilla pourtant. Une dernière et longue lutte s'engagea sur l'étendue des concessions qui substitueraient à la politique de Polignac une politique nouvelle. Dans le château régnait une confusion, un désarroi inouï. Pour la rédaction des actes, on dut recourir à la plume d'un homme de lettres, M. Mazas, qui était attaché à la personne du duc de Bordeaux et que le hasard des circonstances offrit ce jour-là comme secrétaire au duc de Mortemart². Enfin, les ordonnances furent signées. Il y en avait cinq. La première révoquait les actes funestes du 25 juillet. La deuxième confirmait la convocation des députés pour le 3 août. Les trois autres désignaient les nouveaux ministres : pour les Affaires étrangères,

¹ Victor-Emmanuel Ier, qui avait abdicqué en 1821.

² M. Mazas a, sous le titre de *Mémoires sur la Révolution de 1830*, publié, sur la formation et l'éphémère fonctionnement du ministère Mortemart, un récit qui contient, à travers des détails oiseux, beaucoup de renseignements utiles et curieux.

Mortemart ; pour l'Intérieur, Casimir Perier ; pour la Guerre, le général Gérard. Du drapeau tricolore on n'osa parler.

Il était près de cinq heures du matin quand Mortemart, muni enfin de pleins pouvoirs, descendit les rampes de Saint-Cloud. Après les hésitations où tant d'heures s'étaient consumées, voici les mauvaises chances, tellement nombreuses, tellement persistantes qu'on ne sait ce qui contribua le plus à précipiter la dynastie, ou ses propres fautes ou la rigueur du destin. Mortemart quitte le château. Il passe la Seine, il est arrêté à la porte du bois de Boulogne par un piquet de garde royale : le bois, lui dit-on, est plein d'insurgés, et il risquerait d'y être fusillé. Il gagne la route de Versailles. Elle est obstruée de gens du peuple armés, les uns de fusils, les autres de bâtons. Il renvoie sa voiture, continue sa route à pied, cherche en vain à franchir la porte de Passy, traverse le pont de Grenelle, s'introduit dans Paris près de Vaugirard par une brèche du mur d'octroi ; puis, déjà accablé de fatigue, il poursuit sa longue marche, si longue, si pleine de détours qu'on a peine à en suivre les invraisemblables étapes. Entre dix et onze heures, le voici près de la demeure de Laffitte où se tiennent, croit-il, les conciliabules des députés. Mais ceux-ci se sont séparés ; ils ont décidé de devancer la date de leur convocation et de se rassembler au Palais-Bourbon. C'est ce que lui annonce le député Bérard qui ne néglige rien pour le décourager. Consterné, le duc de Mortemart gagne n'est-il pas pair de France ? — le palais du Luxembourg. Il y arrive et s'y affale en un épuisement qui est comme l'aveu de sa propre impuissance. Ses amis l'entourent et, bien mal avisés, l'engagent à ne pas porter lui-même les ordonnances au Palais-Bourbon. L'un de ses collègues, M. de Sussy, se charge de la mission et se rend à la Chambre des députés. Là, l'étonnement est grand de ce premier ministre qui demeure personnellement invisible et qui, attendu depuis si longtemps, ne comparait que par délégué. Laffitte qui préside, refuse de recevoir les documents officiels. Rebuté de ce côté, M. de Sussy part pour l'hôtel de ville où il n'est pas plus heureux. On consent à prendre les Ordonnances, mais sans dissimuler qu'il est trop tard. C'est ce que la Commission municipale exprime sans ménagement, et La Fayette avec la courtoisie qui ne l'abandonnait jamais.

IX

C'en était fait de la combinaison Mortemart. La Révolution, avec ses désordres, recueillerait-elle l'héritage de la royauté en perdition ?

Pour discipliner et conduire une faction violente, point de chefs, à moins qu'on ne voulût donner ce nom à un ancien officier de l'Empire, appelé Dubourg, qui, la veille, avait revêtu un uniforme de général et s'était arrogé à l'hôtel de ville une passagère domination. Point d'organisation d'ensemble non plus, bien que, sur quelques émeutiers arrêtés, on eût saisi des cartes de reconnaissance. En revanche, trois jours d'insurrection ont réveillé dans les bas-fonds tous les appétits de cruauté et de rapine. On l'a bien vu la veille. Quand, dans l'après-midi du 29 juillet, le désarroi de toutes les forces royalistes a créé un véritable interrègne de l'autorité, des bandes avides d'insultes, de démonstrations impies et de pillages, se sont portées à l'archevêché et chez les missionnaires du Mont-Valérien. Déjà, le 28, elles avaient assailli le noviciat de Montrouge. En même temps que les passions antireligieuses se donnaient libre carrière, la vue du sang surexcitait le goût de le répandre : de là des poursuites, des cris de mort contre

les soldats de la garde, les gens de la domesticité royale, et quiconque était suspect d'attachement à Charles X.

Ce qui ne suscitait pas moins d'alarmes, c'étaient les visées d'un petit groupe, jeune, ardent, attentif à ne pas se laisser ravir les fruits de la victoire. Là, plus de fanatisme que de perversité, plus de passion contenue que d'explosion bruyante. Ces jeunes hommes s'appelaient Guinard, Bastide, Trélat, Hubert, Godefroid Cavaignac, Armand Marrast. C'est dans les loges du carbonarisme qu'ils ont appris la politique. La République est la formule qui les rallie, et sans qu'ils se laissent comme les vieillards émouvoir par les souvenirs que ce nom évoque. Ils sont forts, non de leur nombre, car ils ne sont que poignée, mais de leur ardeur, de leur foi, de leur téméraire confiance en eux-mêmes. Ils ont été mêlés aux récents combats : de là cette exaltation, non encore apaisée, qui suit la bataille. La Fayette est à l'hôtel de ville. Au temps des conspirations militaires, en 1821 et en 1822, ils l'ont senti — quoique sous main et un peu peureusement — avec eux. Maintenant c'est vers lui qu'ils se tournent, enthousiastes jusqu'à l'idolâtrie, mais impérieux aussi, et prêts à briser l'idole si elle ne rend pas l'oracle qui leur convient. En cette journée du 30 juillet, ils affluent de leur lieu habituel de réunion, un certain restaurant Lointier ; ils remplissent les salles de l'hôtel de ville, enivrés de victoire, soupçonneux aussi, et jaloux de s'assurer que nul n'escamotera leur triomphe, soit en relevant la monarchie, soit en créant un établissement qui, bien que camouflé sous les trois couleurs, ne sera qu'une autre royauté.

X

Une autre royauté ! C'est elle qui, dans cette journée du 30 juillet, est pour les néo-républicains la grande rivale.

On a déjà souligné la circonspection cauteleuse des députés au cours de la crise. Le 26 ils se cherchent, le 27 ils délibèrent ; le 28 ils hésitent encore. C'est en cette journée du 28 que, dans les conciliabules parlementaires, Laffitte a jeté comme au hasard le nom du duc d'Orléans¹.

Ce nom n'est pas prononcé en vain. Dans la soirée du 29, la victoire est complète pour les insurgés : plus d'autorité monarchique dans Paris ; Marmont en retraite ; dans la ville une Commission municipale qui s'établit ; puis une crainte qui commence à naître, celle du désordre dont on discerne les premiers signes. Et alors se grave davantage l'idée d'une sorte de principat royal, au nom mal défini, au pouvoir moins défini encore, qui consacrerait la Révolution et l'endigera.

Qu'on se garde pourtant de préciser ce qui demeure vague encore. A cette heure, presque tout ce qui était modéré se fût contenté du retrait des ordonnances, d'un changement de ministère, d'une amnistie. A ce prix, on eût accepté ou du moins toléré Charles X. Le plus souhaitable eût été une abdication qui eût sauvé le principe monarchique en l'adaptant à un établissement nouveau. Mais de Saint-Cloud rien n'arrive. Charles X n'a accepté qu'à regret Mortemart ; maintenant il le retient comme enchaîné. Cette inertie du vieux roi, s'ajoutant à

¹ ROZET, *Chronique de 1830*. Ch. Ier, p. 219 et 249.

l'appréhension croissante du désordre, donne crédit à qui médite un dénouement qui ne sera ni les Bourbons aînés ni l'anarchie.

Dans le jeu de sa politique, le duc d'Orléans tient deux puissants atouts : Laffitte, son ami, populaire, riche, remuant, fort de toute la clientèle que sa générosité lui a créée ; puis Thiers, jeune, ardent, ambitieux, et qui, depuis six mois, dans le National, exalte perfidement la révolution anglaise de 1688. Laffitte se fût sans doute contenté du duc de Mortemart ; celui-ci n'arrivant pas, il laisse flotter sa pensée là où ses préférences l'entraînent.

Quant à Thiers il s'est, au début de la crise, compromis par un acte décisif : la protestation des journalistes. A cette hardiesse il va ajouter une seconde audace. Le 30 juillet, tout au matin, un placard rédigé par lui signale au peuple le duc d'Orléans comme le prince dévoué à la Révolution, qui pourrait tout dénouer, tout sauver, tout pacifier.

Par cette adresse partout affichée, le nom du duc est proposé à l'acclamation publique. Mais quelle sera, vis-à-vis de ses amis, l'attitude du duc lui-même : encouragement, désaveu, ou attente cauteleuse des événements ?

On sait ce qu'il a été depuis quinze ans, réservé, correct toujours, affectant de s'absorber dans l'éducation de ses enfants et le soin de ses intérêts. Il reçoit, en sa résidence du Palais-Royal, les hommes de l'opposition et entend sans déplaisir la critique du gouvernement. Mais il serait désolé que les personnages les plus qualifiés de la Cour ne vinssent pas chez lui : c'est souci d'équilibre, c'est surtout fierté de gentilhomme ; car de sa naissance il est très vain, en dépit d'une remarquable affectation de simplicité. Ainsi qu'il arrive en beaucoup de branches cadettes, il avait recueilli dès son berceau certains griefs héréditaires contre ses aînés et s'en nourrissait sans trop rechercher s'ils étaient fondés ; mais il se surveillait soigneusement lui-même, en sorte que ses préventions n'apparaissaient guère et tout au plus se laissaient deviner. Louis XVIII, dont la politique sage était faite pour lui plaire, l'avait tenu à distance. Tout autre s'était montré Charles X, quoique bien plus éloigné de lui par les idées. L'excellent prince avait comblé son parent de ses bontés, comme si, au lieu de se souvenir, il avait eu lui-même à réparer. Il lui avait rendu son titre d'Altesse Royale. Il avait tenu à ce que son apanage, constitué jusque-là par une ordonnance, celle du 20 mai 1814, fût consacré par une loi¹. Entre les Tuileries et le Palais-Royal les relations furent non seulement correctes mais cordiales. Cette cordialité se témoignait par des réunions familiales ; elle s'entretenait par de menus présents que la dauphine faisait aux jeunes princes d'Orléans, et non sans un magnifique mérite d'oubli chrétien ; car avec un cœur moins magnanime, elle aurait pu dire au duc : *Votre père, mon cousin, a voté la mort du mien.*

Pendant ces quinze années, le prince n'avait-il jamais rêvé d'une couronne royale ? Quand en sa demeure, il étendait ses regards sur ses cinq fils, tous débordants de santé, de vie, d'ardeur ; et quand ensuite il contemplait le jeune duc de Bordeaux, l'enfant unique, si inespéré qu'on l'avait appelé *l'enfant du miracle*, il était impossible qu'il ne mesurât pas tout ce qu'un simple coup du destin porterait de grandeur dans sa maison. Ce n'était chez lui que passagère échappée. Mais les mêmes pensées qu'il se faisait scrupule d'entretenir étaient reprises par d'autres, en sorte que, malgré lui ou du moins sans son consentement, il figurait pour l'opposition une force et une espérance. Un jour —

¹ Loi du 15 janvier 1825.

c'était en 1827 — un publiciste, M. Cauchois-Lemaire, osa soulever le voile sous lequel le prince se cachait, et dans une brochure qui fit sensation, le convia vaguement à un rôle qui ferait de lui **le premier citoyen de France**. Cauchois-Lemaire fut condamné, et le duc fort embarrassé n'eut d'autre ressource que de s'indigner. On ne peut douter que son embarras n'ait été très sincère ; car son opposition n'allait pas au delà de menues coquetteries, de petits manèges point poussés à fond. Son entourage imitait-il cette prudence ? On n'oserait l'affirmer. Cuvillier-Fleury, précepteur du jeune duc d'Aumale, gardait dans sa chambre, ainsi qu'il l'a raconté lui-même, deux gravures, représentant l'une l'évasion de la Vallette, l'autre le portrait de Manuel. Je m'excuse de citer un si petit trait, mais cela peint. Autour du duc un cercle nombreux, mais guère de confidents ; en revanche, deux femmes à qui il pouvait s'abandonner : la sienne d'abord, véritable modèle de dévouement conjugal et maternel ; puis sa sœur, Madame Adélaïde, apte aux affaires, remuante, très capable de surexciter l'ambition fraternelle et ayant l'esprit le plus délié du monde.

A l'avènement de Polignac, le duc d'Orléans avait été consterné. Sa clairvoyance lui montrait l'abîme où courait le malheureux roi : de là chez lui une inquiétude faite moins de fidélité personnelle que de retour sur sa propre condition, car il lui en eût coûté singulièrement de sacrifier ses aises princières et surtout de reprendre le chemin de l'exil. Le 25 juillet, jour de la signature des Ordonnances, il dînait chez le duc de Bourbon. Vitrolles était l'un des convives. Le sachant en crédit auprès de Charles X, il s'approcha de lui : **Que veulent-ils donc**, répéta-t-il plusieurs fois avec l'accent de l'anxiété¹ ? Le lendemain, le Moniteur lui apprit l'acte royal. Il s'en indigna, et au point de faire, dans le huis clos de sa demeure, des vœux pour la résistance. Quand celle-ci devint insurrection, il s'effraya et, quittant Neuilly, partit furtivement pour son pavillon du Raincy, jaloux qu'il était d'échapper à toute emprise de la cour comme à toute complicité avec la rébellion.

Ce qui travaillait pour le prince bien mieux encore que ses propres amis, c'étaient les événements eux-mêmes. Pendant la matinée du 30 juillet, si l'on ne sait point assez ce qui se passe à Saint-Cloud, on ne sait que trop ce qui se passe à l'hôtel de ville. Aux acclamations enthousiastes et menaçantes du jeune parti républicain, La Fayette a résisté jusqu'ici ; mais on n'ignore pas tout ce que recèle de légèreté son âme honnête et vaine que grise la popularité. Cependant, sur les murailles s'étale l'affiche de M. Thiers. Le duc d'Orléans' ne serait-ce pas l'expédient sauveur ?

Il fallait brusquer le dénouement. Dans la matinée, Thiers partit pour Neuilly. Pour l'accréditer, le général Sébastiani lui remit une carte, et Laffitte une courte lettre d'introduction. Il ne trouva pas le prince, mais seulement la duchesse d'Orléans et Madame Adélaïde. Autant l'une montra de scrupule, autant l'autre laissa percer l'âpreté de ses vues ambitieuses. Elle formula des objections, mais avec quel ardent désir d'avoir tort ! Elle exprima la crainte que la conduite de son frère ne parût intrigue ; puis elle parla des dispositions des puissances, des forces militaires qui restaient à Charles X. **Les troupes**, répliqua M. Thiers, **iront au premier occupant ; quant à l'Europe, elle s'apaisera quand elle verra que nous conservons la monarchie... hâtez-vous**, poursuivit-il ; **il ne faut pas laisser flotter les destinées de la France**. La princesse ne demandait qu'à se laisser convaincre. Elle indiqua le lieu où était son frère. **Si vous croyez**, ajouta-t-elle, **que l'adhésion**

¹ VITROLLES (baron DE), *Mémoires*, t. III, p. 366.

de notre famille puisse être utile, nous vous la donnerons. Elle offrit même de se rendre à Paris, à la condition que Laffitte et Sébastiani vinssent la chercher. Thiers n'en demandait pas tant : **Aujourd'hui, dit-il, vous placez, madame, la couronne dans votre maison.** Et il se retira¹.

Il était près d'une heure quand le négociateur rentra dans la ville. Après leur réunion du matin chez Laffitte, les députés, au nombre de trente-cinq environ, s'étaient rassemblés comme on l'a dit plus haut, au Palais-Bourbon. De banc à banc, le nom du duc d'Orléans courait, mais sans qu'on osât se prononcer. Cependant Mortemart qu'on attend ne se montre pas, et chaque minute de retard ôte à ses chances. Sur ces entrefaites, on apprend que M. Thiers revient de Neuilly, que Madame Adélaïde a laissé entendre qu'on pouvait compter sur son frère. Inclinant vers le duc d'Orléans, mais tout effrayés de la responsabilité, les députés nomment une commission de cinq membres qui s'entendra avec la Chambre des pairs pour aviser aux moyens de rétablir la paix publique. C'est à ce moment que parait, non Mortemart vers qui on aspire depuis si longtemps, mais M. de Sussy, messenger tardif que l'on éconduit et à qui on montre, à tout hasard, le chemin de l'hôtel de ville. Cependant les cinq commissaires arrivent au Luxembourg. Là, dans le petit groupe des pairs rassemblés, et qui ne sont pas plus d'une vingtaine, règne le trouble. Ils sentent quelles précieuses garanties le duc d'Orléans offre pour le maintien de l'ordre public ; mais ils n'osent se prêter à ce glissement qui intervertira l'hérédité monarchique. Les délégués reviennent. Pendant leur absence, au Palais-Bourbon, le parti de la hardiesse a gagné. Benjamin Constant, Dupin ont fait valoir l'urgence d'une attitude résolue. Un ordre du jour, voté par une quarantaine de voix contre 3, **invite S. A. R. Mgr le duc d'Orléans à se rendre à Paris pour y exercer les fonctions de lieutenant général du royaume.**

Que fera le prince ? En préjugant de son consentement, Madame Adélaïde ne s'est-elle pas trop avancée ? En lui une lutte s'engage, profonde, intime, silencieusement dramatique, entre l'ambitieux qu'éblouit la couronne, et le gentilhomme qui ne secoue que par degrés l'emprise du droit antique et que terrifie l'idée d'être félon.

Pendant les vingt-quatre heures qui vont s'écouler, la conduite du roi futur tient tout entière en ce combat.

Thiers l'a conjuré de quitter le Raincy : il y a consenti ; c'est le geste de l'ambitieux. Il part en effet, mais bientôt ordonne à la voiture de rebrousser chemin ; et c'est le geste du gentilhomme tout repris de fidélité.

Dans l'après-midi, une lettre du général Sébastiani notifie au prince la résolution de la Chambre qui l'a nommé lieutenant général et l'invite à se rendre au Palais-Royal. Il promet de s'y rendre : c'est la réponse de l'ambitieux. Mais il s'y rendra quand ? Demain. Demain ! c'est l'arrière refuge du loyalisme qui se débat encore c'est peut-être aussi l'arrière-pensée de la prudence : il y a des troupes à Saint-Cloud et en abondance ; la Cour n'est pas assez vaincue ; la Révolution n'est pas assez victorieuse ; puis de qui vient l'appel ? De quarante députés. C'est peu pour un plébiscite.

Les conducteurs de l'intrigue insistent. Il faut que leur prince arrive, non demain mais le soir même. Celui-ci obéit, et c'est le signe qu'en lui l'ambitieux l'emporte. L'emporte-t-il tout à fait ? A onze heures et demie du soir, le duc est au Palais-

¹ *Bibliothèque nationale, manuscrits, 20601, Papiers Thiers, 1, p. 83 et suiv.*

Royal. Or, l'un de ses premiers actes est de mander auprès de lui Mortemart. Le 31 juillet à l'aube, celui-ci arrive au palais. Il est introduit furtivement, par des voies détournées. Le prince l'interroge : **Vous croyez-vous comme premier ministre autorisé à approuver la nomination qui m'a créé lieutenant général ?** Mortemart répond que, comme président du Conseil, il ne peut ratifier la mesure, mais que comme citoyen il n'en méconnaît pas les avantages. L'entretien se poursuit, ouvert, cordial. Le prince proteste de ses intentions. **Je n'ai, dit-il, d'engagement avec personne ; je n'ai ni le dessein, ni le désir de tirer parti des événements.** Il laisse entendre qu'il ne pourra se prêter qu'à des arrangements provisoires. Il remet même à Mortemart une lettre pour le roi. Voilà le gentilhomme qui se replace de lui-même dans la rainure de la fidélité. Qu'on ne se hâte pas de conclure : encore quelques heures ; la lettre sera redemandée, et voilà où l'ambitieux se retrouvera de nouveau.

Il se retrouve si bien que les restes de loyalisme ne se manifestent plus que par de rares soubresauts. De bonne heure dans la journée du 31, le duc d'Orléans reçoit au Palais-Royal Laffitte, ce parrain du règne futur, et avec lui Sébastiani et Dupin. A huit heures arrivent les délégués chargés de lui offrir officiellement la lieutenance générale. Il hésite encore, parle de ses devoirs de famille envers Charles X, sollicite qu'on lui laisse le temps de tout peser. Pour vaincre les derniers scrupules, les délégués dépeignent en un tableau très coloré l'état de Paris, l'effervescence qui règne à l'hôtel de ville, les périls suprêmes qu'engendrerait la République aujourd'hui menaçante, demain peut-être proclamée. Alors en celui qui sera bientôt Louis-Philippe l'ambitieux triomphe tout à fait. Il triomphe en se justifiant à ses propres yeux, c'est-à-dire en se persuadant — et sans doute de très bonne foi — qu'il n'est ambitieux que pour être plus sûrement sauveur d'ordre et de paix publique. Après quelques instants de recueillement dans son cabinet, il arrête le texte d'une proclamation aux habitants de Paris. En cette proclamation il annonce qu'il accepte le titre de lieutenant général, qu'il est fier de reprendre les couleurs nationales qu'il a longtemps portées. **La Charte, dit-il en terminant, sera désormais une vérité.**

En s'exprimant de la sorte, le prince s'interdisait tout retour. Cependant il jugea qu'au mandat conféré par la Chambre il convenait d'ajouter une investiture plus voyante. Dans cet esprit, il conçut une inspiration hardie, celle de se rendre au centre de l'émeute, c'est-à-dire à l'hôtel de ville, et d'y faire consacrer son titre nouveau.

On a bien des fois décrit le cortège qui, vers le milieu du jour, partit du Palais-Royal. En tête un tambour battant sa caisse : à cheval le duc d'Orléans, prodiguant les sourires, quêtant les acclamations, et néanmoins tant il était de mine princière ! — ne parvenant point à se rabaisser tout à fait : à ses côtés quelques officiers de la garde nationale : puis les députés et à leur tête Laffitte porté sur un fauteuil, car il s'était blessé au pied en traversant une barricade : sur le parcours une affluence médiocre, mais qui grossit quand on pénétra. dans les quartiers populaires : de temps en temps, des amoncellements de pavés qu'il fallait déplacer ou tourner : des cris : **Vive le duc d'Orléans ! Vive la Charte !** mais aussi cet autre cri : **A bas les Bourbons !** A l'entrée dans l'hôtel de ville, un bruit confus d'acclamations, de protestations aussi. Quel serait le dénouement de l'aventure ? Nul n'eût pu le dire. Cependant, depuis la veille, les amis du duc avaient déployé tout leur savoir-faire pour vaincre les hésitations de La Fayette et l'arracher à la faction républicaine. L'événement prouva qu'ils avaient réussi à le conquérir. Son intervention sauva tout. A l'une des fenêtres du premier étage qui donnaient sur la place de Grève, le prince parut, ayant à ses côtés le général

en manière de garant, et dans les mains un drapeau tricolore, emblème de patriotisme et d'affranchissement. Cette fois, les applaudissements éclatèrent, nourris, vigoureux, étouffant tous les murmures. Les révolutions ont, comme les cultes religieux, leurs symboles ou, pour mieux dire, leurs figurations. L'initiation rituelle était accomplie. Le duc regagna le Palais-Royal, toléré par les violents en haine de Charles X, applaudi par les modérés en joie de la république évitée, roi de fait quoique non proclamé. Il venait de recevoir à l'hôtel de ville le sacre populaire, comme Charles X, cinq années auparavant, avait été oint à Reims, par le sacre divin.

XI

A côté de l'établissement nouveau qui se dégage du désordre, voici l'antique monarchie qui s'effondre dans la confusion.

A Saint-Cloud, pendant la journée du 30 juillet, nulles nouvelles de Mortemart dont les émissaires n'ont pu arriver, et une fiévreuse attente où l'on se consume Polignac et ses collègues étaient restés, par fidélité plutôt que par espoir, attendant un congé qu'en n'osait leur donner, ne sachant d'ailleurs où aller, tandis que les courtisans — car il y en avait encore se détournèrent d'eux, comme on fait de ceux qui ont échoué. Le plus triste était l'état de l'armée massée aux bords de la Seine, nombreuse encore, mais travaillée d'indiscipline, mal pourvue de vivres, énervée d'inaction. Vers la fin de l'après-midi, Marmont, en un ordre du jour aux troupes, annonça la révocation des Ordonnances, l'appel fait à Mortemart, la cessation des hostilités. A ne juger que la stricte discipline, la proclamation était doublement répréhensible, par l'immixtion de la politique dans un document militaire, et par ce fait que ni le roi, ni le dauphin, commandant supérieur de l'armée, n'avaient été prévenus. L'excuse du maréchal était l'urgente nécessité d'arrêter les désertions. On vit alors dans le palais de Saint-Cloud l'une de ces scènes intestines qui mettent le comble au malheur. Le dauphin manda le maréchal, et en un accès de colère folle, lui insinua qu'il trahissait, se jeta sur lui, essaya de lui arracher son épée. Le roi dut intervenir, calmer son fils, apaiser aussi Marmont, tandis que le bruit de la scène mettait en rumeur les officiers de service et les gens de cour.

Le château de Saint-Cloud, témoin de la querelle lamentable, allait être abandonné pour jamais. Bien tard dans la soirée, le bruit se répandit que les insurgés approchaient. Sans contrôler la nouvelle et en un trouble qui excluait tout sang-froid, le départ fut décidé. Il fut convenu que le dauphin demeurerait au milieu des troupes et rejoindrait un peu plus tard son père. Par une claire et chaude nuit de juillet, on se mit en route pour Versailles. Comme la ville était peu sûre à cause de la surexcitation des gardes nationaux, on décida de n'y point entrer et de gagner Trianon. En chemin, on croisa un régiment de cavalerie de la garde qui arrivait à marches forcées de Normandie. **Vive le roi !** crièrent les officiers à la vue du cortège. Trianon ne fut qu'une halte. Le 31 juillet, dans l'après-midi, le dauphin y arriva avec celles de ses troupes demeurées fidèles ; il y arriva, découragé de résister ; car, au pont de Sèvres, il n'avait pu ni obtenir l'obéissance, ni prévenir les défections. Sous cette impression désolante, un nouveau recul fut résolu. A dix heures du soir, Charles X et sa suite atteignirent Rambouillet.

Dans les derniers conciliabules de Saint-Cloud, divers partis avaient été débattus : se porter vers le Nord et donner la main aux troupes du camp de Saint-Omer ; ou bien encore couper les routes aux abords de Paris, intercepter les courriers et les diligences, isoler de la sorte la capitale et faire appel au loyalisme des départements ; ou bien enfin convoquer à Tours ou à Blois les députés fidèles et, au besoin, faire appel à la Vendée et à la Bretagne. A. Rambouillet, les mêmes suggestions se renouvelèrent, mais émanées de conseillers qui ne se flattaient plus de convaincre et qui eussent été surpris qu'on les écoutât. Que ces partis fussent tous chimériques, il eût été téméraire de l'affirmer. Mais ils exigeaient tout ce qui manquait : l'esprit de décision, l'activité, la persévérance. Puis de tous ces plans, il n'en était aucun qui ne comportât l'horrible risque de la guerre civile ; et de la guerre civile le roi ne voulait pas.

Dans la détresse croissante, les pensées du roi comme celles des parlementaires se tournaient vers le duc d'Orléans. Accentuant ses concessions, mais toujours trop tard, l'infortuné monarque conféra à son parent — comme s'il eût eu encore le pouvoir d'ordonner, — la lieutenance générale du royaume. Le duc, déjà revêtu de ce titre par l'assemblée des députés, n'avait que faire d'une investiture royale. Cependant on touchait à l'heure où le malheureux prince se résignerait à la résolution qui, trois jours auparavant, eût sans doute tout sauvé. Le mot d'*abdication* avait été murmuré à Saint-Cloud et à Trianon. A Rambouillet, on le répéta, et avec une plus obsédante persistance. Le 2 août, dans la matinée, le maréchal Marmont, accompagné du lieutenant général de la Tour-Foissac, vint trouver le baron de Damas, gouverneur du duc de Bordeaux : *Il n'y a, dit-il, qu'un parti : l'abdication ; c'est le seul moyen de sauver la dynastie. Vous êtes le seul qui puissiez parler librement au roi. Si vous ne le décidez pas, tout est perdu.* Le baron de Damas était, par-dessus tout, homme de droiture, de devoir et de dévouement. Contenant les émotions de son cœur, il fit entendre au roi, son maître, les dures paroles. Au mot d'abdication, Charles X interrompit : *On m'en a déjà parlé, et j'y serais disposé.* — *Sire*, repartit Damas un peu soulagé d'être si vite compris, *il n'y a pas un moment à perdre.* — *Je verrai*, répliqua le souverain ; et il ajouta, comme s'accrochant à un reste d'illusion ou d'espérance : *Ce soir ou demain matin.* — *Non*, reprit le loyal serviteur rassemblant de nouveau tout son courage, *non, Sire, ce n'est ni ce soir ni demain, c'est tout de suite.* — *Eh bien, j'écrirai.* — *Tout de suite, j'en supplie Votre Majesté.* — *Soit, revenez dans une heure.* Au bout d'une heure M. de Damas revint. La rédaction parut vicieuse ; il fallut recommencer, et ce furent encore quelques moments perdus. Cependant la résolution serait incomplète si à la renonciation de Charles X ne se joignait celle du dauphin, aussi compromis que son père. Le dauphin apposa sa signature, mais, si nous en croyons M. de Damas¹, après un assez long débat. Presque aussitôt M. de la Tour-Foissac partit pour Paris, porteur de l'acte qui, suivant les règles de la monarchie héréditaire, déférait au jeune duc de Bordeaux la couronne. A cet acte une lettre était jointe par laquelle Charles X remettait à *son cousin* le soin de pourvoir au changement de règne et d'assurer l'avènement du nouveau roi.

Tandis que le messenger s'éloignait, on vit se dérouler à Rambouillet une de ces scènes qu'il importe de saisir, car ce fut une des dernières où revécut le loyalisme antique. Les gardes du corps, prévenus du changement de règne, prirent les armes, montèrent à cheval, se rangèrent dans la cour du château. L'enfant royal parut et passa devant le front des troupes. A sa vue, les épées

¹ Baron DE DAMAS, *Mémoires*, t. II, p. 183, 185.

s'abaissèrent, le drapeau blanc s'inclina, tandis que retentissaient les cris : **Vive le roi !** en l'honneur de celui qui, pendant quelques heures, devait s'appeler Henri V.

La soirée du 2 août était déjà fort avancée quand M. de la Tour-Foissac atteignit Paris. A onze heures du soir, il fut introduit au Palais-Royal. Le message ne prenait pas le duc d'Orléans à l'improviste. Celui-ci savait que, parmi les membres de la Chambre des pairs, beaucoup souhaitaient une combinaison qui, en l'instituant lui-même régent, appellerait au trône le duc de Bordeaux. La réponse du duc à l'envoyé de Charles X ne fut point celle d'un ambitieux résolu, dont la décision est irrévocable et qui en assume hardiment la responsabilité. Elle ne fut pas davantage celle d'un prince magnanime qui, en dépit de la fortune adverse et de ses sentiments propres, se considère comme le premier sujet de son roi. Il assembla son conseil, et se tira d'embarras en se retranchant, pour masquer son refus, derrière une autorité supérieure à la sienne : l'acte de la double abdication serait, dit-il, transmis au Luxembourg pour être déposé aux archives, et les Chambres y donneraient plus tard les suites qu'elles jugeraient convenables. Ainsi s'exprima le duc, en un langage correct, juridiquement irréprochable, mais plus séant pour un parfait notaire que pour un descendant d'Henri IV.

A l'heure où l'abdication arrivait de Rambouillet, le duc d'Orléans jugeait d'ailleurs moins urgent de reconnaître l'enfant royal que de pousser l'aïeul hors de France. Charles X, à dix lieues de la capitale, demeurait une gêne, presque un péril. La perfection serait qu'une invite, respectueusement comminatoire, l'amenât à s'éloigner. Tandis que M. de la Tour-Foissac s'acheminait vers Paris, des Commissaires, faisant la route en sens inverse, atteignaient Rambouillet, chargés d'assurer au roi protection contre tout danger et de lui montrer discrètement le chemin de l'exil. Retrouvant pour un instant toute sa fermeté, le monarque répondit qu'il était au milieu de ses troupes, qu'il n'avait besoin de la protection de personne, qu'au surplus il venait d'abdiquer en faveur de son petit-fils, et attendait la réponse de son parent. Les délégués revinrent à Paris. C'était pendant la nuit du 2 au 3 août. Où la persuasion avait échoué, on jugea au Palais-Royal qu'un peu de menace ne messierait point. La Fayette, commandant de la garde nationale, fut avisé. A la pointe du jour, cinq cents hommes par légion furent commandés, qui se porteraient vers Rambouillet et contraindraient à partir le vieillard entêté qui se refusait à s'éloigner. Le projet s'étant ébruité, l'expédition parut si séduisante que toutes sortes de recrues s'y joignirent : jeunes gens au cerveau tout grisé de luttes, badauds avides de spectacles, émeutiers de profession, et par surcroît quelques bandits. Tous ensemble, sous le soleil matinal de juillet, se précipitèrent hors de Paris, à cheval, en fiacre, en tapissières, en charrette, joyeux et surexcités comme des chasseurs qui partent pour une battue. On appela cela des citoyens. Un général aux magnifiques états de services, le général Pajol, se rencontra même pour guider cette bourdonnante cohue. Cependant les vieux bourgeois de Paris qui avaient vu la Révolution se souvenaient de la populace ameutée contre la cour et partant pour Versailles le 5 octobre 1789, une journée que ni le duc d'Orléans ni surtout La Fayette n'avaient intérêt à rappeler. Des commissaires précédaient la colonne, chargés de parlementer, en attendant la pression populaire. C'étaient les mêmes que la veille : Odilon Barrot, un savant légiste, honnête homme tout gonflé de paroles, qui fit souvent du mal mais jamais exprès ; M. de Schonen, un magistrat de violente opposition et d'ailleurs inamovible ; puis Maison, naguère commandant de l'expédition de Morée et englobé maintenant en un rôle peu reluisant pour un

maréchal de France. La marche avait pris du temps, et la nuit était tout à fait tombée quand les délégués, précédant la masse confuse des manifestants, arrivèrent à Rambouillet. Une force encore imposante protégeait le roi : une quarantaine de pièces d'artillerie, huit ou neuf mille hommes d'infanterie ou de cavalerie. Les commissaires ayant été introduits, Charles X répéta qu'il avait abdiqué, mais en faveur de son petit-fils dont aucune puissance au monde ne pouvait effacer les droits. Odilon Barrot, le plus disert des trois envoyés, prit alors la parole : *Je ne veux, dit-il, rien préjuger quant à l'avenir que Dieu réserve à votre petit-fils ; mais que Votre Majesté songe qu'il ne faut pas que son nom soit jamais souillé du sang qui pourrait couler.* Comme cette considération paraissait émouvoir le Monarque, les Commissaires insistèrent pour qu'il consommât son sacrifice. Charles X prit à part Maison en la loyauté militaire de qui il avait confiance. *Combien sont-ils ?* dit-il en désignant les bandes qui approchaient, mais étaient encore assez loin. — *Je ne sais,* répliqua le maréchal Maison ; *mais ils sont nombreux, très nombreux.* — *Mais encore, combien ?* — *Peut-être quatre-vingt mille,* dit Maison. Ils étaient douze ou quinze mille à peine, plus de la moitié sans armes, sans expérience militaire, énervés de fatigue, pauvres gens que le premier coup de canon disperserait. Charles X crut le maréchal. Et peut-être eut-il raison ; il eût vaincu ce soir-là ; mais quel eût été pour lui le lendemain de la victoire ? Il se résigna à l'exil et, précipitant son départ, alla coucher à Maintenon.

XII

C'est le privilège des grandes et vieilles races de recéler en elles, jusque dans l'extrémité de l'infortune, une force singulière. Quand une sorte d'usure les a paralysées pour l'action, il arrive qu'elles se rachètent un peu par leur noblesse à souffrir, de telle manière que, même après les plus lourdes fautes, elles réussissent à projeter sur leur fin quelque beauté.

Un rayon de cette grandeur toute faite de passivité dans l'épreuve se posa sur le front du vieux roi partant pour l'exil.

Il part, mais tout étranger qui eût vu son cortège, aurait gravé dans ses yeux l'image non d'un proscrit mais d'un souverain visitant ses États : des pièces de canon, des fantassins, des cavaliers, et Marmont, un maréchal de France, pour les commander : tout un peuple de serviteurs, une interminable file de voitures, la survivance d'une étiquette sévère qui ne finira-que quand tout le reste aura péri : trois surveillants, Barrot, Maison, Schonen, mais si bien déguisés que, loin de paraître gênants contrôleurs, ils semblent par intervalles se confondre presque avec la suite royale : des fourriers pour préparer les gîtes : un aspect de voyage solennel et d'une tristesse tranquille : le départ le matin après la messe dite par l'un des aumôniers ; car le service de la chapelle est, après l'étiquette, le dernier qui chômera : nulle hâte mais une lenteur voulue qui dément tout soupçon de peur et laisse à l'exode un air de majesté. Et ici la coquetterie est double : celle du roi qui ne veut pas paraître fuir, celle du pouvoir nouveau qui est un peu honteux d'expulser.

Ainsi s'accomplissent les premières étapes : Maintenon, où le roi reçoit l'hospitalité des Noailles ; Dreux où devant la chapelle funéraire des d'Orléans le drapeau tricolore s'étale ; puis Verneuil. Pour ceux qui s'acheminent vers la terre étrangère, une dernière joie, c'est de se sentir réunis. Trois jours auparavant, la

duchesse d'Angoulême, venant de Vichy, a rejoint la famille royale. Souvent disgracieuse et brusque dans les temps prospères, il semble qu'elle s'harmonise avec le malheur comme certains paysages avec la désolation des tempêtes. La voici résignée, courageuse, se replaçant avec aisance dans l'infortune comme en son élément naturel, et auguste au point de paraître sacrée. Odilon Barrot a écrit dans ses *Mémoires* que jamais il n'a, dans ce voyage vers l'exil, osé l'aborder : c'est qu'il lui semblait qu'elle planait au-dessus de tout hommage comme de toute consolation. — Le duc son époux avait, dans les journées de lutte, tenu la conduite la plus propre à désoler ses amis, à réjouir ses ennemis. Maintenant, dans la détente qui suit une crise beaucoup trop forte pour son intelligence, il devient l'homme de piété, humblement incliné sous l'épreuve. Il s'approche du maréchal Marmont, de qui l'a naguère séparé une scène violente : **Je ne suis plus rien**, lui dit-il, **oubliez tout ; je vous le demande en prince ; je vous le demande surtout en chrétien**. Le roi, à part quelques rares moments d'excitation, est très calme, soit qu'il se résigne en Dieu, soit qu'il goûte un certain repos dans un excès d'infortune qui lui épargne d'agir et de décider. Il converse sur toute chose en toute liberté d'esprit et traite avec bienveillance les commissaires eux-mêmes, hormis toutefois le maréchal Maison à qui il reproche de l'avoir trompé. Du reste, chez lui nul trouble de l'esprit ou de la conscience, mais une conviction tenace qu'il s'est trouvé enveloppé dans une conspiration universelle, que ce qu'il a résolu était nécessaire et que la fortune seule l'a trahi. Ses plus vives sollicitudes se portent sur ses anciens serviteurs, émigrés pauvres à qui il faisait des pensions et dont le sort l'inquiète. Elle se porte aussi sur ses ministres : **Je n'aurai de repos**, disait-il, **que quand je les saurai en sûreté**. Il avait raison de s'inquiéter pour eux, tant la clameur populaire réclamait leur châtement ! Chantelauze et Guernon-Ranville furent arrêtés sur la route de Châteaudun à Tours, Peyronnet aux environs de Tours, Polignac en Normandie. Les autres échappèrent. — Cependant bien différente est la duchesse de Berry, violente en sa douleur, ne sachant la contenir, et ne se laissant entraîner que presque de force dans la fuite. Elle a revêtu un costume d'amazone, monte à cheval, se livre aux ardeurs presque sanguines de son impétueuse nature. Son regard fiévreux se porte, tantôt vers Paris, tantôt vers les provinces de l'ouest qu'on pourrait soulever : **Vous avez, ma chère enfant, trop lu Walter Scott**, lui dit en une remontrance paternelle le vieux roi qui, jamais ; n'a eu confiance en elle. La remontrance se perd, et la jeune princesse continue à rêver chevaleresques aventures, chevauchées glorieuses, à l'image des héroïnes romantiques, Fiera Mac-Ivor et Diana Vernon.

L'effort des commissaires est de diminuer, chemin faisant, le cortège royal de façon à ce qu'il arrive au terme, tout aminci et déjà comme oublié. Artilleurs, cavaliers, fantassins sont, au bout de quelques étapes, licenciés, en sorte qu'il ne reste plus autour du roi que les gardes du corps, la gendarmerie d'élite, deux pièces de canon. Le voyage se poursuit, mais malgré les respectueuses instances de Barrot et de ses collègues, de plus en plus lent, comme si les proscrits conservaient l'arrière-espoir de nouvelles plus propices.

A cette heure où tout semblait perdu, une négociation singulière s'amorça qu'il est impossible de révoquer en doute, bien qu'elle cadre mal avec tout ce qui avait précédé et tout ce qui devait suivre. La cour fugitive venait, si nous en croyons les Mémoires du maréchal Marmont, d'arriver à Merlurault où elle dut, d'après l'itinéraire que nous a laissé Odilon Barrot, coucher dans la nuit du 6 au 7 août. Or, en ce lieu survint, en très grand secret, — probablement dans la soirée du 6 août, — un secrétaire de l'ambassade d'Angleterre, le colonel Craddock,

agissant non seulement de l'aveu de son chef, lord Stuart, mais à sa suggestion. Le colonel avait vu le duc d'Orléans au Palais-Royal, et celui-ci lui avait remis comme signe de reconnaissance, un petit billet que le messenger portait cousu dans le collet de son habit et qui contenait ces mots : *Croyez, Sire, tout ce que le colonel Craddock vous dira de ma part*. Or, l'envoyé avait pour mission de proposer qu'on lui confiât le jeune duc de Bordeaux qui serait amené à Paris, et dont le lieutenant général ferait valoir les droits. Charles X fut touché de l'offre. Suivant une version, il eût volontiers incliné à ce qu'on l'acceptât ; suivant une autre, il recula devant la responsabilité de remettre l'enfant royal à des mains étrangères. Quant à la duchesse de Berry, elle refusa nettement de se séparer de son fils. Telle fut la réponse que le diplomate anglais reporta au Palais-Royal. *Il ne me reste plus qu'à me dévouer*, dit alors le duc d'Orléans. Le fait de la négociation n'est pas niable ; car, plus tard, le colonel Craddock devenu, sous le nom de lord Howden, ambassadeur d'Angleterre à Madrid, l'a racontée dans tous ses détails à son collègue de Prusse qui, lui-même, l'a retracée avec non moins de détails dans une lettre à Donoso Cortès¹. En outre, lord Stuart fit, sur l'heure, confidence de la démarche à son collègue d'Autriche, le comte Apponyi, et celui-ci, en deux dépêches du 7 et du 10 août, en entretint Metternich². A ces témoignages s'ajoute celui du maréchal Marmont. *A Merlurault, dit-il, arriva le colonel Craddock envoyé par lord Stuart pour dire au roi que M. le duc de Bordeaux ayant encore des chances pour monter sur le trône, il fallait plutôt ralentir la marche que l'accélérer*³. Ce qui achèverait de lever tous les doutes, c'est une note assez sévère du gouvernement britannique qui reprocha à lord Stuart de s'être immiscé dans les affaires intérieures de France. — Cependant, quel n'est point l'embarras pour comprendre et surtout pour expliquer ces pourparlers tardifs qui s'engagent, non quand la brisure est encore à toute rigueur réparable, mais quand toutes les paroles, tous les actes, tous les incidents des derniers jours semblent avoir éloigné pour jamais de la tradition héréditaire le futur roi des Français. Peut-être, au moment d'accepter la couronne, une ultime fièvre de conscience le saisit-il. Peut-être aussi ébaucha-t-il ce geste in extremis avec la conviction que la suggestion serait repoussée, et dans l'espoir de se fournir à lui-même une justification à l'encontre de ceux qui, dans l'avenir, seraient tentés de le taxer d'usurpateur. Peut-être enfin — et là réside l'explication la plus vraisemblable — Louis-Philippe voulait, par une démarche qui, si secrète qu'elle fût, ne manquerait pas de transpirer, rassurer la diplomatie et par contre-coup les puissances européennes. Il n'ignorait pas — car plus de dix jours séparaient déjà des Ordonnances — le désastreux effet produit dans les cours étrangères par la Révolution. Paraître faire appel au jeune duc de Bordeaux, employer comme intermédiaire l'ambassade d'Angleterre, c'était, de la part du lieutenant général, fournir le meilleur des gages aux idées conservatrices et confirmer l'idée que, s'il ceignait la couronne, c'était malgré lui, pour le bien public et par patriotisme.

Le voyage se poursuivit, à peine interrompu par ces pourparlers dont Marmont eut vent, mais que les trois commissaires ignorèrent toujours. En pénétrant en Normandie, on rencontra dans le peuple des dispositions plus hostiles. Là-bas

¹ Lettre du comte Raczkinski à Donoso Cortès, 12 novembre 1851. (*Deux diplomates*, par le comte Adhémar D'ANTIOCHE, p. 249-251.)

² Dépêches du comte Apponyi au prince de Metternich, 7 et 10 août 1830 (tirées des archives de Vienne et communiquées par M. le vicomte de Guichen).

³ Maréchal MARMONT, *Mémoires*, t. VIII, p. 325.

avaient naguère éclaté de nombreux incendies, et une invraisemblable calomnie, crue avec une invraisemblance plus grande encore, avait attribué les sinistres aux agents du pouvoir ou aux prêtres. En outre, les régions que le roi allait traverser étaient voisines de celles que jadis avait désolées la Chouannerie. On vit des gardes nationaux s'armer pour intercepter les routes qui auraient permis de descendre vers le Maine, vers la Bretagne. Cet esprit de malveillance se manifesta surtout à Carentan. Marmont, qui accompagnait la famille royale, raillera plus tard dans ses *Mémoires* cette appréhension : *Quels chouans, dira-t-il, aurions-nous fait avec tous nos équipages, cette multitude de valets et de cuisiniers.*

En dépit de cet excès de disgrâce, la route ne s'acheva pas sans qu'elle fût consolée par les hommages d'amis fidèles : tel le général de Bourbon-Busset et le prince de Léon ; tels aussi le poète Chênedollé qui se plaça sur le passage du cortège et offrit, dit-on, aux proscrits des branches de lis. Le comte d'Estourmel, préfet de la Manche, s'était, à la nouvelle des Ordonnances, démis de sa charge. Quand il sut les périls de Charles X, il reprit ses fonctions, alla en uniforme et avec la cocarde blanche le recevoir aux limites de son département, et se piqua de proportionner ses hommages à l'auguste infortune de son roi.

Le voyage approchait de son terme. Depuis le 11 août, les gendarmes d'élite avaient été congédiés et pareillement les artilleurs. Seuls les gardes du corps restaient, admirables de discipline et vrais modèles de dévouement. Le 14 août on était à Valognes. Une seule étape séparait de Cherbourg, lieu de l'embarquement. Le lendemain 15 était jour de fête religieuse. Après la messe, les quatre compagnies apportèrent au roi leurs étendards. Dans une salle toute petite, les vaillants serviteurs contenant leurs larmes furent reçus par groupes. En quelques paroles que coupait l'émotion, Charles X les remercia : *Je reçois, dit-il, vos étendards sans tache. J'espère qu'un jour, mon petit-fils vous les rendra sans tache aussi.* Celui qui jadis était roi de France ne disposait ni de grades, ni d'honneurs, ni d'argent. Il voulut du moins qu'un ordre du jour signé de lui fût remis à chacun des gardes, et demeurât pour eux-mêmes et pour leur postérité comme un témoignage de leur loyalisme.

Les quatre compagnies devaient être licenciées à Valognes. On obtint des commissaires qu'elles accompagnassent le roi jusqu'à Cherbourg. Le 16 août vers midi, on entra dans la ville. Le roi et le dauphin avaient quitté leur uniforme qu'ils avaient gardé jusque-là. Quelques groupes très malveillants, mais ailleurs un profond silence comme celui de grandes funérailles. La garnison — c'était le 64^e de ligne — avait été mise sur pied. Les troupes qui faisaient la haie présentèrent les armes, et spontanément les officiers saluèrent de l'épée. Quand on eut atteint le port, les gardes du corps se rangèrent sur le quai. On leur avait interdit tout cri. Un cliquetis de leurs sabres fut leur dernier signe d'adieu. Le navire qui devait transporter le roi en Angleterre attendait. C'était un vaisseau américain, le *Great Britain*. A deux heures et demie, le bâtiment sortit du port. Une heure plus tard, les commissaires annoncèrent au gouvernement nouveau que leur mission était finie.

Le lendemain, Charles X débarqua en Angleterre. Pendant les six années de vie qui lui furent encore imparties, il eût pu, dans la solitude de l'exil, dresser lui-même l'inventaire de ses actes et mesurer en quoi son règne avait réussi, en quoi il avait échoué. Il est douteux qu'il ait jamais poussé bien loin ou même tenté cet examen de conscience. Il était de ces esprits à la fois honnêtes et étroits, superficiels et tenaces, qui, par préjugé, ignorance ou infatuation

inconsciente, s'enveloppent de ténèbres et échappent ainsi aux retours anxieux, au trouble ou au remords. Aujourd'hui le recul des temps permet de dégager dans la vie du prince ce qui fut malheur de ce qui fut erreur de jugement, maladresse ou faute lourde. Il prit, et en abondance, beaucoup de mesures malavisées, revêtues des formes les plus voyantes, et finit par une mémorable sottise. Mais il portait en lui tant de majesté héréditaire qu'il réussit à demeurer auguste, même en se montrant sot. Sot, le fut-il vraiment ? L'expression serait tout à fait injuste, bien que son intelligence ne fût pas de qualité supérieure. L'ancien régime avait gravé sur son esprit une empreinte ineffaçable, et il lui avait fallu tant de temps pour oublier — pour oublier très imparfaitement — qu'il ne lui en était plus resté pour apprendre : de là, entre son peuple et lui, un perpétuel malentendu que ne parvenait à dissiper, ni sa bonne grâce ni son intense désir de plaire et d'être aimé. En revanche, son regard, tout embrumé de ténèbres quand il ne se fixait que sur la France, s'éclairait de sagaces lumières quand il s'étendait au dehors. Il disait trop : mes armées, mes finances, mes vaisseaux ; mais il employa où il le fallait l'argent, les marins, les soldats. Il servit fort bien, tout en les connaissant fort mal et en les blessant souvent, ceux qu'en un langage archaïque il appelait ses, sujets. Probe, il n'employa que des serviteurs probes aussi. Il partit pauvre, laissant la France riche. Enfin une image protège sa mémoire. Dieu, au moment de précipiter la monarchie, l'illumina d'une dernière victoire, et sur cette terre d'Afrique où nous devons cueillir tant de gloire au prix de tant de sacrifices, nos premières étapes s'accomplirent sous les plis du drapeau blanc.

FIN DE L'OUVRAGE